This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MÉMOIRES

DE CE QUI S'EST PASSÉ

DE

PLUS REMARQUABLE DANS MONTPELLIER

DEPUIS 1622 JUSQU'EN 1691

PAR

ANDRÉ DELORT

Ancien officier dans les troupes du Roy, mort en 1694

PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE

MONTPELLIER

C. COULET, LIBRAIRE-ÉDITEUR

de la Société des Bibliophiles Languedociens

1876

MÉMOIRES

DE CE QUI S'EST PASSÉ

DE

PLUS REMARQUABLE DANS MONTPELLIER

DEPUIS 1622 JUSQU'EN 1691

PAR

ANDRÉ DELORT

Ancien officier dans les troupes du Roy, mort en 1694

PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE

MONTPELLIER

C. COULET, LIBRAIRE-ÉDITEUR

de la Société des Bibliophiles Languedociens

1876

MÉMOIRES

DE CE QUI S'EST PASSÉ

DE PLUS REMARQUABLE DANS MONTPELLIER

DEPUIS 1622 JUSQU'EN 1691

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR

« Sur la fin du siècle dernier, André Delort, ancien officier dans les troupes du Roi, nous laissa un gros manuscrit où il raconte, année par année, tout ce qui est arrivé de plus singulier à Montpellier depuis l'année 1622 jusqu'en 1690. Son ouvrage est curieux et intéressant pour beaucoup de familles; mais je ne saurais faire usage de tout ce qu'il en a dit. »

C'est ce « gros manuscrit », dont parle ainsi d'Aigrefeuille dans la préface de son *His-*

toire de Montpellier (1), que nous publions aujourd'hui. Les nombreux emprunts qu'y a faits le savant chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre, suffisaient à indiquer de quel prix le journal d'André Delort était pour l'histoire de notre ville ; loin d'éprouver aucune déception en le lisant, on trouvera peut-être que d'Aigrefeuille a été un peu trop modeste pour un document dont il a fait un si fréquent usage, sans l'épuiser, tant s'en faut. On est plutôt tenté d'estimer que quelquefois il y a puisé trop discrètement.

Si André Delort est un esprit honnête et impartial, modéré, qui offre à ses lecteurs une parfaite sécurité historique. Ce n'est point un homme de parti, qui écrit, sous le titre de *Mémoire,* sa propre apologie : c'est un conteur curieux, naïf, qui regarde tout, s'enquiert de tout, recueille et note tous les bruits, au jour le jour, pour ainsi dire : l'obscurité de sa vie est encore une garantie de sa sincérité. Il raconte vraiment l'histoire de Montpellier ; il ne

(1) D'Aigreffeuille, *Hist. de la ville de Montpellier.* 1737. Préf. p. 3, — p. IV de notre édition. (Montpellier, M DCCC LXXV.)

se raconte pas du tout lui-même. Il ne se montre même jamais; et quand on a lu son *Mémoire* sur ce qui s'est passé de remarquable dans la ville de Montpellier, on *sait toute la ville* pendant soixante-dix ans. Il n'y a que lui qu'on ignore. Un tel désintéressement est chose rare et vaut d'être signalé. Mais il ne faut pas aller jusqu'à croire qu'il ne s'attache que par la curiosité aux événements dont il fait le récit; André Delort n'est pas un indifférent. Plus d'une fois, un accent d'indignation révèle l'homme : par exemple, lorsqu'il raconte les vexations patientes par lesquelles on préparait petit à petit les protestants au grand coup de la Révocation. A ce point de vue, on le trouve tout entier dans l'histoire d'Ysabeau Paulet, qu'il expose tout au large avec chaleur et conviction.

Nous n'arrêterons pas, naturellement, le lecteur à lui analyser dans cette préface le livre qu'il va lire; notre tâche se réduit à le lui présenter. Il le jugera lui-même, d'après ses propres impressions, que nous n'avons pas à influencer. Ce qui nous est permis, c'est d'insister sur l'utilité de cette publication qui res-

suscite, positivement, à nos yeux une époque des plus importantes dans l'histoire de notre Ville. Il n'y a point de petits *incidents* pour Delort. Il ne craint point d'en trop dire, et tous ces menus détails, qu'il nous raconte avec une candeur parfois amusante, sont, comme l'on dit dans les signalements, autant de signes distinctifs, qui complètent la physionomie précise de notre Ville. Le style de Delort, si sincère, si abandonné, ne manque pas, parfois, d'une précision et d'une grâce savoureuses jusque dans ses apparences de négligence et de diffusion. La pensée s'exprime comme elle vient ; et, pour cela même, l'expression atteste encore la probité et l'honnêteté du conteur.

Il suffit de donner les dates où commence et où finit ce mémoire pour en faire apprécier la valeur historique. Il débute immédiatement après l'entrée royale dans notre ville, où vient d'être vaincu le dernier effort du protestantisme, et il se prolonge de six ans au-delà de la révocation de l'Édit de Nantes. Cette période politique et religieuse, moins dramatique, moins épique, si l'on veut, que la pé-

riode précédente, est, à cause de cela même, une de celles qui demande le plus à être connue *par les petits détails*. C'est une période de transformation, qui succède à une époque de lutte ; il n'y a point de bien grands événements faciles à saisir, qui tout de suite arrêtent l'œil et l'imagination, mais une suite de *petits incidents*, qui préparent de grands événements. C'est une époque qu'il faut suivre pas à pas, comme l'a fait André Delort.

Du manuscrit en lui-même, nous ne dirons rien. Nous avons de fortes « raisons » pour croire que nous possédons l'*original*, que nous offrons, par conséquent, aux lecteurs, le vrai Delort, sans surcharges ni additions d'aucune sorte. Ceci est Delort et rien que Delort.

Quant à la manière dont nous avons entendu cette publication, elle est celle qui est suivie aujourd'hui par tous les éditeurs sérieux et pénétrés de cette idée : c'est que tout auteur est, quel qu'il soit, un texte sacré, auquel on n'a le droit de rien toucher ni de rien reprendre. Notre livre est la reproduction minutieusement exacte du manuscrit : nous

l'avons respecté jusque dans les caprices de son orthographe. Nous ne pouvons donner une plus grande preuve de notre sincérité d'éditeur.

L'ÉDITEUR.

MÉMOIRES

DE CE QUI S'EST PASSÉ

DE PLUS REMARQUABLE DANS MONTPELLIER

DEPUIS 1622 JUSQUES ET INCLUS L'ANNÉE 1691

1622

Siège de Montpeiller. Mr Daymeric conr à la Cour préſidiale de cette ville étant conſul proteſtant.

LE Roy Louis XIII vint à Montpeiller avec ſon armée qui l'inveſtit au mois de juillet 1622. Le ſiège pourtant ne commença que le 31 août ſuivant, il s'en rendit le maître le 20 octobre 1622, il y entra en perſonne. La grande Loge qui appartient aux marchands pour y faire l'office & ce même jour dimanche 20 octobre 1622, on fit une proceſſion générale en actions de graces de

la reddition de la ville, le Roy y aſſiſta tête nüe ayant un cierge allumé à ſa main. Le poële fut porté par le prince de Joinville, de Montmorancy, le marechal de Prâlin, & Mr de Crequy beau-fils de Mr de Leſdiguieres connêtable de France; la proceſſion faite, le Roy donna ſon cierge à Mlle Clair. Le même jour à vêpres, Pierre Fenouillet *, évêque de Montpeiller, prêcha dans ladite égliſe de la Loge, le Roy y aſſiſta avec pluſieurs princes ou ſeigneurs & quantité de nobleſſe. Depuis ce tems là on fait tous les ans une proceſſion générale le 20me du même mois où l'on porte avec pompe le S. Sacrement ſous le poële par les mêmes rües, ce qu'on appelle le Tour royal. Le Roy reſta huit jours dans la ville; avant que d'en partir, il y laiſſa pour gouverneur Mr le marquis de Valançay avec quatre mille hommes de garniſon qui furent les régiments de Picardie & Normandie vieux corps. Comme le calme eſt doux après la tempête, jamais Montper ne parut plus beau qu'après tant d'orages, les fruits de la paix furent délicieux après les fatigues de la guerre; les officiers de la garniſon étant riches & la plus grande partie gens de qualité, ils ſe plaiſoient à faire de belles dépenſes, ils étoient fort propres & toujours bien mis ce qui charmoit les dames; jamais on ne vit

* Nota. — Mr l'évêque pendant le ſiége ſe tenoit à ſon château de Montferrand.

plus de bals & de ballets, jamais plus de courſes de bague, jamais plus de parties de maſques, de jeux & de comédies. Tous ces divertiſſements effacèrent le ſouvenir du ſiège.

Le pape Urbain V fit batir en 1363, le cloitre & l'égliſe de S. Germain à laquelle du depuis les Chanoines ſeculiers qui s'y ſont changez ont donné le nom de *S. Pierre* qui eſt celui de leur égliſe de Maguelonne.

La ville inféoda la rüe de l'Orangerie pour la bailler aux Capucins, qui commançoit devant M^r de Graſſet-de-Farlet, perçoit la grande porte du Jardin des Capucins & alloit fondre devant la maiſon de M^r de Montlaur qu'ils ont mis dans leur jardin.

M^r Dubourdieu miniſtre logeoit dans la maiſon de M^r de Montfaucon, qu'on appelloit la maiſon du miniſtre parceque M^r Dubourdieu y logeoit lorſque les Capucins l'achetèrent.

1624

M^r de Raſtenclières créé par Louis XIII premier ſenechal de Montp^er.

En l'année 1624 & le 7^me d'août, ſous le conſulat de M^r Graſſet procureur général, M^r de Raſtenclières fut créé 1^er ſenechal de Montp^er par le moyen de M^r de Thoyras ſon frère qui commençoit d'être en faveur auprès du Roy Louis XIII; car avant luy il n'y en avoit point, parceque Montp^er

appartenoit à Jacques Roy de Maillorque, qui après en avoir fait vente à Philippe de Valois en l'année 1343 pour le prix & ſomme de ſix vingt mille écus, il ſurvint une diſpute entre Mrs les Senechaux de Carcaſſonne & de Niſmes, prétendant chacun que Montper fut de leur diſtroit; mais le Roy ayant appris leur différent vuida leur procès, en créant un ſequeſtre de juſtice, que l'on colora du nom de Gouverneur, & c'eſt la véritable origine de ſequeſtre & gouverneur en cette occaſion, d'où eſt venüe l'erreur de quelques uns, qui ont crû que ces Mrs eſtoient gouverneurs de la ville, ce qui n'a jamais été; mais bien chefs de la Juſtice; & Mr de Raſtenclières ayant été créé premier ſenechal prit toûjours cette qualité de gouverneur de manière qu'il ſe diſoit ſenechal & gouverneur, ainſi que tous les autres ont fait & font encore aujourd'huy, & en effet l'adreſſe des requêtes ſe fait au nom de Mr le Senechal & gouverneur.

Mr le marquis de Valançay, gouverneur pour le Roy dans Montper, voulant s'accréditer auprès de Louis XIII & s'acquerir de l'autorité ſur les habitans, crût qu'il falloit leur faire demander une citadelle & obliger même les proteſtans d'être de la partie ſous prétexte qu'ils ſeroient exempts par ce moyen d'avoir des ſoldats logés chez eux; & pour cet effet il les ſollicita tous, les uns après les autres, & en ayant gagné la plus grande partie, il fit aſſembler un conſeil général à

l'Hôtel de Ville pour faire paſſer la choſe en delibération, les uns s'y trouvèrent par complaiſance, une bonne partie pour s'acquerir l'amitié de ce gouverneur, & les autres par crainte. De ſorte que l'aſſemblée étant formée & cabalée, la plus grande partie opina à demander une citadelle. Il y en eût pourtant quelques uns, qui n'ayant point d'égard à la ſollicitation de ce gouverneur, furent d'un ſentiment contraire, entre autres le ſieur Fournier bourgeois de cette ville, homme de probité & de bon ſens, qui ayant été rencontré par M^r de Valançay, le pria de vouloir bien être de ſon avis; mais le S^r Fournier luy demanda, ſi je n'en ſuis point que me ferés vous, rien luy répondit le gouverneur, & bien, M^r, je vous prie de me laiſſer dans ma liberté, & opina contre: & M^r La Farelle, S^r du lieu Daumes, rapporta la fable de l'homme, du cheval & du lyon; ce dernier qui ſe faiſoit beaucoup appréhender, obligea l'homme à demander au cheval s'il ne vouloit pas s'unir avec luy contre le lyon, le cheval luy répondit qu'il s'uniroit volontiers; mais luy dit l'homme ſi je te veux mettre une petite ſelle deſſus, tu ne t'en fâcheras pas, non luy répondit le cheval, l'homme luy dit encore qu'il ſeroit à propos de ſe laiſſer mettre une bride, fort bien luy répondit cet animal, enſuite l'homme luy fit connoître qu'il ſeroit encore mieux d'ajoûter un mords à la bride, pour qu'il le gouvernât mieux

contre le lyon, le cheval s'accorde à tout, & lorſque l'homme l'eut à ſa diſpoſition, bien loin de s'en ſervir contre le lyon, il s'en ſervit à ſon uſage, & la concluſion du S^r de la Farelle fut qu'il y avoit apparence que M^r le Gouverneur réüſſiſſant dans le deſſein qu'il avoit de faire conſtruire la citadelle, il s'en ſerviroit pour luy contre les habitans. Enfin la délibération fût priſe pour avoir une citadelle, & d'abord envoyée au Roy, qui fit M^r de Meux capitaine dans le regiment de ſes gardes, homme entendu en fait des fortifications & auquel il donna la commiſſion d'intendant & de directeur de la conſtruction de cette place, & ordonné pour y commander, & ce fût environ le 10^me de juillet de l'année 1624 que l'on commença d'y travailler. En même tems M^r de Valançay (qui croyoit qu'il en ſeroit le gouverneur) envoya promptement en cour pour demander le gouvernement, à quoy on ne répondit rien; il eſt vray qu'un de ſes amis lui écrivit qu'il avoit ouï dire à quelqu'un qu'on avoit répondu que le marqueur n'étoit jamais de la partie, & qu'il croyoit qu'on le rappelleroit avant que la citadelle fut achevée, ce qui ſe trouva véritable.

1625

Enfans jumeaux & beſſons arrivez en ville.

En l'année 1625, ſous le conſulat de M^r de

Pueilles, il arriva à Montp^er deux enfans jumeaux & beſſons natifs de Gennes, dont l'un ſortoit du nombril de l'autre, celuy-cy n'avoit qu'un demi-corps, avec une jambe & un pied dehors & un bras mal formé, le plus haut étoit celuy qui mangeoit & qui nourriſſoit l'autre. Il s'appeloit Lazare & l'autre Jean-Baptiſte.

1626

Diſpute ſurvenûe entre les conſuls mi-partis.

Après la nomination des conſuls mi-partis faite le 1^er de mars de l'année 1626, ſous le conſulat de M^r de Pueilles, il y eut bruit & diſſenſion entre les Catholiques & les Proteſtans, touchant l'aſſeſſeur & le greffier, chaque parti ayant nommé de ſon côté; mais le 30^me du même mois on réceut la volonté du Roy portant qu'il entendoit que l'aſſeſſeur & le greffier fuſſent catholiques romains; cecy arriva ſous le conſulat de M^r le préſident de S^t George.

1626

Croix de la Canourgue.

Le ſamedy dernier octobre 1626, la Croix

fleurdeliſée, qui eſt à la place de la Canourgue y fut dreſſée ſous le conſulat de Mr de St George.

1627

Deſordre arrivé à Montpellier à cauſe du logement des ſoldats chez les officiers de juſtice.

Le 1er février 1627, après le départ de Mr le duc de Montmorancy, il y eut un grand déſordre dans Montper, à cauſe du logement effectif des officiers & ſoldats de la garniſon logez par billetes des capitaines, ſans être ſignées, dans toutes les maiſons des Officiers de Juſtice, en ſorte que le preſident & les tréſoriers de France en avoient ſeize chacun, les conſeillers douze, ainſi en proportion les autres officiers, les bourgeois & marchands; car pour les laboureurs & pauvres artiſans ils en furent exempts, ce qui ne dura qu'un jour ſeulement, ayant été trouvé du fonds pour la ſubſiſtance de la garniſon, au moyen d'un emprunt qui fût fait par délibération du Conſeil Politique où il fût fait députation en cour pour ce ſujet ſous le conſulat de Mr de St George.

1627

Fondation du collège de St Ruf & le rétabliſſement.

Le collége de Mrs les Chanoines réguliers de

S^t Ruf a été fondé dans Montpellier en l'année 1363, par le cardinal Anglique Grimoard de Griſac, qui le fit bâtir en même tems qu'il reçût ordre d'Urbain V, ſon frère, de faire bâtir l'abbaye de S^t Germain par les moines de S^t Benoiſt, qui eſt aujourdhuy S^t Pierre; ce Cardinal par ſon teſtament fit ce collége héritier de tous les biens qu'il avoit acquis aux environs de Montp^er, datté du 11 avril 1379. En 1561 les deux colléges & égliſes furent abbatües par les Proteſtans. Depuis ce tems là, les Chanoines écoliers de S^t Ruf faiſoient leurs études à Tournon & à Avignon; en 1621 les murailles qui reſtoient de ce collége furent abbatües et razées juſqu'au fondement, pour faire ſervir les pierres à revêtir le beau et grand baſtion qui étoit devant la porte du Peyrou & le reſte fut employé enſuite à la citadelle; & en 1627, ces M^rs vinrent ſe rétablir en ville chez M^r Fiſquet à la rüe de la Blanquerie, & ce furent M^rs Marc de Perrey prieur, de Gords ſacriſtain, Francheſtin, Malaval, Hortal, Argoud, Galnier, Decoye & Farreil; en 1629 & en 1630, lors de la grande peſte, M^rs leurs écoliers ſe retirèrent à Baillargues; le S^r Degord sacriſtain étant mort à Mauguio, le S^r Argoud fut nommé à ſa place, enſuite tous ſe retirèrent chez eux.

La peſte ayant ceſſé ils revinrent à Montp^er & ſe logèrent chez M^r Joubert con^er au Préſidial, quelque tems après ils ſe changèrent

chez Mr Fournier, proche le poids du Roy & enſuite chez Mr Lenadier proche la porte des Carmes, & pendant ce tems le Sr Pierre Argoud ſacriſtain fit bâtir les murailles de l'enclos de leur ancienne maiſon, & y fit bâtir un corps de logis, où ils logèrent pendant ſix mois qu'ils furent contraints de s'abſenter en 1640 à cauſe de la petite peſte. En 1641 le Sr Argoud ayant été fait prieur d'Annonay, il remit la ſacriſtie du collége au Sr Jean Argoud ſon frère & le Sr Alexis Rochon fut fait cloitrier de ce collége, qui en 1645, fit bâtir le corps de logis qui regarde vis-à-vis St Pierre, lequel avec celuy que le Sr Argoud avoit déjà fait faire ſont tout le logement qu'ils ont à préſent.

1627

Abjuration du Sr Rudavel miniſtre de la Sale.

Le ſamedi 10me d'avril 1627, le Sr Rudavel miniſtre du lieu de la Sale en Sevennes abjura ſa Religion à Montpr dans la chapelle des pénitens entre les mains du Sr Rebuffy vicaire de Mr Fenolliet évêque de la dite ville; & le père Regourd jéſuite miſſionnaire fit un diſcours ſur ce ſujet ; il avoit été 22 ans miniſtre.

1627

Mr Peyrol n'abjura pas ſa Religion à la perſuaſion de ſon fils.

Le Sr Peyrol miniſtre de Montpier qui à ce qu'on diſoit avoit fait abjuration de ſa Religion entre les mains du père Regourd jéſuite, s'en allant à Beziers où on dit qu'il y alloit pour la faire publiquement, ſon fils qui en eut quelque avis courut après, & l'ayant trouvé à Pezenas le fit révenir en ville le dimanche 18 avril 1627. Il ne fut pas plûtôt arrivé que ſa femme luy répreſenta, dit-on, que s'il ſe faiſoit catholique romain, on l'obligeroit de rentrer chez les jéſuites, d'où il étoit ſorti; ſon fils qui étoit unique docteur & avocat ne manqua pas auſſi de le diſſuader de ſon deſſein.

1627

Entrée de Mr Foſſez, gouverneur de Montpeiller.

Le dimanche 9 de may 1627, meſſire Gabriel de la Valée, marquis de Foſſez, fit ſon entrée en cette ville en qualité de gouverneur, ſous le conſulat de Mr de la Clote.

1627

Surprise du château de Corconne.

Le mardy 7 septembre 1627, le nommé Dupise de Sauves dit Panurge qui s'étoit fait catholique romain, ayant fait prisonnier par adresse le nommé Rivière sergent de la garnison de Montp^er^, commandant au chateau de Corconne, surprit aussi le dit chateau; les troubles de religion recommencèrent par cette action, M^r^ le duc de Rohan ayant fait publier un manifeste qu'il avoit fait appeler les Anglois en France. Sous le consulat de M^r^ de la Clote.

1627

Dupont, caporal, passé par les armes.

Le 20 septembre 1627, on passa par les armes le nommé Dupont caporal qui commandoit dans le chateau de Corconne en l'absence de la Rivière, celuy-cy assistant à l'exécution fut déclaré indigne de jamais porter les armes dans les troupes françoises; mais du depuis il fut rehabilité. Sous le consulat de M^r^ de la Clote.

1627

Ouverture de la porte de Montpelieiret.

Sur la fin du mois d'octobre 1627, la porte de Montpelieiret qui eſt celle qui touche la maiſon de M^r Girard le tréſorier fut ouverte après que les murailles de communication furent entièrement achevées, & on travailla diligemment à la citadelle. Sous le conſulat de M^r de la Clote.

1627

Chateau de Corconne remis à l'obéiſſance du roy.

Le lundy 12 décembre 1627, M^r de Foſſez gouverneur de Montp^er partit avant le jour pour aller à Corconne viſiter le chateau rendu au Roy par Depiſe le jour précédent & par l'entremiſe du chevalier de Cambous, & avant s'en révenir il laiſſa dans ce fort le S^r Guerrier ſergent de la maiſtre de camp dans Picardie pour y commander avec trente ſoldats.

1627

Changement des armes de Montpeiller.

Le mercredy 8^me de décembre 1627, fête

de la Conception de N.-Dame fut tenu un conſeil général des habitans dans l'Hotel de Ville de Montp^er, où il fut délibéré de réprendre les anciennes armes qui étoient une Vierge aſſiſe sur une chaiſe antique d'or tenant le petit Jéſus entre ſes bras, ayant ſous ſes pieds un tourteau de gueules, qui étoient les armes des anciens Guillaumes Seig^rs de Montp^er. Etant remarquable que les mêmes armes (que M^rs de la religion réformée avoient ſupprimées n'ayant laiſſé que le tourteau) ſe trouvent empreintes à la grande cloche de l'horloge, comme auſſi elles ſont gravées au grand ſceau d'argent qu'on avoit égaré dont on ſcelle les atteſtations, certificats & autres actes de l'Hotel de Ville. Il y a une inſcription en latin écrite en lettres d'or au deſſus de la ſeconde porte en entrant dans la cour pour ſervir de monument à la poſtérité de ce changement d'armes. Elle a été dreſſée par feu noble Jean Romieu, S^r Duſclas docteur & ad^t de Montpeiller. Sous le conſulat de M^r de la Clote.

1627

Croix de marbre qui eſt devant l'Hotel de Ville.

La Croix de marbre qui eſt devant l'Hotel de Ville fut conſtruite ſous le precedent conſulat & dreſſée en l'année 1627. Sous celuy de M^r de la Clote.

1628

Entrepriſe ſur la citadelle par Mr de Rohan, le mercredy 19 janvier 1628.

En l'année 1628, Mr le baron de Melay 1er capitaine dans le regiment de Normandie qui étoit en garniſon dans la citadelle de Montper fut pratiqué par M. le baron de Bretigny qu'il connoiſſoit depuis long tems & ſon allié pour luy faciliter la priſe de la ville & de la citadelle, luy promettant de la part de Mr de Rohan (chef du parti des Proteſtans) de l'en faire gouverneur & lieutenant général de ſon armée, ou de luy donner 200,000 écus, que ce ſeigneur s'engageoit de luy faire payer; cette propoſition luy fut faite dans Chriſti, proche Sommieres à 4 lieues de Montper, maiſon qui appartenoit à feu madame de Melay ſa femme qui étoit proteſtante. Mr le baron de Melay qui étoit bon & fidelle ſerviteur du Roy, écouta ſes propoſitions & feignit de le vouloir ſervir, mais ſa feinte ne fût que pour avoir le tems d'en donner avis à Mr le marquis de Foſſez, & du pourparler qu'ils avoient eu enſemble, qui le pria de manier ſecretement cette affaire afin qu'elle réüſſit à l'avantage du Roy & à leur gloire. Ce baron l'aſſura qu'il auroit tout ſujet d'être ſatisfait de ſon procédé, de ſon zèle & de ſa fidelité envers Sa Majeſté. Il parla pour une ſeconde fois à Mr de Bretigny qui étoit pour lors dans Montper

ſous pretexte d'un procès qu'il avoit en la Cour des Aydes. Ils delibererent en ce tems là qu'ils entreroient dans l'Eſplanade par les lignes de communication, & par le moyen des ponts qui étoient aux trois ouvertures des lignes, ſervant pour faire monter les femmes qui charrioient la terre des foſſez, de laquelle on terraſſoit ces lignes; cela ayant été ainſi arrêté Mr le Gouverneur fit pointer une vingtaine de canons chargez à cartouche ou bales de mouſquets, & fit barricader les trois ouvertures qui vont de la ville à l'Eſplanade avec des tonneaux remplis de terre, des gros poutres & autres choſes, il fit mettre 800 hommes ſur le ventre dans un fonds hors du chemin pour les faire aller où il faudroit, s'étant d'ailleurs précautionné contre les habitans qui auroient voulu faire quelque effort pour ſe rendre maîtres de la ville, ayant fait poſer des corps de garde non ſeulement à toutes les portes de la ville, mais encore à tous les poſtes les plus avantageux. Mais Mr de Rohan changeant de deſſein, Mr de Bretigny eut encore moyen de parler à Mr de Melay, qui luy dit que Mr de Rohan ayant penſé murement à ſon entrepriſe, il trouvoit mieux à propos de ſe rendre maître de la citadelle, qu'il étoit aſſuré qu'ayant cette place, il le ſeroit le même jour de la ville. De ſorte qu'après pluſieurs conférences & propoſitions faites entr'eux, ils convinrent & demeurerent d'accord que le

deſtiné pour cette entrepriſe ſeroit celuy que la compagnie de Mr de Melay ſe trouveroit être de garde au baſtion de la citadelle nommé Ventadour, qui régarde le pont Juvenal, ſur lequel on dreſſéroit des échelles, pour y faire monter les ſoldats que Mr de Rohan auroit fait commander pour cette execution, leſquels étant montez Mr de Melay les laiſſeroit ſaiſir du corps de garde, ce qui fut projetté d'un commun accord, ayant encore arrêté que dès qu'il y auroit monté ſa garde, il ne manquât de le lui faire ſçavoir en diligence, afin qu'il eût le loiſir de faire marcher l'armée de M. de Rohan qu'il tenoit toute prête à 4 lieues de Montper, faiſant courir le bruit qu'il vouloit aſſieger Corconne, afin qu'elle peut être avant le jour au pont Juvenal, pour que l'exécution de leur complot peut réüſſir, & qu'il ſeroit averti de ſon arrivée par un ſignal entr'eux convenu & qu'incontinent après le ſignal fait Mr de Melay feroit ſortir ſon fils naturel nommé Cadet pour les conduire, ce qui fut exécuté le mercredy 19 janvier 1628, l'ayant fait ſortir par la porte de frize, qui eſt celle des champs qui régarde le pont Juvenal, qu'il dit à Mr de Bretigny être ouverte pour luy faciliter encore mieux la priſe, & qu'il l'y attendoit. Ce qui confirma d'autant plus Mr Gondrin, qui étoit officier dans l'armée de Mr de Rohan, dans ſa penſée & dans l'avis qu'il avoit déjà donné à Mr de Rohan,

qu'on ne devoit pas ſe fier à Mr de Melay, & qu'il l'aſſuroit pour une ſeconde fois qu'il ne feroit jamais rien contre le ſervice du Roy, & que cette porte ouverte luy faiſoit plus fortement croire qu'ils ſeroient trompez: Mr de Bretigny lui répondit que s'il avoit vu la diſpoſition des choſes, il ne ſeroit pas ſi méfiant, mais que pour être mieux aſſuré de ſon afaire il vouloit entrer encore une ſeconde fois & qu'il prioit Mr de Rohan de luy vouloir donner un homme experimenté pour venir avec luy, ce qui fut accordé; & y étant entré & fait viſiter toute la place à ce capitaine que Mr de Rohan luy avoit donné, & trouvant le tout en l'état qu'il ſouhaitoit: Voyez, dit le Sr de Bretigny a celuy qu'on luy avoit baillé pour l'accompagner, s'il y a ici rien à craindre, ainſy que M. de Gondrin l'a voulu perſuader à Mr de Rohan. Cet homme ayant vu la citadelle aſſez degarnie de ſoldats & tous yvres en apparence (car on avoit verſé en divers endroit du vin avec des miettes de pain, mêlées enſemble avec des morceaux de viande qu'on avoit achez) luy répondit qu'apparemment tout alloit bien, mais que la mêfiance étoit la mére de ſureté; ſi bien qu'il falloit dire à Mr de Rohan qu'il luy pleut faire avancer promptement des hommes aſſurez pour ſe ſaiſir de la porte de friſe, avis que ce genéral approuva, commandant qu'en même tems que les uns eſcaladeroient,

il falloit que les autres entrant par la porte s'aſſuraſſent du pont & du cheval de friſe, que c'étoit le plus court & le plus aſſuré moyen pour ſe rendre maître de la place & avec moins de danger. M^rs de Foſſez & de Melay, inſtruits du deſſein des ennemis, firent changer avec grande diligence preſque tous les ordres, pour ne pas laiſſer ſurprendre la porte de friſe où l'on mit de bons hommes au corps de garde qui eſt par deſſus, & ce fût pour lors qu'on fit entrer les troupes qui étoient couchées ſur le ventre dans l'Eſplanade, & dans un endroit couvert, avec le moins de bruit qu'on peut, & deſquelles on garnit principallement le baſtion par où les ennemis devoient monter : cela fût fait bien à propos, car les gens commandez pour cette exécution y furent preſque en même tems que M^r de Bretigny (qui avoit uſé de diligence) à la porte de friſe; il commandoit la première pointe avec 50 hommes tous officiers & des plus braves de leur armée; de ſorte qu'ayant paſſé le pont, le baron d'Aubes qui ſoutenoit M^r de Bretigny y étant deſſus avec autres 50 hommes tous gens choiſis, & qu'en ſuite un gros conduit par M^r de Courſule frère de M^r de Bretigny entroient en foule, Beyne l'ingenieur de cette place qui avoit été chargé de couper la corde, entendant paſſer la parole de faire avancer les fourches pour ſoutenir le cheval de friſe duquel ils vouloient s'aſſurer, la coupa promptement, ſans attendre l'ordre

qu'on luy devoit donner, ainſi qu'il avoit été arrêté, dans la crainte qu'il eût qu'ils n'exécutaſſent leur deſſein, de ſorte que le pont faiſant la baſcule tous ceux qui s'y trouvèrent deſſus tomberent dans le foſſé, & on tira ſur ceux qui ſe trouvèrent entre la porte & le pont dont il y en eût 39 de tuez & 12 qui furent faits priſonniers, & cette décharge ſe fit preſque en même tems que celle qui fut faite ſur ceux qui étoient déjà montez par eſcalade ſur le baſtion de Ventadour; & les échelles étant renverſées, on tira quelques volées de canons ſur les ennemis, & les ſoldats firent grand feu ſur le gros qui étoit dehors, dont il y en eut pluſieurs de tuez ou de bleſſez. Après quoy Mr de Foſſez qui étoit à la place d'armes avec le reſte des troupes, ayant appris que Mr le baron de Bretigny n'étoit pas mort & qu'il étoit devant le cheval de friſe, s'avança, & l'ayant découvert luy cria: hé bien, Mr, vous nous avez voulu prendre pour dupes: — ha vrayment, luy répondit Mr de Bretigny, c'eſt bien vous qui nous avez dupez. Et en même tems Mr de Foſſez le fit tüer, & on a voulu dire que ce fut luy même qui le tua d'un coup de piſtolet dans la tête, du conſentement de Mr de Melay, qui apprehenda que le faiſant priſonnier le Roy ne le fit mourir plus honteuſement, & Mr de Courſule ſon frère fut tué devant le pont; on tira enſuite ſur ceux qui étoient deſſous après en avoir tiré le cadet de Melay,

dont les uns furent tuez & les autres bleſſez. On fit apporter ces derniers dans des maiſons particulières, ſurtout ceux qui ſe rencontrerent être enfans de la ville, entre autres le nommé Verchand homme de grand cœur & de bonne famille. Enfin ce qui fit deloger Mr de Rohan plus vite qu'il n'auroit fait, furent quelques volées de canon qu'on tira droit dans un terrain enfoncé au delà du pont Juvenal où il étoit, bien mortifié de ne pas avoir ajoûté foy à l'avis de Mr de Gondrin. Il fit emporter tous les bleſſez & quelques-uns des morts ſur les charrettes où étoient les pains de munition qu'il fit jetter dans la rivière du Lez. Mr de Foſſez le ſoir du même jour ſans plus tarder, fit rendre grâces à Dieu de ce qu'il luy avoit plu conſerver la ville & la citadelle, dans la grande Loge qui ſervoit alors de cathédrale; & comme on ſoupçonna quelques habitans proteſtans d'avoir donné des avis pour l'exécution de cette trahiſon & d'avoir fait faire des pains de munition dans quelques méteries pour l'armée ennemie, on ſe ſaiſit de quelques uns qui furent rompus vifs.

Il y a des perſonnes qui ont blâmé l'action du baron de Melay, entre autres Mr de Pontis dans ſes Mémoires, qui faiſant la deſcription de cette entrepriſe, dit qu'elle eſt indigne d'un homme d'honneur, & du cœur d'un gentilhomme, en tant que c'eſt être infidèle que de manquer à ſa parole, à ſa

foy, & que la trahiſon qu'on luy vouloit inſpirer, ne devoit l'engager dans une autre trahiſon ; qu'il auroit été beaucoup plus louable de rejetter les offres avantageuſes de M^r le duc de Rohan pour s'attacher à ſon devoir, que de ſurprendre par des belles promeſſes le duc de Rohan & de luy donner une parole qu'il ne vouloit ni ne pouvoit legitimement luy garder, & qu'il eût été même plus eſtimé du duc de Rohan, s'il eut réfuſé de le ſervir contre ſon Roy. En effet la trahiſon ne change point de nature pour changer d'objet, & c'eſt être toujours infidelle que de manquer à ſa parole & à ſa foy, quand ce ſeroit pour les intérêts du plus grand prince du monde.

1628

Le ſecond conſul ôté aux Proteſtants.

Le lendemain de l'entrepriſe de la citadelle, un jeudy 20^ème du mois de janvier 1628, les Proteſtans aſſiſtèrent en grand nombre à l'enterrement de M^r de Bretigny et de tous les autres qui furent tuez avec luy & les inhumèrent dans leur cimetière ; le ſecond conſul proteſtant, qui aſſiſta à ce convoy avec la livrée conſulaire, fut mis en priſon à cauſe de ſon entrepriſe, & depuis ce tems là, par ordre du Roy, les Proteſtans furent privez

du ſecond rang. Sous le conſulat de M^r de la Clote.

1628

Mort de M^r Gout, premier conſul.

Noble Antoine Du Pont S^r de Gout premier conſul de Montp^er montant à cheval dans la cour de ſa maiſon le pied luy gliſſant de l'étrier tomba à terre, où ſon cheval luy donna un ſi grand coup de pied à la tête qu'il en mourut. Cet accident luy arriva le 27 de juin 1628; peu de jours après, la ville proceda à l'élection d'un nouveau conſul qui fut M^r le tresorier Greffeuille.

1628

Priſonniers de Galargues pendus à Montpeiller à la grande aire de la Sonnerie ſous le conſulat de M^r de Greffeuille.

En l'année 1628, M^r le duc de Montmorency alla aſſieger le lieu du grand Galargues, où il y avoit 5 à 600 hommes commandez par les S^rs de la Roque & Valeſcure, leſquels s'étant tous rendus à diſcrétion, furent conduits à Montp^er. Meſſieurs les officiers ou commandans en nombre de ſoixante-cinq, dans leur compoſition promirent de faire remettre le lieu d'Aymargues à l'obéiſſance du Roy, & n'ayant pu l'obtenir de M^r le duc de

Rohan, ils furent condamnez à être pendus & les ſoldats en galère, & ce en conſéquence du jugement donné par M^r de Neſmond, intendant de la Juſtice, & des officiers catholiques du ſiège Préſidial de Montp^er; cette exécution fut faite ſous le conſulat de M^r de Grefeuille le 3^me novembre 1628, à l'aire de la Sonnerie, où l'on avoit préparé pour cet effet des gros ſoliveaux ſoutenus par des pieds droits qui tenoient toute la largeur de cette aire. C'étoit une choſe fort pitoyable & fort touchante, de voir aller ces pauvres malheureux au ſupplice, attachez deux à deux en nombre comme j'ay dit de ſoixante-cinq chantant tout haut le pſeaume cinquante-unième; mais ce qui toucha plus ſenſiblement le cœur des aſſiſtans, ce fut de voir encore le fils de M^r de la Roque gentilhomme des Sevennes, qui n'avoit que quatorze ou quinze ans, qui ne mourut point, mais qu'on fit aſſiſter au ſupplice de ſon père. Le nommé Jean Bordes ſergent de la compagnie du S^r de Cournac, qui s'étoit fait catholique romain depuis ſa priſon, alloit conſtament à la mort, le bourreau ne l'eut pas plûtôt jetté de l'échelle que la corde rompit & tout le peuple demanda d'abord grace pour luy, ce qu'on luy accorda; les ſixains étoient ſous les armes, & partie de la garniſon; & le jeudy, 9^me du même mois, les ſoldats qui ſe trouverent alors au nombre de 314 furent attachez à la chaine et conduits en galère.

1629

L'union des Cours de la chambre des Comptes avec celle des Aydes.

Au mois de juillet 1629, la Cour des Comptes & celle des Aydes fûrent unies enſemble; avant cette union on les appelloit maîtres de la Chambre des Comptes & les autres generaux de la Cour des Aydes, & depuis l'union on les a toûjours qualifiez de conſeillers en la Cour des Comptes Aydes & Finances.

Au commencement de la création de ces offices on les donnoit pour 4 ou 5,000 livres. Il y eut des avocats à qui ils fûrent préſentez qui n'en voulurent point, entre autres M^rs de Jaule & Rodil, dont ils ont été du depuis bien fachez, ne croyant qu'ils fuſſent avec le tems d'une ſi grande conſidération qu'ils ſont préſentement; quelques années après on les mit à 8 ou 10,000 livres, enſuite à 12, à 15, à 20, à 30. Et enfin ils ſont venus reception & proviſions en main à 80,000 livres. Auſſi rapportent-ils tous les ans de 4 à 5,000 livres. Il ne faut pas oublier de dire que M^rs les deux premiers Préſidens de la Cour des Comptes & des Aydes convinrent enſemble que le ſurvivant reſteroit ſeul premier Préſident de ces deux Cours, & qu'il donneroit 30,000 livres à la veuve de l'autre, & ce fût M^r de Rochemaure qui ſurvécut à à M^r d'Agel premier Préſident en la Cour des

Comptes, & du depuis il n'y a eu qu'un ſeul premier Préſident.

1629

Établiſſement des Jéſuites à Montp^er.

Le vingtième de juin 1629 les Pères jéſuites furent établis dans Montp^er par M^r Pierre de Fenolliet évêque de la dite ville, ce qui fut approuvé par un Conſeil général, qui fut tenu quelques jours auparavant, & ce furent les Pères Carrel et Regourd qui firent leur établiſſement dans le collége des Proteſtans, dont les claſſes étoient faites par des Régens ſéculiers, ſous la direction d'un Principal qui y logeoit dedans; & enſuite le Père Baliard fut leur premier Recteur dans ce collége. Sous le conſulat de M^r Ranchin chancellier de la Faculté de médecine.

1629 & 1630

La grande peſte à Montp^er.

Environ le mois de ſeptembre de l'année 1629, le Roy ayant appris que la peſte étoit à Montp^er & qu'elle commençoit de s'y échauffer, eut ſoin de faire retirer ſes troupes pour ne pas les perdre & ne laiſſa qu'une garniſon

dans la citadelle. Vers la fin du dit mois, la mortalité commença d'être ſi grande qu'il en mouroit juſqu'à 200 par jour & ſur la fin d'octobre juſqu'à 300. M^r Delort profeſſeur & doyen de l'Univerſité de médecine de cette ville, fort habile & fort eſtimé, fût le premier des médecins qui la découvrit ſans en avoir jamais vû, que par ce qu'il en avoit appris dans ſes livres; ce fût à un capucin de qui le poux qu'il trouva aller d'une manière toute extraordinaire, le fit ſoupçonner qu'il n'eut la peſte, joint aux réponſes que ce capucin faiſoit à ſes interrogations; ſortant de ce couvent il alla promptement à ſa maiſon, où il ſe fit parfumer, & le capucin mourût dans moins de deux fois vingt-quatre heures atteint d'un charbon. Peu de jours après il fût appellé pour aller voir un nommé Lecade, auquel il n'eût pas plutôt touché le poux & vû ſon viſage (car il avoit cette coutume d'enviſager ſes malades) qu'il n'hezita point à croire qu'il étoit atteint de peſte, & celuy-cy ſe trouva avoir un bubon, auſſy mourût-il dans 24 heures; & après s'être parfumé comme la 1^ere^ fois, il fut d'abord avertir M^r Ranchin, ſon collègue, chancelier en l'Univerſité de médecine, qui ſe rencontra être conſul cette année, qui n'eût pas plûtôt réçû cet avis, qu'il fit fermer la maiſon de ce dernier; & comme dans les Capucins il y eut quelque ſuite, il les fit auſſi fermer, pourvoyant d'ailleurs à tout ce qui leur fut

néceſſaire. Le peuple qui n'eſt d'ordinaire qu'une bête, ſoupçonna que Mr Delort étoit d'intelligence avec Mr Ranchin pour luy faire gagner de l'argent : mais on fût bien-tôt déſabuſé, lors qu'on le vit ſortir de la ville avec ſa famille & tous ſes meubles; la grande mortalité qui arriva tous les jours les ſurprit bien davantage. Pendant ce tems de peſte, qui dura 15 ou 16 mois, Monſr Ranchin qui fût obligé de reſter dans la ville en qualité de conſul, fut toujours habillé de cap à pied de marroquin pour mieux éviter l'infection, auſſi n'en fut-il point atteint, joint ſans doute aux autres précautions qu'il prénoit en dedans. On a toûjours appellé ce tems, le tems de la grand'peſte; la ville fut tout à fait déſinfectée ſur la fin de l'année 1630, ſous le conſulat de Mr Girard, controlleur & commiſſre de l'extraordinaire des guerres, où quelques uns commencerent d'y révenir avec leurs familles : mais les plus aviſez ne révinrent qu'au commencement de 1631.

1630

États de la province ſupprimez.

Environ la fin de l'année 1630, Mr le duc d'Orleans frère unique du Roy ayant fait entendre à Mrs les Evêques & Barons des Etats, le deſſein qu'il avoit de venir dans la province

à la tête d'une armée; ces M^rs ayant écoûté un peu trop facilement les propoſitions qu'il leur fit; M^r le cardinal duc de Richelieu, qui avoit des confidens partout, en ayant été averti, obligea le Roy pour punir ces M^rs de ſupprimer les Etats et d'y créer à leur place une chambre des Elus, ce qui fût fait ainſi comme il le deſiroit, & ce fût M^r Patris qui en fût préſident, & le S^r Maduron un des Elus. Cette chambre ſubſiſta environ un an, après lequel tems les Etats furent remis comme ils étoient auparavant.

1631

M^r Girard controlleur créé cappitaine des archers.

En l'année 1631, après le déceds de noble Pierre de Combes de Montagut, capitaine de la compagnie du noble Jeu de l'Arc, étably dans la ville de Montp^er, cette Compagnie des Archers s'aſſembla pour procéder à l'élection d'un nouveau capitaine, ſi bien qu'y ayant procédé ſuivant leurs ſtatuts par pluralité de voix, noble Raulin Girard de cette ville fût éleu qui en ſuite prêta le ſerment devant M^rs les Conſuls le 4 juin 1631; & il me ſemble qu'il ſera ici aſſez à propos de vous déduire tout au long la manière en laquelle on a procédé de tout tems, tant en la nomination du capitaine qu'à la preſtation du

ſerment, & de mettre enſuite les noms de tous ceux qui ont poſſédé cette charge depuis l'année 1411 juſqu'à préſent.

Après que la Compagnie a nommé le capitaine par la pluralité des voix, elle luy députe le lieutenant accompagné de quatre officiers appelez conſeillers, pour luy donner avis de ſa nomination, le priant de la part de toute la Compagnie d'accepter la charge, & après qu'il l'a acceptée ces M^rs en viennent faire leur rapport à la Compagnie, qui tous en corps partent en même tems pour l'en féliciter, & le remercier de ce qu'il a bien voulu être leur chef; après quoy, il leur marque le jour qu'il veut être réceu, dont M^rs les conſuls ſont avertis & priez de ſe trouver à l'Hotel de ville pour luy faire prêter le ſerment, de ſorte que ce jour là étant arrivé, cette Compagnie ſe met ſous les armes & le va prendre chez luy, qui ſe met à leur tête accompagné de ſes amis, & dans cet état vont joindre M^rs les Conſuls qui ſont à l'Hotel de Ville en robbes rouges, d'où ils partent tous enſemble de même qu'ils ſont venus, aux ſanfares des trompetes & au ſon des hautsbois & des violons pour aller au foſſé des Archers & dans la voute qui eſt au deſſous du corps de garde, M^rs les Conſuls y font prêter le ſerment accoutumé. Cela fait, ils ſe remettent à la tête de la Compagnie & le capitaine réprenant ſa place accompagnent M^rs les Conſuls à l'Hotel de Ville, & enfin le

capitaine à ſa maiſon. Et comme au commencement de ce diſcours, je vous ay promis les noms de tous ceux qui ont précedé Mr Raulin de Girard, les voicy :

Vénérable & diſcrète perſonne Petequin Deſchamps, habitant de la ville, fut nommé capitaine le 1er de may, jour de St Philippe & St Jacques 1411 : après le décez de Petequin Deſchamps, on nomma pour remplir cette charge noble Jean Mourgues le..... 1475 [1]. Noble Guillaume Sartre ſucceda à Jean Mourgues en la charge, il y fut réceu le 29me avril 1545. Noble Simon de Sandres baron et ſeigr de St George-Dorques fût nommé capitaine après le décez du Sr Sartre le 28me avril 1554. Après le décez duquel fût mis à ſa place noble Raulin Dumois ſeigr de Ferrières, qui fût nommé le 15e avril 1565. A noble Raulin Dumois ſucceda en la charge noble Pierre de Combes de Montagut ſeigr de Combas qui fût nommé le 1er jour de may 1594. Et enfin à Mr Pierre de Combes de Montagut, ſucceda ainſy que nous l'avons dit cy devant, Mr noble Raulin Girard qui fut réçû le 4me juin 1631.

1 Ce nom ne figure pas dans la liste des Capitaines de la Compagnie donnée par d'Aigrefeuille ; ce n'est pas, d'ailleurs, le seul désaccord qui existe entre les deux listes. *(Note de l'Éditeur.)*

1631

Établiſſement des Peres de l'Obſervance.

L'an 1631, le 11^me^ jour du mois de ſeptembre à 10 heures du matin, ſous le conſulat de M^r^ de Boſſuges le cadet, les Frères Mineurs Pères de l'Obſervance prirent poſſeſſion de leur ancienne maiſon; le même jour on y poſa la 1^re^ pierre & on commença de travailler au cloître, étant gardien cette année le Pere Antoine Chrêtien.

M^r^ le cardinal de Richelieu ſeul miniſtre d'Etat, appréhendant beaucoup M^r^ le duc de Montmorancy, tant parcequ'il étoit fort aymé du Roy & de toute la France (ce qui luy donnoit de la jalouſie) que parcequ'il le connoiſſoit être hardy & entreprenant, & que d'ailleurs ce miniſtre étoit fort perſuadé que ce ſeig^r^ ne l'aymoit point, depuis qu'il empecha le roy de faire grace à M^r^ de Bouteville ſon couſin germain (& père de M^r^ le maréchal de Luxembourg d'aujourdhuy) de qui ce Cardinal avoit pris les mêmes ombrages, & qui ne luy étoit pas moins ſuſpect que M^r^ de Montmorency: car outre qu'il étoit brave, il étoit encore hardy & homme d'exécution, étant d'ailleurs gens à ne point ſe ſoumettre à luy, & moins à ſuivre ſes ſentimens; de ſorte que ce Miniſtre tenoit cette maxime, de ne laiſſer point échaper l'occaſion de ſe défaire de tous ceux deſquels il avoit ſujet de ſe

défier ; & comme en ce tems là il y avoit pluſieurs mécontens dans le Royaume, entre autres Mr le duc d'Orleans, frere unique du Roy Louis XIII, & Mr le comte de Moret, fils naturel d'Henry le Grand IVème, réſolurent de ſe mettre à la tête d'une armée, pour ſe défaire de cet impérieux miniſtre, s'il leur étoit poſſible, qui ſe faiſoit mieux garder que le Roy ; le premier prit le nom de Général des Armées de Sa Majeſté, & comme Monsieur avoit preveu qu'il ne ſçauroit bien réüſſir, s'il n'engageoit Mr de Montmorency dans ſon parti, il y envoya pour cela l'un de ſes plus confidens, afin de le perſuader à s'y ranger. Ce ſeigr reſiſta quelque temps, mais après avoir fait réflexion que ce Prince étoit comme l'héritier preſomptif de la Couronne (le Roy n'ayant point alors des enfans) il s'engagea malheureuſement avec luy & travailla en même tems à gagner la Nobleſſe & le Peuple de cette Province dont il étoit Gouverneur, ce qu'il fit avec moins de peine que tout autre n'auroit fait, étant aymé comme il étoit, mais comme ſon principal but fut celuy de ſe rendre maître de la ville & citadelle de Montper, ne ſachant comment ſe gouverner pour y réüſſir, croyant bien que Mr de Foſſez ne ſe départiroit jamais des intérêts de Mr le Cardinal, il s'aviſa de le faire prier par les jéſuites, luy & les deux Mrs d'Anval qui commandoient dans la Citadelle, à une hiſtoire que les écoliers de ces Pères devoient

répréſenter, pour qu'il eut mieux le moyen de les arrêter tous trois à la fois, afin d'aller tout d'un tems ſe preſenter à cette place avec ſes gardes, accompagné de beaucoup de Nobleſſe qu'il avoit fait venir avec luy pour ce deſſein & s'en ſaiſir, ce qui luy auroit été d'autant plus facile, qu'outre que l'entrée ne luy étoit jamais refuſée, comme Gouverneur de la Province, il y avoit quelques officiers ſubalternes qui luy prêtoient la main; mais malheureuſement pour luy les M^rs d'Anval ne quitterent point la place; de manière qu'il fût dit que d'arrêter M^r de Foſſez ſans être aſſuré des autres, ce n'étoit rien faire; ainſi on laiſſa les choſes de même qu'elles étoient ſans rien témoigner de leur deſſein. M^r le Cardinal venant à ſçavoir que Monsieur étoit entré dans le Languedoc, & que M^r de Montmorency l'y avoit réçeu, & que même il travailloit à mettre des gens sur pied, prévoyant que c'étoit un orage qui alloit fondre ſur ſa tête, travailla fortement pour le diſſiper, ſi bien qu'il obligea le Roy (ſous pretexte qu'on luy vouloit enlever ſa Couronne) d'envoyer promptement des troupes qu'il avoit encore ſur pied par le moyen de la paix, & il les diviſa en deux armées, dont l'une fut commandée par M^r le maréchal de Schomberg qui entra par le haut Languedoc & l'autre par M^rs les maréchaux de la Force & de Vitry qui entrerent par le S^t Eſprit; M^r le Maréchal de Schomberg ayant rencontré l'armée de

Monſieur à Castelnaudarry avoit deſſein de l'obſerver & de l'amuſer quelques jours tant pour faire délaſſer ſes troupes qui étoient fatiguées par la longueur du chemin, que pour donner le tems à Mr de la Force de s'avancer & par ce moyen de les enfermer & de les prendre ſans reſiſtance; mais Mr de Montmorancy qui réconnut le deſſein de ce vieux & expérimenté Capitaine, crût qu'on ne devoit pas le laiſſer repoſer, & qu'il falloit combattre : de manière que la choſe ayant été ainſy réſolüe par un Conſeil de Guerre, Mr le comte de Moret qui eut l'aile droite, ſe mit d'abord en état de donner combat * & Mr de Montmorency dans la penſée qu'il eut que Mr de Moret n'irait pas ſi vite, s'amuſa pour plus grande précaution à reconnoitre un poſte dont le parti contraire s'étoit ſaiſi; mais ce Seigneur entendant tirer crût, comme il étoit vray, que Mr de Moret qui fut tué dans cette occaſion, avoit commencé de donner; alors ce Duc à qui le ſang bouilloit dans les veines, pouſſé par cette bravoure extraordinaire qui ne l'abbandonnoit jamais, ſans qu'il commandat à perſonne de le ſuivre, ni ſans conſiderer le danger dans lequel il s'alloit expoſer, pouſſa ſon cheval, luy fit ſauter le foſſé qui traverſoit le chemin, alla fondre comme un lyon, ou plutôt comme un Mars ſur les mouſquetaires, ſur le ventre

* (Ce combat ſe donna le 1er ſeptembre 1632.)

deſquels il paſſa, & pouſſant outre, il renverſa des eſcadrons qu'il rencontra, ayant porté par terre les officiers qui étoient à leur tête, & tout percé de coups, rompit les ſix premiers rangs du Regiment des Gardes & tua des ſoldats au ſeptième ; action d'autant plus admirable qu'on n'en trouve point de ſemblable dans nos hiſtoires. Ce ſeigneur qui dans ce choc ne fut ſuivi que des comtes de Rieux & de la Feuillade & du vicomte du Pujol, voyant les deux premiers tuez à ſon côté, & le troiſième mis hors de combat par deux mouſquetades & quelques autres bleſſures qu'il venoit de récevoir, ſe trouva ſeul & abandonné des ſiens parmi ſes ennemis, & piqué d'une généreuſe indignation qui ne connaiſſoit point la peur, ſe jetta de plus fort & plus avant dans la mêlée, fit des efforts inconcevables & des choſes au delà de toute expreſſion : de manière qu'étant révenu à ſoy, ſe ſentant affoiblir par la perte de ſon ſang qui ſortoit de dix-ſept bleſſures qu'il avoit déjà réçües, forma le deſſein de ſe retirer, ce qu'il alloit faire, ayant pouſſé ſon cheval pour monter ſur un champ un peu rélevé d'où il n'auroit eu qu'une petite courſe à faire pour être tout à fait hors de péril ; mais cet animal qui étoit deja tout percé de coups de même que ſon maître, par le violent effort qu'il fit alors, joint à une mouſquetade qu'il y réçût tomba mort ſous luy. Enfin les troupes du Roy coururent à luy, & à régret

firent priſonnier un homme qu'ils auroient bien voulu ſauver, & à qui ils ne peurent dire un ſeul mot, par le déplaiſir qu'ils eurent de voir ſa perte inévitable. M^r de Schomberg commanda qu'on le fit porter au Corps de Bataille, où il ne fût pas plûtôt qu'il demanda à ſe confeſſer, ce qu'il fit, après quoy il fut conduit à Caſtelnaudarry, où il n'eut pas été quelques jours qu'on le fit porter au Chateau de Leytoure, ſans avoir égard à ſa foibleſſe & à ſa fièvre. Enfin ce fut le 27 d'octobre 1632 qu'il arriva à Toulouſe, où il n'eût pas reſté une ou deux heures qu'on le fût avertir que deux commiſſaires étoient arrivez pour l'interroger. Le lendemain on luy confronta les témoins qui furent M^rs de Guitaud & de S^t Preuil, Capitaines dans le Régiment des Gardes du Roy; les Juges, interrogeant le premier, luy demanderent s'il n'avoit pas vu M^r de Montmorency dans la mêlée, il répondit que non; mais qu'il étoit vray que y ayant vû un homme qui avoit percé trois Eſcadrons de l'armée du Roy & penetré juſqu'au ſeptième rang du Régiment des Gardes de Sa Majeſté, il crût que ce ne pouvoit être autre que le vaillant M^r de Montmorency; & le ſecond répondit auſſi à la même interrogation qu'il ne l'avoit pas vû, mais qu'il avoit vû paroître un Mars, portant de la terreur & de l'épouvante partout où il abordoit, renverſant, tuant ou bleſſant tout ce qui s'oppoſait à luy & que ſon cheval dont la

blonds & tous bouclez, il avoit la parole douce, & le ſon de la voix tout à fait agreable, il étoit doux, affable, civil autant qu'on peut l'être, honnête, bien faiſant excepté aux proteſtans qu'il haïſſoit, careſſant les moindres perſonnes, & ſurtout les ſoldats à qui il faiſoit du bien, les ſoulageant dans leur beſoin; jamais homme n'a été plus liberal, ni plus magnifique, non pas ſeulement en ſon train, qui étoit le plus nombreux & le plus leſte que celuy de tous les autres Seig^rs du Royaume, mais encore en toute autre choſe, ne ſe reſervant rien de ce qui étoit à luy, ſe dépouillant en faveur des gentilhommes ſes amis, auxquels il départoit ſes habits & ſes nipes; il étoit toujours fort bien mis & fort propre, mais d'une propreté qui n'avoit rien d'affecté; la deviſe de ſa maiſon étoit: Dieu ayde au 1^er Chrétien, & ſon mot Aplanos, c'eſt-à-dire, ſans tache. Il avoit l'eſprit vif, & bien tourné, fort agréable railleur, un grand cœur, une hardieſſe incomparable pour tout entreprendre, & pour executer promptement ce qu'il avoit résolu, ſur tout dans les combats, où il s'engageoit un peu trop facilement, & c'eſt ce qui luy a coûté la vie.

Voicy les vers qu'on fit après ſa mort.

EPIGRAMME.

Mars eſt mort il n'eſt plus que poudre,
Et ce grand Phœnix des guerriers
Sous une forêt de lauriers
N'a pû ſe garentir du foudre,

Sa trame vient d'être coupée
Au grand regret de l'Univers ;
Il ne vit plus que par mes vers
Et de ce qu'a fait ſon épée,
Toy qui les lis & ne ſcais pas
De quelle façon le trêpas
Emporta cette âme guerriere,
Ces deux vers t'en feront ſçavant :
La Parque l'a pris par derriere
N'ozant l'attaquer par devant.

1633

Entrée de Mr le duc d'Aluin dans ſon gouvernement de Montpr. Sous le conſulat de Mr de la Roque.

Après la mort de Mr le Duc de Montmorency, le gouvernement de la Province du Languedoc fût donné le même jour à meſſre Henry de Schomberg comte de Nanteuil, marechal de France, Lieutenant General des armées du Roy, Gouverneur du Païs de la Marche & du Limoſin, d'Angoumois & de Saintonge, & enfin de Languedoc, duquel eſt cy deſſus parlé, qui n'eût pas le tems de prendre poſſeſſion, parcequ'il mourût peu de tems après le 17 novembre 1632, en ſa 49me année, d'appoplexie, à Bourdeaux. De manière que ce fût meſſire Charles de Schomberg duc d'Aluin, Pair de France, Chevalier des ordres du Roy, fils unique de ce Marechal à qui le Gouvernement avoit été donné en ſurvivance, qui en vint prendre poſſeſſion ſur la fin de ſeptembre 1633 ; le 1er jour d'octobre il vint coucher à la Citadelle,

& le lendemain 2^me^ il fit ſon entrée en cette ville ; en voicy l'ordre. Il dina ce même jour au Jardin de Greffeuille, qui eſt à une promenade de la ville; environ une heure après midy les ſixains compoſez des Artiſans ſortirent hors la Porte de la Sonnerie, que M^r^ Deſtros major rangea en deux bataillons ſur les aires de cette porte, qui ſont entre deux grands chemins, le Royal dont l'un va à Beziers & l'autre à Frontignan, qui eſt celuy par où l'on va au jardin de Greffeuille; peu de tems après M^r^ le Senechal de cette ville, qui étoit M^r^ de Raſtenclières, ſortit à cheval à la tête de la nobleſſe, & les Conſuls de mer, portant leur chaperon de velours rouge & noir, ceux-cy à la tête de la bourgeoiſie, le ſuivirent auſſy à cheval, devancez de deux trompettes; leur guidon qui portoit l'étendart attaché à ſon côté, où ſont les Armes du Roy & celles de la ville, étoit à la tête de la jeuneſſe, devancé d'un Trompette & de deux Timbaliers, ils étoient tous en noir de même que les officiers des ſixains, parceque M^r^ le duc d'Aluin portoit le deuil de M^r^ ſon Père, & tous mis fort proprement; quelque peu de tems après que M^r^ le Gouverneur eût diné, ſon trompete commença de ſonner à cheval, pour que tous ceux de ſa maiſon y montaſſent; cependant nôtre bourgeoiſie qui avoit déjà fait ſon compliment, monta auſſi à cheval & faiſant ſonner la marche ſe vinrent ranger en quatre eſcadrons ſur les ailes de

l'infanterie, de ſorte que des que Mr le Gouverneur les eût abordez, les deux premiers eſcadrons firent leur dêcharge, les ſixains qui s'étoient déja préparez (ſelon le commandement qui leur en avoit été fait par Mr le Major) le ſaluerent enſuite, & leur dêcharge fût trouvée ſi juſte & ſi à propos, que Mr le duc d'Aluin avoüa avec ceux de ſa ſuite, que les troupes les mieux réglées n'en ſçauroient faire une meilleure; après eux les autres deux eſcadrons firent la leur, & en caracolant de même que les premiers furent ſe placer avant la nobleſſe, & tout ce monde n'eût pas plûtôt achevé de faire ſa décharge qu'on entendit en même tems le bruit de tout le canon de la Citadelle qui le ſalua pareillement, & la cavalerie ayant achevé de paſſer, l'infanterie commença à defiler pour ſuivre la marche de Mr le Gouverneur; mais avant que de paſſer outre, il eſt bon de peindre ce ſeigr & la manière dont il étoit ajuſté. Il montoit un beau cheval noir tout arnaché de même couleur, l'étoffe étoit de ſatin fleuri enrichie d'une fort belle broderie d'argent. Il portoit un habit fort riche, tout garni & tout plein de jayet en broderie ſemé de paillotes, ce qui plaiſoit beaucoup à la vûe, & l'écharpe où il portoit ſon bras (à cauſe d'une bleſſure qu'il avoit réçûe depuis peu dans un combat en Allemagne) étoit de même que la houſſe de ſon cheval, toute enrichie de broderie; c'étoit un homme de

grand'mine, qui avoit la taille admirable, le corps droit & trés-bien proportionné, le port extremement majeſtueux, le maintien fort grave, le teint noir un peu baſané, une mouſtache noire & renforcée, ſes yeux étoient d'un gris bleuâtre, aſſez brillans, le nez bien formé, de même que le tour & les traits du viſage, les cheveux noirs un peu crêpez & bouclez, avec une cadenete ou flotte à chacque côté qui luy donnoit beaucoup de grace, une parole tonante, avec cela le ſon de ſa voix étoit agréable & proportionné a un grand & puiſſant corps; & quoy qu'il eût une ame martiale, il ne laiſſoit pas d'être doux, honnête, civil, affectueux, tendre & bon amy; il ſavoit eſtimer les uns ſans fâcher les autres, outre ce il étoit obligeant, liberal & magnifique. Il danſoit fort bien & fort juſte & chantoit de même, ſachant la muſique & compoſant des airs. C'étoit le plus bel homme ſous les armes qu'on peut voir, reſſemblant à un Mars. Il étoit homme d'eſprit accompagné d'un bon ſens, qui avoit de fort belles lettres, il écrivoit juſte & en bons termes, il poſſédoit bien les Poëtes, mais ſurtout Virgile qu'il ſçavoit preſque tout par cœur, du moins les plus beaux & les plus riches endroits. Il étoit homme de grand cœur et fort bon capitaine, beau parleur & propre à perſuader; il avoit grande facilité à apprendre les langues & il en parloit bien 5 ou 6 : la latine, l'allemande, l'eſpagnole,

l'italienne, la françoiſe; & dans fort peu de tems, il apprit ſi bien notre languedocien, qu'on eût dit qu'il étoit né dans la Province, auſſi ne parloit-il jamais autrement aux Payſans, aux Artiſans, & aux bonnes femmes qui avoient à faire & à traiter avec luy; & c'eſt auſſi ce qui luy gagnoit generalement le cœur de tout le peuple, joint même à quelque complaiſance qu'il avoit pour ces gens-là. — Pour révenir à ſon entrée, en abordant la ville on trouva à l'entrée du baſtion qui couvre la porte, & à l'endroit où étoit autrefois le balancier, un grand Arc de Triomphe avec un grand tableau par deſſus, qui répreſentoit le Roy aſſis tenant le ſceptre à ſa droite, & à ſa gauche la main de Juſtice, il avoit à ſa droite une femme aſſiſe ſur un char, qui par ſes habits répréſentoit l'Egliſe, tenant une demi-pique d'une main, & de l'autre ſoûtenoit un rouleau, qui étoit placé où on le dira cy après; au deſſous de la figure qui répreſentoit l'Egliſe, il y en avoit une autre qui de la moitié du corps répreſentoit une Magdelaine pénitente, & de l'autre moitié une Sirene à deux queües, & au deſſous de celle de la gauche étoit un caſque embraſé, & au deſſous du caſque un enfant reſſemblant à un Cupidon ou Amour ayant les yeux bandez; au deſſous des figures du côté droit on liſoit cette inſcription : *Natorum hæc laurea primi;* & du côté gauche en même ligne étoit celle-cy : *Non*

flammæ ſed ſceptra fugant, et par deſſus la tête du Roy, il y avoit une montre d'horologe avec un rouleau ſoûtenu d'une main par la figure qui répréſentoit l'Egliſe, & celle qui étoit au côté gauche tenoit un miroir de la main droite, & de ſa gauche l'autre bout du rouleau dans ou ſur lequel étoient écrits ces mots : *Ludoicus fœdera ſanxit*. Par cet embleme on vouloit dire que le Roy ſoûtenoit la Foy et la Juſtice par le fer & par le feu, & que ſi la Religion s'étoit rafroidie à cauſe, diſoit-on, de la prétendüe hereſie, qu'il luy fera réprendre ſa 1ere ferveur & la rétablira entièrement. Sur la porte de la ville, on y avoit mis les Armes du Roy & de la Reyne, & au deſſous celles de ce Seigr, qui ſont d'or au lyon coupé de gueules & de ſinople, à la queüe forchée de même & toutes ces Armes entourées d'un cordon de verdure, arrêtée par des bandes de papier en forme de ruban large, rayées des couleurs du Roy. Toutes les fenêtres des maiſons devant leſquelles Mr le Gouverneur paſſoit étoient garnies de tout ce qu'il y avoit de plus beau & de plus galant dans la ville, & dans les rües une infinité de peuple; au bout de celle de la Sonnerie, on trouva un ſecond Arc de Triomphe qui appuyoit contre la maiſon de Mr Bouſſuges & contre celle qui fait pointe, où il y avoit des emblêmes & des deviſes ainſy qu'à tous les autres; au bout de la grand'rüe, & à l'endroit que

nous appellons la Peyre, qui eſt celle où l'on va à l'Hotel de Ville, on paſſa ſous le troizième & ſous le quatrième en entrant à l'Eguillerie appuyant ſur la grande & petite Loge; au milieu de cette même rüe on paſſa ſous le cinquième, qui étoit appuyé contre la maiſon de feu M^r de Sauſſan Serres & contre celle de la Tour Dau Canet; & enfin on paſſa ſous le ſixième & dernier qui fut placé au commencement de la rüe du Pile S^t Gile faiſant face à la maiſon de M^r le Préſident de Boucaud, où M^r le Gouverneur logea toûjours, & ſur la porte étoient ſes Armes ſeules entourées de même que celles de la Porte de la ville, à la réſerve qu'on avoit rayé les bandes des couleurs de ce Seig^r; amaranthe & jaune; enfin les ſixains qui venoient en queüe paſſant devant ſa maiſon, chacun d'eux en particulier le ſalua encore, en tirant & dechargeant leur mouſquet devant ſa porte. Il eſt à remarquer que le Roy diviſa la lieutenance générale en trois ſous le Gouvernement de M^r le duc D'Aluin, poſſédée auparavant & même depuis long-tems par M^r le duc de Ventadour, en ſeul; de ſorte que dans cette même année 1633, elle fût donnée premièrement à meſſire Juſt Henry, Comte de Tournon & de Rouſſillon, chevalier des Ordres du Roy, mareſchal des camps & armées de Sa Majeſté, qui eût pour ſon partage les pays de Vivarais & de Velay; ſecondement à meſſire Hector de Gelas &

de Voiſins, marquis de Leberon & d'Ambres, chevalier des Ordres du Roy, qui fut partagé du Haut Languedoc, & le 3me ſut meſſire Louis duc d'Arpajou, chevalier des Ordres du Roy, mareſchal des camps, & du depuis Lieutenant Général dans ſes armées, lequel eut le département du Bas Languedoc; & meſſire Jean de Halot, ſeigneur de Gouſſonville, fût lieutenant du Roy dans Montper, & meſſire Jacques d'Avoine, ſeigneur de la Jaille Gatine, dans la Citadelle.

1633

Elephant dans Montpellier.

Dans le même mois de ſeptembre 1633, on vit dans Montpeiller un éléphant qu'on avoit mis dans la maiſon de Madlle de La Coulombière, qui appartient aujourdhuy au Sr Greffeuille procureur; cet animal ſe couchoit & ſe levoit contre tout ce que les auteurs en ont écrit, & on n'avance rien que toute la ville n'ait vû; il aymoit fort les oranges, & lorſqu'on luy en donnoit & qu'on luy en préſentoit une ſur la main, il l'attiroit par le ſouffle de ſa trompe, qu'il replioit en dedans, & par ce moyen portoit l'orange contre la pointe de l'une de ſes deux groſſes dents, qui ſortent en dehors, & il la peloit ſi bien, qu'il n'y avoit point d'hommes qui

l'euſſent ſçeu mieux faire avec un couteau, de ſorte qu'on voyoit tomber la peau toute d'une piece, & en même tems, toûjours par le même ſouffle il l'apportoit dans ſa gueule & l'avalloit. Sous le conſulat de Mr de la Roque.

1633

Réjouiſſances generales en faveur de Mr le duc d'Aluin.

Mr le duc d'Aluin ne fût pas plûtôt arrivé à Montpr qu'il tâcha de gagner par ſes façons d'agir le cœur de tous les habitans, & ceux çy de même de s'inſinüer dans ſes bonnes graces & pour cela on s'étudia de luy plaire & de le divertir chacun en ſa manière; la nobleſſe commença par une partie de courſe de bague dont il voulut être, & obligea même Madame la Ducheſſe ſa femme d'en préparer une de fort beaux diamans, pour ſervir de prix & de récompenſe à celuy qui l'emporteroit, & ce fut Mr le vicomte de Larhode autrement de Rouët qui la gagna. Quelques jours après Madame la Marquiſe de St Germain en fit courre une autre, c'étoit une fort belle émeraude, accompagnée de trois beaux diamans à chacun des côtez, qui fût emportée par Mr de Bellefons proche parent de Mr le vicomte du Pujol, qui étoit un gentilhome des plus adroits & un des meilleurs hommes de cheval de la Province, & qui

couroit avec toute la bonne grace poſſible. La carrière pour ces courſes étoit à la rüe de la Sonnerie. Elle commençoit devant celle qui fait coin allant droit au petit S[t] Jean, & finiſſoit à la maiſon qui fait pointe en entrant dans l'Argenterie; les fenêtres des maiſons étoient remplies de tout ce qu'il y avoit de plus beau & de plus galant dans la ville, & la rue toute pleine de peuple. Madame la ducheſſe avec celles qui l'accompagnoient, fûrent placées aux fenêtres de M[r] de Fourques, vis a vis la potence où pendoit la bague, & toutes ces courſes ſe faiſoient aux fanfares des trompetes & des hautbois, & les violons même donnoient du divertiſſement aux dames. Tout le reſte du Carnaval ſe paſſa en bals, balets & parties de maſques. Il y en eût qui firent deux troupes, chacun repreſentant une nation différente, ils ſe promenerent le jour dans les rües, chacque parti précedé par des trompetes, ayant un Char de Triomphe au milieu de leur troupe, avec une bande de violons deſſus, & quelques uns de ces M[rs] diſtribuant des boëtes de confitures aux dames, & la nuit ils ſe promenerent encore tous à cheval, avec un flambeau allumé en leur main, faiſant marcher leur Char dans le même ordre du jour. Au mois de May M[rs] de la Bourgeoiſie voulurent auſſi à leur tour donner du divertiſſement à M[r] le Gouverneur, & pour cela ils aſſemblerent la Compagnie des Archers pour tirer au Perro-

quet, à quoy ils ſe préparerent, ayant tous fait des habits neufs, & celuy de leur Enſeigne fût magnifique; il marchoit portant ſon drapeau au milieu de 12 jeunes hommes fort bien faits, habillez de tafetas gris de lin, marchant deux à deux, trois rangs devant & trois rangs derriere, ayant chacun des bouquets de plumes ſur leurs chapeaux, des mêmes couleurs que leurs habits : ils ſe promenerent en cet état dans toutes les rües de la Ville paſſant & répaſſant devant Mr le Gouverneur, & après avoir perché leur oyſeau aux fanfares des trompetes, au ſon des hautbois & des violons, ils vinrent prier Mr le Duc d'Aluin de leur faire l'honneur de venir au foſſé tirer la première flêche, ce qu'il leur accorda fort volontiers. Ils y avoient fait dreſſer des tentes pour le mettre à couvert de l'ardeur du ſoleil de même que les dames, qui alloient ſe divertir à la danſe, dans une grande chambre que les Archers ont joignant leur foſſé où étoient les violons, & enſuite ſe rafraichir avec de la limonade & autres liqueurs que ces Mrs avoient fait préparer. Ce Perroquet étant abatu, le Tiers Etat jaloux de ce que tous les autres avoient fait, réſolurent entr'eux de faire une partie de jouxtes, pour plaire & divertir ce nouveau Gouverneur, ſi bien qu'ils ſe diviſerent en deux troupes, celle des mariez contre la Jeuneſſe.

De ſorte que pour executer leur deſſein,

ils firent préparer toutes choſes entre le Moulin de Sept-Camps & celuy du Pont-Trincat, leur pavois, leurs lances & leurs habits étant faits, qui étoient tous blancs, ceux des mariez garnis de rubans rouges & bleus, & ceux de la jeuneſſe gris de lin & vert, leur pavois & leurs lances peintes des mêmes couleurs. Ce fût donc le dix-huitième d'août 1634, qu'ils commencerent à paroître en cet Equipage, aux fanfares de tous les inſtrumens ſuſnommez, les mariez ayant à leur tête le nommé Capitaine Boyer, qui avoit eu du commandement dans les troupes du Roy, homme de bonne mine & réſolu, d'une taille avantageuſe & bien proportionnée, avec des yeux qui luy brilloient dans la tête. Celuy de la Jeuneſſe fût le S^r Rieutord, homme de grande taille, fort bien fait & de bonne mine, & qui du depuis a eû des employs fort honnorables auſſi dans les troupes de Sa Majeſté; à la 1^re fanfare, ils faiſoient porter devant eux leurs pavois & leurs lances par des gens empruntés : de ſorte que le 19 du dit mois ils commencerent leur combat; M^r & Mad^e la Ducheſſe d'Aluin y aſſiſterent avec pluſieurs M^rs & dames, qui furent tous placez dans des grandes barques couvertes de tantes. C'eſtoit un plaiſir bien grand de voir les deux bords de la Riviere du Lez tapiſſée d'une infinité de monde, de tout ſexe, de toute condition & de tout âge, pour prendre leur part du divertiſſement. Les

deux chefs monterent donc ſur la Quintaine de leur barque, dont les rames étoient peintes de leurs couleurs, qui à la 1re paſſade ſaluerent de leur lance Mr le Gouverneur & Made la Ducheſſe ſon épouſe, & à la ſeconde qui fût le commencement du combat, le Capitaine Boyer ébranla le Sr Rieutord, qui à la ſeconde attaque par le rude choc qu'il réceut fut renverſé dans l'eau, & deux autres après luy; je vous laiſſe à juger des fanfares que faiſoient les trompetes & les autres inſtrumens en faveur de ce vainqueur, qui enfin fut vaincu luy même par le quatrième, après avoir pourtant ſouffert deux rudes chocs; mais enfin, pour couper court, les mariez l'emporterent ſur la Jeuneſſe. La nuit de ce jour après s'etre bien réjouïs & bien régalez, ils ſe promenerent dans toutes les rües de la ville avec quantité de flambeaux qui les éclairoient, & ainſy finit cette réjouïſſance dont Mr le Gouverneur fût fort ſatisfait, & il leur en donna même des temoignages par ſes liberalitez. Sous le conſulat de Mr de la Roque.

1633

Seance des États à Montpellier.

L'ouverture des Etats tenants à Montpr en 1633 fût faite par Meſſire Charles de Schomberg, duc d'Aluin, Comte de Nanteuil

& de Durtal, chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant des Chevaux Légers de la Garde de Sa Majeſté, Colonel des Reyſtres, grand Marechal des troupes Alemandes & Etrangères, Gouverneur & lieutenant-general de Sa Majeſté en la Province de Languedoc, aſſiſté du haut & puiſſant Seig^r Meſſire Juſt Henry, comte de Tournon & de Rouſſillon, chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant general au païs de Lang^oc, diocèſe du Puy & Viviers, de Meſſire Robert Miron & Antoine Le Camus, conſ^rs du Roy en ſes Conſeils & Etat privé, Intendant de la Juſtice, Police & Finance de Lang^oc, & de M^rs Eſtienne de Puget & Jacques Demanſe, chevaliers, Conſ^rs du Roy, Tréſoriers & Grands Voyers de France, Généraux des Finances ez Generalitez de Toulouſe & Montp^er.

1633

Allemand ſans bras.

Le 25 ſeptembre 1633, il arriva à Montpellier un homme qui n'avoit point de bras, lequel ſe ſervoit de ſes pieds de même que nous de nos mains, il ſe mouchoit, nouet & denouet une bourſe, jouoit aux cartes, aux dez, mangeoit, beuvoit & il faiſoit pluſieurs autres choſes en preſence de ceux qui avoient la curioſité de l'aller voir. On vit auſſy une

femme qui comme ce même homme Allemand étoit ſans bras; mais ce qui parût plus difficile en elle, c'eſtoit qu'elle ſe coëffoit fort bien, s'habilloit & ſe deshabilloit, elle enfiloit une éguille, elle couſoit, filoit, devidoit & jouoit de la harpe. Sous le conſulat de M^r de la Roque.

1634

Inſtallation de M^r de la Jaille à la charge de Senechal.

Le mardy 21 fevrier 1634, Meſſire Jacques Davoine, ſieur de la Jaille Gatine Lieutenant du Roy dans la Citadelle de Montp^er fût inſtallé à la charge de Sénêchal de Montp^er, & ce meme jour on publia la déclaration du Roy du 18 janvier 1634, pour le rappel de Monſieur, frere unique du Roy. Sous le conſulat de M^r de la Roque.

1634

La première ceremonie faite à l'égliſe de S^t Pierre ſous le conſulat de M^r Graſſet juge de l'Ordinaire.

Le dimanche 9 avril 1634, on fit la bénédiction des Rameaux à l'égliſe S^t Pierre, il y eût proceſſion generale & c'eſt la 1^ere cérémonie qui y fut faite depuis les guerres civiles, qui avoit été abatüe en 1567, après que les Catholiques romains y eurent ſoûtenu un ſiége

aſſez long, & voyant que les troupes de Mr de Joyeuſe, qui étoient venües pour les ſecourir, ſe retiroient, ils ſe rendirent au Comte d'Acier qui les tenoit aſſiégez. Mr Me Antoine Du Robin, Juge en la Cour ordinaire & premier Conſul de la ville, s'y étoit réfugié avec le ſecond & le cinquième & grand nombre de Pretres et habitans Catholiques romains, qui ſe rendirent à diſcrétion; après quoy on démolit les maiſons de la rüe des Carmes, où ils s'étoient retranchez & en même temps le Cloitre de l'Égliſe St Pierre, 203 ans & demi après ſa 1ere édification.

1634

Accouchement d'une femme qui fait trois enfans, ſous le conſulat de Mr Graſſet juge de l'ordinaire.

Le jeudy 24 août 1634, la femme d'un nommé Pierre Pioch, marechal de profeſſion demeurant tout contre la porte du Pile St Gile, s'accoucha de trois enfans qui eurent tous bapteme. Madelle Anne Carlencas, femme de Mr Agé conſer au Siége Préſidial de Montper, en avoit auſſy fait trois quelque année auparavant; celle du Sr Navals marl en avoit auſſy fait trois, & quelques autres, tant il eſt vray de dire que les femmes de Montper ſont extremement fecondes. Sous le conſulat de Mr Graſſet, juge de l'ordinaire.

1635

Declaration de guerre contre l'Eſpagne.

Le 17 juillet 1635, la déclaration de guerre contre le Roy d'Eſpagne fût publiée & régîtrée à la Cour de Mr le Sénéchal de Montper. Sous le conſulat de Mr de Sueilles.

1635

Établiſſement des Religieuſes de Ste Catherine de Sienne.

Les Religieuſes de Ste Catherine de Sienne de l'ordre de St Dominique qui avoient été fondées dans Montper environ l'année 1200, firent venir aprés le ſiége quelques Religieuſes du Monaſtère du Puy, & ce fût un jeudy 1er jour de novembre 1635 qu'elles ſe logerent au jardin de Mr Trinquere Juge mage, hors la ville, & au fauxbourg du Courreau; de là elles ſe changerent à la grande maiſon de Mr Vehé où elles demeurerent trois ans, mais s'étant aviſées qu'elles étoient trop près des Capucins qui occupoient un trop grand eſpace, & qu'elles ne pouvoient pas ſe loger commodement en cet endroit, prirent réſolution de la quitter, pour aller à la Blanquerie, à une maiſon appartenant à Mr Du Robin, & enfin elles ont répris leur vieux & ancien enclos au fauxbourg du Courreau tout contre la porte qui a pris le nom de leur Couvent

Saint Guilhen où elles ont fait bâtir un corps de leur Monaſtère.

1636

Inſtallation des Religieuſes de la Viſitation S^te Marie.

Les Religieuſes de la Viſitation S^te Marie ont été établies à Montp^er, le 14 juin 1630, par M^r Pierre Fenolliet Evêque de cette ville qui en envoya querir à Annecy, 1^er couvent de cet Ordre, & les logea (en attendant qu'il leur eut fait bâtir un Monaſtère) chez le S^r Boſanquet, où elles ont demeuré 5 ans; & le 25 juin 1636, ſous le conſulat de M^r Rignac, pour lors Lieutenant de Robbe courte, ces Religieuſes, en ce tems là au nombre de 20, en ſortir proceſſionnellement, pour aller habiter dans le nouveau bâtiment, que M^r de Fenolliet leur avoit fait bâtir à ſes depans. M^rs de la Cathédrale y aſſiſterent avec leur muſique, les rües par où elles paſſerent furent tapiſſées, & Mad^e la Ducheſſe d'Aluin accompagnée de pluſieurs dames de la ville y aſſiſta.

1636

Monnoye fabriquée en ville.

Le 12 juillet 1636, on recommença de

battre monnoye à Montp^er par ordre du Roy ſous le conſulat de M^r Rignac; la monnoye n'ayant pas travaillé depuis l'année 1622, lors du ſiege de cette ville, ou quelque tems auparavant que M^r le Duc de Rohan fit fabriquer des ſols appelez Rohans, & fit conſtruire de belles cheminées qu'on voit dans cette maiſon. Enſuite le S^r Chabaudy fût fermier de la monnoye; il commença au mois de ſeptembre 1636 de fabriquer des francs, autrement pièces de 27 ſols, de 13 ſols & demy, il fabriqua auſſy des écus d'or & 3 ans après, qui fût environ 1639, il fit des quarts d'écus.

1637

Défaite des Eſpagnols devant Leucate.

Les Eſpagnols vinrent aſſieger Leucate à la fin d'août 1637. Ce ſiege épouvanta toute la Province, ſoit parcequ'on ne s'attendoit pas à cela, que parcequ'elle ſe trouvoit depourvüe de troupes pour l'aller ſecourir; de ſorte qu'avant qu'on eut pourveu à toutes choſes, ils eurent le tems de ſe fortifier ſur une hauteur qui dominoit cette place & s'y fortifièrent ſi bien & ſi avantageuſement, que la plus grande partie de ceux qui s'entendõient en fortifications & à la guerre, demeuroient d'accord qu'il étoit difficile de les pouvoir forcer dans des retranchemens ſi forts & ſi réguliers. Cepen-

dant M^r le duc d'Aluin faiſoit ſes diligences pour faire avancer 2 ou 3 Regimens de troupes réglées, qui ſeulement ſe trouvoient dans la Province, & en même tems fit convoquer le ban et arriere ban, ce qui fût executé avec beaucoup de diligence.

Si bien que la Province ayant fait 10 à 12,000 hommes, ce qui ne fût pas un petit ſecours pour le peu de tems qu'elle eût, M^r le duc d'Aluin, ſans perdre un moment, les fit marcher inceſſamment vers les ennemis, & il y fût avec tout ce monde le 20 ſeptembre 1637, où d'abord il s'appliqua à réconnoitre & à decouvrir les endroits les plus aiſez pour forcer leurs lignes, ce qu'ayant fait, & prévoyant beaucoup de difficultez, car on les trouva preſque inacceſſibles, luy qui étoit un ſage & prudent Capitaine ne voulut rien déliberer de luy même; mais il fit aſſembler le Conſeil de Guerre, qui trouva à propos de n'entreprendre cette attaque que de nuit, & d'en faire trois, l'une du côté de la mer, qui étoit le plus foible, l'autre du côté du fort qui ne ſeroit que feinte, & la 3^me au milieu; ce fut le 28 ſeptembre 1637, veille de S^t Michel, environ 3 ou 4 heures avant le jour, qu'elles ſe firent, incontinent après que le ſignal fût donné par 3 volées de canon, mais ſi à propos & avec tant de vigueur qu'après un long & opiniâtre combat le Duc d'Aluin en eût un très favorable ſuccès: car ayant forcé tous leurs rétranchemens & s'en

étant rendu maître, il defit entierement cette armée, commandée par le Comte Servelon, homme de grande réputation. Il fût très ſenſible & honteux à ce General, de ſe voir contraint de s'enfuir de devant une place dont il avoit deja publié la priſe, auſſi en eût-il tant de chagrin qu'on le vit pleurer de rage, & ſon déplaiſir fût ſi grand qu'il en mourut à Perpignan; on a voulu dire que ce fut par le poiſon; on y gagna tout le canon & le bagage; cette nouvelle fût portée au Roy par M^r de Mayolas de la part de M^r le Duc d'Aluin, Sa Majeſté la réceut avec tant de plaiſir, en eût tant de joye & en fut ſi satisfaite, qu'elle le luy temoigna par une lettre fort obligeante qu'il réceut de ſa part; mais elle luy voulut donner des marques plus étroites de ſon amitié & de l'eſtime qu'elle faiſoit de ſa perſonne, en luy envoyant peu de jours après le baton de Marechal de France dont elle le voulut honorer, ſi bien que depuis, ce ſeigneur fut toûjours nommé le Mareſchal de Schomberg. Dans ce combat on y perdit deux Gentils-hommes de Montp^er, M^rs de Sueilles et de Maurillan; le premier qui y étoit allé avec la Nobleſſe fût brulé par les poudres des ennemis où ils mirent le feu, on l'emporta promptement à Montp^er pour tâcher de le ſecourir; mais le feu avoit pénétré ſi avant dans le corps, qu'il fut impoſſible de le pouvoir éteindre par aucun rémede, de ſorte

qu'il mourut peu de jours après qu'on l'eût porté icy à Montp^er^; & le ſecond qui étoit à la tête commandant le Regiment de S^t^ Aunez en qualité de Lieutenant-Colonel, à la fauſſe attaque, reſta mort ſur la place d'un coup de mouſquet qu'il réçût dans le corps & de trois ou quatre coups de pique; outre ces deux M^rs^ on y perdit encore un 3^me^, c'étoit M^r^ de Lavalette Planque, aîné de cette maiſon, capitaine dans les Milices, qui y combatit vaillamment, conduiſant les Enfans perdus, il y réçût trois bleſſures, un coup de mouſquet au defaut de ſa cuiraſſe, un coup de pique un peu plus bas, & un coup de ſabre qui luy fendoit le front, & tout cela en forçant le retranchement à l'attaque du milieu. Sous le conſulat de M^r^ de Rignac.

1638

Vœu fait par le Roy Louis XIII de ſon Royaume ſous la Protection de la Vierge.

Le 10 fevrier 1638 le Roy Louis XIII dit le Juſte fit vœu & mit ſon Royaume ſous la Protection de la Vierge, et du depuis on fait tous les ans à Montp^er^ une proceſſion ſolennelle le 15 d'août jour & fête de l'Aſſomption de la Vierge où tous les Chapitres, Curez & Religieux, comme auſſi les Compagnies de Juſtice & de Police y aſſiſtent avec chacun leur habit de Ceremonie, & ce fut ſous le

conſulat de M^r de Combas que cette Proceſſion ſe fit.

1638

Naiſſance de M^r le Dauphin à préſent Louis XIV.

La Reyne Anne d'Autriche, après avoir demeuré 22 ans mariée ſans avoir fait des enfans, s'accoucha enfin le 5 ſeptembre 1638 de M^gr le Dauphin qu'on appella Louis Dieu donné. Incontinent après que la Reyne ſe fût accouchée, Sa Majeſté depêcha des courriers par tout ſon Royaume, pour apprendre & faire ſavoir à ſon Peuple cette naiſſance. On la réceut à Montp^er environ le 10 ou 12 du même mois & M^r le Marechal de Schomberg gouverneur de cette Province, & en particulier la Ville & Citadelle de cette ville, réceut un ordre exprès du Roy d'aſſiſter & de faire aſſiſter M^rs les Conſuls au *Te Deum*, qui ſe chanta à l'Egliſe Cathédrale; M^rs les Officiers de robe eurent auſſi un pareil ordre. La lettre de M^r le Gouverneur portoit encore de faire faire des feux de joye & de tirer le canon; le tout fût trés bien executé, même avec beaucoup de réjouiſſances & des acclamations de : Vive le Roy & M^gr le Dauphin. Cecy fut fait ſous le conſulat de M^r de Combas.

1639

Chaires vaccantes en medecine miſes en diſpute.

Les deux chaires vacantes au Collége de Medecine par les decez de Mrs Delort & Scharpe, qui moururent dans le mois de ſeptembre 1637, fûrent miſes à la diſpute, & pour cet effet on fit courir le *notum*, ſi bien qu'avant que le tems qu'on avoit donné fût expiré, il y eût ſix concurrens de préſentez : ſçavoir, Mrs Jacques Durranc aggregé depuis longtems dans cette Ecole, François Louis, Pierre Sanche, François Niſſole, Louis Soliniac, & Pierre Haguenot. Depuis bien long-tems on n'avoit point entendu des diſputes ſi fortes que celles de ces Mrs & il y a apparence que de long-tems on n'en entendra de ſemblables ſy le Roy n'y rémedie, puiſque les places ſe ſont rendües venales par la cupidité & l'avarice du Sr Valot 1er Medecin du Roy qui en a fait la planche à ſon ſucceſſeur M. Daquin. Ces diſputes commencerent le 10 de may 1638 par Mr Durranc comme le plus vieux docteur, & elles finirent par le ſieur Haguenot le 26 de janvier 1639, & ces places vacantes furent remplies par la nomination qu'en fit Mr Fenolliet Evêque de Montper (comme Chef & Protecteur de cette Faculté conjointement avec Mrs les Profeſſeurs) de meſſieurs Soliniac & Durranc en cette manière; Mr Ranchin opinant le 1er comme Chancellier

prit la plume, & écrivit ces mots en mêmes termes (tirés des archives de la dite Faculté) : Opinant ſur le jugement des deux régences vacantes, je nomme à la place de Mr Delort nôtre doyen le Sr Soliniac ſon beau fils, comme ayant mérité cette ſucceſſion par une doctrine éminente qu'il a fait paroitre en ſes diſputes, en ſes lectures & en ſa converſation; étant d'ailleurs de bonnes mœurs, trés religieux, & trés bien verſé aux Lettres humaines, aux langues, en la Philoſophie, theorie & pratique de la medecine, & pour la ſeconde régence vacante par le decés de Mr Scharpe, je nomme le Sr Durranc, docteur & aggrégé à raiſon des longs ſervices qu'il a rendu depuis 30 ans & de ſes expériences, le pas luy demeurant par ſon antiquité. Signez à l'original Gras vicaire general, Ranchin Chancellier, Courtaud, Rivière, Belleval Profeſſeurs.

1639

Mort de Mr de la Jaille ſenêchal.

En mille ſix cent trente neuf Mr de la Jaille ſenêchal de Montper & Lieutenant pour le Roy dans la Citadelle partit à la tête de la Nobleſſe, pour aller joindre Mr le Marechal de Schomberg, qui commandoit l'armée du Roy en Rouſſillon; peu de jours après qu'il y fût arrivé, ce Senêchal fût bleſſé d'un coup

de mouſquet qui luy perçoit le bras gauche à quatre doigts par deſſus le poignet, qui luy coupa le grand vaiſſeau, dont la balle luy entra dans le corps. Ce fût dans un combat & à un endroit nommé la Tour de Rouſſillon proche Perpignan. Il mourût de ſa bleſſure le lendemain matin, 26 juin 1639. Son corps fût embaumé & porté à Montpellier, on le fit repoſer dans l'Egliſe de l'Obſervance, non à la Citadelle, parceque Mad^e ſa femme (à laquelle on cacha ſa mort) s'étoit accouchée le jour précedent; quelques jours après il fût enterré avec tout l'éclat & toute la pompe qu'on a de coûtume d'enſevelir toutes les perſonnes de cette qualité. Son corps repoſe dans l'Egliſe de S^t Pierre vis à vis & tout contre la Grande Porte en entrant dans le Chœur : c'étoit un homme d'une taille plûtôt petite que grande, bien proportionnée, de bonne mine, il avoit de l'eſprit & du bon ſens, il étoit brave de ſa perſonne, fort aymé de M^r le Cardinal de Richelieu, auſſi étoit-il une de ſes Créatures. Sa charge de Senechal fût donnée à M^r le Marechal de Schomberg, & ſa Lieutenance à la Citadelle à M^r de Rupère. Dans ce même combat fût auſſi tué M^r de la Faverie Marechal de Bataille dans cette armée, il étoit pére de Mad^e la treſorière de Grefeuille, il s'étoit marié à Montp^er du tems de la Garniſon, après le ſiège, avec Mad^elle Anne Varandal, étant pour lors Lieutenant de M^r le Chevalier de Raré Ca-

pitaine au Régiment de Picardie, de qui il eût la Compagnie que le Roy lui donna ainſy qu'il eſt veriffié par ſon brevet; & cela ſous le conſulat de Mr de Guilleminet greffier des Etats.

1639

Établiſſement des Carmes.

Les Peres Carmes qui depuis environ 72 ans étoient abſens de Montper leur couvent ayant été abatu, ſcitué hors la porte qui retient encore leur nom, revinrent dans Montper en l'année 1627, où ne trouvant aucun veſtige de leur ancien couvent (qui s'appeloit autrefois *Conventus centum fratrum)* que l'on avoit demoli pour les fortifications de la ville ainſi que tous les autres, & deſquels chacun pouvoit dire : *Nunc ſeges eſt ubi Troja fuit.* Ils occuperent diverſes maiſons particulieres, juſqu'à ce qu'en cette année 1639 & le 1er jour de fevrier ſous le Conſulat de Mr de Combas, ayant achepté de Mr le Tréſorier de Manſe une maiſon cituée dans une petite iſle nommée le Four de Caſtel vers la porte du Peyrou, ils y planterent une croix ſous la faveur de dame Anne Ducheſſe d'Aluin épouſe de Mr le Marechal de Schomberg, Gouverneur de cette Province, & en particulier de la ville & Citadelle de Montper, qui mit la premiere pierre à cette Egliſe qui fût benite par Mr Faucher

Chanoine de S^t Pierre & vicaire general de ce Dioceſe, le tout aux fanfares des trompetes & de la melodie de la muſique; la ceremonie achevée il y eut prédication, & c'eſt le lieu où ils ſont à preſent ayant acquis toute l'iſle. Sous le conſulat de M^r de Guilleminet.

1640

Petite peſte.

On profita cette année 1640 du manquement qu'on reconnût avoir fait en 1629 & 1630, de n'avoir pas ajoûté foy à l'avis que donna M^r Delort, qui le 1^er réconnût la peſte, & de n'avoir pas ſuivi cet ancien proverbe, fait ſur ce ſujet, qu'il faut quitter la ville avec le plus de diligence qu'on pût, aller loin & révenir tard : & c'eſt auſſy ce qui fût trés bien obſervé, en effet dans trois jours qui fûrent le jeudy, le vendredy & le ſamedy, tout le monde eût deſerté, auſſi la ville fût bientôt exempte de ce fleau de Dieu, n'ayant duré que 3 ou 4 mois, & dans fort peu de temps après, tous les habitans y revinrent, & du depuis on a appelé ce tems celuy de la petite peſte. Sous le conſulat de M^r de Beaulac receveur general.

1640

Parti contre les rogneurs.

Cette même année 1640, il y eût un parti contre ceux qui avoient rogné les eſpeces d'or & d'argent ; le Cardinal de Richelieu 1^er^ miniſtre d'Etat fit (ſous l'autorité du Roy) publier un Edit, par lequel il enjoignoit à tous ſes ſujets de prendre toutes les pièces d'or & d'argent qui avoient cours, fuſſent-elles rognées ou non, ſans que la rogneure entrat en aucune conſideration, & lors de cette publication, quelqu'un ayant voulu dire à M^r^ le Cardinal que cela encourageroit les rogneurs à continuer leur malverſation, M^r^ le Cardinal répondit en ces termes : je me veux ſervir de cela pour avoir les rogneurs. En effet cette apparente tolérance fit que perſonne ne ſe précautionnant guère, on ſe laiſſa attrapper, ſi bien que pluſieurs fûrent entierement ruinez en leurs biens, & d'autres punis en leurs perſonnes. Sous le conſulat de M^r^ de Beaulac.

1640

Mort de M^r^ François Ranchin chancelier en la Faculté de medecine.

M^r^ François Ranchin, Profeſſeur & Chancellier en la Faculté de Médecine de Montp^er^ étant mort cette année 1640, ſous le conſulat

de M^r Beaulac Receveur général & du depuis Conſeiller en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montp^er, le ſieur Pierre Sanche luy ſucceda en la charge de Profeſſeur & le f^r Belleval en celle de Chancellier.

1641

Chûte du S^r Porchète & de demoiſelle Marie Gimberne.

Le f^r Porchète avocat de la ville de Limoux & fils du procureur du Roy au pré^al de la même ville, ce jeune homme ſe trouvant à Montpeiller à la pourſuite d'un procès qu'il avoit en la Cour des Aydes, étant bien aiſe de ſe délaſſer quelque moment de la fatigue & de l'embaras que cauſent les affaires, avoit fait connoiſſance avec quelques demoiſelles du côté de S^te Anne, parmi leſquelles il y en avoit une très bien faite nommée M^elle Marie Gimberne, fille d'un bourgeois de laquelle le f^r Porchète étoit amoureux. Un jour après ſouper étant montez en compagnie de 6 ou 7 filles ou jeunes hommes ſur la Terraſſe du f^r Verchard Capitaine, qui étoit voiſin & joignant la maiſon du pere de la dem^elle Gimberne pour y prendre l'air & le frais, car c'étoit le 3 juin 1641, ils furent en haut quelque tems à rire & à ſe divertir & le f^r Porchette careſſant ſa Maîtreſſe, il ne s'aviſa pas qu'ils étoient tous

deux appuyez contre une vieille muraille de brique, ſi bien que cette bonne fille voulant faire quelque effort pour ſe défendre des importunitez de ſon galant, ébranla tout à coup la muraille qui en même tems tomba en ruine, & entrena pêle mêle ces malheureux amans à la Cour de la maiſon, qui eſt extrêmement baſſe, de ſorte que la fille mourut ſur la place, & le jeune homme qui étoit catholique romain quelques heures après. Cette maiſon ne fut pas ſeulement fatale à cette fille en la perte de ſa vie; mais elle l'avoit déjà été en la perte d'une grande partie de ſa vuë; car quelque tems auparavant comme l'on faiſoit bâtir à cette maiſon, & cette aymable fille y paſſant devant & hauſſant la tête pour voir ce bâtiment, il luy tomba du mortier dans un œil, duquel elle ne vit jamais plus, car ce fût un mal ſans rémede, de même que le dernier malheur qui luy arriva dans cette maiſon, puiſqu'il luy en coûta la vie & à ſon galant auſſy par cette chute infortunée qui arriva ſous le conſulat de monſieur Ranchin pour lors Receveur General.

1642

Arrivée du Roy & du Cardinal de Richelieu à Montpellier.

Le jeudy 6e mars 1642, ſous le conſulat

de Mr Clair, le Roy Louis XIII, arriva à Montpellier et fût loger chez M. le Préſident Baudan. Il partit le lendemain pour Pezenas, continuant ſa route pour s'en aller au ſiege de Perpignan, & le ſamedy 8me Mr le Cardinal de Richelieu arriva à Montper, où l'on remarqua que ce Miniſtre étoit mieux gardé et mieux accompagné que le Roy, il y ſejourna tout le dimanche, & partit le lundy pour aller coucher à Frontignan.

1642

Mr le marquis de Pouar ſait priſonnier en Catalogne et conduit à Montpellier.

En l'année 1642, M. le marquis de Pouar general de l'armée d'Eſpagne partit de Taragonne conduiſant 3,000 chevaux pour aller ſecourir Collioure, que M. de la Milleraye avoit aſſiégé, ce Marquis, dom Vincence de la Marre ſon Lieutenant General, & tout ſon monde, fût pris par monſr de la Mote au deſſous de Montſerrat proche Villefranche; Tous les officiers furent menez à Barcelonne dans la maiſon du dit Marquis de Pouar, où logeoit Mr le Maréchal de Brezé Vice Roy de Catalogne qui par ordre de Sa Majeſté, peu de jours après fit Mr de la Mote, Maréchal de France, en voicy la ceremonie.

Ce Vice Roy s'aſſit ſur une chaiſe, qu'on avoit placée ſur une eſtrade aſſez élevée ayant

un daix au deſſus, M^r de la Mote ayant donné ſon chapeau à un de ſes pages, ſe mit à genoux devant M^r de Brezé, qui luy dit d'une voix aſſez haute : levez la main, Monſieur, Vous jurez & promettez de bien & fidellement ſervir le Roy vôtre Maître & le mien en la charge de Marechal de France, dont il vous honore aujourd'huy par ma main ; m'ayant envoyé ce baton pour cet effet, lequel il bailla à M^r de la Mote, qui l'ayant réceu dit tout haut ces paroles : Je remercie le Roy, ſon Eminence & vous Monſieur ; il ne les eût pas plutôt prononcées, que ce Vice Roy luy dit : J'avois écrit au Roy que vous vous étiez ſi bien ſervi d'une épée que je vous avais donnée, qu'il ne falloit plus qu'un bâton de ſa main, pour chaſſer le reſte de ſes ennemis de Catalogne ; en même tems jettant ſon chapeau & ſe levant de ſa chaiſe, deſcendit de l'eſtrade & fut embraſſer le dit S^r de la Mote, qu'il mena d'abord dans un appartement de ſa maiſon où étoit M^r le Marquis de Pouar, pour luy dire que le Roy venoit de faire M^r de la Mote marechal de France, qui répondit en ſa langue & en ſa gravité Eſpagnole : *No es el Rey que le ha heche mareſchal de Francia, es yo,* & de là s'en allerent diner enſemble avec les Priſonniers les plus qualifiez, & le lendemain M^r le Marechal de la Mote s'en alla à l'armée, & M^r de Brezé envoya un courrier en Rouſſillon, demander ſon congé & prier le Roy

de mettre Mr de la Mote à ſa place de Vice Roy, ce qui fût fait, & quelques temps après Sa Majeſté fit conduire Mr le Marquis de Pouar, avec dom Vincence de la Marre icy à Montper, leur donnant la ville pour priſon, où ils reſtèrent les années 1642 & 1643. Sous le conſulat de Mr Clair & juſques vers la fin de 1644, ſous celuy de M. le controlleur Girard.

1642

Mr Janetin Doria fut mené priſonnier dans la Citadelle de Montpellier.

Mr le prince Janetin Doria, general des Galeres d'Eſpagne (qui eſt de cette famille illuſtre de Doria de Genes qui depuis Charles Quint ont toujours été attachez à la Maiſon d'Autriche) fut fait priſonnier à Palamos en Catalogne venant de Collioure pour aller à Taragonne, parce que ſa galere s'étant ouverte les matelots l'obligerent d'échoüer au dit Palamos; il fut mené à Barcelonne & de là conduit dans la Citadelle de Montper qu'il eût pour priſon; ce fut le jeudy 20me de cette année 1642 qu'il y entra. C'étoit un homme d'une fort petite taille, trés mal fait de ſa perſonne, mais qui avoit beaucoup d'eſprit.

1642

Arret & empriſonnement de Mr de Cinq Mars.

Meſſire Henri Deffiat de Cinq Mars, grand Ecuyer de France, âgé de 22 ans, ayant fait quelque conſpiration contre l'Etat & contre la perſonne du Cardinal de Richelieu, ſon bienfaiteur, il en eut quelque avis, & c'étoit une des raiſons (ainſi qu'il a été cy devant remarqué) qui l'obligeoit à être ſi bien gardé, qu'il étoit preſque hors d'accez; et ſur cet avis il fit arreter, par ordre du Roy, Mr le Grand à Narbonne qui fut enſuite conduit à la Citadelle de Montper, où il reſta quelque tems, et d'où il ſe pouvoit ſauver, s'il eût eu aſſez de hardieſſe, la Bonnaudiere, enſeigne de cette place, luy ayant preparé toutes choſes pour cet effet; il le fit paſſer par une feneſtre, bâtie en pierre ſeiche, qui étoit dans l'antichambre où ce ſeigneur étoit détenu, qui étant ſur le couvert marcha juſqu'au bout où il y avoit une cheminée qui le couvroit, il n'avoit qu'à ſe prendre des mains ſur le bord des tuiles, qui étoient baties à chaux & à ſable, ſi bien que depuis ſes pieds juſqu'au perron ſur lequel il devoit ſe laiſſer aller, il n'y avoit tout au plus que 5 à 6 pans; il n'avoit après qu'à deſcendre 9 à 10 marches, traverſer enſuite un chemin de 20 à 15 pas pour gagner le baſtion au parapet duquel étoit attachée une échelle de cordes faite

avec des gros nœuds, pour y reporter ſes pieds & ſes mains : de ſorte que s'il eût eu l'aſſurance de faire cela, il étoit ſauvé, ce qu'il auroit pu faire d'autant plus aiſement qu'on avoit gagné la ſentinelle qui étoit la ſeule qui pouvoit le decouvrir ; mais ce qui devoit l'obliger à executer plus promptement le peu qu'il avoit à faire fut au contraire ce qui l'intimida ; car le garde corps que le Roy avoit donné à ce Seigr pour le garder, ne le trouvant pas dans ſa chambre après avoir vû par tout donna l'alarme, & c'eſt ce qui l'effraya, de ſorte que l'ayant cherché, on le trouva derriere la cheminée qui étoit ſur le bord du couvert dont on a déjà parlé. Cela fut cauſe qu'on le conduiſit plûtôt qu'on n'auroit fait au chateau de Pierre Encize à Lyon où il fut exécuté le 12 ſeptembre 1642, avec Mr de Thou, conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Etat, ce dernier ayant été condamné pour n'avoir pas révélé le ſecret que ſon amy luy avoit confié, quoy qu'il eût toujours fait ſon poſſible pour le diſſuader de ce deſſein, ainſi que Mr de Cinq Mars le depoſa avec ſerment.

1642

Brueys & Gauteron fermiers de la monnoie de Montper.

En 1642, les Srs Brueys & Gauteron prirent la ferme de la monnoye de Montper

pour fabriquer au moulin des écus de 60 liv., des pièces de 30, de 15 & de 5 ſols, de louis d'or de 11 liv. & de 5 liv. 10 ſols. Cette ferme dura 9 ans, après laquelle le S^r Vialet fit travailler par commiſſion en regie, ou ſous la main du Roy les louis d'or & céla ſous le Conſulat de M^r Clair.

1642

M^r Bon pourveu de la charge de 1^er Preſident.

M^r François Bon fût pourveu par le Roy de l'office de 1^er Preſident en la Cour des Comptes Aydes & Finances de Montp^er, le 20 août 1642 & receu enſuite en la Cour le 15 ſeptembre de la même année & ſous le Conſulat de M^r Clair.

1643

Aſſemblée des États à Montp^er.

M^r Charles de Schomberg duc d'Aluin & Marechal de France, etc., fit l'ouverture des États aſſemblez par ordre du Roy à Montp^er, ſous le Conſulat de M^r Clair. Il fut aſſiſté de M^re François Du Boſquet, Conſeiller ord^re du Roy en ſon conſeil, Intendant de Juſtice, Police & Finances en Languedoc,

& de Jean de Baltezar auſſy conſeiller du Roy en ſon Conſeil & Maître des Requetes ord^re de ſon Hotel, & de M^re de Greffeuille & de Caulet, Chevaliers conſeillers du Roy, Treſoriers & Grands Voyers de France, Generaux des Finances ez Generalitez de Toulouſe & de Montp^er.

1642

Mort de M^r le Cardinal de Richelieu.

M^r le Cardinal Jean Armand du Pleſſis, duc de Richelieu, mourut à Paris le 4 décembre 1642. Il eſt enterré dans la Sorbonne où il a fait de grandes fondations, c'étoit un grand Genie & un Miniſtre habile. Il régit ſi ſouverainement qu'il eſt vray de dire qu'il regna; mais d'une maniere toute imperieuſe, ne voulant ni ne pouvant ſouffrir les perſonnes qui pouvoient luy donner le moindre ombrage, ſurtout celles qu'il connoiſſoit avoir un cœur haut & fort élevé, & qui par conſequent ne pouvoient ſe ſoûmettre à luy, étans ennemis jurez de ſa manière de regner, ce qui fût cauſe qu'il fit mourir tragiquement beaucoup de gens de la premiere qualité, & d'un merite diſtingué, parceque le même merite les elevoit dans l'eſtime du Roy & du Peuple, ou parcequ'il apprehendoit que ſa ſouveraine manière de regir ou de regner ne

fut traverſée, & tant d'autres perſonnes qu'il fit perir miſerablement.

1644

Gouvernement de la Province de Languedoc donné à M. le duc d'Orléans.

Monſieur Jean Baptiſte Gaſton, Fils de France, duc d'Orleans & frere unique du Roy fut fait gouverneur de la Province de Langᵉ en cette année 1644, par Lettres Patentes datées du 25 avril, enregiſtrées en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpᵉʳ, le 23 juin ſuivant; & Mʳ le Marechal de Schomberg qui aymoit extremement ce Pays ne le voulant pas quitter, pria le Roy de l'y laiſſer ſeul ſon Lieutenant General, ce qui luy fut accordé par Sa Majeſté; mais ſur la fin de 1646, il fût appelé pour être gouverneur du Pays Meſſin, & on luy donna bientôt après la charge de Colonel des Suiſſes vacante par la mort de Mʳ le marechal de Baſſompierre.

1644

Le beuveur d'eau.

Environ le 10 ou 12 du mois de juin 1644, ſous le conſulat de Mʳ Girard Controlleur, on vit à Montpeiller, un homme qu'on appelloit,

par ſubriquet, le Beuveur d'eau, lequel après en avoir beu une très grande quantité un peu tiède, en ſe preſſant les reins de ſes deux mains la faiſoit jaillir de ſa bouche de la hauteur de 5 à 6 pans, avec la même impétuoſité que ſi elle fût venüe d'une ſource; mais ce qui étoit plus ſurprenant, c'étoit qu'il en faiſait ſortir de toutes ſortes de ſenteurs, tantôt d'eau roſe, tantôt d'eau de fleur d'oranger, & tantôt d'eau de vie, & de cette derniere lorſqu'il en mouillait le mouchoir de quelqu'un de ceux qui avoient eu la curioſité de le venir voir, il y faiſoit mettre le feu, ſi bien que l'eau brûloit juſqu'à ce qu'elle étoit conſumée ſans brûler le mouchoir, ce qui faiſait voir clairement qu'elle n'en avoit pas ſeulement la ſenteur, mais qu'elle étoit de la véritable; après quoy il beuvoit une ſeconde fois de la même eau qu'on luy avoit apportée, de laquelle il rempliſſoit tout d'un tems en préſence de tout le monde une douzaine de phioles leſquelles devenoient de diverſes couleurs & differentes ſenteurs; mais on trouva que l'effort qu'il faiſoit en faiſant jaillir l'eau de ſa bouche étoit le plus beau à voir, & le plus curieux de tout, d'autant qu'au reſte il y pouvoit avoir quelque préparation aux phioles, quoiqu'il y mit de l'eau commune dedans pour les laver avant que d'y verſer celle qu'il avoit avalée.

1644

Inſtallation de Mr de Schomberg en la charge de Senechal.

Le ſamedy 17 octobre 1644, ſous le conſulat de Mr Girard 1er Conſul, Controlleur, Mr Charles de Schomberg Marechal de France, Chevalier des Ordres du Roy, ſeul Lieutenant General pour Sa Majeſté à Montper dans la Province du Langoe ſous Monſieur frere unique du Roy, fut inſtallé Senêchal & Gouverneur en la Juſtice de Montpeiller.

1644

Mr le Comte de Bioules fut Lieutenant General.

Mr Louis de Cardaillac comte de Bioules acheta la Lieutenance du Roy dans le département du Bas Languedoc de Mr le duc d'Arpajou, en cette année 1644, ſous le conſulat de Mr Girard Controlleur.

1645

Inſtallation de Mr de Crouzet en la charge de Préſident & Juge-Mage.

Mr Antoine Crouzet revenant de Thoulouze, ſe faire recevoir en la charge de Preſident & Juge-Mage de Montpeiller, fit ſon entrée

dans cette ville, le mercredy 8 de mars & le vendredy ſuivant 10me du même mois, il fut inſtallé au Palais aux dites charges; car avant luy elles étoient ſéparées, & c'eſt luy auſſy qui le premier les a unies enſemble pour ſe rendre ſans doute plus puiſſant & plus conſiderable; auparavant la charge de Préſident étoit poſſédée par Mr Trinquere qui depuis pluſieurs & longues années étoit dans ſa maiſon, & cecy encore ſous le conſulat de Mr le commiſſaire Girard.

1645

Sedition du Peuple contre les Partiſans.

Le dimanche 2me juillet, jour & fête de la Viſitation de l'année 1645, il arriva dans Montper une grande ſedition, emüe par la multiplicité des partis & des Partiſans, qui ſouloient le Peuple juſques à le porter au deſeſpoir; en effet celuy de cette ville opprimé juſqu'à l'extreme, fit pendant trois ou quatre jours une ceſſation de travail avec un bourdonnement ſourd, qui s'étant enſuite converti en un murmure public, les femmes commencerent à s'aſſembler; de ſorte qu'étant attroupées, elles crierent hautement dans les rües, qu'il fallait exterminer & faire fin des Partiſans, qui leur ôtaient & à leurs enfans le pain de la main, en execution de quoy elles

firent battre la caiſſe par toute la ville à une d'entr'elles nommée Monteille, femme d'un tuillier pour achever de les faire venir toutes, qui y accoururent armées qui d'une façon, qui d'une autre; en cet état elles avoient à leur tête & pour leur capitaineſſe la *Branlaire*, femme d'une grande taille, d'une mine réſolüe, hardie & entreprenante, toute portée au deſordre; qui ayant excité toutes celles de ſa ſuitte les obligea de courir la ville avec elle, faiſant partout où elles paſſoient les mêmes menaces. Elles furent en 1^er^ lieu à la maiſon de M^r^ Boudon, treſorier de France, pere de celuy d'aujourdhuy, l'un des Partiſans, enfoncerent les portes, pillerent tout ce qu'elles trouverent de bon & de meilleur, après quoy elles y mirent le feu qui la brûla entierement, perſonne ne pouvant ny oſant y mettre aucun empêchement, les maitres ayant deſerté à l'approche de cet orage, qui menaçoit depuis 2 ou 3 jours. De là elles fûrent à la maiſon du S^r^ Maduron marchand de laynes au Pile S^t^ Gile, où l'un des Partiſans avoit établi ſon bureau, & ne l'y trouvant pas, elles ſe ſaiſirent de tous ſes papiers qu'elles mirent au feu & ravagerent toute la maiſon. Elles fûrent encore chez les enfans du même, croyant que le Partiſan s'y fût retiré, leſquels ayant voulu faire reſiſtance, ces Megeres enfoncerent la porte & le cherchèrent par tout la maiſon; mais ne trouvant rien de ce qu'elles demandoient s'en retournerent ſans faire aucun autre

dommage. Le vendredy, ſur 5 ou 6 heures du ſoir, elles allerent chez le S^r Martin notaire, croyant y ſurprendre M^r Chantereau, & ne l'y ayant pas trouvé ſe ſaiſirent de tous ſes papiers qu'elles jetterent dans le feu qui fut fait au milieu de la rüe; de la maiſon du S^r Martin elles furent au logis du Cigne, mais l'hôte qui fût bien aviſé leur ouvrit toutes les portes, le Partiſan n'ayant eû que le loiſir de ſe ſauver à l'approche de ces enragées, qui étant entrées dans ſa chambre enfoncerent ſon cabinet, ſe ſaiſirent de tout ce qu'elles y trouverent, mais ſur tout de ſes papiers qu'elles brûlerent ainſy qu'elles avoient fait de tous les autres. Du logis du Cygne elles allerent comme des furies droit à la maiſon de Mad^e Falguerolles où étoit le S^r Dupuy ſon beau fils, l'un des principaux partiſans, & ayant trouvé la porte & les feneſtres fermées, elles commencerent à y jetter des grands coups de pierres, juſqu'à ce que cette dame qui avoit mis chez elle des gens armez pour garder ſa maiſon, les fit ouvrir & menaça ces femmes, qui pour cela ne ſe laiſſerent pas de continuer leur attaque plus fortement que jamais, ce qui l'obligea à faire tirer ſur elles, dont deux ou trois furent bleſſées; & cela échauffa non ſeulement les femmes, mais encore les hommes qui juſqu'à lors n'avoient point parû ouvertement, de ſorte que toute la populace y accourût en armes. On mit le feu à la porte

de cette maiſon, on y entra par force, & on jetta tous les meubles, comme tapiſſeries, chaiſes, bois de lits, matelas, miroirs, étain, batterie de cuiſine, dont quelques uns s'accomoderent des deux derniers, de même que des garnimens des lits, & generallement tous les gros meubles qui s'y trouverent dedans furent jettez dans un grand feu qui pour cet effet fut allumé en un petit plan qui eſt devant cette maiſon. Il eſt vray que les plus fins pillerent & emporterent ce qu'il y avoit de meilleur & de plus riche, dont quelques uns de ces ſortes de gens ſe ſont accommodez, & même faits riches. Tous ceux de la maiſon ſe ſauverent par le toit, à la reſerve de la dame Falguerolles qui paroiſſant une ſeconde fois à la fenêtre lors du grand deſordre, fut tuée par quelque decharge qui fût faite par les habitans, qui étoient pour lors ſous les armes, comme il a été dit cy deſſus. Cette dame fut dépouillée à nud & expoſée en cet état au milieu de la ſalle à la vuë & à la rage de cette Populace. Enſuite ces furieux allerent chez M^r^ Maſſias au voiſinage de la defunte dame, où il arriva un pareil deſordre; l'un de ſes enfants Chanoine ayant été trouvé ſe ſauvant chez un voiſin réçût un coup de pertuiſane qui le coucha mort ſur le pavé, au coin de la maiſon de M^r^ le Treſorier Greffeuille, il fut incontinent dépouillé & mis à nud; cette populace en cet état de deſeſpoir alla encore en diverſes maiſons où les maitres

étoient ſoupçonnez d'être partiſans, ou de loger chez eux des commis à ces partis, faiſant partout où ils alloient les mêmes deſordres. Mr le Marechal de Schomberg, gouverneur de la Province & en particulier de Montpellier & de la Citadelle, qui s'y trouva pour lors, fût obligé pour calmer cet orage & arrêter la fureur de cette populace emüe de monter à cheval à la tête de ſes gardes, ſuivi de beaucoup de nobleſſe, entre autres de Mr de Gouſſonville Lieutenant du Roy dans la ville, qui s'étant ſeparé par l'ordre de Mr le Marechal avec une partie de ceux de ſa ſuite, prit un autre quartier de la ville, de ſorte qu'étant arrivé à la place des Sevenols, & y voyant une multitude de gens attroupez & armez qui gardoient ce poſte, il alla a eux, leur fit commandement de la part du Roy de ſe rétirer; mais cette canaille luy répondit ſi inſolemment qu'il fût obligé de la menacer, & voulant aller à quelques uns qui luy paraiſſoient les plus mutins, pour les charger de quelques coups de plats d'épée, commandant à ceux des gardes de Mr le Gouverneur qui l'avoient ſuivi de ſe ſaiſir de quelques autres, les meſſieurs de ſa ſuite ayant tiré quelque coup & tué un habitant, cela les irrita de telle ſorte qu'ils firent une decharge ſur luy & ſur ceux qui l'accompagnoient, dont il y en eût quelques uns de bleſſez, de ſorte que ce Lieutenant du Roy, voyant qu'il ne luy étoit pas poſſible d'arrêter

la fureur de cette populace, & que d'ailleurs il n'étoit pas le plus fort, ſe rétira & fût obligé même, ſe voyant pourſuivi, de pouſſer ſon cheval à toute bride, gagnant le chemin de la Citadelle, où il alla ſe refugier, ayant laiſſé ſon chapeau dans ce deſordre. Cependant Mr le Marechal fut toujours expoſé à la fureur de ceux qui luy faiſoient tête, qu'il ſceut pourtant ſi bien raméner hommes & femmes, par ſes douces paroles, & ſa ſage conduite, ne leur parlant jamais autrement qu'en languedocien, ce qui les adoucit ſi fort, qu'il eſt vray de dire, qu'il diſſipa par là une partie de ce funeſte orage, & il eſt certain qu'il eût beſoin de toute ſon adreſſe pour en venir à bout, ce qu'il fit pourtant après avoir eſſuyé tous les périls où la révolte du Peuple expoſe ceux qui tâchent à les remettre dans le devoir. Il avoit fait conduire en priſon deux jeunes hommes étrangers qu'on avoit trouvé qui pilloient dans ce deſordre, & vouloit les faire punir rigoureuſement pour l'exemple; mais les ſeditieux s'attrouperent environ les 5 ou 6 heures du ſoir, allerent enfoncer les portes de la priſon & delivrerent ces deux priſonniers, ce qu'il fallut qu'il eſſuyât auſſy; mais ce qui ſe paſſa de plus rude & de plus perilleux à ſon égard, fut qu'un de ces miſerables ſeditieux avoit couché en joüe pour luy tirer de bien près, & apparemment il eût reſté mort ſur la place ſi un capitaine de Sixain nommé Carrié n'eût evité le coup, en donnant

de la hampe de ſa pertuiſane ſous le mouſquet de ce temeraire, ce qui fit qu'heureuſement le coup fût en l'air, & on ouït dire du depuis à ce marechal, qu'il n'avoit jamais plus apprehendé de mourir dans quelque dangereux combat qu'il ſe fût trouvé à la guerre, que pour lors; il aſſura auſſi que depuis ce jour il n'avoit jamais dit les Litanies & qu'il ne les diroit jamais qu'il n'y ajoutât : *A furore populi libera nos Domine.* Le Roy fut fort ſatisfait de ſa conduite, ce qu'il luy temoigna par une lettre fort obligeante qu'il luy écrivit. Sa Majeſté en punition de cette revolte avoit fait deſſein de faire abattre une partie des murailles de cette ville, & d'en châtier pluſieurs des ſeditieux; mais enfin le Roy s'étant adouci, par la ſollicitation qu'on luy fit, la peine fut changée, en faiſant pendre un homme & deux femmes, qui d'ailleurs par leur mauvaiſe vie avoient mérité la mort. Dans quelque tems après le nommé Gedéon, tailleur de profeſſion, l'un des principaux ſeditieux, fut pris & conduit à la Citadelle, où il ſouffrit beaucoup en priſon, & enfin y mourut miſerablement; quelques uns même ont ſoupçonné qu'on l'y fit mourir par le poiſon, parce qu'on apprehendoit qu'il ne parlât trop.

1645

Inſtallation de Mr de Toyras en la charge de ſénéchal.

Mr Louis de St Bonnet de Toyras fils de Mr le Baron de Raſtenclières, qui, comme on a dit, fût le premier que le Roy honora en cette ville de Montper de la charge de ſenéchal fût inſtallé en la même charge le jeudy 23 mars 1645. Sous le conſulat de Mr Belleval, Chancellier en la Faculté de medecine.

1645

Mr François d'Amboiſe eſt fait Lieutenant general de la Province du Languedoc; Mrs Trébon & de Villepaſſiez Gouverneurs, l'un de la Ville & l'autre de la Citadelle de Montpeiller.

Sur la fin de cette année 1645, Mr François d'Amboiſe, comte Daubijoux fût fait Lieutenant General de la Province de Languedoc au departement du haut Languedoc & gouverneur en particulier de la Ville & Citadelle de Montper, & Mr de Trébon fût fait Lieutenant pour le Roy de la Ville, qui ſuccéda à Mr de Gouſſonville, & Mr de Villepaſſiez de la Citadelle ayant ſuccedé à Mr de Rupere : tout ce changement fut fait dans l'année du conſulat de Mr Belleval, Chancellier en la Faculté de medecine.

1646

Etabliſſement de la maiſon de la Charité.

Avant que la maiſon de la Charité de Montp^er^ fût établie & que l'ordre y fût réglé en la manière qu'il eſt aujourd'huy, il eſtoit pourvû aux neceſſitez des pauvres de la ville par certaines perſonnes pieuſes; mais afin que la diſtribution des aumônes de ces pauvres peut être faite avec exactitude, auſſi bien que la recepte de l'argent qu'on faiſoit en tenant les baſſins aux portes de l'Egliſe, il fût nommé ſix bourgeois & marchands de cette ville pour Procureurs & Recteurs des pauvres, par delibération des habitans aſſemblés le 17^me^ avril 1596 dans l'Egliſe Parroiſſiale de Notre Dame des Tables, où aſſiſterent tous les corps de Juſtice avec le Clergé. Cette aſſemblée choiſit & élût pour lors l'un des ſix bourgeois & marchands pour être Receveur & un autre Controlleur, ce dernier n'avoit point d'autre ſoin que de verifier tous les mois pendant l'année de ſon exercice, la recepte & la dépenſe qui y étoient faites; & ces 6 Procureurs & Recteurs réſolurent de s'aſſembler chez l'un d'eux une fois la ſemaine, & que ceux qui y manqueroient ſans legitime excuſe donneroient 5 ſols & leur année étant finie, ils convoquerent une autre aſſemblée dans la même Egliſe Parroiſſiale où il fut nommé en 1597, pareil nombre de Procu-

reurs & Recteurs, leſquels prêterent enſuite le ſerment devant un Magiſtrat comme les prédeceſſeurs avoient fait, de bien & fidellement exercer leurs charges; le même fut exécuté les années ſuivantes, nonobſtant tous les troubles cauſés par les guerres de Réligion juſques en 1627 qu'ayant été verifié que le nombre des pauvres avoit beaucoup augmenté, on délibéra le dernier avril de la même année 1627, que le nombre des Recteurs le ſeroit auſſi, afin que les pauvres fûſſent plus facillement aſſiſtez, ſi bien qu'on en créa 12; & il fut dit qu'annuellement on continueroit les 6 anciens, & que les 6 nouvellement élûs entreroient en charge le 1^er^ dimanche de may, que l'un d'entr'eux ſeroit la recepte qui ſeroit qualifié du nom de Tréſorier & qu'il n'y auroit plus de Controlleur. On garda régulièrement cet ordre tant pour la nomination annuelle des Procureurs & Recteurs dans l'Egliſe que pour la preſtation de leur ſerment devant un magiſtrat juſqu'en 1646, dans laquelle année fut inſtituée par M^r^ l'Evêque Pierre Fenolliet la maiſon de la Charité dans le lieu où étoit autrefois l'hôpital des Trois Couronnes & anciennement celuy de S^t^ Simon, au fauxbourg du Pile S^t^ Gile, & on joignit alors certaines autres poſſeſſions & quelques dons que le Clergé & Officiers de la ville firent pour la conſtruction de cette maiſon dans laquelle on enferma pluſieurs pauvres garçons

& filles tous natifs de Montpeiller, pour y être élevez, & enſuite mis en apprentiſſage aux dépens de la Charité; & Mr de Fenoillet ordonna pour lors que les aſſemblées ne ſe feroient pas dans les maiſons particulières des Recteurs, mais bien dans la maiſon de la Charité, où seroit établi un bureau, pour s'y aſſembler tous les dimanches, & afin qu'à l'avenir les choſes fuſſent faites avec plus d'éclat & d'autorité, il fût réſolu qu'on nommeroit tous les ans pour Intendans quatre perſonnes de qualité, qui ſeroient priſes de tous les corps de la ville, ſçavoir : du Chapitre, de la Cour des Comptes, des Tréſoriers de France & du Preſidial, pour avec les douze Recteurs choiſis d'entre les bourgeois & marchands prendre ſoin des affaires de la Maiſon, étant à remarquer qu'on laiſſe toûjours 6 Recteurs anciens, pour inſtruire les nouveaux nommez, à qui on aſſigne un ſixain à chacun pour y diſtribuer les aumônes aux pauvres honteux.

Il a été auſſy arrêté, qu'à l'avenir la nomination des Intendants & Recteurs ſeroit faite dans le Bureau, & autoriſée par l'Evêque ou ſon vicaire general, devant qui le ſerment ſeroit prêté à l'avenir le 1er dimanche de may; ce qui a été obſervé en la nomination de l'année 1647 : mais encore Mrs les 12 Recteurs prennent le ſoin en particulier des pauvres enfans expoſez enfermez dans cette Maiſon de Charité paſſant par ſemaines, dont le nombre

eſt maintenant ſi grand que la depenſe d'un ſeul quartier excede celle qui ſe faiſoit autrefois pour tous; néanmoins leur bonne economie & exactitude, jointe avec les ſoins & la grande conduite de M^rs les 4 Intendans, ont fait ſubſiſter cette maiſon juſqu'à preſent, d'autant plus qu'ils ont remedié par leurs bonnes deliberations à tous les abus qui pouvoient s'y gliſſer. Cette maiſon n'avoit par le paſſé que de petits révenus qui conſiſtoient ſeulement en la maiſon dite du Martel adjugée aux dits pauvres par arrêt de l'année 1604, & quelques penſions ſur certaines Communautez. Elles ont été conſiderablement augmentées par le moyen des dons que pluſieurs perſonnes ont fait dans leurs dernieres diſpoſitions : comme feu M^e Jean Bernard procureur de la Cour des Comptes Aydes & Finances de Montp^er, fit d'une ſienne maiſon & moitié de triperie qui rapporte 2000 l. de rente annuelle au profit des pauvres de la maiſon de la Charité, & encore quelques autres maiſons données par feu Mourier Geneve huiſſier, Marſal notaire, autre Marſal Chanoine de la Trinité qui donna un bien qu'il avoit au lieu de S^t Paul de la valeur de 5 à 6 mille livres, Haguenot medecin & autres, de ſorte que les loyers de ces maiſons joints avec quelques legats & aumônes ſecretes que quelques perſonnes font & en dernier lieu de 20000 l. leguées par feu M^r Valat Chanoine de la Cathédrale, & quelque révenantbon de l'octroy

accordé par Sa Majeſté ſur chaque livre de chair de la boucherie. Enſemble du bail & forfait que la ville a paſſé depuis quelques années pour raiſon de la nourriture & entretenement des enfans expoſez, ont aydé à ſupporter une partie de ces grandes dépenſes, qui ſurpaſſent encore de beaucoup la recette. Et afin d'augmenter les revenus de cette maiſon on fait tous les ans une Proceſſion à l'honneur de Dieu le Jour de S^t^ Bernard, à laquelle tous les enfans enfermez & les pauvres des ſixains aſſiſtent, & on fait dire des meſſes pour le répos des ames des fidelles bienfaiteurs à la chapelle érigée dans cette maiſon, nage toujours & ne t'y fie pas.

1646

Déſunion des Cours des Comptes Aydes & Finances.

Après la ſedition le Roy n'étant pas ſatisfait de M^rs^ de la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montp^er^, quelques malicieuſes perſonnes ayant fait entendre à Sa Majeſté que c'étoit eux qui l'avoient fomentée, elle en fût ſi irritée que cela l'obligea à les deſunir par un Edit & Arrêt du Conſeil donné au mois d'octobre 1646. Et pour une plus grande punition pour eux & pour la ville, elle fit aller la Cour des Aydes à Carcaſſonne & en même tems fit faire commandement au Preſidial de

quitter auſſi la ville & d'aller à Lunel, & ce pour n'avoir pas fait ſon devoir, à quoy il obéit d'abord, et le 19 décembre 1646, deux huiſſiers de la Chaîne vinrent à Montp^er pour l'exécution de l'Edit & Arrêt du Conſeil, au ſujet de la deſunion de la Chambre des Comptes avec la Cour des Aydes, & l'établiſſement d'une nouvelle Chambre pour exercer la Juſtice, en cette ville, à la place de la Cour qui étoit réleguée à Carcaſſonne. La Cour des Aydes ayant crû obtenir grâce du Roy & eviter cette deſunion & relégation (car il leur fachait fort de quitter leurs maiſons) deputa quelques uns de ſes Officiers pour aller à Paris faire tous leurs efforts pour cela; mais en chemin vers la fin de decembre, ils recûrent ordre de ne paſſer pas outre & d'obéir en allant à Carcaſſonne, ce qu'ils firent, & parce que depuis l'interdiction qui leur fût faite de ne plus adminiſtrer la juſtice à Montpeiller juſques au tems qu'ils partirent pour Carcaſſonne il ſe paſſa plus d'un mois, de ſorte que le lundy vingt huit janvier 1647 M^r le Comte d'Aubijoux gouverneur de la Ville & Citadelle & Lieutenant general du Haut Languedoc ſe rendit avec ſes Gardes par ordre de Sa Majeſté au Palais de grand matin, & avec une partie de la garniſon de la Citadelle pour empêcher l'entrée aux Officiers, les ſoldats de la garniſon demeurerent juſques au vingt ſix de fevrier ſuivant; dans cette intervalle, l'audiance de la Cour des Aydes ſe tint dans la

Maiſon de Mr le Preſident Graſſet avec grande affluence des parties & concours de peuple. Enfin Mrs les Officiers partirent le vingt cinq de fevrier obéiſſant aux ordres du Roy, pour aller exercer leurs charges à Carcaſſonne. Cette deſunion arriva dans l'année du conſulat de Mr Rate de Layrargues.

1646

Publication de l'abolition pour la ſedition.

Le dimanche vingt quatre mars ſeize cent quarante ſix. Sous le conſulat de Mr Rate on publia par tous les coins & carrefours de la ville l'abolition accordée par le Roy pour la ſedition de l'année mille ſix cent quarante cinq.

1647

Etabliſſement de la nouvelle Chambre des Comptes.

Le ſamedy 3 avril 1647 & ſous le conſulat de Mr Uché on fit l'établiſſement de la nouvelle Chambre des Comptes qui fût révoquée ſeize mois après ainſy qu'on le dira enſuite.

1647

Nouvelle bâtiſſe de l'Hôtel de Ville de Montp^r.

M^r de la Foreſt Toyras oncle de M^r le Senêchal, homme extrêmement agiſſant, grand zélateur du bien public & fort amateur des embelliſſemens, en ayant fait dans tous les lieux où il a eu de l'autorité, employa outre la ſienne celle de M^r le Comte d'Aubijoux, Gouverneur de Montp^r, beau père de M^r le Marquis de Thoiras ſon neveu, dans le deſſein qu'il eut de faire bâtir un Hotel de Ville, qui fit plus d'honneur à Montp^er que celuy qu'on y avoit. Il fit donc aſſembler un conſeil où M^r Uché 1^er Conſul cette année 1647 propoſa l'affaire, laquelle ayant réuſſy, M^r le Conſul fût prié de toute l'aſſemblée de vouloir prendre la direction de ce travail, afin qu'il ſe fit avec le moins de fraix qu'il ſe pourroit. Ce fut pour lors, que M^r de la Foreſt fit mettre la main à l'œuvre ſans perdre un moment de tems, ſi bien que d'un méchant trou, il en a fait un hôtel raiſonnable, avec tant d'économie qu'ils en furent loüez generalement de tous les habitans, ce qui n'eſt pas peu de faire quelque chose au gré du Public.

1647

Séance des Etats à Montpr.

L'ouverture des Etats fut faite cette année 1647, ſous le conſulat de Mr Uché, par meſſre Céſar de Choiſeul Comte du Pleſſy Pralin, conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Maréchal de France, Gouverneur & Lieutenant General pour Sa Majeſté de la Province & Evêché de Thoul, Gouverneur de la Citadelle de Turin & Lieutenant general de ſes armées en Languedoc, aſſiſté de meſſire Louis de Cardaillac de Levi Comte de Bioule & l'un de ſes Lieutenants Generaux en Languedoc, de M. René de Voyer, ſeigneur d'Argenſon Conſeiller Ordinaire en ſon Conſeil d'Etat, & de M. Louis le Tonnelier, ſeigneur de Breteuil, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel & Intendant de la Juſtice, Police & Finances audit Pays, & de Mr de Calvet & Fleury, Conſeillers du Roy, Treſoriers & grands Voyers de France, Generaux des Finances & generalitez de Toulouſe & Montpellier.

1648

Reünion des Cours.

Quelques perſonnes pieuſes qui étoient bien auprès du Roy, ayant travaillé fortement pour tâcher de l'adoucir envers les habitans de Montpellier & de l'appaiſer de l'indignation qu'il avoit contr'eux, cauſée par leur ſedition, l'ayant ſans doute bien informé de la vérité, & fait voir clairement que M^rs les Officiers n'y avoient en rien contribué, Sa Majeſté les rapella en ville le 6^me d'août 1648 & les réunit de rechef, ſupprimant les nouveaux Officiers qu'elle avoit déjà creés & rappella auſſy M^rs du Préſidial. Les bourgeois & marchands furent au devant de M^rs de la Cour des Aydes juſques près de Gigean à trois lieues de Montpellier avec un cortege de plus de trente carroſſes, tous les chemins furent bordez de peuple, & pour un plus grand temoignage de leur joye, ils y apporterent du vin, des fruits & autres rafraichiſſemens. M^rs les Conſuls en robes, les haranguerent à la porte de la ville, tout le peuple criant vive le Roy, & le ſoir furent allumez des feux & on mit des chandelles aux fenêtres, pour témoigner encore plus fortement la joye publique. Le lendemain 7 août ces Meſſieurs furent rendre graces à Dieu de leur retour dans la Loge qui ſervoit encore d'Egliſe Cathédrale & Parroiſſiale ils y entendirent une

445890

grande meſſe chantée par la muſique, après laquelle ils ſurent tous enſemble prendre poceſſion du Palais, où fut tenüe la première audiance en préſence de Meſſieurs les Conſuls en robbes, d'un grand nombre de perſonnes de qualité, de l'un & de l'autre ſexe & concours de peuple. M^r^ Rignac procureur general fit un fort beau diſcours en preſentant la déclaration du Roy portant rétabliſſement de la Cour des Aydes dans Montp^er^ et en réquit publiquement la lecture. Et cela ſous le conſulat de M^r^ de Rouzil.

1648

Mort de Mademoiſelle Jeanne Graſſet.

Le 30 octobre 1648, (ſous le conſulat de M^r^ Rouzel de la Clote) M^lle^ Jeanne Graſſet, fille de M^r^ le Tréſorier Graſſet de ce nom & de Mademoiſelle Catherine La Roche, fiançant ſur les trois heures après midy chez M^r^ la Roche, ſon grand père avec M^r^ Martinet, conſeiller en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpeiller, prenant la plume après ſon fiancé pour ſigner le contrat qui venoit d'être fait, un mal de cœur la ſaiſit, & ayant écrit Jame pour Jeanne & de, voulant mettre le reſte, elle tomba a genoux & fut promptement ſoûtenüe par M^r^ Gailhan ſon parent, qui étoit derriere

elle, qui la voyoit ſigner; ſon galant mit promptement un genouil à terre pour la ſoûtenir entre ſes bras, qui la voyant expirer & ſes parens y prenant garde la firent emporter ſur ſon lit, où on luy donna tout le ſécours poſſible, mais en vain, car elle n'en revint jamais * : Les médecins demeurent d'accord que ce fût la grande joye qu'elle eût qui la ſuffoqua & la fit mourir, voyant qu'enfin elle avoit ſurmonté tous les obſtacles qu'il y avoit eû du côté de ſes parens en ſon mariage qui étoit un mariage d'amour, comme ſa mort fût une mort d'amour, & le hazard conduiſant ſa main luy fit écrire au lieu de ſon nom la cauſe de ſa mort, écrivant Jeame au lieu de Jeane, que ſy le mot j'ayme n'eſt pas parfaitement formé, une perſonne mourante dans la violence d'un excès d'amour eſt bien excuſable de cette petite irrégularité. Ce galant fût ſi fort touché, & ſi ſenſiblement affligé de la mort de ſa maîtreſſe, qu'il ne peut jamais s'en conſoler : En effet on s'apperçut viſiblement qu'il deſſéchoit tous les jours, de telle manière qu'il en vint même méconnaiſſable. Enfin il ſe mit au lit où il mourut peu de jours après. Il demanda avant ſa mort, avec une très inſtante prière, à M^r La Roche grand père de ſa maîtreſſe de

* *Crura ſua linteolis obligaverat ne menſtrua quibus tunc temporis laborabat proſluerent refluxo que ſanguine ſuffocata eſt.*

permettre que ſon corps fût mis dans ſon tombeau en l'Egliſe des Pères de la Trinité ditte S^t^ Paul, auprès d'elle, ce qu'il luy accorda. Ils ſont chacun dans une caiſſe de plomb qu'on a unies enſemble avec des agraphes, audevant deſquelles on a gravé leurs noms, Jacques Martinet & Jeanne Graſſet, avec ces mots : Amans fidelles.

1649

M^r^ le Comte de Roure pourvû par le Roy en la charge de Lieutenant general.

M^r^ Scipion Grimouard de Beauvoir Comte de Roure, fut pourvu par Sa Majeſté de la charge de Lieutenant General pour le Roy en Languedoc, dans l'étendüe du païs du Vivarais & Velay, par proviſions données à Paris le 3 janvier 1649 : les quelles fûrent enregîtrées à la Cour des Comptes le vingt trois du même mois & fût reçû la même année dans Montp^er^, ſous le conſulat de M^r^ Rouzel de la Clotte; la charge etant vaccante par le deceds de M^r^ le Comte de Tournon & de Rouſſillon.

1650

Réidification de Notre Dame.

Mr de la Forêt prit réſolûtion d'entreprendre a faire bâtir l'Egliſe de Notre Dame des Tables, & en ayant retiré parole de tous, il s'aviſa pour épargner des frais aſſez conſiderables a la ville, & même pour faire toutes choſes avec plus de diligence, de faire aſſembler les vignerons, pour leur faire abbattre une montagne de terre provenüe tant des ruines de l'Egliſe que de celles que les habitants y avoient fait porter. Il leur propoſa donc qu'il falloit pour le ſoulagement de la ville qu'après avoir fait leur journée & s'être un peu repoſez & loüez pour le lendemain, ils donnaſſent par ſixains quelques heures, un jour l'un & un jour l'autre pour remuer la terre, afin qu'elle pût être emportée avec plus de facilité & de diligence; qu'il croyoit bien que ce travail ne leur ſeroit pas deſagreable, d'autant qu'ils ſeroient bien aiſe de faire voir aux Huguenots que les bons Catholiques Romains n'avoient pas moins de force & de ferveur a faire réidifier cette Egliſe dédiée à l'honneur de la mère de Dieu que les Huguenots en avoient eu pour la détruire & qu'ils devoient croire que travaillant à cette intention, elle ne manqueroit pas par ſes prières envers ſon fils de les faire récompenſer. Il les ſceut ſi bien perſuader que tous unanimement luy répon-

dirent, qu'il n'avoit qu'à donner ordre, d'avoir des tombereaux & des femmes, & lorſque toutes choſes ſeroient prêtes les faire avertir, & qu'il verroit bientôt des effets de leur dilligence : Il pria encore generallement tous les bons Catholiques Romains qui pourroient fournir des ſervantes de les envoyer pour mettre la terre dans les tombereaux, ce qui fût fait ſelon ſon déſir. Le prix fait pour la réidification de cette Egliſe fût livré le mercredy quatre de mai 1650 à Mr Jean Caſenove, Pierre Gendron, & Guillaume Roux, pour le prix & ſomme de 49,000 livres, les deux tiers payables par Mrs du Chapître Cathedral, & l'autre tiers par les habitans, ſuivant les conventions paſſées entr'eux & les Conſuls en 1633 au mois de fevrier, omologués par ordonnance de Mr l'Evêque du treizieme dudit mois & an. Cette reidification fut commencée le mercredy huit juin 1650. Sous le conſulat de Mr Noble François de Montlaur ſeigneur & baron de Murles ; Mr De Thoyras fût le premier pour animer les uns & les autres à prendre un panier plein de terre & à le verſer dans un tombereau, en leur criant : courage mes enfans travaillons tous ; de ſorte que la diligence fût ſi grande que ce qui auroit duré plus de trois mois fût emporté dans trente ſix jours, & ce fût pour lors que l'on decouvrit la Chapelle ſoûterraine de la Magdelaine dans ſon entier ; quelques jours après on y mit la premiere pierre avec grande ceremonie : Meſſieurs de

l'Egliſe Cathedrale y vinrent en proceſſion, on fit dreſſer des tentes pour être à couvert du ſoleil, pour que les Eccleſiaſtiques & le Peuple qui y etoit en grand nombre n'y fûſſent point incommodez. On fit prendre les armes au ſixain de cette parroiſſe pour qu'il fit une ſalve au tems de l'Elevation du Saint Sacrement. Le lendemain les maçons y travaillerent avec beaucoup de dilligence par les ſoins de M^r de la Foreſt, & continuerent de même juſques à la fin du travail comme on le verra cy après en l'année 1655.

1650

Tranſlation du S^t Sacrement qui etoit a la Grand'Loge dans la chapelle des Penitens.

Le dimanche vingt neuf mai 1650 par ordre de M^r l'Evêque de Montpellier on tranſporta le Saint Sacrement de l'autel qui etoit a la Grand'Loge ſervant de Parroiſſe dans la Chapelle des Penitens juſqu'a ce que l'Egliſe de Notre Dame des Tables fût achevée de bâtir. Les Conſuls y aſſiſterent tous en robbe portant le Daix ſuivis d'un grand nombre de Peuple, qui accompagnerent le Saint Sacrement que M^rs les Penitens revêtus de leurs ſacs furent recevoir devant M^r de la Roche.

1650

Fontaine des Carmes.

Le dix-huit juillet 1650 Mr de la Foreſt fit livrer a Mr Cauſſe fontanier de la ville de Pezenas, le prix fait a ſept mille ſix cent livres pour faire venir une fontaine ſous la voute du corps de garde de la porte des Carmes, où elle eſt preſentement, ſous le conſulat de Monſieur de Murles.

1650

Mr Cambacerez lieutenant des Archers.

Le ſieur Dominique Cambacerez maître d'hotel ordinaire chez le Roy fût nommé dans les formes ordinaires Lieutenant de la Compagnie des Archers de Montpeiller le huit août 1650, Mr Girard étant capitaine.

1650

Inſtallation de Mr de la Foreſt en la charge de Senêchal.

Le ſamedy vingt quatre ſeptembre 1650 Mr Simon de St Bonnet Thoyras Seigneur de la Foreſt fût inſtallé Senêchal & Gouverneur

en la Juſtice de Montpellier; ſous le conſulat de M^r de Murles.

1650

Different entre le parlement de Thoulouſe & la Cour des Aydes de Montpeiller.

Il s'en fallût peu qu'en cette année 1650 il n'arrivât des grands deſordres dans Montp^r, entre les M^rs du parlement de Thoulouſe & la Cour des Aydes de cette ville, pour raiſon de leurs Juriſdictions; ces premiers qui avoient donné des arrêts contre les derniers, firent venir en ville des Commiſſaires deputez de leur Corps, pour les y faire executer. M^rs les Aydes ne ſceurent pas plutôt leur arrivée au logis du *Cheval blanc* que la Cour s'aſſembla, & ayant deputé M^rs de Senac & de Fonfrede accompagnez de pluſieurs perſonnes, allerent à ce logis, & les y ayant trouvez les firent ſortir de la ville malgré eux, de ſorte qu'étant de rétour à Thoulouſe & ayant fait récit au Parlement du mauvais traitement qu'ils avoient receu de ceux de la Cour des Aydes de Montpellier, ils deputerent encore une ſeconde fois, & y firent venir M^r Ranchin de la chambre de Caſtres. Cette ſeconde deputation n'eût pas un plus heureux ſuccès que la premiere; enfin ils revinrent à la charge par une troiſieme deputation, parce que M^r Delon l'un de leurs Conſeillers leur dit qu'il ſe faiſoit

bon de venir à Montp^r dans le Palais de M^rs des Aydes, faire executer les Arrêts du Parlement, d'autant, dit-il a ces M^rs, que je me ſerviray de l'occaſion preſente, qui eſt que M^r de Pardeilhan Colonel d'un Regiment de Chevaux Legers, mon bon amy, ayant ordre de s'en aller ſervir, & paſſer par Montp^r, où il doit ſejourner le lendemain, m'a promis de m'accompagner au Palais; de ſorte que la choſe fût ainſy déliberée & qu'il ne feroit point connaître ſon deſſein à qui que ce fût dans ſon chemin, ni dans la ville, & qu'il ſe cacheroit toûjours paſſant pour cavalier; mais les M^rs des Aydes qui ne manquoient pas d'avoir des bons eſpions, etant avertis du depart de ce deputé, de ſon deſſein, & de ſon arrivée en ville, ils firent armer outre leurs valets, pluſieurs autres perſonnes, à qui ils firent garder le Palais, & même la plus grande partie de Meſſieurs de la ville ſans compter leurs parens, s'allerent offrir a eux. Ces M^rs s'etant aſſemblez, ſachant déja que le ſieur Delon étoit logé à un petit logis nommé la Couple comme cavalier & ayant avis qu'il ſe préparoit pour venir au Palais, croyant les ſurprendre avec ſon eſcorte, ils le voulurent prévenir; et pour cet effet M^r du Robin homme d'un grand cœur, hardy & entreprenant, fût deputé avec des gens armez des plus réſolus, & de quelques M^rs de la ville avec reſolution de s'en ſaiſir, & de le faire conduire au Palais : Cependant

Mr le Colonel Maſſanes qui ſe trouva être logé dans la ville en même tems que M. de Pardeilhan eût loiſir de s'aboucher avec luy, pour l'informer de ce qui ſe paſſoit, & luy fit connoître que s'il falloit embraſſer un parti, il ne pouvoit être que de celuy de ſon frere qui étoit l'un des Conſeillers aux Aydes, mais que le meilleur étoit de n'en prendre point: Mr de Pardeilhan ayant goûté les raiſons de Mr Maſſanes, & penſé un peu à luy crût que s'il entreprenoit quelque choſe ſans ordre du Roy, cela pourroit bien luy attirer une mauvaiſe affaire auprès de Sa Majeſté, tout cela l'obligea de repreſenter au ſieur Delon le danger qu'il y avoit pour leurs perſonnes, & que même le Commiſſaire de la Cour des Comptes & des Aydes étoit deja parti avec des gens armez, avec deſſein d'inveſtir ſon logis & de le faire priſonnier; qu'il le prioit bien fort de faire quelque réflexion ſur ce qu'il venoit de luy dire, que s'il y penſoit bien, ſans perdre tems, puis qu'il n'avoit point paru & que ſon regiment etoit à cheval, il prendroit un rang à ſa Compagnie & ſortiroit incognito, de même qu'il étoit entré; il s'y réſolut, mais non pas ſans chagrin de n'avoir pas pû réuſſir dans ſon audacieuſe entrepriſe; il monta à cheval, & tout plein de dépit, ſe plaça ainſy qu'il avoit été arrêté, pour ſortir ſans qu'on y prit garde, ce qui fut fait bien à propos pour eviter un grand deſordre: car ils n'eurent pas marché & fait 80 ou

100 pas, que le Commiſſaire fut a ſon logis, & l'ayant foit inveſtir par les gens armez de ſa ſuite, il y monta accompagné de ſes amis, devancé de quelques uns des plus hardis, qu'il avoit choiſi luy même; mais l'hôte qui vingt parler à Mr du Robin commiſſaire l'aſſura qu'il n'y étoit pas, & que ceux qui avoient logé chez luy, etoient tous montez à cheval, ce qui luy fût confirmé par un homme qui le connoiſſoit particulierement, & qu'on avoit envoyé pour l'obſerver, qu'il reconnût fort bien tout traveſti qu'il étoit; ils ne laiſſerent pas de viſiter tout le logis par forme, après quoy le ſieur Commiſſaire s'en retourna fort content d'avoir tiré raiſon de l'injure qu'on luy avoit fait en le faiſant ſortir de Besiers, y étant allé pour faire une commiſſion contr'eux. Lorſqu'il fût de retour au Palais, il raconta tout riant à ces Meſſieurs la fuite de leur ennemy, ſi bien qu'en ſuite, ce ne fûrent plus que des coups ruez les uns contre les autres, par des arrêts & des effigies, après quoy on les accommoda, & le tout ſe paſſa ſans autre mal que celuy que nous avons dit.

1650

Mort de Mr de Montlaur.

Le ſix decembre 1650, Mr le Preſident de Montlaur étant à l'audiance & ſur le Tribunal

en robbe rouge, tomba tout d'un coup d'une apoplexie dont il mourut fur la place & cela ſous le conſulat de M^r de Murles.

1651

Ordonnance de M^r le Senêchal touchant le chef de jeuneſſe.

Le mardy trois fevrier 1651 M^r de la Foreſt Thoyras Senechal de Montp^r, fit publier une ordonnance portant défences à toutes perſonnes de quelque qualité qu'ils fûſſent, de ne proceder jamais plus à l'élection d'un Chef de Jeuneſſe, & de ne plus faire aucune des exactions, qui ſe faiſoient abuſivement en ſon nom; & cela ſous le conſulat de M^r de Murles.

1651

Différent arrivé entre M^rs de la Foreſt & Crouzet à la reception de M^r Sengla.

Le vingt cinq mars fête de l'Annonciation de la Vierge 1651, M^rs de la Foreſt Senechal & Crouzet Juge-Mage, ayant eu quelque demêlé enſemble touchant la Reception des Conſuls auxquels M^r le Senechal qui étoit docteur vouloit donner la Baguette à l'excluſion de M^r le Juge-Mage, les paroles fâcheuſes que celuy-cy dit à M^r le Senêchal dans le tems de leur different ayant eté rapportées à M^r de

Toyras ſon neveu, il arriva qu'un jour que Mr Crouzet paſſoit devant la porte de ſa maiſon, ce marquis ſe porta à la derniere extremité, luy donna des coups de bâton, ce qui fit grand bruit dans la ville, de telle ſorte que Mr de Briſſac beau frere de ce Juge-mage venant d'apprendre cette fâcheuſe nouvelle, & ſe croyant dans l'obligation de prendre ſes interêts à cœur, aſſembla ſes amis pour ſçavoir d'eux de quelle façon il ſe devoit gouverner dans cette affaire; il luy fût conſeillé par les plus aviſez de luy faire tirer l'épée ce qu'il fit, ayant prié un Capitaine nommé Jean Jean, du lieu d'Aniane, de luy aller porter parole de ſa part, & qu'il l'attendoit au Jardin de Greffeuille; Mr de Thoyras luy répondit qu'il ne manqueroit pas de l'y aller joindre avec ſon amy monſieur de Couſſiergues. En effet il y fût bien tôt, & ce combat ſe fit dans ce jardin fort gallamment de part & d'autre, ſi bien que les parties étant venües aux mains, Mr de Thoyras qui etoit un des plus forts hommes du Royaume, pliant un fer de cheval avec les deux mains, ayant mis deſſous ſa partie & demeuré d'accord entr'eux, ils allerent ſeparer leurs amis; cette affaire entraina encore un plus grand deſordre : car Mr d'Aubijoux lieutenant du Roy dans la Province & gouverneur particulier de Montpr & de la Citadelle, beau frere de Mr de Thoyras, envoya ſes gardes chez Mr de Briſſac pour le prendre, ce dernier en étant averti,

ne vouloit point quitter ſa maiſon, réſolu de ſe deffendre & d'en mettre quelqu'un ſur le carreau : mais ſes amis luy répreſenterent que ce ſeroit s'attirer une fort mauvaiſe affaire que de s'en prendre à un Gouverneur, qui ſeroit toujours ſoûtenu du Roy, & que quelque bonne raiſon qu'il eût, il ſeroit trouvé coupable : ſes amis luy ſçeurent ſi bien répreſenter toutes choſes, qu'ils l'obligerent de ſe rétirer; de ſorte que les gardes étant venu chez luy, & n'y ayant trouvé perſonne, ils en firent leur rapport à Mr Daubijoux. Mr de Briſſac ſe ſentant extremement offenſé de cet affront s'en voulût vanger & en tirer raiſon, & comme il en cherchoit l'occaſion, ſes amis ayant appris que ce Gouverneur devoit aller à Paris, luy conſeillerent encore d'attendre qu'il fût hors de la Province à quoy il ſe reſolût. En effet il le ſuivit à Paris où dès qu'il fût arrivé, il luy fit parler par le Sr Serquamanens à qui Mr D'Aubijoux répondit que le lendemain matin il iroit ſe promener à la Place Royale avec Mr de Trebon Lieutenant de Roy de Montper qui l'avoit ſuivi à Paris, ſy bien que s'y étant rencontrez, ils mirent l'épée à la main, & après quelques coups portez de part & d'autre, le Sr de Trebon en réçût un à la cuiſſe, qui luy ayant coupé le grand vaiſſeau il tomba mort ſur la place, & les autres deux Mrs qui s'étoient par je ne ſçay quelle heureuſe rencontre engagé les talons de leurs ſouliers dans

quelques ornières, & comme ils s'efforçoient à les dégager, ils fûrent ſeparez par du monde qui paſſoit. Cependant le Sr Serquamanens qui vit que Mr de Trebon étoit mort, ſaiſi de crainte d'être pris, au lieu d'aller à ſes amis s'enfuit dans l'hôtel de Schomberg & de là dans celuy de Verneuil où il étoit connû. Ce duel arriva le 6 janvier 1653. Mr D'Aubijoux fut extremement ſurpris de la mort de ſon amy qu'il régreta beaucoup, & fit chercher ſous main Serquamanens qu'il vouloit perdre, s'il eût pû l'attrapper; mais comme le tems eſt un grand remede à toutes choſes, les amis communs accommoderent cette affaire entre les deux parties, ſi bien que Mr D'Aubijoux promit à Mr de Briſſac de ne rien entreprendre contre ſon amy, à condition toute fois, qu'il le prioit de luy recommander de ne ſe point trouver où il ſeroit : ainſi fut terminée cette affaire, non ſans avoir bien eſſuyé de chagrin de l'un & de l'autre côté. La Lieutenance de la ville fut donnée à Mr de La Beaume, qui en vint prendre poſſeſſion ſous le Conſulat de Mr Sengla.

1651

Enfant du lieu d'Aramon ayant une mémoire prodigieuſe.

Le dernier novembre 1651, un jeune enfant du lieu d'Aramon âgé ſeulement de cinq ans

ſept mois conduit par ſon pere arriva à Montp^er, M^r de Sengla étant conſul : cet enfant avoit une mémoire ſi prodigieuſe, qu'il apprenoit des ſermons entiers, & les récitoit merveilleuſement bien, & de bonne grace, ce qu'on a vû dans l'Egliſe de S^t Pierre & dans celle de N. Dame, en préſence de M^rs du Chapitre Cathedral & d'une quantité d'autres auditeurs.

1652

M^r le Comte D'Aubijoux ſe declare pour M^rs les Princes mécontens.

En l'année 1652 du tems de M^rs les Princes mécontens, M^r le Comte D'Aubijoux Gouverneur de Montp^er & de la Citadelle, qui étoit l'une des Créatures de M^r le Duc d'Orléans frere unique du Roy, ſe declara pour luy, ſous le Conſulat de M^r Sengla; il fit même faire des dehors à la Citadelle accompagnez de quelques demi-lunes; & comme il y avoit en ce tems là quelques Gentils-hommes qui luy étoient ſuſpects, n'ayant jamais voulu ſe declarer pour ſon parti, ils les en fit ſortir, entre autres M^r de la Roquette frère ainé de M^r de Briſſac dont nous avons parlé cy devant, qui en ſortit le 15 de may. Il fit encore tout ſon poſſible pour gagner M^r Deſtros Major de cette ville, le prenant tantôt par la douceur, & tantôt par les menaces; mais

celuy-cy qui n'étoit pas moins que les autres plein d'honneur, & d'ailleurs homme de grand cœur & très fidele ſerviteur du Roy, luy dit hautement que quoyqu'il ſçeut faire & luy dire, il n'embraſſeroit jamais d'autre parti que celuy de Sa Majeſté, de ſorte que voyant ſa réſolution il luy fit quitter la ville. Quelques tems après ce Gouverneur ayant appris que le Roy y faiſoit venir un Commiſſaire nommé M^r de Foulé pour luy faire quelque commandement de la part de Sa Majeſté, & pour commander auſſy aux Receveurs des Tailles de quitter Montp^er, & de s'en aller à Frontignan pour la plus grande ſureté des deniers du Roy, le S^r Comte D'Aubijoux envoya des gens au devant du commiſſaire, qui le ſaiſirent priſonnier, & l'emmenerent dans la Citadelle le lundy 3 juin 1652 ; & le 8 du même mois il le fit conduire dans Aygues Mortes, qui s'étoit declaré de ce parti de même que Sommieres & le chateau de Corconne.

1652

Le f^r Clapouin ſe remet dans l'Egliſe Romaine.

Un certain nommé Clepoin, qui étoit prêtre et avoit été religieux de l'ordre de la Trinité s'en alla à Geneve où il ſe fit Proteſtant, & s'y maria, où il reſta 30 ans,

après quoy il répudia ſa femme & ſe remit dans l'Egliſe Romaine où il fut réceu le 6 octobre 1er dimanche du même mois 1652, avec ſon fils âgé d'environ 25 ans. Cette réception fut faite dans l'Egliſe Sr Pierre par Mr Gras, vicaire Général et Official de Mr l'Evêque qui luy donna une penitence, qui fût de ne point aſſiſter à la Meſſe de ſix mois, de dire pendant ce tems là les 7 Pſeaumes penitenciaux & de jûner toute la 1re ſemaine au pain & à l'eau. Ce qui arriva ſous le conſulat de Mr de Sengla.

1653

Mort de Mr de Sengla, premier Conſul.

Mr de Sengla ayant été fait premier Conſul à Montper en l'année 1651, fût continué en 1652, à cauſe que ceux de la Religion Proteſtante ſe pourveurent au Conſeil & y obtinrent des Arrêts portant que le Conſulat ſeroit my-parti, mais parceque Mr D'Aubijoux Lieutenant de Roy de la Province, & Gouverneur en particulier de Montpeiller n'étoit pas de leurs amis, il les éluda toûjours, confirmant ceux qui étoient en charge, étant bien aſſuré qu'il ſeroit approuvé en Cour, ſi bien que le ſr Sengla exerça celle de 1er Conſul juſqu'au 27 de may 1653, qu'il fût tué en duel au lieu appellé le Pradet

allant du Peyrou à la fontaine Putanelle, par un nommé Mr de Tremblé Lieutenant de la Maiſtre de Camp du Regiment de Cavalerie de Mr le prince d'Harcourt, qu'il avoit offenſé dans l'Hotel de Ville, & le fr Rouviere ſecond Conſul qui reſta en charge fût continué encore 1654, 1655 & 1656.

1653

Mort de Mr l'Evêque de Fenoillet.

Dans l'année 1653, & le 24 novembre, mourut à Paris Monſr Pierre Fenoillet, Evêque de Montpr, ayant jouy 45 ans de ſon Evêché; c'étoit un homme d'une petite taille; Henri IV luy avoit donné l'Evêché à cauſe de ſon Eloquence; ce qui obligea ce Prince de dire en ſa faveur & en celle du Pere Cotton, qu'il falloit avoir le cotton à l'oreille & le fenouil à la bouche : Mr le Cardinal de Richelieu, s'eſt quelquefois ſervi de luy dans de certaines négociations. Il étoit fort prompt & colère, ne pardonnant jamais; il ne faiſoit pas bon être ſon ennemy. Il eſt enterré à Paris dans la Parroiſſe de St Euſtache, où il avoit été nommé Evêque à cauſe de diverſes prédications qu'il y avoit faites; ſes honneurs funebres fûrent faits dans l'Egliſe Cathédrale St Pierre de Montpr le 13 décembre & l'oraiſon funebre fût pro-

noncée par le Pere Alexis Briſaion, Provincial de l'ordre de la Trinité, le même jour qu'il fit ſon entrée dans Montp^er 13 décembre 1608. Après la mort de ce Prélat, le Roy pourveut de l'Eveché M^r le Cardinal d'Eſte de la maiſon des Princes d'Eſte, qui envoya à Montp^er un œconome, qui fût M^r l'abbé de Mezieres pour en percevoir les fruits, juſqu'en 1657. Ce Prélat pour ne vouloir pas quitter Rome, préfera l'Evêché de Reggio à celuy de Montp^er, de ſorte que le Roy le donna à M^r François du Boſquet ainſy qu'il ſera dit cy-après & cela dans la continuation du Conſulat du f^t Rouvière par la mort de M^r de Sengla.

1653

Aſſemblée des Etats à Montp^er.

Dans cette année 1653, les Etats Generaux de la Province de Languedoc furent aſſemblez à Montp^er le 16 décembre, M^r Charles Henry de Malon, Seig^r de Bercy, Charenton, Conflans, les Carrieres, la Grange aux Merciers, & autres lieux, Conſeiller du Roy en ſes conſeils, Maître des requêtes ordinaire en ſon hôtel, faiſant pour M^r de Bioules, à cauſe de ſa maladie, en fit l'ouverture, aſſiſté de Meſſire Claude de Bazin, Seig^r de Bezons, Intendant, & M^re de Lafont & Peliſſier de

Boirargues, Tréſoriers & grands Voyers de France, Generaux des Finances, ez Generalitez de Thouloufe & de Montp^er qui accorderent au Roy pour le don gratuit 1,500,000 livres.

1654

Continuation de M^r de Fabregues par les Archers pour être leur Capitaine.

Le 23 février 1654, les Archers nommerent pour leur Capitaine M^r noble Antoine Sarret de Caladon, baron de Fabregues, Marechal des Camps & armées du Roy & Colonel d'un Regiment d'Infanterie; ils firent auſſi en même tems nomination du S^r Gauteron pour leur Enſeigne, qui étant Proteſtant, fit faire un Drapeau où il fit mettre les Armes des Ouvriers à la place de celles de la ville, qui ſont une Vierge revêtüe d'azur & de Gueules aſſiſe ſur une chaiſe antique d'or : cela cauſa une diſpute entre les Catholiques Romains & les Proteſtans, les 1^ers ſe plaignant de cette ſupreſſion d'Armoiries, de manière qu'il fut obligé de faire ôter celles qu'il y avoit fait mettre, d'autant que M^r de Fabregues pour finir leur différent y fit placer les ſiennes pour cette année ſeulement, & l'année d'après le S^r Grandjean, étant enſeigne, fut obligé quoyque Proteſtant d'y mettre l'Image de Notre-Dame en la manière dite cy deſſus.

1654

Chute de Mr de la Foreſt ſous le même Conſulat.

Le 10 ſeptembre 1654, Mr Simon de St Bonnet Thoyras Seigneur de la Foreſt, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, & Senêchal de Montper, (frere de Mr le Marquis de Thoyras, qui avoit ſoutenu & defendu le fort de l'Iſle de Ré en 1629, contre les Anglois, du tems du Cardinal de Richelieu, & fût fait Maréchal de France) âgé pour lors de 76 ans, regardant le travail des Ouvriers qui faiſoient la batiſſe de l'Egliſe de N. Dame des Tables, étant monté pour cet effet, ſur l'un des échafauts qui appuyoit les arcs & les voutes, la pierre leur échappa, & tombant ſur l'echafaut où étoit Mr le Senechal, la peſanteur rompit la principale poutre qui le ſoûtenoit de telle ſorte que l'échafaut s'éboula avec luy; de manière que quoy qu'enſevely parmi les ruines, il fut toutesfois trouvé ſain & ſans bleſſure & diſant que c'étoit la mere de Dieu qui l'avoit garenty, il a dedié & orné une Chapelle dans cette Egliſe, ſous le nom de N. Dame de Bon Secours dans laquelle il a élû ſa ſépulture, & où il gît à preſent : voicy les vers qu'il a fait poſer au deſſous du Tableau & de l'Inſcription de ſon miracle.

Virgini Dei paræ, Servatrici
Iſtas dum renovat, eapſas Foreſtius ædes

Lapſum ſervaſti nempe Mariæ Tibi.
Heretico credas iterum jacuiſſe furore
Ut ſic nobilius ſurgeret iſtud opus
Aſt ſemper tecum ut per te ſervetur olimpi.
Pedibus has ſecum nunc tibi Virgo dicat
Poſuit anno Salutis 1663.

1654

Aſſemblée des Etats à Montp^er.

Les Etats furent aſſemblez à Montp^r cette année 1654 le 7^me décembre, ce fut M^r de Conti Prince du Sang, pair de France, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy en ſes Provinces de Champagne & Brie, Viceroy en Catalogne, generaliſſime des armées de Sa Majeſté en la dite Province, & en celle de Languedoc, aſſiſté de M^r Louis de Boucherat Chevalier Conſeiller Ordinaire du Roy en ſes Conſeils d'Etat, direction & finances au dit Païs; & Claude de Bazin, auſſi Intendant, & de M^rs Bernard Naulet & François Beaulac, baron de Pezenes, Chevaliers Conſeillers du Roy, Treſoriers & Grands Voyers de France, Generaux des Finances ez Generalitez de Thoulouze & Montpeiller, qui accorderent au Roy cette année 1654, ſeize cent mille livres.

1655

Benediction de l'Eglise Nôtre Dame.

Le dimanche des Rameaux 21 de mars 1655, entre 7 & 8 heures du matin sous le même Consulat, M^r^ l'abbé Guilhermin fit la Ceremonie de la Benediction de l'Eglise N. Dame, ensuite de quoy il y celebra la Messe, & c'est la 1^ere^ qui s'y est dite depuis que cette Eglise a été relevée; M^rs^ les deputez des Compagnies, M^r^ de la Foreſt Thoyras senêchal, & M^rs^ les Consuls en robbes assisterent avec un grand concours de monde de tout sexe & condition. Les Sixains qui environnoient l'Eglise par le dehors firent leur salve & leur décharge au tems de l'elevation du Sacrement de meme que l'artillerie de la Citadelle, & les Messes y fûrent celebrées jusques à midy, & le lundy de Paques la 1^ere^ predication s'y fit par un Aumonier de M^r^ le prince de Conti, luy étant présent.

1655

Chaires en medecine à la dispute sous le même Consulat.

Le sieur Durranc, étant mort en 1652, sa chaire fut mise à la dispute en 1655, le sieur Restaurant du S^t^ Esprit, & Morphée Irlandois, avoient soûtenu leur Triduane lorsque le sieur

Sanche fils, les fit aſſigner au Conſeil avec tous les autres pretendans & Profeſſeurs, & par ce moyen les diſputes furent interrompües en 1655. Pendant ce tems là Mr Rivière venant à mourir, par ſa mort il y eut deux chaires vaccantes qui fûrent miſes à la diſpute vers la fin de 1658, ainſy qu'on le verra cy après.

1655

De la maniere que le Sr Vernet perdit la vûë ſous le même Conſulat.

Le Sr Gaujac Notaire Royal de Montpr s'étant marié avec demlle Anne Chaunel fille du Sr Moyſe Chaumel Min appoticaire juré de Montper, le ſoir de ſes Epouſailles, quelques voiſins mal intentionez, luy firent un Charivary contre la coûtume, ne ſe faiſant qu'à ceux ou à celles qui ſe marient en ſecondes nopces. Ils y revinrent encore la ſeconde nuit, ce qui obligea le Sr Gaujac de les faire prier de n'y plus révenir; mais ces Mrs au lieu de repondre à ſa civilité, dirent à ceux qui leur en étoient venus parler, qu'ils ne faiſoient que commencer, ce qui obligea le porteur de compliment de leur repondre qu'ils étoient de fort malhonnetes gens, & qu'ils priſſent garde à ce qu'ils feroient, qu'aſſurement ils pourroient bien s'en repentir : ces malicieux ne manquerent point pour la

3me fois de continuer leur Charivary plus fortement, & plus vilainement qu'ils n'avoient fait, ce qui obligea quelques parens du marié de ſe mettre à la fenêtre, pour prier ces opiniatres de ſe rétirer, ces impertinens s'étant moquez d'eux, ceux de la maiſon eurent encore la patience de leur dire qu'ils devoient ſe retirer, s'ils étoient bien aviſez; ces inſenſez prenant ces paroles pour une menace, jetterent des pierres aux fenêtres, & caſſerent toutes les vitres, ce qui facha & anima ſi fort les parens qui veilloient avec les nouveaux mariez, que l'un de ceux là ne pouvant plus ſe contenir deſcendit à la rüe & leur ayant crie de ſe retirer s'ils ne vouloient pas qu'on leur tirat ſus, quelqu'un de ceux du Charivary, lui ayant répondu avec un coup de piſtolet, ce fût alors que ce parent leur lâcha un porte reſpect chargé avec des dragées dont il en bleſſa quatre ou cinq; mais le malheur voulut que Mr Vernet un bon & honnête jeune homme qui n'étoit que ſpectateur (ſe trouvant ſur la porte de la boutique du Sr Carquet Min appothicaire ſon parent, & d'où on dit que tout ce deſordre etoit provenu) fût avûglé de ce coup qui arriva le 10me novembre 1655. Cela entraina une longue & facheuſe affaire qui fût portée à la Chambre de l'Edit de Caſtres, toûjours le Sr Gaujac en priſon, d'où il ſortit enfin auſſy bien que de cette affaire, non pas ſans beaucoup de fraix & de dépenſe : car on luy

a ouy dire plusieurs fois en soûpirant qu'elle luy avoit coûté environ dix mille livres.

1655

Enlevement volontaire d'une dame de Montpellier avec une demlle sa parente.

Une dame de cette ville avec une demoiselle sa parente ayant complotté ensemble avec des Messieurs se firent enlever & demeurerent absentes de Montpeiller, à la confusion de leurs parens & au scandale de toute la ville; & le mary de la première a été si benet que de la réprendre : il est vray que de celuy là il n'y a eu pas beaucoup à s'étonner, & il a vécû avec elle si comme toute sa vie elle luy avoit conservé une inviolable fidelité, & jusques à ce qu'elle a voulu se separer de luy, en luy faisant une pension, & sa parente a été si heureuse que de trouver un mary, tant il est vray ce qu'on dit ordinairement qu'à la fin tout s'employe, cette action arriva le 1655.
On doit craindre les approches des coquettes, qui se laissant coëffer d'une passion effrenée foulent aux pieds la pudeur qui est leur principal ornement, & portent ensuite ceux qui les approchent aux derniers desordres, & a des actions honteuses.

1656

Nomination de Mr Verchant à la charge de Lieutenant des Archers.

Le Sr Louis Cambacerez étant dans le deſſein de s'en aller établir à Paris, voulut, avant de quitter la ville de Montpeiller, ſe demettre de ſa charge de Lieutenant des Archers qu'il poſſedoit depuis bien près de 6 ans, & pour cela il pria Mr le Marquis de Fabregues Capitaine de cette Compagnie, de la vouloir faire aſſembler chez luy, ce qu'il fit le 18 d'avril 1656. Et ce même jour par la pluralité des voix on nomma à cette charge le Sr Daniel Verchant, Conſeiller du Roy, receveur des Tailles du Pays du Vivarais.

1656

Mort de Mr D'Aubijoux.

Mr Louis D'Amboiſe, Comte d'Aubijoux, Lieutenant general pour le Roy au departement du haut Languedoc, & Gouverneur de la Ville & Citadelle de Montpr, mourut dans ſon chateau de Grauliet, le 9 novembre 1656, & le mecredy 29 du même mois on luy fit à Montpr un ſervice ſolennel dans l'Egliſe de St Pierre, tendüe de deuil, avec un lez de velours, chargé des Ecuſſons aux Armes du defunct & un mauſolée dreſſé au milieu du

Chœur de cette Egliſe. La Meſſe fût celebrée par Mr de Brignon, prevôt de cette Cathedrale, & l'Oraiſon funebre prononcée par le Père Alexis Briſaion Provincial de l'Ordre de la Trinité. Et tout cecy encore ſous le Conſulat du Sr Rouvière, faiſant la charge de premier Conſul, par la mort de Mr Sengla & pour les raiſons cy deſſus alleguées

---

1656

De la manière que Boiffiere perdit la vûë.

En l'année 1656 le nommé Boiſſiere, fils d'un Me Chirurgien de Montper, ſortant hors la ville, par la porte de Lates, s'étant amuſé à voir des enfans qui frondoient à coups de pierre les uns contre les autres, il en réçût un ſur l'un de ſes yeux qui l'éborgna, mais ce qui eſt de plus ſurprenant, c'eſt que 2 ou 3 ans aprés voulant ſortir par la même porte, un enfant badinant avec une pierre qu'il jetta par deſſous ſon bras, ſans régarder s'il y avoit du monde derrière luy, ce malheureux s'y rencontrant réceut le coup ſur l'œil qui luy reſtoit, de ſorte que le luy ayant crevé il fût du depuis aveugle. Il faut avouer que ceux qui appuyent les ſentimens des Aſtrologues pourroient trouver icy un Exemple pour confirmer leurs opinions; on en voit pluſieurs de cette nature dans les hiſtoires

entre autres celuy de cet homme, qui eſt aſſez commun, à qui l'on avoit prédit qu'en tel tems il devoit être écraſé par une maiſon; celuy cy qui crût des lors qu'il falloit eviter ce malheur en quittant la ville, & ſe tenir toûjours en pleine campagne, juſques à ce que le tems prédit fut expiré, néanmoins avec toute ſa prevoyance, un jour qu'il étoit même ſelon l'hiſtoire ſur un lieu éminent n'ayant ſur ſa tête que le ciel, il arriva qu'un Aigle ayant enlevé une Tortüe, qui venant à luy echaper à l'endroit où il étoit tomba ſur ſa tête, & la luy écraſa en effet. Mais laiſſant à part tout ce que les Egyptiens en ont dit comme les plus experimentez en cette ſcience, parlons chrêtiennement et diſons que la Providence divine eſt l'unique & véritable conſtellation qui influe non pas ſeulement ſur tous les corps ſublunaires, mais encore ſur tous les eſprits; c'eſt elle qui a donné à toutes les creatures les moyens neceſſaires pour arriver à la fin dont il les a créées.

1657

La Croix de la Place des Sevenols.

Le mardy gras 3 fevrier 1657, encore ſous le même Conſulat, on a arboré la Croix de pierre qui eſt à la Place des Sevenols, & le même jour la Compagnie des Penitens, venant

de gagner l'Indulgence que le Pape a accordé aux Peres Jeſuites, les trois derniers jours du Carnaval, dans leur Egliſe, y paſſerent & s'y étant arrêtez, après que tous fûrent à genoux de même que le peuple qui les ſuivoient, la muſique du Chapitre Cathedrale qui s'y étoit rendüe, chanta un motet.

1657

Eveché de Montpeiller donné à Mr de Boſquet.

Après que Mr le Cardinal d'Eſte ſe fût demis de l'Eveché de Montpr ſe contentant de celuy de Reggio en Italie que le Pape luy donna, quoyque beaucoup inferieur au premier, parce qu'il ne vouloit pas quitter Rome, le Roy en pourveut Mr François du Boſquet, environ le 14 ou le 15 de juillet 1655; mais parce qu'il ſe trouva pour lors à l'aſſemblée generale du Clergé qui dura 18 mois, il n'en vint prendre poſſeſſion que le 24 de juin, fête de la Naiſſance de St Jean Baptiſte. Voicy donc la manière dont on le réçût dans la Ville, & dans ſon Egliſe. Premierement la bourgeoiſie qui monta à cheval fût au devant de luy de même que les Sixains ſous les armes au nombre de 14 ou 1500 hommes, & l'ayant rencontré au Jardin de Pinel, il deſcendit de ſon carroſſe, & là on le révêtit d'une chape violette, & l'un de ſes Aumoniers luy mit le

chapeau d'Evêque ſur ſa tête; ce chapeau étoit vert à large bord, ainſy qu'ils ſont tous, ayant une forme fort large & baſſe qui n'avoit pas plus de quatre travers de doigt de hauteur, ſon cordon qui étoit de ſoye de la même couleur, luy pendoit de chacque côté, entrelacé & terminé en trois houpes : il monta ſur un fort petit cheval au defaut d'une mule qu'on ne trouva point, il étoit harnaché de ſatin blanc, & dans cet état il vint juſqu'au premier corps de garde de l'entrée de la ville, où il trouva toutes les Croix, tant ſéculieres que régulieres, & d'abord ayant mis pied à terre M^rs du Chapitre le réçûrent, & M^r de Brignon leur Prevôt l'harangua; après quoy on luy ôta les ornemens avec leſquels il étoit arrivé & à la place de la chape violette, il en fût mis une blanche, & ſur ſa tête la mitre, & remonta pour lors à cheval, l'un de ſes aumoniers portant devant luy ſa Croſſe & l'autre ſon Chapeau; ſa perſonne fut entourée des Prêtres, & miſe ſous le days porté par M^rs les Conſuls en robbes & couverts de leurs chapeaux, & ce fût alors que tous les Corps & Compagnies ſus nommés commencerent à defiler, de ſorte que pendant toute ſa marche, il donnoit ſa benediction au Peuple qui étoit en foule dans les rües, & à ceux des fenêtres des maiſons, par où il paſſoit, remplies de tout ce qu'il y avoit de gens de qualité à la ville. On l'accompagna en cet ordre juſques dans l'Egliſe Cathedrale

S^t Pierre, devant laquelle il mit pied à terre; dès qu'il y fût entré, il trouva ſur le veſtibule M^r de Rouanel grand Archidiacre, qui s'étoit pour lors avancé, & qui après luy avoir preſenté de l'eau benite & la croix à baiſer il le harangua : la harangue finie les orgues commencerent à jouer & la muſique à chanter un motet de louange; ſi bien que ce Prelat ayant deſcendu les 3 ou 4 degrez du veſtibule pour deſcendre dans l'Egliſe, il fût adorer le S^t Sacrement de l'Autel, qui en ce tems là repoſoit dans le Tabernacle à la Chapelle de S^t Roch appartenant à M^r Ranchin le Chanoine, & de là paſſant au milieu de la nef de cette Egliſe tous les Ordres des Religieux qui s'étoient rangez en haye à droit & à gauche receurent ſa benediction à genoux de même que le Peuple qui s'y trouva toûjours en foule : il entra enſuite dans le Chœur, precedé de M^rs les Chanoines qui prirent place à leurs chaiſes, & M^r l'Evêque à la ſienne de laquelle il prit alors poſſeſſion; dès qu'il y fut M^r l'Archidiacre commença d'entonner le *Te Deum*, qui fût continué par la muſique, & enſuite ayant dit quelques oraiſons propres pour la Ceremonie, tout le monde qui s'y trouva réçût encore la benediction Epiſcopale de ce nouveau Prelat, après laquelle chacun ſe rétira.

1657

Accident arrivé à Ferrand huiſſier.

Le 13 août 1657, ſous le Conſulat de Mr le Tréſorier Baudon le nommé Ferrand huiſſier à la Cour des Comptes allant à ſa maiſon, & s'étant arrêté devant celle du Sr Marineſque, pour parler à une perſonne avec laquelle il avoit à faire, dans ce moment un honnête homme de ſa connoiſſance venant à paſſer, il mit la main au chapeau pour le ſaluer, & dans le tems qu'il étoit tête nüe malheureuſement pour luy, un quartier de pierre ſe détacha de la maiſon de Mr de Rignac le Conſeiller, ſous laquelle il étoit qui luy tomba deſſus & le tua ſur place.

1657

Etabliſſement des Religieuſes de Ste Urſule.

Mr Pierre Fenoillet, Evêque de Montper ſachant qu'il y avoit pluſieurs jeunes filles dont les peres & meres n'avoient pas de quoy les faire apprendre à lire, & qu'ils n'étoient pas même propres à les bien inſtruire, fit deſſein de conſtruire un couvent des filles Urſulines qui ſont fondées pour ce ſujet : de ſorte que s'y étant entierement reſolu, il en envoya querir ſix au monaſtère de Pezenas,

leſquelles arriverent en ville le 17 d'avril 1641, ſous le Conſulat de Mr Ranchin pour lors Receveur General, & logerent dans une petite maiſon qui appartenoit aux anciennes Religieuſes de l'Abbaye d'Arboras de l'ordre de Ste Catherine la Martyre. Elles y furent conduites par quelques dames de la ville qui avoient été les récevoir, & y étant arrivées, elles receurent la benediction de Mr le Grand Vicaire après laquelle il leur fit une petite exhortation & le tout en l'abſence de l'Evêque qui avoit été obligé de partir pour aller en Cour. Le lendemain le St Sacrement fut expoſé à leur petite Egliſe où il y eut prédication qui leur fut donnée par un Père Jéſuite; les portes de leur maiſon furent ouvertes pendant trois jours pour y recevoir les viſites de civilité, après leſquelles la cloture fût établie; elles reſterent deux ans dans cette petite maiſon proche la Porte de la Blanquerie. Mr l'Evêque étant de rétour les trouva un peu à l'étroit, il leur loüa la maiſon de Mr Magny, derriere l'Egliſe Notre Dame de laquelle elles payoient quatre cens livres, & ce fût là qu'elles commencerent d'avoir des Penſionnaires, & à ouvrir les claſſes pour l'inſtruction des filles de la ville, ce qu'elles n'avoient pu faire dans leur première demeure. Elles reſterent dans cette ſeconde maiſon quatre ans et demi, après ce tems là elles ſe changerent encore dans une petite maiſon qu'elles avoient déjà achetée du Sr Barthelemy

bourgeois de Montp^er, ſcituée à la rüe de la Chapelle Nove, derriere l'ancien couvent dont nous avons déjà parlé des Réligieuſes de S^te Catherine la Martyre, que M^r l'Evêque avoit uni avec celles de la Viſitation S^te Marie; & ce fût à cet ancien cloitre que ce Prélat leur en fit bâtir un à ſes dépans, outre la Charité qu'il leur fit de 1,200 livres pour l'achaipt d'une autre Maiſon qui étoit contigue à la leur, & enfin en 1657, le 15 d'août fête de l'Aſſomption de N. Dame, elles prirent poſſeſſion d'un quartier de leur Monaſtére où elles ſont préſentement trés bien logées, & cette poſſeſſion ſe fit ſous le Conſulat de M^r le Treſorier Baudan.

1658

Miſſion pendant le Jubilé.

Pendant le tems du Jubilé qui commença à Montp^er le 27 janvier & finit à pareil jour 27 fevrier ſuivant 1658 ſous le Conſulat de M^r le Tréſorier Baudan, M^r l'Evêque fit venir une Miſſion compoſée de Prêtres ſeculiers & de quelques uns de l'Oratoire, c'eſtoient le Prévôt de l'Iſle, le Pénitencier d'Avignon, l'abbé de S^t Laurens, le Pere Barthelemy, & le Pere Bouchard. Elle ſe fit dans l'Egliſe Parroiſſiale de N. Dame des Tables y ayant eu tous les jours deux Pré-

dications l'une à 5 heures du matin & l'autre à 4 heures après midy. L'Oraiſon mentale ſe faiſoit tous les jours à 10 heures du matin, par Mr l'abbé de St Laurens dans la Chapelle des Pénitens, & la doctrine à midy par le Pere Bouchard dans la grand'-ſalle de l'Hotel de Ville. Pendant tout le Jubilé tous les ordres Religieux vinrent proceſſionnellement à dix heures du matin à jours differens dans la Parroiſſe ſuſnommée faire leurs prieres devant le Sacrement qui pendant la Miſſion y fût toûjours expoſé, la Compagnie des Penitens y fût auſſy à ſon tour le ſamedy 23 de février qui ouïrent la Meſſe de Mr l'Evêque & reçûrent la communion de ſes mains, & le Dimanche 24 du même mois, on fit la Cloture de toute cette Ceremonie par une Proceſſion generale. Elle partit de l'Egliſe St Pierre pour s'en aller à celle de N. Dame où Mr l'Evêque donna une predication enſuite de laquelle il donna la Benediction du Sacrement à tout le Peuple, après quoy l'on s'en rétourna à St Pierre dans le même ordre qu'on en étoit venu, & de là chacun ſe rétira.

1658

Batiſſe de l'Evêché.

Mr l'Evêque François du Boſquet voyant l'incomodité qu'il avoit d'aller aſſez loin de

chez luy à ſon Egliſe Cathédrale propoſa à l'Aſſemblée des Etats de luy vouloir accorder quelque ſomme d'argent, pour l'ayder à faire bâtir un Palais Epiſcopal tout joignant cette Egliſe, ainſi qu'ils ſont partout ailleurs. Les M^rs qui compoſoient cette Aſſemblée, deliberent qu'il falloit à la tenüe de l'aſſiette prochaine faire impoſer la ſomme de 20,000 livres ſur tout le Dioceſe; la deliberation ayant paſſé, elle ne fût pas plûtôt couchée ſur le Regiſtre que M^r l'Evêque pour ne perdre point de tems, fit appeller le nommé Bonnacier M^e Architecte, ſur lequel il fit expedier le prix fait, & l'on commença de travailler à cette maiſon Epiſcopale au commencement du mois d'avril, ſous le Conſulat de M^r de Juvignac.

1658

Diſputes en medecine pour 2 Chaires vacantes.

Les diſputes de la faculté en Medecine dont on a parlé cy devant ayant été achevées vers la fin de cette année 1658, & M^rs les Profeſſeurs s'étant aſſemblez pour en élire les deux plus capables, leurs voix furent partagées. M^r l'Evêque & le S^r Belleval & Sanche donnerent leur ſuffrage à M^rs Chicoyneau & Sanche, les S^rs Courtaud & Solignac nommèrent les S^rs Scharpe & Benoiſt. Cette

nomination ſe fit en ſeptembre 1659; de ſorte qu'après un procès de quelques années, tant à Thoulouze qu'au Conſeil, les S^rs Chicoyneau & Sanche furent maintenus nonobſtant qu'ils n'euſſent que les voix, l'un de ſon Oncle & l'autre de ſon Père; le Conſeil jugeant que le Père pouvoit opiner pour le fils en pareilles rencontres.

1659

Le Cours hors la Porte de la Sonnerie.

M^r le Comte de Roure qui ſucceda à M^r D'Aubijoux au gouvernement de la Ville & Citadelle, voyant qu'il n'y avoit point de lieux propres pour ſe promener en Carroſſe fit deſſein de chercher un endroit commode à y pouvoir faire un Cours, ſi bien qu'ayant viſité tous les dehors de Montp^er il n'en trouva point qui repondit mieux à ſon deſſein que le jeu de Mail; c'eſt pourquoy il le fit applanir & commença d'y faire planter des Ormeaux (le 1^er jour de fevrier 1659 ſous le Conſulat de M^r de Tremolet) qui avoient fort bien réüſſi; mais venant à n'être plus gouverneur de Montp^er, par une méchante politique on les laiſſa tous mourir & périr.

1659

Tranſlation de quelques Reliques

Le Pape ayant fait préſent de quelques Reliques à Mr de Boſquet Evêque, il les fit mettre chacune dans un Reliquaire, qu'il enchaſſa dans un Buſte doré qu'il fit faire exprès, il en dédia 2 pour ſon Egliſe Cathédrale Sr Pierre & les autres 2 pour l'Egliſe N. Dame des Tables, dont il luy fit préſent de la manière qui ſuit. Il convoqua toutes les Compagnies tant Eccleſiaſtiques que Seculières qui ſe rendirent toutes dans l'Egliſe Sr Pierre le 7 may 1659; d'où elles partirent proceſſionnellement; les rües par où l'on paſſa furent tapiſſées, Mr l'Evêque portoit une de ces Reliques avec Mr de Brignon Prevôt de la Cathedrale, ſur un petit Pavillon en forme de Brancard que Mr l'Evêque avoit fait faire exprés garni d'un damas blanc lequel ils portoient ſur les deux épaules, & les autres trois eſtoient portées de même par ſix Prieurs du Dioceſe. A cette Proceſſion, il y eut plus de cent Prêtres étrangers parceque le Synode étoit à Montpr. Mrs les Tréſoriers, le Preſidial & les Conſuls en Robbes y aſſiſterent, Mrs des Aydes & des Comptes ne s'y trouverent pas à cauſe de leur interdiction, & lorſque tout ce monde fut arrivé dans l'Egliſe N. Dame, Mr l'Evêque poſa (ainſi que firent Mrs les Prieurs)

les reliques ſur l'Autel, enſuite il monta en chaire & il donna une Prédication après laquelle on s'en rétourna dans le même ordre qu'on y étoit venu, en ne remportant alors que les Reliques de S^t^ Lucius & de S^te^ Sylvie, ayant laiſſé à N. Dame celles de S^t^ Fauſtinien & de S^te^ Agnez, ce qui ſe fit ſous le Conſulat de M^r^ de Trémoulet.

1659

Fontaine de la Sonnerie.

M^r^ de la Foreſt Senechal de Montp^er^ qui avoit l'eſprit porté aux embeliſſemens de la ville tachant de faire en ſorte qu'ils fuſſent de quelque utilité au Public, fit deſſein de faire conſtruire une fontaine dans Montp^er^ tout contre la Porte de la Sonnerie, dans la rüe où ſe trouvent toutes les principalles hoteleries, après avoir decouvert une ſource auprès de la metterie de Fargues, qu'on a crû être la même qui venoit anciennement dans le couvent de l'Obſervance. Il en fit la propoſition au Conſeil de Ville, qui ayant approuvé & ſecondé ſon déſir, on delibera qu'elle ſeroit faite, on commença d'y travailler ſous le Conſulat de M^r^ Baudan, tréſorier de France, & fut entierement achevée cette année 1659, ſous le Conſulat de M^r^ Tremoulet Seig^r^ de Salagoſſe & Lunel Vieil.

1660

Entrée du Roy Louis XIV à Montpellier.

Le cinquieme janvier, veille de la fête de l'Epiphanie ou des Roys 1660, ſous le Conſulat de Mr de Tremoulet, le Roy Louis XIV dit le Grand, entra dans Montper a quatre heures du ſoir, accompagné de la Reyne Mère, de Mr le duc d'Anjou ſon frère, de Madlle Princeſſe de Montpenſier, fille à Mr le duc d'Orléans & enfin Mr le Cardinal Mazarin; Sa Majeſté logea chez Mr Du Robin, la Reyne Mère chez Mr le Marquis de Caſtries, Mr le Duc d'Anjou chez Mr Ranchin de Fontmagne, Mademoiſelle chez Mr d'Audeſſens, & Mr le Cardinal Mazarin chez Mr le Préſident Solas. Le mardy matin le Roy entendit la meſſe à St Pierre, où étant entré Il trouva d'abord le corps du Chapitre qui le réceut avant de paſſer outre & aprés luy avoir préſenté la croix qu'il baiſa, & préſenté auſſy d'eau benite, il fut harangué par Mr de Brignon Prévôt de ladite Egliſe. Le mercredy Il fut l'entendre à l'Egliſe St Paul, chez les Pères de la Trinité, & le jeudy avant partir, Il fût l'entendre chez les Pères Jéſuites, & ce jour là l'un de ſes Aumoniers fut viſiter les Curez de N. Dame pour leur donner cinq livres cinq ſols a raiſon de 35 ſols par couchée, ce qui eſt un droit de cure partout où le Roy couche.

1660

Tremblement de terre arrivé à Montp^er.

Le 21 fevrier 1660, à 4 heures du matin, ſous le Conſulat de M^r Tremoulet, il y eut un grand tremblement de terre à Montp^er, qui fut preſque general dans toute la Guienne & dans le Languedoc juſqu'aux 1^ères ville de Provence; en telle ſorte que dans le lieu de Banieres pres des Pyrénées, il y eut pluſieurs maiſons ruinées, & entre autres un couvent de Capucins. Une partie de la Montagne s'ouvrit, d'où ſortit quantité de fumée, ce deſordre dura 15 jours à diverſes répriſes, en ſorte que tous les habitans furent contraints de quitter. A Montp^er on ne le ſentit qu'un demy quart d'heure, mais la ſecouſſe fut grande; pour lors le Roy qui venoit de conſommer ſon mariage à S^t Jean de Lus & qui s'en alloit à Bourdeaux ſe trouva en chemin avec toute la Cour, & on vit rouller des rochers & abbattre des arbres.

1660

Gouvernement de la ville donné à M^r de Caſtrie.

M^r le Marquis de Caſtries réçeût les Patentes du don du Roy pour le Gouvernement de la Ville & Citadelle, le 18 mars 1660. Sous

le Conſulat de Mr Tremoulet. En cette qualité de Gouverneur de Montpeiller, il eut des gardes qui dans les Proceſſions generales marchoient devant toutes les Croix, devancez de la ſuite de Mrs les Conſuls.

1660

Mort funeſte de Mr le Preſident de Grille.

Cette même année 1660 ſous le Conſulat de Mr de Gaut, Mr le Preſident Grille devint ſi éperduement amoureux de Mademoiſelle Daumelas, fille de feu Mr Daumelas, qu'il en perdit le ſens, de ſorte qu'il gardoit la chambre & le lit, ayant toûjours des gens pour prendre garde à luy, ſelon l'ordre qu'en avoit donné ſon Médecin; mais il arriva que le 25 de juillet 1660, ſes gardes s'eſtant mis à la fenêtre pour voir ce que ſignifioit le bruit qu'on faiſoit à la rüe, le Peuple accourant de toute parts pour voir paſſer la Pompe de la publication de la Paix qui ſe fit ce jour là : luy qui les vit attentifs à régarder, ayant apperçû une porte ouverte qui alloit aux dégrez, ſe léva du lit, gagna cette porte, & en même tems une fenêtre qui répondoit dans la cour de la maiſon, d'où il ſe jetta la tête première, de ſorte qu'il reſta mort ſur la place, dans la maiſon qui eſt à préſent à Mad[e] de Rochemaure.

1660

Mort tragique de Mr le cadet Beauxhoſtes.

La même année 1660, ſous le Conſulat de Mr Gaut, Mr le cadet Beauxhoſtes, étant devenu malade, & la révérie l'ayant pris, ſe léva du lit, prit ſon épée qui étoit ſur le ciel de ce lit, la ſortit du fourreau & ayant mis la garde à terre ſe laiſſa aller ſur la pointe qui luy perça le corps, ſes gens qui ne s'étoient pas apperçûs de cet ſpectable, l'ayant trouvé dans ce pitoyable état, l'un d'eux courût promptement pour faire venir un confeſſeur; ſi bien qu'il eût encore le tems d'implorer la miſéricorde de Dieu & de recevoir l'abſolution du Prêtre. Ce fut le 3me d'août 1660 que cet accident arriva.

1660

Feu de joye pour la paix generale.

Mr le Marquis de Caſtries Gouverneur de Montper ayant réçeu ordre du Roy de faire la publication de la Paix, chanter le *Te Deum*, & d'allumer un feu de joye en ſigne de réjouïſſance pour la Paix faite entre les deux Couronnes de France & d'Eſpagne, dont la Guerre avoit duré 25 ans entre elles, Mr de Caſtries ne manqua pas de diligence

pour que le feu ſe fit tôt & autentiquement. En effet dans peu de jours on prepara toutes choſes à l'Eſplanade, afin qu'une plus grande quantité de Peuple le peut non ſeulement voir, mais encore être témoin de ſa liberalité & de ſa magnificence ainſy qu'on le verra cy après. Ce fût donc en ce lieu & en un endroit qu'on jugea être le plus propre, qu'on dreſſa un Echafaut ſur lequel on avoit fait une fortereſſe carrée, avec une aſſez haute tour qui s'élevoit du milieu; ſur le devant de ce fort on avoit peint trois femmes, celle du milieu repréſentoit la Paix & les autres deux la France & l'Eſpagne : ce qu'on diſcernoit par les Armes que chacune d'elles portoient ſur leur poitrine, la Paix les embraſſant toutes deux avec cette Inſcription *Pax vobis*, & par deſſus étoit encore peint un petit Amour, tenant à chacque main une couronne de Mirthe entrelaſſée de fleurs, qu'il faiſoit répoſer ſur la tête de la France & ſur celle de l'Eſpagne avec cette Inſcription : C'EST MOY QUI VOUS LA DONNE. On avoit attaché à la Tour des Jéſuites une groſſe corde qui venoit ſe rétacher à l'échafaut : ſur la nuit, tous les ſixains ſe rendirent à l'Eſplanade ſous les armes, & entourerent le bucher qu'on y avoit préparé, de même que l'Echafaut où étoit le feu d'artifice, fort peu de tems après on vit paroitre M^r^ de Caſtries à la tête des ſix Conſuls, ayant M^r^ le Jugemage à ſa gauche en robbe rouge, les Conſuls venoient après auſſi, deux à deux & en

Robbes, tous devancés par ſix valets portant chacun un flambeau de cire blanche, & c'eſtoit pour éclairer les Trompetes, les Hautbois & les Violons qui les précedoient, après quoy ſuivoit : Premierement le Trompete de la Ville portant la banderole de ſa trompete déployée, les ſix Pertuiſaniers (qu'on appelle à Montp^er Sergens) venoient après, les valets de pied ſuivoient les Sergens, & les ſix Eſcudiers avec leurs robbes portant chacun leur longue maſſe d'argent étoient enſuite avec leur Capitaine du Guét à la queüe de tous, après leſquels venoient encore ſix autres flambeaux qui éclairoient le Lieutenant des Gardes de M^r de Caſtries à la tête de ſa Compagnie, ſon Capitaine à la queüe devant M^r le Marquis, eclairez par huit flambeaux portez les deux premiers par ſes pages, & les autres par des valets. Lorſqu'ils fûrent arrivez au bucher & après avoir fait les tours accoûtumez à la fanfare de tous les inſtrumens ſuſnommez, M^r de Caſtries prit un flambeau de la main de l'un de ſes pages pour allumer le feu, & les autres enſuite en firent de même, & s'étant rétirez ſur une longue galerie, qu'on leur avoit dreſſé exprès pour de là voir mieux à leur aiſe tirer le feu d'artifice, ſur laquelle Madame la Marquiſe de Caſtries étoit déjà placée avec les dames qui l'avoient accompagnée, ces M^rs ne fûrent pas plûtôt placez que les Sixains firent leur décharge à laquelle tout le canon

de la Citadelle répondit, après leſquelles on vit paroitre à la Tour des Jeſuites une femme repreſentant la diſcorde, qui étoit comme à cheval ſur la groſſe corde dont on a déjà parlé, qui venoit avec deux flambeaux allumez un à chacque main pour brûler & détruire ſi elle eût pû l'union entre les deux Couronnes; mais de la fortereſſe Elle devoit récevoir un coup de canon d'où devoit ſortir un ſerpenteau qui la devoit brûler elle-même & la réduire en cendres; mais comme il faut toûjours parler avec verité, cette machine s'arrêta à demi chemin, & s'étant renverſée ne fit rien qui vaille. Il eſt vray qu'on ne laiſſa pas de tirer le canon, & de faire courre le ſerpenteau le long de la corde, qui ne l'ayant pas bien rencontrée par l'endroit qu'il falloit ne brûla qu'imparfaitement; cela n'empêcha pourtant pas qu'on ne vit ſortir du corps de cette mégére quelques pétards, qui ne ſembloient éclater que de rage & de depit de n'avoir pû réüſſir dans ſon deſſein. Enſuite on vit joüer les canons du fort de l'Echafaut, d'où ſortit une quantité d'agréables artifices à feu, entre autres, une groſſe gerbe de fuzées volantes qui partit de la tour du milieu de cette fortereſſe, qui fit un effet merveilleux avec une infinité d'autres qui en rétombant donnoient beaucoup de ſatisfaction à la veüe, par la diverſité des figures qu'elles formoient; mais encore ce qui fit rire bien du monde, fut un chât qu'on avoit attaché à une corde

d'une juſte longueur, qui ſe ſentant preſſé par le feu, s'élançoit tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, avec des miolemens ſi forts, qu'ils ſe faiſoient entendre de fort loin, ce qui ne fût pas d'un petit divertiſſement du moins pour quelques uns; mais il ne faut pas ommettre les cris de Vive le Roy, que les cœurs joints avec la langue pouſſoient avec tant de vehemence, qu'il fut preſque impoſſible de s'entendre parler de longtems. Je n'oublie pas non plus la largeſſe & la liberalité de Mr le Marquis de Caſtries, qui donna à tous ceux qui ſe trouverent pour lors près de luy des piéces d'or, il en fit préſent enſuite à tous ſes amis de la ville; Madame la Marquiſe ſon Epouſe en fit de même à toutes celles qui l'avoient accompagnée & à ſes autres amies auſſy; & de cette Galerie où ils étoient il en fit jetter à poignées au Peuple, celles cy étoient d'argent, il y en avoit de trois differentes eſpeces, au côté de l'une étoit l'Effigie du Roy Louis XIV, avec cette inſcription autour *Quem Mars non potuit vincere vincit amor,* & de l'autre côté un Olivier avec ces mots *Primus connubiis fœtus;* ſur la ſeconde étoient les Armes de Mr le Cardinal Mazarin avec ces mots *Julius Mazarinus Senator Eccleſiæ Cardinalis,* & de l'autre côté étoient gravez trois Lys avec ces mots *Tanto cultore vireſcent.* Et ſur la 3me les mêmes Armes avec les mêmes mots & de l'autre côté étoit un Olivier avec un

Palmier ſortans d'un même tronc avec ces mots, *Potuit ſic ſolus olivam inſerere,* après quoy Mr de Caſtries ſe rétira dans le même ordre qu'il étoit venu & Madame de Caſtries fut accompagnée chez elle de pluſieurs dames, qui y furent trés bien regalées, & cela ſous le Conſulat de Mr de Gaut.

1661

Etabliſſement de la Confrérie de St Roch.

Le ſamedy premier jour de l'année 1661, ſous le Conſulat de Mr de Gaut, la Confrérie de St Roch fut établie dans l'Egliſe parroiſſiale de N. Dame des Tables, dans la chapelle que cette Confrérie y a pris, dediée à ce Saint et qu'on a fait bien orner; M. le Marquis de Caſtries, Gouverneur de Montper, comme ſe diſant deſcendu de la race de ce Saint fut nommé Prieur, & Mr Boirargues Tréſorier de France pour Soûprieur de cette Confrérie dans cette Egliſe, y en ayant une autre depuis longues années dans celle de St Paul au couvent des Peres de la Trinité, qui ont à ce qu'ils diſent le baton que ce Saint portoit par penitence dans ſes voyages. On fit enſuite une Proceſſion où aſſiſta toute la Nobleſſe Catholique Romaine avec toutes les perſonnes les plus qualifiées de la ville, marchant deux à deux chacun portant en

main un cierge de cire blanche allumé, & après qu'on fut de rétour dans l'Egliſe on y donna la benediction du S^t Sacrement, qui fut ſalué par la Citadelle de douze coups de canon.

1661

Gouvernement donné à M^r le Prince de Conti.

M^gr Armand de Bourbon, Prince de Conti, Prince du ſang, fut pourvu par Sa Majeſté du Gouvernement de Languedoc, cette année 1661, ſous le Conſulat de M^r de Candillargues, vacquant par la mort de M^r le duc d'Orléans frère unique du Roy, ſes proviſions dattées du 26 fevrier 1661, qui n'en vint prendre poſſeſſion qu'en 1663, ſous le conſulat de M^r de Rochemaure.

1661

Mort du Cardinal Mazarin.

Le Cardinal Jule Mazarin, miniſtre d'Etat & qui avoit ſuccedé au Cardinal de Richelieu, mourut à Vincennes le 9 mars 1661.

1662

Collier de l'ordre envoyé à M^r de Caſtries

Le 1^er du mois de mars 1662, ſous le Con-

ſulat de Mr de Candillargues, le Collier de l'ordre fut envoyé par le Roy Louis XIV à Mr le Marquis de Caſtries, dont il le voulut honorer.

1662

Cérémonie de la béatification de St François de Sales.

Le Dimanche 16 du mois d'avril 1662, les Religieuſes de Ste Marie de Montper firent, ſous le Conſulat de Mr de Combas, la béatification de St François de Sales leur fondateur ſe diſant Evêque de Geneve.

1663

Inſtallation de Mr Pierre Crouzet en la charge de Jugemage.

Mr Pierre Crouzet fût inſtallé le 8 janvier 1663 en la charge de Preſident & Jugemage à Montper ſous le Conſulat de Mr de Combas.

1663

Precipitation de Madlle Dortaman.

Le 18 avril 1663 Madlle Marguerite Barcellon de Beſiers femme de Mr le Cadet

Dortaman avocat de cette ville, dont la maiſon étoit tout devant le Palmier du jardin de Mr le Treſorier de Greffeuille, proche le Couvent des Peres de St Paul ou de la Trinité, étant montée à ſa tour, ſe précipita dans la cour de ſa maiſon, de ſorte que la chûte étant d'une hauteur fort conſiderable, il ne faut pas s'étonner ſi elle reſta morte ſur la place & ſi ſes os fûrent tous briſez & moulus ; cela arriva ſous le Conſulat de Mr de Rochemaure.

1663

La Converſion d'un Juif, de ſa femme & de ſon Enfant à Montpr.

Le mecredy 25 avril 1663, jour & feſte de St Marc, un Juif de la ville de Carpentras fût baptiſé dans l'Egliſe Parroiſſiale N. Dame des Tables avec grande ſolennité, en voicy l'ordre. Premierement marchoit la Trompête de la ville ayant la banderole de ſa Trompette déployée avec deux autres trompettes & quatre hautbois ; après venoit toute la ſuite conſulaire & Eſtaffiers de l'hotel de ville ayant leur Capitaine du Guét à leur queüe, après leſquels étoient les Gardes de Mr le Marquis de Caſtries gouverneur de Montper ; Mrs les Conſuls qui venoient enſuite étoient précedez de la bande des violons : aprés eux ſuivoit le Juif révêtû d'une longue

veſte de taffetas blanc, ſon chapeau, ſes bas, & ſes ſouliers étoient de même étoffe, il marchoit au milieu de ſon parrain & de ſa marraine : Mr le Marquis de Caſtries révêtû du Collier de l'Ordre du Roy, & Made la Preſidente Mariotte de la Maiſon de Gevaudan de Niſmes : Meſſre François du Boſquet Eveque fit la Ceremonie, le confirma enſuite, après quoy il dit la Meſſe, à laquelle le Juif, ou pour mieux dire le nouveau Chrêtien communia ; la meſſe dite Mr l'Evêque prêcha, & quoy que ce jour de St Marc on ne faſſe à Montper fête que le matin, néanmoins en faveur de cette converſion, on la fit tout le jour & les boutiques furent fermées. Le Mardy 29 du mois de May ſuivant & de la même année 1663, la femme & le fils du Juif de Carpentras fûrent baptiſez, confirmez & communiez, après quoy leur mariage fut béni, Mr l'Evêque en fit l'action dans l'Egliſe Cathedrale de St Pierre.

1663

Entrée de Mr le Prince de Conti dans Montpeiller.

Mr Armand de Bourbon Prince de Conti, Prince du ſang & Gouverneur pour le Roy en Languedoc, venant dans cette qualité à Montpeiller le 10 novembre 1663, defendit aux habitans de faire de fraix à ſon occaſion,

attendu qu'il ne vouloit point d'entrée ; c'eſt pourquoy on ne fit pas des Arcs de Triomphe non plus que les autres depenſes qu'on a coûtume de faire en ſemblables Cérémonies : toutefois la Nobleſſe alla au devant de luy à une lieüe de la ville, & la bourgeoiſie ne laiſſa pas auſſy de monter à cheval, non plus que les Sixains de ſortir hors les murs, & lors que ce Prince les aborda, ils firent leur ſalve par la decharge de leurs mouſquets, de même que la Citadelle la fit de toute ſon Artillerie, & les Conſuls en Robbe le receurent hors la Porte de la ville, où ils l'haranguerent par la bouche de leur Aſſeſſeur & luy preſenterent enſuite les Clefs dans un ſac de velours cramoiſy. Sous le Conſulat de de M^r de Combas.

1663

M^r D'Arpajou ſe defait encore de ſa charge de Lieutenant general.

M^r le duc d'Arpajou, à qui le Roy avoit donné une ſeconde fois la charge de Lieutenant General du Departement du bas Languedoc, vaquante par le decés de M^r le Marquis d'Ambres, s'en defait encore par permiſſion du Roy en faveur de M^r le comte de Grignan.

1663

Etabliſſement des Pères de la Mercy.

Mrs de Thoyras Senechal, Crouzet Jugemage, Sengla & Rouvière premier & ſeconds Conſuls, & Brignon prevôt du Chapitre St Pierre de Montpr, le ſiege vaccant par la mort de Mr de Fenouillet, conſentirent tous enſemble de même que Mr d'Aubijoux gouverneur, à l'établiſſement des Peres de la Mercy. Mrs du Chapitre par deliberation les mirent en poſſeſſion dans une maiſon à loüage appartenant à Mde de l'Epine, où le Pere Ricaudon accompagné du Pere Balançon firent faire le ſervice après avoir fait bénir l'Egliſe par ordre de Mr Guilhermin vicaire General; le Siege vaccant la Meſſe y fut celebrée par Mr Claude de Rebé Archeveque & Primat de Narbonne. Ces Peres ont demeuré 10 ans dans cette maiſon, juſqu'au 8me jour de Decembre 1663, ſous le Conſulat de Mr de Combas, jour de l'immaculée Conception de la Vierge, qu'ils furent prendre poſſeſſion d'un endroit hors la Porte du Peyrou où Mr Gaſpard Ranchin, vicaire general de Mr François du Bouſquet Eveque, fit le même jour 8 Décembre la Benediction de leur Egliſe & l'ouverture de l'oraiſon de 40 heures par une exhortation. Le tout fut fait en ce tems-là par les ſoins du Pere Hyacinte Carrat, Commandeur de ce Cou-

vent, ayant été continué pendant l'eſpace de 9 années.

1664

Union des 3 Chapitres Collegiaux pour faire le ſervice dans l'Egliſe Ste Anne.

En l'année 1664 & le 12 janvier, ſous le Conſulat de Mr de Rochemaure, Mr du Boſquet pour lors Evêque de Montper, donna une ordonnance par laquelle il unit les Chapitres collegiaux de la Trinité, de St Sauveur, & de Ste Anne, pour faire enſemble le ſervice; & pour cela leur aſſigna l'Egliſe Ste Anne, laquelle n'étant alors qu'une Chapelle, les Chapitres de la Trinité & de St Sauveur fournirent le neceſſaire pour l'agrandiſſement de cette Egliſe, laquelle fut enſuite conſacrée par Mr l'Evêque le 30 mars 1665.

1664

Etabliſſement des PP. Carmes déchauſſez.

Les Peres Carmes deſchauſſez furent établis à Montper le 14 mars 1663, ſous le Conſulat de Mr Rochemaure par déliberation du Conſeil de ville & approbation de Mr l'Evêque. Ils prirent poſſeſſion de leur établiſſement le 6me may de la ſus-dite année, dans une maiſon appartenant à Mademoiſelle Landez

derrière le Logis du Cygne, où ils demeurerent environ trois ans & demi, & la ville leur ayant accordé le fol de l'Egliſe & Cimetiere de S^t Barthelemy hors la Porte de la Sonnerie, ſcituez ſur le grand Chemin Royal allant à Beſiers, ils en furent prendre poſſeſſion le 28 octobre 1663, & la 1^re Pierre y fut poſée le 30 de novembre de la même année par M^r le Marquis de Caſtries. Les Conſuls y aſſiſterent en robbe, tous les Sixains ſous les armes qui firent leur decharge accompagnée de celle de 8 boëtes ou pétards, après que le Pere Paul, Religieux de cet ordre, eut fait ſa Predication. Ils ſe changerent dans ce couvent en 1664; ſous le Conſulat de M^r Boirargues fils.

1664

Chaires en medecine rendües vénales.

Incontinent après la mort de M^r de Belleval, Chancellier, Profeſſeur Botanique & Anatomiſte de la Faculté de medecine de Montpeiller, M^r Chycoyneau ſon neveu prit la poſte pour tâcher, par le crédit de ſes amis, d'obtenir du Roy la charge de Botanique que feu ſon oncle poſſedoit. Cependant le S^r Valot premier medecin de Sa Majeſté ayant appris la meſintelligence qui étoit entre M^rs les Profeſſeurs de cette Faculté au ſujet de la charge

de Chancellier, luy qui brûloit d'un déſir inſatiable d'accumuler des Richeſſes, voyant qu'à cauſe de la diviſion des Profeſſeurs & de l'Evêque il avoit un beau jour pour pouſſer le deſſein qu'il avoit formé de ſe rendre maître de cette Ecole en donnant les Charges, ou pour mieux dire les vendant & theſauriſant au préjudice du Public, & contre les intentions du Roy, qui n'eût pas permis que la ſcience, le mérite & la vertu, euſſent ſervi de Trophée à l'avarice du S^r Valot, pour élever comme il fit pardeſſus une Idole d'or: en quoy on doit remarquer la force de ſon attachement, puis qu'étant pleinement informé que Sa Majeſté étoit un amateur zélé de la pure Juſtice, il ne reſtoit pas par ſa conduite intereſſée & injuſte de s'expoſer à ſon courroux & riſquer ſa diſgrace. *Quid non mortalia pectora cogis, auri ſacra fames.* Le S^r Valot prenant donc l'occaſion favorable pour ſon deſſein fit dire au dit S^r Chicoyneau déjà pourveu en partie par ſon moyen de la charge de Botanique moyennant 4500^f qu'il en prit, qu'il devoit auſſy penſer à la charge de Chancellier, à quoy le S^r Chicoyneau répondit qu'il n'y avoit point d'apparence à cela, & qu'il n'oſeroit y penſer à cauſe qu'il étoit encore jeune, & qu'il y avoit dans l'Ecole des gens avancez en âge, accreditez & en grande réputation, qu'aſſûrement on l'accuſeroit d'être trop préſompteux s'il y penſoit; mais le S^r Valot plein de ſon deſſein, luy fit dire de

rechef qu'il n'avoit qu'à le vouloir, & qu'il ne ſe mit pas en peine du reſte, qu'il luy obtiendroit un brevet pour cette charge, lequel il promettoit de luy faire valoir; le S^r Chicoyneau ayant fait confidence à tous ſes amis de tous ces pourparlers & offres que le S^r Valot luy faiſoit, furent le trouver & compoſerent du combien, ſi bien qu'ayant convenu du prix, il luy fit expédier le brevet. Cependant M^rs les Profeſſeurs qui en receurent quelque avis, s'accorderent promptement & nommerent le S^r Solignac à la charge de Chancellier, mais un peu trop tard. Car le S^r Chicoyneau étant arrivé en ville leur fit intimer ſon brevet, ce que M^r l'Evêque de Montp^er, Chancellier primitif de cette Univerſité ayant ſçeu le luy demanda pour le lire, & le luy rétint, ce qui obligea le S^r Chicoyneau à faire bruit & les Profeſſeurs à députer en Cour : les députez furent le S^r Solignac & Sanche, & ce dernier qui a toûjours paſſé pour un fourbe, ainſy qu'il l'étoit en effet, au lieu de ſoûtenir le S^r Solignac & l'Univerſité, les trompa tous, en ne faiſant que ce que le S^r Valot vouloit; de quoy le S^r Solignac s'étant apperçû, il ſe determina à accepter les offres que le S^r Valot luy faiſoit, qui furent qu'il luy ſeroit permis de faire un Coadjuteur, qu'il conſerveroit toûjours les mêmes qualitez qu'il avoit de Conſeiller du Roy & de Doyen, qu'il précederoit, par tout ou la Maſſe ne ſeroit pas, le dit S^r Chicoyneau,

& tout cela par un Brevet particulier qu'il luy obtiendroit de Sa Majeſté, ce qu'il fit & qui eſt au pouvoir de ſes heritiers; & après luy avoir accordé toutes ces prérogatives, il luy donna par deſſus à diſpoſer d'une aggregation vacante, de laquelle le S^r Solignac en eut deux milles livres du S^r Brunel, ayant auparavant fait le S^r Durranc ſon Coadjuteur à la charge de Profeſſeur; & pour cette Coadjuterie le S^r Durranc luy donna quatre cens Louis d'or, de manière que le S^r Solignac (outre le droit de Veteran ayant luy ſeul voix deliberative lorſqu'il ſe trouveroit dans les Aſſemblées du Collége, à l'excluſion de ſon Coadjuteur, de même que toutes les autres prérogatives dont j'ay parlé) retira près de 7000 livres d'argent, ſans compter les gages ni le franc ſalé qu'il receut pendant ſa vie, c'eſt à dire juſqu'au 1^er jour de ſeptembre 1676, ce qui va en tout à plus de 14,000 livres. Par là il eſt aſſez à juger de l'eſtime que le S^r Valot faiſoit du S^r Solignac, ſi mieux on n'ayme dire qu'il l'apprehendoit, étant bien aſſuré que s'il eût été le cheſ de cette Univerſité, jamais le S^r Valot ne ſeroit venu à bout de ſes deſſeins.

1664

Piſtole volante.

Quelque jeuneſſe de Montpeiller, gens de

condition qui aymoient à ſe divertir, mais qui n'étoient pas des plus accommodez, ayant ouï parler de la Piſtole volante, dirent entre eux que s'ils pouvoient l'avoir ce ſeroit une bonne affaire. Ces M^rs nommez Jules Clauzel dit lou Nas, le cadet Mandronnet, & Saporta dit le Grand, tous trois proteſtans, l'un d'entr'eux ſachant qu'il y avoit un homme qui paſſoit pour un ſorcier, chez le nommé Cazal Chirurgien de Profeſſion, fort connu dans la ville pour un homme de plaiſir & de bon tems, ils réſolurent entre eux de luy parler pour communiquer leur deſſein à ſon ſorcier, & s'étant abouchez avec luy, celuy-cy promit de leur faire obtenir ce qu'ils luy demandoient qui étoit la Piſtole volante pour chacun d'eux, c'eſt à dire qu'ils auroient toûjours de l'argent, parceque en changeant la piſtole après en avoir réceu la monnoye, la piſtole leur réviendroit en même tems. Pour cet effet le Sorcier leur dit qu'il falloit avoir un Prêtre, ſans quoy il ne pouvoit rien faire. Ces M^rs jetterent d'abord les yeux ſur le nommé Dommergue qui étoit un homme de baſſe naiſſance, grand joueur & peu accommodé, à qui ils n'eurent pas plûtôt parlé qu'il fut diſpoſé à tout ce qu'ils voulurent. Après quoy le Sorcier leur dit encore qu'il falloit avoir un lieu un peu ecarté de Montp^er afin que perſonne ne peut détourner ni empêcher leur deſſein. Il fut donc conclu qu'ils iroient à la maiſon du S^r Jules Clauzel un peu ſeparée des autres maiſons du

lieu de S[t] Jean de Vedas à une lieue de la ville, où étant arrivez, & ayant fermé toutes les portes, le Sorcier commença par dire au Prêtre de ſe révêtir de ſon ſurplis & d'une étole qu'il avoit apportée, & luy dit de prendre le Ritüel en main pour y dire en cet état les paroles qu'il luy avoit marquées; après pourtant l'avoir fait mettre dans le Cercle du milieu, c'eſt à dire le plus petit de trois qu'il avoit déjà déſignez avec ſa baguette, & fit mettre les autres quatre au ſecond tout au tour du dit Prêtre, le Sorcier ſe mit dans le troiſième & le plus grand; mais avant que de rien entreprendre il leur recommanda de n'avoir point de peur quoy qu'ils viſſent & quoy qu'ils entendiſſent, parce qu'autrement ils gâteroient tout & n'avanceroient rien. De ſorte qu'après que cette étourdie jeuneſſe luy eût tout promis, Il dit au Prêtre de lire d'une voix aſſez forte les paroles marquées dans le Ritüel, qu'il n'eut pas plûtôt achevé de prononcer que le Sorcier en faiſant quelques ſignes de ſa baguette en marmottant quelques unes, cela n'eut pas été fait que le tems s'obſcurcit étrangement, le Tonnerre gronda, & tout à coup il ſe mit à pleuvoir & à greller d'une épouvantable façon, ſi bien que cela joint aux hurlemens ſoûterrains qu'ils entendirent d'abord, ou à l'Spectre qui ſe preſenta au Prêtre pour ſçavoir ce qu'il luy demandoit de ſa part & de celle de ſes Compagnons, celuy-cy à qui le cœur defaillit à la vûë d'une

ſi effroyable figure tomba comme mort, & les autres n'oſant tenir bon en ſortirent bien vite : mais avec des viſages ſi deffigurez, que ceux qui les rencontrerent n'eurent pas peine à connoitre que c'étoient des gens effrayez. Les Tonnerres, la pluye, la greſle & les hurlemens furent ſi grands & ſi épouvantables qu'il leur ſembla que la maſſe de la Terre ſe renverſoit ſans deſſus deſſous. Cecy arriva le 17 de fevrier 1664, ſous le Conſulat de M^r^ de Rochemaure.

1664

Inſtallation de M^r^ de Mirman en la charge de Prefident & Juge mage.

M^r^ François Mirman, venant de Toulouſe ſe faire récevoir en l'office de Preſident & Juge-mage, fit ſon entrée en cette qualité dans Montp^er^ le même jour que cette folle Jeuneſſe, dont je viens de parler en l'article cy-deſſus, travailloit pour avoir la Piſtole volante ; & on remarqua que la pluye & la greſle vinrent juſques dans Montp^er^, de telle manière que ceux qui étoient ſortis pour le voir entrer furent contraints de ſe rétirer, & ceux de ſa ſuite furent bien mouillez. Ce fut donc le 17 de fevrier 1664 qu'il fit ſon Entrée dans la ville & fut inſtallé à la dite Charge le 25 du mois de cette même année, ſous le Conſulat de M^r^ de Rochemaure.

1664

Apparition d'une Comete.

Vers le commencement de Décembre 1664 ſous le Conſulat de M^r^ de Rochemaure, on vit paroitre à Montp^er^ une Comette. Ce nouveau Prodige paraiſſoit environ ſous le Tropique du Capricorne, ſa longueur étoit d'environ 30 degrez. La tête qui étoit orientale pouvoit avoir de 30 à 40 minutes de diametre & n'étoit pas également ronde; ſa partie qui paraiſſoit à notre gauche quand nous étions tournés vers elle étant plus grande que ſa partie oppoſée qui l'environnoit comme un Croiſſant environneroit un globe, ce qui faiſoit que pluſieurs perſonnes confondoient ce croiſſant avec le commencement de la queüe, & peut être avoient-ils raiſon. Sa couleur étoit blafarde, même en la partie de ſa lumière qui paroiſſoit le plus & diminuoit peu à peu, en telle manière que vers le mitan elle étoit ſemblable à la voye lactée, & vers l'extremité elle étoit ſi peu viſible, qu'il n'y avoit que de bonnes vûës qui la pûſſent diſcerner, d'où venoit que les ſentimens étoient fort differens touchant cette longueur. Il y en avoit qui tenoient qu'il y avoit de la rougeur parmi, & ſurtout à la tête; mais en tout cas c'eſtoit bien peu de choſe; elle fut obſervée en Angleterre depuis le 22 novembre 1664 juſqu'au 28 Janvier 1665. Elle fut auſſy

obſervée en Hollande vers le 2me de décembre 1664. Elle deſcendit environ ſix dégrez au delà du Tropique du Capricorne. On l'obſerva auſſy à Valence en Eſpagne & en Catalogne, ſuivant ce qu'on en apprit de quelques marchands qui en venoient.

1665

Tremblement de Terre.

Le jeudy 5 fevrier 1665, ſous le Conſulat de Mr Boirargues environ les 4 heures du matin, la Terre trembla encore à Montper; peu de gens y prirent garde; mais à Bourdeaux à la même heure & le même jour le Tremblement de terre y fut grand, quelques uns aſſurent que l'Eté auparavant c'eſt à dire en l'année 1664, auſſi à la même heure ou un peu plus tard, ils ſentirent un ſemblable tremblement, mais on n'y prit pas garde à Montper.

1665

Diviſion de la Cure de N. Dame des Tables.

En l'année 1665, les Conſuls & les Marguilliers de l'Egliſe N. Dame des Tables de cette ville de Montper obtinrent un Arrêt du Parlement de Toulouſe, portant que

Mrs du Chapitre Cathédral fourniroient 16 Curez, ſçavoir 12 à N. Dame & 4 à une Egliſe qu'ils feroient conſtruire hors les murs de la ville, pour la commodité des habitans des fauxbourgs & autres Parroiſſiens forains, qui ſont le nombre de 16; & le même Arrêt porte que le ſcindic du Chapitre Cathédral fournira annuellement, pendant l'Avent & Carême, un Prédicateur pour l'Egliſe N. Dame des Tables, ſalarié aux depens des rentes des Benefices unis à la menſe d'Icelle; & en la même année 1665 les Conſuls & les Marguilliers, ayant eu les mains liées, & n'ayant peu faire executer leur Arrêt, feu Mr du Boſquet pour lors Evêque, partagea la ville en trois quartiers le 3me novembre 1665, ſous le Conſulat de Mr de Lavergne, à chacun deſquels il aſſigna une Egliſe pour ſervir de Parroiſſe, & cela fut fort bien pour la commodité des habitans; mais il fut encore beaucoup mieux pour celle de Mrs du Chapitre de la Cathédrale, puiſqu'au lieu de 16 Prêtres qu'ils devoient mettre ainſy que je l'ay dit, 12 à Nôtre-Dame & 4 à l'Egliſe qu'ils devoient faire conſtruire aux fauxbourgs par l'arrêt dont j'ay parlé, ils n'ont en tout que 9 curez, ſçavoir, 4 à N. Dame, 3 à Ste Anne & 2 à St Pierre.

1665

Arreſt & empriſonnement de Mr le Marquis de Wardes.

Sur la fin du mois de fevrier 1665, meſſre François Réné du Bec-Creſpin, Marquis de Wardes, Chevalier des Ordres du Roy, Chef & Capitaine Colonel des Cent Suiſſes du Corps & Gouverneur d'Aigues-Mortes, réceut commandement de la part de Sa Majeſté de ſe retirer dans ſon Gouvernement, où il ne fut pas plûtôt arrivé qu'un Exempt y fut auſſy tôt que luy, portant ordre à Mr de Guitaud Lieutenant du Roy de cette Place de l'arreter Priſonnier, & à Mr de Caſtries de l'envoyer prendre, & de le faire conduire inceſſamment dans la Priſon de la Citadelle, avec deffences de ne luy pas permettre de parler à perſonne, & de ne luy donner qu'un de ſes valets pour le ſervir; ce qui fut trés exactement executé. Environ un an après qu'il eut été arreſté, qui fut le 14 de mars, & de ſon empriſonnement le 15, 1666, ſous le Conſulat de Mr de Bonnail, le Roy envoya quelques Queſtions à Mr de Bezons Intendant de cette Province, ſur leſquelles il luy ordonnoit d'interroger ce Seigr: de ſorte que le Jeudy Saint, pendant que tout le monde viſitoit les Egliſes, cet Intendant s'enferma ſeul avec luy pour l'interroger, & après qu'il eut répondu à tous les interrogatoires qui luy furent faits, Mr l'Intendant les luy fit lire & ſigner &

cet Intendant les ſigna enſuite, ce qu'il envoya au Roy. Quelques mois après cet illuſtre Priſonnier devint dangereuſement malade, ce que ſes amis de la Cour venant à ſcavoir, ſupplierent Sa Majeſté de le vouloir tirer de cette étroite priſon pour luy faire reſpirer un air plus pur, ce qu'ils obtinrent de Sa Clémence, & pour cet effet Mr de Caſtries eut ordre de le mettre dans un lieu où il ne fut pas ſi ſerré, & de luy laiſſer aller ouïr la meſſe à l'Egliſe N. Dame de la Citadelle, lorſque ſa ſanté le luy permettroit. Après quoy le Roy luy donna la Citadelle pour priſon, de ſorte qu'il ſe proménoit par tout quand il luy plaiſoit & dans peu de tems il réceut ordre d'aller à ſon Gouvernement, luy donnant cette Province de Languedoc pour priſon; ſi bien que depuis 16 ans il n'en eſt ſorti qu'une fois par permiſſion de Sa Majeſté, pour aller voir Madlle ſa fille qu'il devoit marier avec Mr le duc de Rohan, ce qu'il fit avant s'en révenir, & du depuis il ne quitte point Aigues-Mortes ou Montper, reſtant néantmoins plus longtems à Montper à cauſe du mauvais air d'Aigues Mortes; & pour finir cette rémarque, j'ozeray dire ce que l'on dit ordinairement, qu'à quelque choſe malheur eſt bon, d'autant qu'il y a apparence que ſans le changement de ſa fortune, les embarras inévitables de la Cour luy auroient derobbé les précieux momens qu'il a ſi bien employez à l'Etude

des belles Lettres, & l'auroient peut-être même diverti des ſerieuſes & chretiennes réflexions qu'il a faites, qui luy on fait embraſſer le parti d'une devotion exemplaire.

1666

Mort de Mr le Prince de Conti.

Mr le Prince de Conti mourut à Péſenas dans la maiſon de la Grange des Prez le 20e fevrier 1666. Les Etats qui ſe tenoient cette année à Beziers, députerent à Mme la Princeſſe ſon Epouſe pour luy faire leur compliment de condoleance, & cette Aſſemblée avant de ſe ſeparer de Beziers, luy fit un ſervice ſolennel; cependant qu'on préparoit toutes choſes pour ſes obſeques on fit répoſer ſon Corps dans l'Egliſe de l'Obſervance de Pezenas, & comme il avoit mis dans ſon Teſtament qu'il ſouhaitoit d'être enſeveli dans l'Egliſe de la Chartreuſe d'Avignon, on tranſporta ſon Corps qui arriva à Montper le 24 de mars & y répoſa toute la nuit. Il y fût accompagné par quelques Réligieux de l'Egliſe de l'Obſervance & de ſes Aumoniers. On le réçût dans Montper avec grand reſpect & ceremonie, par ordre de Mr le Marquis de Caſtries gouverneur de cette ville : les Sizains ſortirent ſous les armes hors la ville & allerent au de là du Cimetière St Barthelemy; Mr le

Marquis de Caſtries accompagné de quantité de Nobleſſe l'alla récevoir bien près de S^t Jean de Vedas, qui eſt à une lieue de la ville, les Conſuls en robbe rouge ayant avec eux leur Greffier avec la robbe, accompagnez de toute leur ſuite & livrée ordinaire, furent juſqu'au jardin du S^r Pinel, & lorſque le Chariot où étoit le Corps eut abordé nos ſixains, ils defilerent portant leurs armes ainſi qu'on a coûtume de faire en ſemblables Ceremonies; les Officiers qui portoient leurs piques trainantes étoient tous en deuil, & les caiſſes couvertes d'un grand crépe battant à leur ordinaire dans ces occaſions d'un ſon triſte & lugubre : après ceux-cy marchoit l'Ecuyer, portant en main l'Epée de ſon defunct Maître à la tête de toute ſon Ecurie, les Chevaux de main tous caparraſſonnez de noir, les Pages tous en deuil étoient montez ſur des chevaux harnachez de même, après eux venoit un Cortege de carroſſes remplis de Gentilhommes de Montp^er tous en deuil, dans l'un deſquels étoit M^r de Caſtries, enſuite marchoit la Compagnie des Gardes de ce Prince auſſi tous en noir, la Trompette ſonnant de ſois à autre à la ſourdine d'un ſon fort lugubre; après quoy venoient M^rs les Curez de la Parroiſſe de N. Dame de Montp^er, qui avoient été prendre le Corps de ce Prince hors la Porte de la ville & au delà des fauxbourgs, où ils firent en le récevant les prières ordinaires; après les Curez, ſuivoit le Corps

au milieu d'un grand nombre de flambeaux de cire blanche allumez. Il étoit ſur un Chariot couvert d'un grand drap noir en façon de poele, tout garni tant plein que vuide de larmes blanches, il étoit tiré par ſix chevaux couverts auſſy d'un drap noir trainant juſqu'à terre, les quatre coins de celuy du Chariot, où étoient les Armes du defunct Prince en broderie révêtües d'un manteau d'hermines, étoient ſoûtenus par quatre de ſes Gentilſhommes, & les principaux Officiers avec le reſte de ſa maiſon ſuivoient après le Corps, & lorſqu'ils furent devant la grande porte de l'Egliſe Parroiſſiale N. Dame, on deſcendit la Caiſſe de plomb où étoit le corps couverte d'un drap de velours noir croiſé d'une moire d'argent, frangé de même, ayant auſſy à ſes quatre coins les Armes de ce Prince en broderie révêtües du manteau ducal; ſix Officiers de ſa maiſon entrerent le Corps dans cette Egliſe toute tendüe de deuil avec deux laix de velours chargés des Ecuſſons aux Armes du defunct. On le poſa dans le chœur ſur une eſtrade de trois degrez couverte de noir ſous une belle chapelle ardente, éclairée d'un grand nombre de cierges de cire blanche, ayant aux quatre coings un grand & gros cierge chargé des mêmes Ecuſſons que ceux des laix. Les Marguilliers qui avoient pris le ſoin de luy faire dreſſer l'Eſtrade & la Chapelle ardente, furent le récevoir à la porte de l'Egliſe, avec des temoignages d'une trés

ſenſible douleur. Ils ne l'abandonnerent point tout le tems qu'il y répoſa, les deux premiers y reſterent juſqu'à dix heures du ſoir, l'un d'un coté droit & l'autre à gauche ſur la plus haute marche du chœur, & les autres le reſte de la nuit avec ſix gardes du defunct. Le lendemain matin les deux premiers Marguilliers réprirent leur poſte; les Collégiales & tous les Ordres Réligieux, les uns après les autres aux heures marquées y allerent prier Dieu pour le répos & l'ame de ce Prince, luy faiſant chacun une abſoute : à dix heures le Chapitre de la Cathedrale y alla faire un ſervice ſolennel, la Meſſe y fut célebrée Pontificalement par M^r François du Boſquet Evêque, avec toutes les Cérémonies requiſes à un Prince du ſang, pendant laquelle le Peuple, qui étoit venu en foule prier Dieu pour le répos de l'ame de ce Prince, fondoit en larmes, & ce n'étoit pas ſans ſujet, puiſque par ſa mort on peut dire que toute la Province perdit ſon bras droit, ſurtout dans les Etats où ce Prince ſoûtenoit avec fermeté les Interêts du Peuple, faiſant toûjours contenter Sa Majeſté de beaucoup moins que de ce qu'on luy avoit accordé. Après la Meſſe on accompagna le Corps hors la ville avec la même Ceremonie qu'on l'avoit réçeu, & au ſon des Cloches, deux Curez furent l'accompagner juſqu'à Lunel, & lorſque le Cercueil fut un peu éloigné, on attacha le grand drap tant celuy du Chariot que ceux des chevaux

qu'on ne laiſſoit trainer que dans les villes, & les ſixains en le laiſſant firent leurs décharges.

1666

Batême d'un enfant de Mr de Caſtries.

Madame la Marquiſe de Caſtries s'accoucha d'un fils le 18 de Fevrier 1666 & Mr le Marquis ſon mary le donna a tenir en batême à la Province pendant la tenüe des Etats à Beziers, de ſorte que tous ceux qui compoſoient cette Aſſemblée réceurent le don que Mr de Caſtries leur en fit avec des temoignages d'une grande ſatisfaction, ſi bien que les Etats finis, Mr l'Evêque de Viviers qui s'y trouva preſider cette année vint à Montpr pour ce ſujet, accompagné de Mrs de Bezons & Tubeuf Intendans de cette Province, & comme Mrs les Conſuls furent avertis du jour de leur arrivée qui fût le ſecond de Mars de la même année, la ville deputa pour aller au devant Mrs le ſecond, troiſieme & quatrieme Conſuls avec ſix bourgeois, & Mr le Marquis de Caſtries accompagné de ſes Gardes & de huit carroſſes remplis de Nobleſſe precedez de ſon trompete les allerent recevoir a une lieue de la ville, qui en arrivant furent ſaluez de ſix coups de canon de la Citadelle, & lorſque Monſieur l'Evêque de Viviers fût arrivé chez Mr de Caſtries, Mrs les Conſuls le furent viſi-

ter en Robbe, qui le complimenterent par la bouche du ſieur Caſſan leur Aſſeſſeur, après quoy avant que de ſe ſeparer, il fût réſolu, que ce ſeroit le lendemain troiſième du même mois qu'on bâtiſeroit l'Enfant; en voicy la ceremonie : on convoqua Mrs les Intendans & quelques Barons de cette aſſemblée avec toute la nobleſſe & les autres perſonnes les plus qualifiées de la ville avec toutes les dames les plus apparentes; tout ce beau monde partit ſur les deux heures après midy de la maiſon de Mr le Marquis de Caſtries où ils s'eſtoient rendus pour aller à l'Egliſe, où ils furent tous, marchans deux à deux pour accompagner l'enfant; après cette nobleſſe ſuivoient les douze gardes de Mr de Caſtries devancés de deux trompetes, après les gardes venoit toute la ſuite & livrée conſulaire, le Capitaine à leur queüe, tête nüe devant Mrs les Conſuls qui ſuivoient en cet ordre : au premier rang étoient Mrs le 6e & le 5e, au ſecond le quatrieme & le 3e & au dernier le ſecond & le premier; enſuite de Mrs les Conſuls venoient Mr le Preſident des Etats avec Mr Joubert l'un de leur ſcindics, & Mr le Marquis de Caſtries père de l'Enfant le ſuivoit accompagné de quantité de Nobleſſe, de ſorte qu'étant arrivez à l'Egliſe en cet ordre, l'un des Curez ſe trouva à la porte qui leur preſenta de l'eau benite à tous, & lorſqu'ils y furent entrés l'Enfant fut mis entre les mains du ſieur Joubert, qui en qualité de ſcindic

repreſentoit la Province, & Mr le Preſident fût toûjours à ſa droite, & pendant qu'on preſentoit l'enfant ſur les fonds il y eut douze flambeaux de cire blanche allumez avec un cierge de quatre livres, où aſſiſta la muſique & les violons qui firent des merveilles, & aprés que l'enfant eût reçeu toutes les Ceremonies, on s'en rétourna dans le même ordre qu'on étoit venu, & lorſqu'ils furent arrivez à la maiſon de Mr le Marquis de Caſtries, Mr de Viviers préſident cette année aux Etats, ainſy qu'on l'a dit, étant ſur le premier degré ſe tourna vers Mrs les Conſuls qu'il remercia par un compliment fort obligeant; & les dames étant montées furent régalées d'une collation magnifique.

1666

Etabliſſement des Recolets à Montpr.

Ce fut le 26. Xbre 1663 jour & fête de St Eſtienne ſous le Conſulat de Mr de Rochemaure, que le Conſeil de Ville s'aſſembla ſur les huit heures du matin, où préſidoit Mr de la Foreſt Thoyras en qualité de Senechal de Montpeiller, dans laquelle aſſemblée on delibéra que les PP. Récolets ſeroient etablis dans Montpeiller, ſous le bon plaiſir de Mr François de Boſquet evêque, qui leur determina jour au 8me de Mars de cette même

année pour la bénédiction de la Chapelle erigée (en attendant de ſe placer) dans la petite maiſon a loüage du ſieur Feſquet, à la rüe de la Blanquerie, ſi bien que le jour aſſigné étant arrivé, Mr l'Evêque s'y porta & y fit cette action, ayant voulu être le premier à honorer l'Autel qu'il venoit de bénir par la Meſſe qu'il y celebra deux jours après, qui fut le 10 de Mars 1664. Mr Sarthe Conſeiller en la Cour des Aydes de cette ville ayant fait donnation à ces Peres, d'un grand jardin qu'il avoit hors la Porte de la Blanquerie pour y faire bâtir un Couvent. Mr l'Evêque y fut le même jour accompagné de ſon Chapitre, de Mr & de Mme de Sarthe comme légitimes fondateurs, Mr & Madame la Marquiſe de Caſtries s'y voulurent bien trouver auſſy accompagnez de tout ce qu'il y a de plus beau, de plus noble & de plus illuſtre dans la ville, & enfin avec Mr le Senêchal MMrs les Conſuls en Robbe voulurent de même honorer cette fête, de manière qu'en préſence de toute cette aſſemblée Mr l'Evêque y arbora la Croix. Cette action qui ſervit de miſe de poſſeſſion à ces Peres, fut non ſeulement annoncée à tous ceux de la ville, mais encore à tous les lieux circonvoiſins par le bruit de tout le Canon de la Citadelle, ſuivant l'ordre qu'en avoit donné Mr le Marquis de Caſtries. Enſuite le *Te Deum* y fut chanté & Mr l'Evêque finit cette action en donnant la Benediction Paſtorale; aprés quoy chacun ſe

retira. Ce fut cette année 1666 que leur couvent ſe trouvant en etat d'y loger, ils en allerent prendre poſſeſſion ſous le Conſulat de Mr de Bonnail ; & voicy comment : Le Dimanche 3e jour d'Octobre 1666, veille de la fête de leur Père St François, ces Pères ſortirent proceſſionnellement de la maiſon du ſieur Feſquet ſur les 9 heures du matin, en laquelle ils avoient demeuré bien prés de deux ans & demy, Mr De Bezons Intendant de la Province, aſſiſta à leur Proceſſion, après lequel venoit Mr Sarthe comme fondateur, & enſuite Mr le Senêchal avec Mrs les Conſuls en Robbe. Ils arriverent a leur couvent en chantant les Litanies de la Vierge. Mr l'Evêque (qui s'y étoit déjà rendu accompagné des Archidiacres Solas & Bouilhaco & Gervais, & des Chanoines Ranchin, Trial, & autres) ſe revêtit d'abord de ſes habits Pontificaux, & proceda à la benediction de l'Egliſe de ce couvent & y celebra la Meſſe ſur l'Autel qu'il venoit de benir ; après quoy chacun ſe retira.

1666

Mort de Mr Salomon Baſcou.

Le ſieur Salomon Baſcou, fils d'un marchant droguiſte de Montpeiller, avoit toûjours pendant ſa jeuneſſe, fréquenté les gens de la plus haute Condition, & il avoit un tel accez

auprès d'eux, qu'il avoit facilement entrée dans toutes les meilleures maiſons de la ville, de l'un & de l'autre ſexe, de maniére qu'un jour allant rendre viſite à Mme de Foucard fille de Mr..... on dit qu'il la ſurprit avec ſon galant, & n'ayant pu, dit-on, s'empêcher de le dire à Mr..... oncle de cette dame, qui ſelon le bruit de la ville alla viſiter ſa niece, luy faiſant connoitre dans ſa viſite, qu'il avoit appris quelque choſe de ſes déportemens & luy en fit même quelque eſpéce de reprimande. Cette femme qui ſoupçonna d'abord que ce ne pouvoit être que ledit Baſcou qui en avoit parlé à ſon oncle, en fut ſi outrée & conçut une ſi grande haine, avec un ſi crüel reſſentiment de vengeance contre luy, qu'elle porta ſon galant Mr..... pour leur commune ſeureté de ſe defaire de cet homme, crainte qu'il ne parlât davantage, & pour cet effet, ils choiſirent un expedient qui leur ſembla le plus propre, & le plus commode, pour ne pas faire ſoupçonner que cela vint d'eux, & ſachant que ledit Baſcou couchoit ſeul, & que ſa ſœur, ſa niepce & ſa ſervante, etoient aux chambres hautes, ils furent avertis que lorſque le ſieur Salomon alloit veiller à la ville, ſa ſœur avant ſe coucher fermoit la porte de la rüe, & luy laiſſoit la Clef tout contre au deſſous & à un endroit d'où il pouvoit l'avoir facillement : ceux qui furent employez à s'en defaire ayant été informez de tout, ne manquerent pas dans le tems qu'ils jugerent

être à propos de prendre la Clef, d'ouvrir & de fermer la porte, & de remettre la Clef au même lieu d'où ils l'avoient priſe, & montant doucement s'allerent cacher à ſa chambre; de ſorte que ce pauvre malheureux venant ſe retirer après avoir pris ſon bonnet de nuit, quitté ſon juſtaucorps & ſes culotes, ayant encore ſa chemiſette & ſes caleçons de chamois, on n'a jamais bien ſceu au vray ſi ces infames Aſſaſſins le ſaiſirent pour lors par le goſier, l'empechant de crier, ou s'il ſe mit en cet état au lit, & qu'étant endormi ils firent le coup; mais enfin la vérité est celle-cy, qu'il fut trouvé dans ſon cabinet pendu, la corde attachée a une autre corde, dont il ſe ſervoit pour peſer ce qu'il envoyoit à Paris : car il ſe mêloit d'envoyer dans les ſaiſons, des raiſins muſcats, des olives, des raiſins ſecs & autres choſes : ayant même pendant le jour préparé quelques caiſſes de raiſins ſecs qu'il devoit faire partir le lendemain matin, ceux qui les devoient prendre étant venus heurter a ſa porte pendant longtems, ſa ſœur s'étant éveillée, croyant que ſon Frère repoſoit puiſqu'il ne répondoit point à ceux qui heurtoient, fit lever ſa niepce pour l'aller avertir : cette fille ayant ouvert la chambre de ſon oncle va à ſon lit & ne l'y trouvant pas entre dans le cabinet, & le voyant pendu, fit un grand cri a la vüe de ce Spectacle, qui ayant été entendu de tous ceux de la Maiſon les fit courir promptement, & ils ne furent pas moins ſurpris que

la niepce, de ſorte que leurs pleurs et leurs cris firent venir du monde en foule. Ces pendarts ſans doute le mirent en cet état afin qu'on crût qu'il s'étoit deſeſpéré : cependant cette jeune niepce s'effraya de telle façon qu'elle en perdit le ſens. La mort de cet homme, qui fût d'abord ſçüe de toute la ville ſurprit bien du monde, ſurtout Mr de St Raby avec lequel il avoit ſoupé en compagnie de Mrs de Boſſuges ſes neveux. Ces Mrs ont toujours aſſuré, que c'eſtoit une piece qu'on luy avoit joüée, d'autant que le ſieur Baſcou, ne leur avoit jamais paru plus tranquille, ni plus judicieux : en effet il étoit homme d'eſprit, & de bons ſens, d'ailleurs il étoit fort agréable en compagnie, qui n'avoit pas eu, du moins qu'on n'eût jamais ſçeü, aucun déplaiſir pour ſe porter à cette extremité. Cela fit dabord ſoupçonner quelque choſe de la part de la dame ſurpriſe avec ſon galant, ce qui du depuis a fortifié le monde, dans ce ſoupçon a été l'horrible attentat que cette Louve a fait faire ſur la vie de ſon mary par le complot d'un nouveau galant Et du depuis comme Dieu ne laiſſe jamais les mauvaiſes actions impunies, les faiſant tôt ou tard decouvrir, quelques années après on écrivit de Toulouſe que le Parlement faiſant executer quelques malfaiteurs, il y en eut un de ceux-là qui déclara être l'un des complices de cette abominable action qui arriva le Xe d'Octobre 1666, ſous le Conſulat de Mr de Bonnail. La Pru-

dence humaine veut qu'on profite de l'avis du Sage qui nous apprend dans les quatre vers ſuivans de la maniére qu'il faut ſe comporter pour bien & ſagement vivre ;

Qui veut vivre au monde aujourd'huy
Et ſagement ſon profit faire,
Il doit avoir trois cas en luy :
Tout voir, tout ouïr, & ſe taire.

1666

Gouvernement de la Province de Languedoc donné à Mr de Verneüil.

Après la mort de Mr le Prince de Conty, Gouverneur & Lieutenant general de cette Province, le Roy en pourveut Mr le Duc de Verneuil fils avoüé du Roy Henry quatrieme qui en vint prendre poſſeſſion au commencement de Novembre 1666, ſous le Conſulat de Mr de Bonnail, & fit ſon entrée en cette ville le ſamedy 7e du même mois 1666, & quoy que ce Prince eût fait avertir Mrs les Conſuls qu'il ne vouloit pas que la Province ſe mit en fraix pour le récevoir & fait même prier Mr le Marquis de Caſtries de ne le point permettre ; Mr de Caſtries donna ordre aux Conſuls de ne luy point dreſſer des Arcs de Triomphe non plus que les autres depenſes qu'on a coûtume de faire dans ces occaſions ; néanmoins il ne laiſſa pas de luy faire rendre tous les autres honneurs ordinaires aux perſonnes d'une ſi

haute qualité; Et pour cet effet il monta à cheval, accompagné d'un grand nombre de Nobleſſe & donna ordre au ſieur Caſſan Chef de la Bourgeoiſie de la faire auſſy monter à cheval, & à Mr Deſtros major de la ville de faire mettre les Sixains ſous les armes, de ſorte qu'aprés avoir donné ſes ordres, il alla à ſon devant à une lieüe loin & la bourgeoiſie de même; ceux-cy étoient devançez par deux trompetes, & les ſoldats furent ſeulement à trois ou quatre cent pas de la ville, où ayant choiſi un terrain propre, Mr le Major les rangea en deux bataillons, & là ils attendirent ce Prince qu'on vit paraître dans peu de tems, ſi bien que les tambours les avertiſſant en battant leur Caiſſe, ils furent tous promptement ſe mettre ſous les armes, & ce Prince les ayant abordez, ils luy firent une ſalve de mouſquetades ſi juſte, que tous ceux de ſa ſuite avouerent qu'il ne ſe pouvoit pas mieux, & a laquelle le canon de la Citadelle répondit qui le ſalua pareillement; ſi bien que dés que la bourgeoiſie fut paſſée & Son Alteſſe arrivée au Pont des Auguſtins, Mrs les Conſuls qui l'attendoient un peu en deça au coîn de la maiſon de la Charité, l'ayant ſaluée, Mr Louis leur Aſſeſſeur l'harangua au nom de la ville, & Mr de Verneuil luy répondit d'une maniére fort obligeante; aprés quoy Mrs de La Baume Lieutenant du Roy & Deſtros Major luy preſentèrent les Clefs de la ville, dans un ſac de velours cramoiſy garni

d'un grand paſſemant d'or, Son Alteſſe les prit & les leur rémit en même tems; & M^rs les Conſuls luy preſenterent d'abord le Daix qu'il refuſa, & lorſque la bourgeoiſie & toute la nobleſſe eurent defilé, pour aller à l'Egliſe Cathedrale rendre graces à Dieu, il monta dans ſon Carroſſe avec M^r le Marquis de Caſtries; M^rs les Conſuls s'y rendirent auſſy en même tems. Et lorſqu'ils furent arrivez devant cette Egliſe, on mit pied à terre & l'Evêque le harangua à la tête de ſon Chapitre ſur le veſtibule, aprés quoy, ils allerent au Chœur où M^r l'Evêque entonna le *Te Deum* qui fut continué par la Muſique, ſi bien qu'après avoir achevé l'Oraiſon pour le Roy, il en ſortit, & comme la maiſon de M^r Solas où il alla loger n'étoit pas loin, le Carroſſe n'ayant pû aller par le chemin le plus court à cauſe de la rude montée, il fit ce chemin à pied, & il n'y fût pas plutôt que toutes les Compagnies de Juſtice & autres Corps de Montpeiller y furent auſſy pour le haranguer; mais il les renvoya tous, de même que les viſites & le lendemain dimanche, il fut ouïr la Meſſe aux Capucins qui ſont tout contre la maiſon où il ſogeoit, & l'aprés diné il fut viſiter M^r & M^e de Caſtries, où il ſoupa & il y fut ſi bien régalé que Son Alteſſe avoua qu'à l'exception de la Table de Sa Majeſté elle n'en avoit jamais vû aucune ſervie ſy magnifiquement ni avec tant de delicateſſe.

1666

Monnoye battue en Régie.

Cette même année 1666, ſous le même Conſulat, le ſieur Porchery eût la direction de la Monnoye de Montpeiller, qu'il fit travailler en regie juſques en l'année mille ſix cens ſoixante neuf.

1667

Inſtallation de Mr de Thoyras en la charge de Senechal.

Le Mecredy 26 Janvier 1667. Mr Simon Bermond du Caylar de Thoyras, marquis de St Michel, Comte d'Aubijoux, Baron de Beleſta, Sauveterre, Caſtelnau, du Crez & Salezon fût inſtallé Senechal & Gouverneur en la Juſtice de Montpr, en vertu de la demiſſion que Mr De la Foreſt ſon Oncle fit de cette charge en ſa faveur, avec l'agrément du Roy ; ſon oncle voulant bien luy remettre la charge qu'il avait receüe de luy, par une pareille demiſſion que Mr de Thoyras luy en avoit fait.

1667

Ceremonie de la Canoniſation de St François de Sales.

Le 28 de Janvier 1667, les Religieuſes de

la Viſitation Sainte-Marie firent la feſte de la Canoniſation de S[t] François de Sales Evêque de Genève, leur fondateur. La ceremonie de cette ſolemnité dura 8 jours, pendant leſquels elles n'epargnerent rien pour la rendre celébre, leur Autel fut garni tous les jours de nouveaux ornemens magnifiques : Monſieur Delort a fait la narration de cette Ceremonie.

1667

Mort déplorable de Madame de Ganges.

Voici le Theatre le plus tragique de nôtre tems & ſur lequel on a veu paroître la perfidie la plus noire & l'action la plus ſanglante & la plus inhumaine que l'eſprit de l'homme puiſſe concevoir; il n'eſt rien en elle qui ne ſoit de la derniere cruauté, & chacune des circonſtances en aggrave l'énormité & donne de l'horreur à tous ceux qui en entendent le funeſte recit. Je ne deſcendray point dans tout le detail, parce qu'un honnête homme du voiſinage de Ganges, qui eſt une petite ville a ſept lieues de Montpeiller, a mis cette action dans toutes ſes circonſtances tout au long, & la fit imprimer à Arles chez François Meſnier. Je me contenteray donc de mettre icy ſeulement les choſes que je croiray être abſolument neceſſaires. Et je commence, d'abord par la naiſſance & le mérite de celle

qui a été le triſte ſujet de cette cataſtrophe & l'infortunée victime de cet impie & furieux ſacrifice. C'eſt Madame la Marquiſe de Ganges, fille unique de Mr de Roſſan d'Avignon, appellée dans ſon bas âge la Château-Blanc, qui étoit le nom d'une terre qui appartenoit a ſon père : Cette jeune demoiſelle étoit ſi belle & tout enſemble ſi gracieuſe, qu'on peut dire avec verité que la France n'avoit rien de ſi beau, il ſemblait veritablement que la Nature s'étoit épuiſée en la façonnant, de tout ce qu'elle avoit de plus délicat, de plus doux & de plus beau & de plus charmant, auſſy étoit-elle l'objet de l'admiration publique, & la belle ſource de mille ardentes paſſions, qu'elle allumoit de toutes parts, dans les jeunes cœurs de tout ce qu'il y avoit de Gentilhommes de la premiere conſideration en Avignon, où elle reſidoit, à cauſe des grands biens qu'elle y avoit & dans tout le voiſinage; tant de belles paſſions produiſirent beaucoup de fortes & preſſantes recherches en mariage, toute jeune qu'elle étoit; on la maria enfin à l'âge de 13 ans avec Mr le Marquis de Caſtelane, qui etoit un gentilhomme des mieux faits & d'auſſy bonne maiſon, auſſy brave & auſſy adroit qu'il y en eût dans le Royaume & qui s'etoit toujours nourri à la Cour auprès de Madame D'Ampus ſa mère : leur mariage ſe fit en l'année 1644; peu de tems après on la vit arriver à la Cour avec un applaudiſſement univerſel pour ſon extrême beauté; elle y

brilloit comme un nouvel aſtre que tout le monde enviſageoit avec admiration, elle eût l'honneur d'en ouïr faire les eloges en diverſes occaſions par la propre bouche de Sa Majeſté, qui lui donna le nom de belle Provençale, par lequel elle étoit mieux connüe à la Cour que par celuy de marquiſe de Caſtelane. Elle eût encore l'honneur & le plaiſir d'ouïr dire à la Reyne de Suéde qu'elle n'avoit rien vû d'égal a ſa beauté dans les divers Royaumes qu'elle avoit parcoureus : Cette jeune & belle dame en cet état paroiſſoit être au faîte du bonheur autant qu'on peut l'être en ce monde ; mais au milieu de tant de douceurs elle trouva bien des amertumes : la nouvelle arriva de la perte de nos Galères dans la Mer de Sicile : ce deſaſtre commun à tout le Royaume fut bien ſingulierement grand & ſenſible pour cette dame, par la perte du Marquis de Caſtelane ſon mary, qui ſe trouva envelopé dans le malheur de ce naufrage ; elle reſta veuve & ſans enfans entre les mains de Madame d'Ampus ſa belle mère, qui trouva bon dans quelque tems après qu'elle revint en Avignon ſe conſoler avec ſon grand père de la perte de ſon Mary ; elle y vint donc & pour être dans un état convenable a ſa viduité, elle voulut être dans un Cloître, où elle ne voyeoit que les perſonnes avec qui elle avoit à traiter d'affaires. Ce fut pour lors que tant de paſſions amoureuſes qu'elle avoit fait naître par ſa beauté & que ſon Mariage avoit comme

étouffées, ſe réveillerent avec plus de violences que jamais, toute la Nobleſſe des Provinces voiſines faiſant de ſon mieux pour plaire à cette belle Veuve & tâcher de l'acquerir ; enfin, après quelques années de veuvage, elle ſe determina à ſe remarier avec le Marquis de Ganges, baron des Etats de Languedoc & gouverneur de la place & fortereſſe de S^t^André-les-Avignon; Ils épouſèrent en l'année 1658; & vécûrent enſemble pendant quelques années, avec toutes les douceurs qu'une très-etroite & très-amoureuſe union peut faire gouter dans un mariage que le Ciel voulut bien benir en en faiſant naître de très beaux enfans, qui etoient le nœud de ce ſacré lien : le calme d'une vie ſi douce auroit ſans doute été d'une longue durée, ſi la malice enragée de quelques eſprits envenimez par l'envie, que les Poëtes nous repreſentent avec raiſon ſous la figure d'une furie, ne fut venüe en troubler & interrompre la douceur. Quelques faux amis de M^r^ de Ganges infecterent ſon Eſprit du venin de leurs langues malignes, qui dans un moment attaqua ſon Eſprit & ſon Cœur : la dame connut du changement en ſon humeur & en ſa maniére de vivre avec elle, ce qui la pénoit d'autant plus qu'elle n'en connoiſſoit point le ſujet ; & voicy le commencement de cette ſanglante Tragedie : Environ ce tems-là Madame la Marquiſe ſe trouvant incommodée auſſy bien que ſes filles de ſervice, après avoir mangé chez elle quelque crême, il fut verifié

qu'on y avoit mis de l'arſenic, en trop petite quantité heureuſement pour la faire mourir; mais en aſſez grande ſuffiſance pour la travailler beaucoup & toutes celles qui en mangerent; cela la fit ſouvenir de l'horoſcope qu'elle s'eſtoit faite dreſſer à Paris par un habile homme, qui la menaçoit de mort violente par la main de quelqu'un de ſes proches; cette avanture fit grand bruit pendant quelques jours dans Avignon; d'ailleurs on ſoupçonna qu'elle s'etoit apperçüe de quelque changement dans l'eſprit de M^rs l'Abbé & le Chevalier de Ganges ſes Beaux freres, & ce qui donna lieu à ce ſoupçon fût le rébut & la répugnance qu'elle temoignoit lorſqu'il s'agiſſoit d'aller à Ganges, à quoy elle ne pouvoit ſe réſoudre qu'avec beaucoup de peine; mais enfin le tems de ce malheureux voyage s'approchant, & cette marquiſe ſe trouvant dans on ne ſçait quelles diſpoſition d'eſprit dont elle ne s'expliquoit pas, elle réſolut de faire ſon teſtament à Avignon ſans en parler a ſon Mary, par lequel elle conſtituoit Madame de Roſſan ſa mère ſon héritiére univerſelle avec pouvoir de diſpoſer de tous ſes biens, en faveur de celuy qu'elle voudroit de ſes enfans, qui conſiſtoient à un fils de cinq à ſix & une fille plus jeune. Ce teſtament fût accompagné d'une déclaration publique qu'elle fit quelques jours après, en preſence des Magiſtrats d'Avignon, & de pluſieurs perſonnes de qualité, par laquelle non ſeulement elle ratifioit

le Teſtament qu'elle avoit fait, mais encore elle declaroit dans les meilleures formes, que au cas qu'elle vint à mourir hors d'Avignon, & qu'il ſe trouvât quelqu'autre Teſtament poſterieur à celuy-la, elle le deſavouoit entierement & le condamnoit de fauſſeté, de ſuppoſition, & de ſupercherie, fût-il même ſigné de ſon propre ſang. Cette prevoyance fût accompagnée d'une autre, & voicy une circonſtance qui eſt trés-remarquable : Elle prit de ſa caſſete une vingtaine de piſtolles qu'elle alla diſtribuer avant ſon depart, à quelques Religieux & nottamment aux Récollets d'Avignon, avec cette exacte recommandation qu'elle leur fit de faire prier Dieu pour elle, qu'il plût a ſa divine miſéricorde, de luy faire la grâce de ne pas mourir ſans le ſecours des Sacrements de l'Egliſe, en quelque part qu'elle fût, ce qu'elle leur récommanda d'une maniére ſi touchante, & avec tant d'ardeur & de vehemence, qu'on auroit dit qu'elle etoit convainctie de la prochaine néceſſité de cette recommendation & qu'elle prevoyoit le deſaſtre dont on verra bientôt les ſuites. Je dois dire encore que toutes ſes plus chères amies & toutes les perſonnes de ſa connoiſſance, proteſterent qu'elle ne leur avoit jamais temoigné tant de tendreſſe & tant de larmes en ſe ſeparant d'elles, qu'elle le fit alors en faiſant ſes adieux. Enfin le jour du depart pour Ganges étant arrivé, elle ſe mit en chemin avec ſes enfans & le reſte de ſa

famille : elle fut accueillie dans la maiſon de ſon Mary avec des civilitez & des excés de joye tous extraordinaires : Madame de Ganges ſa belle mère, qui la cheriſſoit tendrement & pour laquelle auſſy cette marquiſe avait beaucoup de deference & d'amitié, ſe rencontrant à Ganges, la réçût avec des effuſions de cœur & de larmes de joye, qui etoient inconcevables ; M^rs ſes beaux-frères en firent de même & luy proteſterent de ne vouloir rien oublier pour charmer ſa ſolitude, & pour luy procurer tous les divertiſſemens qui leur ſeroit poſſible ; le marquis de Ganges ne parût jamais être de meilleure humeur envers ſa femme que pour lors : il ſembloit n'oublier rien pour luy faire trouver ce ſejour agréable. Il y avoit près de quatorze mois qu'ils etoient dans les douceurs de cette vie, lorſque M^r le Marquis de Ganges après ſon rétour des Etats, ſe vit obligé d'aller faire un voyage à Avignon & à S^t André pour des affaires importantes ; M^me de Ganges ſa mère s'étoit retirée depuis longtems a Montpeiller avec ſes deux plus jeunes enfans qu'elle y faiſoit étudier, & il ne reſtoit dans le Chateau, que Madame la marquiſe & ſes deux beaux-frères : l'Abbé & l'aîne des Chevaliers, le Cadet ſe trouvant à Malthe. Ce fut alors que ces meſſieurs ſemblerent rédoubler tous leurs ſoins & toutes leurs complaiſances pour la divertir & pour la perſuader qu'ils étoient véritablement dans la diſpoſition de vouloir cimenter un repos

inviolable dans leur famille; mais toutes ces fauſſes apparences ne furent que pour tâcher de venir à bout du deſſein qu'ils avoient, de faire révoquer à cette dame le Teſtament qu'elle avoit fait avant de partir d'Avignon, au prejudice de ſon Mary, & d'en faire un autre en ſa faveur, en quoy ils reüſſirent, enfin après avoir employé tant de ſoins & tant d'adreſſe, mais avec des ſoupleſſes & des civilitez inconcevables, & qui auroient forcé tous les obſtacles d'une volonté plus invincible que celle de cette marquiſe. Il ſembloit que cela devoit faire renaître dans leur famille mille ſujets de joye qui y avoient été étouffez, par les froideurs qu'on rémarquoit depuis longtems entre le marquis de Ganges & ſa femme, qui temoignoit alors beaucoup d'impatience de le voir revenir, pour luy faire ſçavoir par la bouche de ſes propres frères, tout ce qu'elle avoit foit pour ſa ſatisfaction & pour la paix de ſa maiſon. Cependant ce Marquis étoit toûjours à Avignon ou à d'autres endroits où il faiſoit connoître la neceſſité de ſes ſoins & de ſa préſence pour le bien de ſes affaires, & ſes frères faiſoient toûjours ſemblant de chercher des moyens pour diſſiper les ennuis de cette Marquiſe, & tâchoient par leurs aſſiduités auprès d'elle de témoigner qu'ils n'avoient point d'autres ſoins que ceux de luy plaire. La Marquiſe ayant accoûtumé de ſe précautionner tous les printems, contre quelque indiſpoſitions dont elle pouvoit apprehen-

der le progrès, elle s'y détermina le mardy du 13me May 1667. On luy porta grand matin une potion purgative qui luy étoit familiere & qu'elle s'eſtoit faite préparer ſuivant l'ordonnance du Médecin; mais elle refuſa de l'avaler lorſqu'elle luy fût preſentée, ſans donner d'autre raiſon de ſon réfus que le rebut qu'elle avoit de l'épaiſſeur de ce breuvage, à la place duquel elle s'eſtoit faite ſortir d'une boëte qu'elle tenoit dans ſa caſſete quelques pilulles uſuelles dont elle avoit accoûtumé de ſe ſervir. On n'a jamais vû tant de ſoins que ſes beaux frères en temoignerent durant tout ce matin pour s'informer & de l'effet de ce reméde & de l'état de ſa ſanté; à quoy cette marquiſe leur répondit dans tous les termes que ſa douceur naturelle, ſa reconnoiſſance & ſa civilité pouvoient luy mettre dans ſa bouche. L'Après dinée de ce jour elle ſouhaita d'avoir compagnie dans ſa chambre, & pour cet effet elle fit inviter quelques ſept ou huit demoiſelles du lieu de venir ſe divertir avec elle : ce qu'elles accepterent avec tout le reſpect & avec toute la tendreſſe qu'elles avoient accoûtumé de luy temoigner dans toute ſorte de rencontre. L'Abbé & le Chevalier de Ganges furent de la partie : il eſt vray qu'on s'apperçût alors que l'un & l'autre étoient dans un ſerieux & dans une inquietude qu'ils avoient peine à diſſimuler, & de laquelle leur belle ſœur leur fit deux ou trois fois une agréable raillerie; ce Chevalier étoit couché

ſur les pieds de ſon lit, & tâchoit avec beaucoup de contrainte de diſſiper ſa noire humeur, par des badineries & des petites malices qu'il affectoit avec ſa belle ſœur; l'Abbé ne gardoit point d'aſſiette: ſa contenance étoit interrompüe à tout bout de champ, & l'un & l'autre faiſoient aſſez juger qu'ils étoient agitez des effets violents que quelque preſſante inquiétude. Sur les 4 heures Mad^me^ la Marquiſe de Ganges voulut régaler cette Compagnie d'une collation qu'elle fit apporter, mais pas une de ces demoiſelles ni de ſes beaux frères ne ſe trouva d'humeur à manger, & elle fut la ſeule qui ſatisfit par ſon bon appetit à l'abſtinence de tous les autres. Après les 5 heures ſonnées toutes ces demoiſelles ſe mirent en Etat de ſe retirer : l'Abbé feignit de les accompagner juſques au bas du Château, & le Chevalier reſta ſeul dans la chambre avec ſa belle ſœur, & ne fit autre choſe que de ſe mettre debout au pied de ſon lit, & ſe tenir dans la poſture d'un homme qui tient ſon eſprit occupé dans quelque profonde réverie. L'Abbé revint promptement ſur ſes pas dans cette chambre, mais certes ce fut dans une poſture & une contenance à jetter la terreur dans l'eſprit le plus ferme; il étoit ſans chapeau & faiſoit voir un trouble dans ſes yeux, qui ſelon le rapport de la Marquiſe de Ganges donnoit une idée parfaite des plus effroyables régards d'un Démon & d'une furie; il avoit les bras étendus, & tenoit d'une main un piſtolet & un

verre de poiſon de l'autre : il ferma la porte ſur luy dès qu'il fût entré & s'approchant en cette poſture du lit de ſa belle ſœur, il s'arrêta à deux pas d'elle pour luy donner le loiſir de le conſiderer dans cet état épouvantable ; le Chevalier à cet objet mit l'Epée à la main & ſembla tout à coup de faire naître l'eſperance dans l'eſprit deſolé de ſa belle ſœur, de devenir ſon protecteur & ſon appuy dans cette extremité. Mais helas ! en jettant les yeux ſur luy, elle remarqua ſur ſon viſage les plus ſiniſtres caractères de ſon pernicieux deſſein ; qui luy fût bientôt déclaré par la bouche de cet Abbé en ces propres termes : Madame, c'eſt ſans compliment que je vous fais ſçavoir qu'il faut mourir tout à l'heure & choiſir ſans delay, ce feu, ce fer, ou ce poiſon, qui vous ſont deſtinez à cet effet. Mourir Meſſieurs, leur dit elle, Eh ! que vous ay-je fait pour me traiter de la ſorte & me faire mourir en l'état & l'âge où je ſuis ? Eſt il quelqu'un de vous qui ſe plaigne de moy ? Ah ! Meſſieurs ſongez à ce que vous faites, & apprenez moy je vous prie, pour quel ſujet vous voulez que je meure. Voulez vous me traiter ſans pitié, ſans compaſſion, & ſans miſericorde ? Hélas ! Helas ! je vous demande mille pardons ſi je vous ay fachez en quelque choſe ; mais au nom de Dieu, mes bons frères, remettez vous & ne me faites pas mourir ? Hélas ! je n'en puis plus dans l'état où vous me mettez : ayez pitié de moy & je

vous en conjure Ah Meſſieurs ayez pitié de moy &c. Ces remontrances & ces ſupplications, qui venants de la plus belle bouche du monde auroient été capables de ſuſpendre la foudre & d'arrêter ſa chûte, ne trouverent aucun accés dans le cœur de ces impitoyables enragez : Allons, Allons Madame, luy dit alors le Chevalier, point tant de raiſſonnemens & de ceremonies ; nous n'avons pas de tems à perdre, il faut paſſer par là ; dépechons nous & vite. Il eſt à remarquer que cette dame avoit toûjours donné à ce Chevalier des marques d'une affection particuliére, juſques à luy donner très-ſouvent de l'argent, ce qui pouvoit donner lieu à cette bonne dame de croire qu'en réconnaiſſance il pourroit s'adoucir à ce ſouvenir. Mais voyant que ſes prieres & ſes larmes étoient de nul effet ſur l'eſprit de ces cruels, elle ſe mit ſur ſon ſéant, & les enviſageant avec des yeux d'indignation, en pouſſant un ſoûpir du fond de ſa poitrine & élevant les yeux aux Ciel, pour le prendre à têmoin de cette perfidie, elle tendit la main au verre de poiſon qu'elle réçût de celle de l'Abbé, & tandis que ces inhumains luy tenoient le piſtolet & l'épée ſur la gorge, elle avala cette liqueur la ſueur ſur le front ; le Chevalier s'appercevant qu'elle laiſſoit au fond du verre le plus épais de ce breuvage, qui étoit compoſé d'arſenic & de ſublimé corroſif detrempez dans l'eau forte, ramaſſa tout ce réliquat, & l'ayant mis au

bord du verre, il le luy redonna incontinent, en ſe ſervant d'une parole d'outrage & d'infamie, & que l'auteur de ſon hiſtoire dit que la bienſeance l'oblige d'étouffer. Allons, dit il, madame, il faut gobber le gouſpillon. Ce furent ſes propres termes : ce qu'elle fit, ſans toutefois l'avaller, mais le rétenant dans ſa bouche, & ſe laiſſant aller ſur ſon chevêt avec un cri qui ſentoit déja l'approche de la mort, elle rendit ce morceau dans ſes draps, & dit à ces barbares de luy donner à tout le moins l'aſſiſtance d'un Confeſſeur pour mourir en Chrétienne & non en deſeſperée. Ils la laiſſèrent en cet état l'un & l'autre, & ſortant de ſa chambre qu'ils fermerent ſoigneuſement après eux, ils furent donner ordre au vicaire du lieu, qui étoit leur domeſtique depuis 25 ans, & qui étoit alors dans un autre appartement du Château, de s'aller tenir auprès d'elle & de la voir mourir. Cependant M^me^ de Ganges, qui conſerva toûjours dans tout ce deſordre la liberté de ſa raiſon, s'appercevant de la rétraite de ces démons, & jugeant bien qu'ils ne tarderoient pas à révenir ſe réſolût à ſe précipiter par la feneſtre pour éviter les derniers traits de leur furie, ou du moins pour ne leur donner pas le plaiſir d'expirer à leurs yeux ; pour cet effet elle s'affubla promptement d'une méchante juppe de taffetas, pour empêcher ſa nudité, qu'une ſimple chemiſe qu'elle portoit auroit eu peine de couvrir, & ſe mettant ſur la fenêtre qui régardoit dans la

baſſe cour du Château de la hauteur d'environ 22 pieds, elle alloit ſe jetter la tête premiere ſur un terrain fort dur & fort ſcabreux, ſemé de quantité de groſſes pierres, lorſque le Prêtre arriva dans ſa chambre & qui courut à elle pour tâcher de la rétenir par un bout de ſa juppe, qui fût le ſeul endroit par lequel il la peut ſaiſir, mais ce lambeau n'etant pas aſſez fort pour ſoûtenir ce corps qui avoit déja pris le mouvement de ſa cheute, il luy reſta entre les mains, & ce petit obſtacle que le vicaire voulut faire pour l'arrêter fut d'un effet très avantageux à cette pauvre fugitive : car il dreſſa ſi bien ſon corps en penſant la rétenir, qu'elle tomba droite ſur ſes pieds, mais ſans ſe faire autre mal que de s'égratigner légerement la Cuiſſe, lorſqu'il ſembloit avec toute apparence, qu'elle devoit s'écraſer la cervelle & briſer tout le corps. Ce prêtre que Madame de Ganges n'eſtimoit pas beaucoup, & que l'on ſoupçonna d'être complice de ce crime, fit tomber après elle, par imprudence ou par malice, une cruche remplie d'eau d'une groſſeur toute extraordinaire qui ſe trouva ſur l'autre fenêtre joignant celle-là, qui auroit été capable de l'aſſommer ſi elle fût tombée deux doigts plus près de ſa tête; dans ce pitoyable état cette dame infortunée voulant ſortir du Château dans l'enceinte duquel elle ſe trouvoit encore, & trouvant la porte de la Cour fermée, eut récours à un Palefernier auquel elle addreſſa ces paroles touchantes : mon

bon ami pour l'amour de Dieu, ſauve moy la vie, aye pitié de moy; ce Palefernier touché de compaſſion à ce triſte objet, la fit ſortir par une porte des Ecuries d'où elle courut preſque toute nüe juſques dans la maiſon du ſieur Deſprats, Gentilhomme habitant de Ganges, & ferma la porte dès qu'elle fut dedans, en demandant du ſecours contre le poiſon & la cruauté de ſes beaux-frères, qui furent d'abord à la porte de cette maiſon, hurlant fortement, criant & ménaçant ſi on ne venait leur ouvrir promptement, de quoy la demoiſelle Deſprats & quelques autres demoiſelles qui ſe trouverent là n'ozerent leur réfuſer l'entrée & leur firent ouvrir; dès qu'ils furent montez, ils dirent à ces demoiſelles que leur belle-ſœur étoit tout ſubitement devenüe fole, & qu'ils les prioient de ne faire point paroître le deshonneur de leur famille. Cependant on avoit baillé à la dame une boëte d'Orviétan dont elle en prenoit de moment en moment, lorſque ſes beaux-frères ne pouvoient le voir, des morceaux qui la faiſoient vomir, & ſe ſentant extraordinairement alterée par la grande quantité du contrepoiſon qu'elle prenoit, demanda à boire, & luy en ayant porté ce perfide de Chevalier luy caſſa d'un coup de poing le verre ſur la bouche & ſur le viſage, & enſuite tirant ſon épée luy en donna ſix ou ſept coups pardevant et par derrière, & entre autres un ſur le têton droit & un autre ſur l'épaule, qui ayant rencontré l'os fit caſſer l'épée & le

tronçon y reſta; de ſorte qu'étant tombée & luy la croyant morte deſcendit de la maiſon, & dit à ſon frère qu'il trouva à la porte, allons nous en, Abbé, l'affaire eſt faite : Cependant ces bonnes demoiſelles ayant fait avec larmes & tendreſſe, tous leurs efforts pour la ſecourir, elles la firent revenir de cet accident & l'une d'elle luy voulant tirer le tronçon de l'épée qui étoit dans l'epaule & ne pouvant en venir à bout elle luy dit de mettre ſon pied contre ſon corps, & qu'elle ſe fit ſoûtenir par une autre & que ce ſeroit le moyen de l'avoir, ce qui réüſſit. Ses Beaux-frères s'étant retirez de Ganges le ſecours de la Médecine et celuy de la Juſtice pour faire des procedures vinrent avec toute liberté. On manda dans le moment en diligence à Mr le Marquis de Ganges en Avignon qui partant promptement ſe rendit au plûtôt à Ganges, où étant & voyant ſa femme en ce pitoyable état alla vers elle tout en larmes & elle luy dit : Ah! Mr qu'avois-je fait pour être ainſi traitée! Mr le Marquis fort attendri, du moins en apparence, s'emporta violemment contre ſes frères, diſant qu'il les auroit où qu'ils fûſſent & qu'il leur en coûteroit la vie. Cependant le Parlement de Toulouſe informé de cette horrible action députa Mr Aymable Catalan l'un de ſes Conſeillers, pour ſe tranſporter, comme il fit, en diligence à Ganges pour en informer exactment, & y étant arrivé il fit d'abord arrêter Mr le Marquis

de Ganges qui fut conduit priſonnier à Montp^r, dans les priſons de M^rs les Tréſoriers de France où il fut quelquetemps, pendant lequel M^r Catalan fit de grandes & fortes Procedures, & tant des conferences particulieres avec la dame bleſſée, qui à ce que l'on croit luy découvrit ſes ſoupçons au ſujet de tout ſon malheur; mais on n'a pa ſçû ce ſecret; elle vêcut environ quinze jours & eût le tems de recevoir tous les ſacremens, & M^r le Commiſſaire ayant fini ſes procédures ſe rétira, & M^r le Marquis avec le Vicaire qui étoit dans ſon Château furent conduis à Toulouſe, & ce dernier par Arrêt du Parlement fut dégradé & condamné à neuf années de galère, ce qui fut exécuté, & pour le S^r Marquis après une longue priſon, il fût par arrêt du 28 juillet 1667 condamné au baniſſement perpétuel du Royaume. Voila par où a fini la plus tragique mais la plus barbare & plus cruelle action qui ſoit arrivée de nôtre tems : qui nous apprend combien les faux amis ſont dangereux & à quelles fatales extremitez ſont capables de s'emporter les hommes envenimez de quelque violente paſſion, par la malice enragée de l'Envie, qui ſe couvre du maſque de l'Amitié pour faire réüſſir des malheureux projets, & des deſſeins qui vont contre l'humanité, l'honneur, la raiſon & la conſcience, & qu'on peut à bons droits appeller des deſſeins infernaux puiſqu'ils ne peuvent être inſpirez que par l'Enfer, ni executez que par

des hommes que l'Enfer choiſit en ces occaſions maudites, pour en faire ſes miniſtres malheureux.

1667

Enlevement des Armes de Monſieur de Thoyras.

En l'année 1667, Meſdames de Caſtries & de Thoyras qui depuis bien long-tems avoient vêcu fort bonnes amies enſemble & avec une union trés-etroite, eurent quelque froideur entr'elles provenüe d'une petite primeur, arrivée en dinant chez M^r de Tubœuf Intendant de cette Province, en ce que Madame de Caſtries fut plûtôt ſervie que Madame de Thoyras; celle cy ne peut pas dit-on s'empêcher d'en temoigner quelque chagrin à table, & même de le faire ſçavoir dans la ſuite à cet intendant, qui répondit à ceux qui lui en parlerent, qu'il étoit ſurpris de ce que Madame de Thoyras trouvoit à redire à ſon procedé, qu'il n'etoit pas venu ſi avant ſans avoir appris à bien vivre, & de la maniére qu'il falloit ſe conduire envers les perſonnes de qualité; que Madame de Caſtries étoit femme d'un homme diſtingué par la qualité qu'il a de Chevalier des Ordres du Roy & Gouverneur en particulier de la ville & de la Citadelle, & qu'ainſy Madame de Thoyras, quoyque ſortie d'une illuſtre maiſon à la verité,

n'avoit pas pourtant raiſon de luy diſputer la préſéance. Quelque tems après elle ſe rencontrerent faiſant viſite à cet Intendant, où deux de leurs porteurs eurent quelque different entr'eux juſqu'a en venir aux mains, le petit page de Madame de Thoyras, voulant defendre celuy de ſa maîtreſſe, donna quelque coup de canne à l'autre, celuy-cy ſe tournant vers le page luy donna un ſoufflet. Ces dames ayant appris ce qui s'eſtoit paſſé entre leurs domeſtiques, Madame de Caſtries envoya faire compliment à Madame de Thoyras de l'inſolence de ſon Porteur, & quelle ne manqueroit pas de le luy envoyer pour en faire ce qu'elle voudroit. Madame de Thoyras fit ſi peu de conte & répondit ſi froidement au porteur de compliment, que cela obligea Madame de Caſtries d'en uſer de même, & ſe contenter de faire mettre ſon porteur en priſon, le faiſant pourtant ſavoir à Madame de Thoyras pour en uſer tout comme elle le jugeroit à propos. Quelques jours ſe paſſerent ſans que Madame de Caſtries eût réponſe de cette dame, ce qui l'obligea de faire ſortir ſon porteur de priſon, avec encore cette prévoyance qu'elle luy fit quitter ſes couleurs & le renvoya. Tout le monde demeura d'accord, que ſon procedé étoit honnête & que Madame de Thoyras n'avoit pas ſujet de s'en plaindre; neantmoins elle fit chercher ce porteur, & ayant appris où il étoit, le fit maltraitter à coups de bâtons; quelqu'un informant Madame de Caſtries du

procédé de Madame de Thoyras, luy répondit que chretiennement elle regrettoit ce miſérable, mais que d'ailleurs cela ne la regardoit point, d'autant que cet homme n'étoit plus à ſon ſervice. Madame de Thoyras qui croyoit ſans doute que cela pourroit donner du chagrin à Madame de Caſtries, n'euſt pas plûtôt appris ſa réponſe, que dès lors elle conçut une haine extréme contre cette dame, de ſorte que dès ce tems là, elle chercha toutes les occaſions à pouvoir choquer la Maiſon de Caſtries : juſques là que Mr de la Foreſt oncle de Mr de Thoyras n'ayant rien voulu faire de tout ce qu'elle luy voulut inſpirer, elle l'obligea de ſe défaire de ſa charge de Senêchal en faveur de ſon mary, ce qu'il fit après beaucoup de réſiſtance ; ſi bien que dès Mr de Thoyras eût eſté inſtallé en cette charge, il s'unit d'abord avec Mr Mirman Juge-mage qui étoit en froideur avec Mr de Caſtries : & a la premiére occaſion qui fut celle de l'Election des Conſuls, ils allerent à l'Hotel de Ville & demanderent à parler à ces Meſſieurs, qu'on leur dit être aſſemblez à la Chambre du Conſeil pour proceder à l'Election des Electeurs ; ils y monterent tous deux, & les ayant abordez leur dirent qu'ils étoient venus pour autoriſer le choix des Electeurs ; Meſſieurs les Conſuls leur répondirent qu'ils étoient fort ſurpris de cette nouveauté, que ce n'eſtoit pas la coûtume, que cette Election leur appartenoit en ſeuls. Cependant ils eurent le loiſir de

faire partir un homme pour avertir Mr de Caſtries de ce qui ſe paſſoit, qui envoya querir cinquante mouſquetaires à la Citadelle, leſquels ſe joignirent avec pareil nombre d'habitans auxquels il avoit fait commander de prendre les armes, de ſorte que ces cent hommes vinrent ſe ſaizir de l'Hôtel de Ville & de toutes les portes; mais ils n'y trouverent pas ces meſſieurs étant déjà ſortis, après avoir fait ſignifier aux Conſuls qu'ils n'euſſent point à paſſer outre ſans qu'ils y fuſſent appellez : cela n'empêcha pourtant pas qu'on ne procedât à l'Election des nouveaux Conſuls, & Mr de Caſtries envoya inceſſamment un Courrier en Cour, qui luy apporta un Arrêt du Conſeil qui caſſoit tout ce que le Senechal & Jugemage avoient fait; cela acheva d'aigrir entierement les Eſprits & a faire penſer les uns & les autres à ſe choquer. On inſpira d'abord à notre Gouverneur, pour donner bien du dêpit au Senechal de luy faire ôter ſes Armes de deſſus ſa porte, ce que Monſieur de Caſtries ne voulut point, diſant qu'il l'avoit permis au bon homme Mr de la Forêſt, & qu'il ne luy vouloit pas donner ce déplaiſir : cela fut rapporté à Mr de Thoyras qui dit qu'il ne croyoit pas qu'on oſât le faire, ce qui donna lieu aux eſprits malins à le ſolliciter à ſuivre ſon reſſentiment; Mr de Caſtries qui étoit un fort galant homme plein de bonté y réſiſta quelque tems; neantmoins les rapports ayant extremement aigri l'eſprit de

Madame de Caſtries, elle l'emporta enfin ſur la premiére reſolution de ſon mari, qui ordonna à Mr Deſandrieux premier Conſul & à Mr Deſtros major de la ville, d'aller faire ôter les Armes que Mr de Thoyras avoit deſſus ſa porte, ce qui fut le comble de la haine de ces deux familles, qui alla au dela de la mort des Pères dans le cœur des Enfans, & qui faiſant appréhender quelques ſuites facheuſes & peut être funeſtes, obligerent des perſonnes de la plus haute qualité quelques années après d'en informer le Roy, qui commanda par exprès aux uns & autres de mettre fin à cette affaire, & pour cet effet Sa Majeſté nomma Meſſieurs les Mareſchaux de Créquy & de Schomberg pour prendre connaiſſance de ce different, & de toutes ſes circonſtances & dépendances, & enſuite ordonner les ſatisfactions & réparations raiſonnables, en faveur de qui elles ſeroient dûës; ce qui fut executé & eût tout ſon effet, de maniere que par la bonté prévoyante de Sa Majeſté & par les ſoins & prudence de ces Meſſieurs les Mareſchaux, ces deux familles furent entierement pacifiées, vous en verrez le détail cy apprés, qui eſt au mois d'Octobre mil ſix cent quatre vingts.

1667

Assemblée des Etats dans Montp^er.

Les Etats furent assemblez à Montp^er cette année 1667, & ce fut M^r le Prince Henry de Bourbon duc de Verneuil, pair de France Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy, qui en fit l'ouverture assisté de Messire Claude Bazin seigneur de Bezons, Conseiller ordinaire etc. & de Messire Charles Tubœuf Chevalier Conseiller du Roy & maître des Requêtes aussy intendant & M^rs Bonnaventure de Lafont & Pierre Fleury tresoriers de France. M^r Scipion Grimouard de Beauvoir comte du Roure, Lieutenant general ez Armées du Roy & Province de Languedoc aussy Commissaire President pour le Roy aux dits Etats & M^r l'Archevêque de Thoulouse presidant les états tenants à Montp^er & il fut accordé à Sa Majesté la somme de

---

1668

Recherche des faux Nobles.

Dans cette année 1668 il y eût un parti contre tous ceux qui avoient pris la qualité de Messire, noble, Chevalier, ou Ecuyer, & qui ne l'étoient pas; on leur faisoit donner 113 livres 15 sous à chacun aprés les avoir

condamnez, ce qui valut conſidérablement au Partiſan.

1668

La ſubvention ou le degagem^t de la ville de Montp^er.

Le Roy ayant envoyé ordre à toutes les Communautez de ſon Royaume de ſe liberer des dettes qu'elles avoit contractées, chacune penſa d'abord d'obéïr à la volonté de Sa Majeſté, cherchant des moyens aiſez pour le plus grand ſoulagement des habitans, ſi bien que dans cette ville de Montp^er (ſous le Conſulat de M^r de S^t Roman) on s'aviſa de livrer la choſe à ceux qui en feroient la condition meilleure. Il y en eût quatre qui trouverent les expedients ſuivants : Premierement que la ville leur accorderoit la Claverie : c'eſt la levée des Tailles que le ſecond Conſul avoit toûjours ſuivant l'ancienne coûtume de la ville ; en ſecond lieu qu'on leur donneroit 3 deniers pour chaque livre de chair de la Boucherie, ce qui va d'ordinaire de cinq a ſix mille livres pour chacque denier tous les ans. Troiſiemement les deniers provenans du bois de Valene, appartenant à la ville qui vont à deux ou trois mille livres. En quatrieme lieu le courretage qui conſiſte au poids du bois, du charbon, du ſoin qui entrent journellement, le remeſurage de l'huile, des noix, des châtaignes & autres choſes qu'ont fait valoir de

huit à dix mille livres, cy joint les 5 ſols par quintal des pourceaux qui ſe vendroient ou ſe tüeroient dans la ville, avec le poids de la farine qui y entre journellement. En cinquiéme lieu le loyer des boutiques de l'Orgerie, de la grand'loge avec ſon logement : & tout cela pour le tems de quatorze années, les entrepreneurs s'étant neanmoins obligez d'avoir payé & deſendepté la ville dans huit ans de deux cens & tant de mille livres qu'elle devoit, & les ſept ans reſtans ſeroient pour s'indemniſer & rembourſer des ſommes qu'ils auroient empruntées, ce qui paſſa par cette offre que ces Meſſieurs firent, à commencer le 1er Octobre de cette année 1668.

1668

Lieutenance generale donnée à Mr de Caſtries.

Mr René Gaſpard de la Croix Marquis de Caſtries, Baron des baronnies, terres de Gordieges, d'Eſpé, Caſtelnau, le Crez, Salezon & autres places, Chevalier des ordres du Roy, Gouverneur de la ville & Citadelle de Montpeiller, fut pourveu par Sa Majeſté de la charge de Lieutenant general en ce departement du bas Languedoc, par lettres données à St Germain en Laye le 26 Octobre 1668, a prêté ſerment de fidélité la même année entre les mains de Sa Majeſté, le 9e No-

vembre, cette charge vaccant par le decès de Mr le Comte de Bioules ; les lettres regîtrées au Parlement de Toulouſe le 21 mars & enſuite à la Cour des Aydes de Montpr, ſous le Conſulat de Mr de St Roman.

1669

Mort de Mr de la Foreſt Thoyras.

Le 15 Mars de cette année 1669, Mr Simon de St Bonnêt Thoyras, ſeigneur de la Foreſt, Mareſchal des Camps & armées du Roy & Senechal de Montpeiller, cy devant Gouverneur pour Sa Majeſté de la ville de Foix & Senêchal de Montpr, mourût ſous le Conſulat de Mr de la Croix, au Château de Raſtenclieres âgé de quatre vingt onze ans. Il ordonna par ſon Teſtament, qu'il vouloit & entendoit être enſeveli ſans pompe ni ceremonie dans l'Egliſe Notre Dame des Tables de Montpr, & dans ſa Chapelle dite Notre Dame de bon Secours où il avoit préparé par avance ſa ſépulture. Qu'il deſiroit ſeulement que Mrs les Curez de l'Egliſe ſus-nommée, ſe donnaſſent la peine de venir recevoir ſon Corps au deça de la Fontaine du Pile St Gily ce qui fut fait ainſy : Il eſt vray que comme on ne partit de Raſtenclieres qu'à neuf heures de nuit, on eut treize Flambeaux de cire blanche, tant pour faire honneur à ce corps que pour éclairer

ceux qui l'accompagnoient, & quoyqu'il fut plus de onze heures de la même nuit lorſqu'il arriva en ville, les rües ne laiſſoient pas d'être pleines de peuple qui luy donnoient mille benedictions, priant Dieu de luy vouloir recevoir ſon ame en Paradis; la plus grande partie l'accompagnerent à ſa ſépulture les larmes aux yeux. Le lendemain le Preſidial ſe rendit dans l'Egliſe N. Dame où il luy fit faire un ſervice ſolennel, l'Egliſe tendüe de deuil avec un laix de velours chargé des Ecuſſons aux Armes du défunct : l'affluence du Peuple y fut ſi grande qu'une bonne partie fut obligée d'en ſortir à cauſe de la trop grande preſſe.

1669

Mr de Calviſſon pourveu de la charge de Lieutenant General.

Mr Louis Nogaret de Louet, Chevalier, Marquis de Calviſſon fut pourveu en la charge de Lieutenant general pour le Roy dans le département du haut Languedoc, par Lettres du 6me decembre 1669 enregiſtrées au Parlement de Toulouſe le 5me Février 1670 & au Greffe des Etats de Languedoc le 9me Janvier 1670 & enregiſtrées à la Cour des Aydes de Montpeiller le 21me du même mois de Fevrier 1670 La charge étant vacante par la demiſſion de Mr le Comte de Grignan, qui fut fait par le Roy, ſon ſeul Lieutenant General

au Païs de Provence. Il arriva en ville ſous le Conſulat de M^r de la Croix.

1670

M^r de Roure fils pourveu de la Lieutenance Génerale.

L'année 1670 M^r Scipion Grimouard de Beauvoir, comte de Roure fils, fût pourveu par le Roy de la Lieutenance Generale au departement du Païs du Vivarais, de Velay & diocèſe d'Uzés, par Lettres du 21^me Janvier enregitrées à la Cour des Aydes de Montpeiller le 27 Juillet ſuivant, & encore du Gouvernement de la Ville & Citadelle du S^t Eſprit, ſous le Conſulat de M^r de La Croix.

1670

Canoniſation de S^t Pierre d'Alcantara par les PP. de l'Obſervance.

La Bulle de la Canoniſation de S^t Pierre d'Alcantara Réligieux de l'Ordre de l'Obſervance S^t François du 13 May 1669, envoyée par le Pape Clement IX à tous les Religieux & Religieuſes de l'Ordre afin qu'ils en fiſſent la ceremonie, elle fut préſentée par le Père Ranchin gardien du Couvent de l'Obſervance de Montp^er à M^r l'Evêque, qui ordonna que cette ſolennité ſeroit celebrée le Dimanche

9^me^ Fevrier 1670, & qu'elle ſeroit ouverte par une proceſſion ſolennelle qui ſe feroit le ſamedy 8^me^; mais à cauſe des pluies & des froids cuiſants de cet hyver, elle fut remiſe à la fin de l'Octave.

1670

Execution du nommé Roure du Vivarais.

En l'année 1670, au commencement du mois d'Avril, il ſe meût une grande ſedition dans le Vivarais qui fit beaucoup de bruit dans tout le Royaume, à cauſe de quelques partis que le Roy vouloit impoſer ſur le Peuple; M^r^ le Marquis de Caſtries, Lieutenant du Roy dans la Province, y alla accompagné de ſes Gardes, d'un grand nombre de Gentilshommes, & de quelques milices qu'il fit lever à Niſmes; & ce ſeigneur par ſa grande prudence & ſage conduite arreta la violence de toute cette Populace, qui avoit pris les armes animée de rage & de deſeſpoir; cependant dans la ſuſpenſion d'armes que la prudence de M^r^ de Caſtries avoit operée, le Roy informé de ce deſordre envoya des Troupes, partie de ſa maiſon & de quelques autres, commandées par M^r^ de Lebret, qui ne parurent pas plûtôt que tous ces gens là s'écarterent & prirent la fuite; ainſy fut diſſipé cet orage, ou Montp^er^ perdit M^r^ Jayot, major

de la Citadelle, homme de merite & de cœur fort eſtimé & fort regretté de tout le monde, & en particulier de Mr de Caſtries. Il fut tué dans le chateau d'Aubenas, dont il s'eſtoit ſaiſi, d'un coup de mouſquet par un flanc; & les ſuites furent que Mr de Bezons, Intendant de cette Province y étant allé par ordre du Roy, fit pendre une vingtaine de ces gens là, & le nommé Roure qui paraiſſoit un des principaux Chefs, fut ſi fou qu'il alla à Paris en intention de parler au Roy & de ſe jetter à ſes pieds, pour luy repreſenter le ſujet pour lequel il avoit pris les armes, mais ſon deſſein ne fut pas executé. De Paris il alla à Toulouſe parler à ſon procureur, pour ſçavoir s'il ne luy conſeilloit point de repreſenter ſon affaire au Parlement, il luy fut conſeillé de ſe ſauver bien vite, attendu qu'on envoyoit partout ſon portrait pour le faire connoitre & ſe ſaiſir de ſa perſonne, de manière que s'eſtant informé du chemin le plus court & le plus aſſuré pour aller en Eſpagne, on luy dit que c'eſtoit d'aller gagner St Jean Pied de Porc. Ce procureur qui apprehenda, ſi on venoit à ſçavoir que Roure luy eût parlé, cela le mit en peine, alla voir Mr le 1er Preſident, & luy dit comme Roure avoit été dans la ville, & ce qu'il luy avoit conſeillé; Mr le Premier Preſident après luy avoir fait connoitre ſon manquement, luy demanda s'il ſçavoit le chemin qu'il devoit tenir, ce Procureur luy dit qu'ouy & le luy

ayant appris, incontinent Mr le 1er Preſident fit partir des gens en diligence pour le ſuivre, qui l'attraperent à la dinée dans St Jean Pied de Porc, n'ayant qu'un quart de lieue à faire pour ſe ſauver en Eſpagne; & quoyqu'on l'eût deſigné, on ne l'auroit pas réconnu, parcequ'il avoit pris la perruque; mais malheureuſement ayant laiſſé ſes piſtolets ſur une Table & ſon nom y étant gravé ſur le Canon, l'un de ceux qui le cherchoient y ayant porté les yeux & lû le nom de Roure, il fut en avertir ſes camarades qui tous enſemble, le ſaiſirent & l'arreſterent dans ce lieu de St Jean de Pied de Porc; il fut conduit à Montper par les ordres de Mr le Marquis de Caſtries Lieutenant General de cette Province, où Mr l'Intendant eût ordre de luy faire ſon procés; de ſorte que par Jugement ſouverain du Sr Intendant aſſiſté de quelques Conſeillers du Preſidial, il fut condamné à être rompu vif, & l'execution fut faite devant l'Hotel de ville vis à vis la porte où l'on entre dans l'Egliſe Notre Dame, vis a vis l'Hotel de ville, le 29me octobre 1670 qui étoit un mecredy, ſous le Conſulat de Mr Varanda.

1670

Canoniſation de Ste Magdelaine de Pazzi.

Le 3me Dimanche d'avril et le 2me après

Pâques de l'année 1670, encore ſous le Conſulat de Mr Varanda, les Peres Carmes mitigez celebrerent la Canoniſation de Ste Marie Magdelaine de Pazzi, Florentine Religieuſe de leur ordre, aliée à la famille de Medicis, de celle de Blandelmont & à celle de Bonzi; la ſolennité dura 8 jours & Mr François du Boſquet Evêque en fit l'ouverture etc. Clement IX a donné une Indulgence pleniere à perpétuité le jour de cette feſte le 25 de may.

1670

Retable de l'Egliſe N. Dame des Tables.

Le Retable fait de pierre de Perne, proche d'Avignon, & qui eſt au Maitre-Autel de l'Egliſe Parroiſſialle N. Dame des Tables, fut fait par les ſoins & diligence de Mrs Maſſillan, Delort, Trial, Peyric & Lamouroux, Marguilliers & Ouvriers de cette Parroiſſe, le 11e Juillet 1670, ſous le Conſulat de Mr Varanda.

1670

Canoniſation de St Pierre d'Alcantara.

La Canoniſation de St Pierre d'Alcantara fut celebrée en l'Egliſe des PP. Recollets de

Montp^er, le Samedy 18 du mois d'octobre 1670, ſous le Conſulat de M^r Varanda. Elle ſe fit par l'ordre que M^r François du Boſquet Eveque en avoit laiſſé avant ſon depart de Montp^er pour Paris où il alloit pour obtenir un Arrêt pour la demolition du petit Temple de Montp^er.

1670

Demolition du Petit Temple de Montp^er, en Janvier 1671 par arrêt du Conſeil du 18 novembre 1670.

M^r François du Boſquet Eveque de Montp^r, député à Paris du Clergé de la Province, ſollicita vigoureuſement et obtint un Arrêt du Conſeil portant la demolition du petit Temple de Montp^er, datté du 18 novembre 1670, attendu qu'il avoit été bâti diſoit-il en l'année 1604, & ſans expreſſe permiſſion du Roy, quoyque les Réformez prouvaſſent par des Titres inconteſtables qu'ils avoient fait l'exercice de leur Réligion en plus d'un lieu de la ville dès l'année 1563. Ils produiſirent même des Lettres Patentes du 22^me de May 1600 qui portoient une expreſſe permiſſion de faire & continuer les Exercices de leur Religion, dans le lieu où ce petit Temple fût bâti 3 ou 4 ans après; de ſorte que le ſcindic du Clergé ne ſe trouvant pas bien fondé, il fit intervenir au procés l'Abeſſe du

Vignogouls, qui prétendit que le lieu où le Temple étoit bâti avoit été autrefois legué à ſon Abbaye par un Catholique : il y eut partage & le Roy ordonna la demolition de ce petit Temple le 18 novembre 1670. Il eſt à remarquer que lorſque les Proteſtans firent bâtir ce petit Temple, le Conſiſtoire en donna la direction au nommé Reynard pour avoir ſoin de la bâtiſſe & lorſqu'on le voulut demolir en Janvier 1671, la commiſſion en fut donné au fils du dit Reynard, ſous le Conſulat de M^r^ Varanda.

1671

Mort de M^r^ François Antoine Beaulac.

M^r^ François Antoine Beaulac qui depuis quelque tems avoit quelque choſe ſur le cœur contre M^r^ Guilleminet Champagne, celui-cy ayant appris le deſſein du S^r^ Beaulac qui étoit de luy faire mettre l'épée à la main où il le trouveroit, fût fort prudemment en advertir M^r^ l'Intendant, afin qu'en cas que la choſe arrivât il luy fût permis de ſe defendre, ce que M^r^ l'Intendant luy permit, après pourtant avoir fait ſçavoir au S^r^ Beaulac de ne rien attenter contre le S^r^ Guilleminet; néanmoins nonobſtant cette defenſe, l'ayant rencontré dans la rüe de la Barrelerie, il luy fit tirer l'epée & réçeut une bleſſure à la

cuiſſe, qui luy ayant coupé la veine cave, il tomba de ce coup proche la maiſon du S^r Bertrand notaire ; et comme les Etats ſe tenoient à Montp^er, M^r l'Evêque de S^t Pons venant à paſſer, & luy voyant perdre tout ſon ſang il jetta ſon chapeau à terre & y mit un genouil, le pavé étant tout couvert de boüe, & s'étant fait donner un Crucifix, il l'exhorta un aſſez longtems, à la veüe de pluſieurs perſonnes de la Réligion réformée qui ſortoient pour lors du Temple & luy donna l'abſolution ; après quoy il le fit emporter promptement chez Mad^e ſa mère où il expira quelque peu de tems après. Cette action arriva le 25 de Janvier 1671 ſous le Conſulat de M^r Varanda.

1671

Chœur & Baluſtre de Notre Dame.

Dans cette année 1671, le Choeur avec ſon Baluſtre de l'Egliſe parroiſſiale de N. Dame des Tables furent faits par les ſoins des Marguilliers et Ouvriers ſus nommez, ſous le Conſulat de M^r Varanda.

1672

Paſſage de Mr le duc de Cardonne à Montpeiller retournant en Eſpagne.

Le 26 avril 1672, Mr le duc de Cardonne qui s'en retournoit en Eſpagne, révenant de Naples où il étoit Vice roy, paſſa à Montpeiller avec Mad[e] ſon Epouſe & toute ſa famille, il y ſéjourna quelques jours, & y réçeut les viſites de toutes les perſonnes de qualité de l'un & l'autre ſexe, & temoigna ſe ſouvenir des civilitez & honnetetez qui luy avoient été rendües en cette ville, où il fut conduit en 1642, environ le tems de Pâques, & y ſejourna ainſy que nous l'avons dit cy devant 1643 & juſques ſur la fin de 1644. Il ſe nommoit en ce tems là le marquis de Pouar, parceque Mr ſon frère duc de Cardonne qui eſt mort ſans Enfans, & duquel il a hérité, vivoit en ce tems là.

1672

Declaration de la Guerre contre les Hollandois.

Le 27[me] d'avril 1672, on publia par tous les coins & carrefours de Montp[er], l'ordonnance du Roy, portant déclaration de guerre par mer & par terre contre les Hollandois. Le Capitaine du Guet avec toute la Suite & Eſtaffiers de l'Hotel de Ville, accompa-

gnoient les quatre Trompettes qui en faiſoient la proclamation; ſous le Conſulat de Mr Rouzel.

1672

Arrivée d'une Géante à Montpr.

Dans le mois de Juin 1672, & ſous le Conſulat de Mr Rouzel, arriva à Montpr une femme flamande de nation, native de Bois le Duc, d'une prodigieuſe grandeur, haute de plus de neuf pans, bien proportionnée, agée de 25 ans, ayant la voix pleine & maſle : elle alletoit un enfant, ſon mary étoit Pariſien, de taille moyenne; l'un & l'autre étoient Catholiques Romains.

1672

Action abominable de Monſieur de Rignac.

Un certain perſonnage de Montpeiller s'eſtant malheureuſement amuſé depuis longtems à lire certains livres deffendus, parmi leſquels il s'eſtoit attaché particulièrement à celluy d'Agrippa, ce malheureux homme ſe porta à cette extrême abomination que d'offrir des ſacrifices au démon dont les victimes furent pendant quelque tems des chiens, &

autres animaux, enſuitte de quoi on a crû qu'il avoit immolé un petit laquais qui le ſervoit depuis peu de tems, car quelque ſoin que ſes parens ayent pris, ils n'ont jamais bien ſçeu au vray ce qu'eſtoit devenu ce pauvre innocent, quelques bonnes gens qui demeuroient dans une boutique au deſſous de ſa maiſon, lui ayant donné leur fils à tenir en baptême, & cet enfant eſtant venu à l'age de quatre ans, cet abominable parrein feignant de l'aimer le carreſſoit toûjours, & le 7^me^ Août 1672 l'ayant malheureuſement fait monter à ſa chambre, le fit entrer dans ſon cabinet, dans lequel il l'egorgea, & lui ayant coupé les teſticules & arraché le cœur duquel on ne ſçait ce qu'il en fit, le reſte du corps demeura étendu ſur le pavé; cependant le père & la mère ne le voyant pas revenir, monterent diverſes fois à la maiſon pour le demander. Ce crûel & perfide parrein, tout pale & tout tranſporté leur répondit qu'il étoit deſcendu; cette pauvre Mère déſolée eſtant continuellement à la recherche de cet enfant retourne à la maiſon de cet infame parrain, accompagnée de quelques dames, & ne l'y ayant pas trouvé, elles reſolurent de faire enfoncer la porte, ce qui ayant été fait on n'y fût pas plûtôt dedans qu'on trouva le corps de ce petit innocent, de la manière qu'il a eſté dit cy-deſſus, ce qui fit que ce père & cette mère furent dans la dernière déſolation. Cette nouvelle ſeſtant répandue dans toute la ville,

tout le monde en fut dans une conſternation qui ne ſe peut exprimer, de voir que cet homme eût offert des ſacrifices au Démon, & d'avoir immolé ſi cruellement ſon propre filleul. Les pourſuites furent faites par le Parlement de Toulouſe qui donna un arrêſt fulminant contre lui, portant que le lieu où il fit cette action exécrable ſeroit razé, qu'il fairoit amende d'honneur, après quoy il auroit le poing coupé & ſon corps tiré à quatre quartiers, enſuitte brullé & les cendres jettées au vent.

Depuis ce tems-là il n'a point paru dans Montpeiller, & on ne ſçait pas ce qu'il eſt devenu.

1673

Croix du Petit Temple poſée le 21 mars 1673.

Lorſque Meſſire François de Bouſquet notre Evêque eût obtenu l'arreſt pour la démolition du petit Temple, il ne vouloit point revenir qu'il n'eût appris qu'on l'avait mis entierement à bas, appréhendant que s'il quittoit la Cour avant cela, on ne fit intervenir des incidents pour empecher l'exécution de l'arreſt; de ſorte qu'il n'arriva que quelque tems après; & d'abord qu'il fut de retour, il fit travailler à la Croix. Mais comme il reſta longtems malade, elle ne fut poſée que le 21 mars 1673, & cela ſe fit avec céré-

monie, Mr l'Eveſque y eſtant allé en proceſſion accompagné de tout le Chapitre, & y concéda 40 jours d'indulgences plénières à tous ceux qui y iroient dire à genoux cinq fois le *Pater* & y prieroient Dieu pour l'Exaltation de la Sainte Croix, & pour le Roy; & le jeudy enſuite la Compagnie des Pénitents faiſant leur tour pour viſiter les Egliſes y paſſerent, & s'eſtant tous mis à genoux y chanterent : *O Crux ave ſpes unica* etc. etc. ce qu'ils ont continué de faire tous les ans.

1673

Mort de Charles Rozel dit Galoche (1).

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

de cette inſulte, & ſe vanger de la mort de ſon frére, rencontra Galoche après ſon rétour de Paris devant l'Egliſe des Auguſtins, & comme ils ſe trouverent tous deux accompagnez, le Sr Belleval du Sr D'Aubeterre frère de Mr Ferrar, & Galoche du Cadet Saporta, ils mirent tous l'Epée à la main : il n'y eut point de mal pour les amis, mais

1 Les premières lignes de ce paragraphe ont été rendues illisibles par un accident survenu à notre manuscrit. Notre probité d'éditeur nous oblige à laisser subsister telle quelle cette lacune. *(Note de l'éditeur.)*

les deux Ennemis ayant coupé leurs Epées & ne laiſſant point de ſe pourſuivre avec le tronçon, le S^r Galoche en réçût un coup à la gorge, lequel luy ayant coupé la veine jugulaire le fit tomber roide mort ſur la place; cecy arriva le 20^e du mois de Juin 1673, ſous le Conſulat de M^r de Candillargues; & comme il y eût un mort de chacque parti, la choſe a demeuré en cet état, parceque les parens n'ont point voulu faire aucune pourſuite.

1673

Feu de joye pour la priſe de Maſtrick.

M^r le Marquis de Caſtries Gouverneur de la Ville & Citadelle de Montpeiller ayant réçeû ordre du Roy de faire ſolenniſer avec beaucoup d'éclat la priſe de Maſtrick, il envoya d'abord aux Conſuls de le venir trouver, & s'étant rendus chez luy, il leur recommanda de s'addreſſer à quelque perſonne qui eut du Genie pour faire un feu d'artifice qui fût au deſſus du commun. Ces M^rs jetterent les yeux ſur le nommé Cauſſe, homme fort propre à faire ces ſortes de choſes; ledit Cauſſe s'y étant preparé pendant quelque tems, il commença le 15^me de Juillet 1673 (ſous le ſecond Conſulat de M^r de Candillargues) à faire dreſſer un Echafaut quarré, ſur lequel il fit conſtruire une fortereſſe de même figure où il travailla

luy même devant la Gallerie de l'Hotel de ville; le lendemain ſeizieme toutes choſes étant prêtes & les rangeant ainſi qu'il l'entendoit, ſe trouvant alors ſur l'extremité de l'échafaut où il accommodoit quelques artifices ſur l'une des quatre Tours qui étoient ſur les angles, & n'y pouvant pas bien atteindre dedans, il ſe mit ſur la pointe de l'un de ſes pieds, tenant l'autre ſuſpendu, & s'écriant : voicy la fin des Huguenots; de ſorte qu'ayant placé ſon affaire & voulant ſe remettre, au lieu d'appuyer le pied ſur l'Echafaut, il porta à faux, de maniére qu'il tomba & donna de ſa tête ſur le pavé, ſi fortement que dans une heure il expira, ce qui fût d'un mauvais augure par l'accident qui arriva la nuit du même jour. Cependant les aſſociez du mort continuerent à mettre toutes choſes en bon état. La nuit étant venüe, le peuple y accouroit de tous les endroits pour voir ce feu, s'étant apperceus que deux ou trois des Ingenieurs entroient par la petite porte de l'Egliſe N. Dame pour monter ſur la voute, & de là faire joüer le grand feu d'artifice, qui étoit ſur le Théatre, par le moyen d'un ſerpenteau qu'ils firent courir ſur une corde dreſſée pour cet effet, qui alla mettre le feu à cette machine, & pour jetter auſſy de la voute où ils étoient quantité de fuſées volantes : ceux qui les ſuivirent furent eux-mêmes ſuivis de pluſieurs autres, ſi bien que la foule fût ſi grande, qu'il ne fut pas au pouvoir des premiers de fermer la porte, de

ſorte qu'etant montez en confuſion, & les premiers s'étant déja placez devant la Baluſtrade qui entoure la voute de cette Egliſe, ceux qui ſe trouvoient les derniers pouſſant les premiers qui malgré eux forçoient la Baluſtrade ſur laquelle ils s'appuyoient, en firent par leurs efforts détacher environ 10. ou 12. pans qui tomberent avec trois femmes & deux Enfans, l'un deſquels fût écraſé, & deux femmes qui ſe rencontroient être la Mère & la Fille moururent de leurs bleſſures le lendemain, & les autres deux qui étoient domeſtiques de Mr Ranchin-Fommagne, ſçavoir: une fille de chambre & un petit laquais, furent grievement bleſſez; Et ces mêmes pierres tombant dans la place tuerent encore deux habitans, & en bleſſerent quelques autres. Enfin on verifia que de ce malheureux accident, il en etoit mort ſept ou huit, & autant pour le moins de bleſſez, ce que Mr Delort dit plus au long dans la Narration qu'il a fait de ce feu, où il marque toutes les circonſtances avec toutes les Ceremonies qui y furent obſervées par Mr & Made de Caſtries, ce qui aſſurement eſt curieux à voir.

1673

Papier timbré.

Le 6 octobre de cette année 1673, le

papier timbré commença à ſe debiter. Il conſiſte en ce qu'il faut que tous les actes faits en Juſtice & de main publique ſoient avec de ce papier; car autrement ils ſont de nulle valeur. C'eſt un parti dont le Roy en rétire une ſomme très-conſidérable.

1673

Ceremonies de la Canoniſation de 8 Sts ou Stes tout à la fois de l'Ordre de St Dominique.

Les Pères reformez de l'Ordre de St Dominique ſolenniſerent la fête de la Canoniſation de huit Saints ou Stes tout à la fois, depuis le 21 d'octobre 1673. (ſous le Conſulat de Mr Rouzel) juſqu'au 29 du même mois, ayant été aſſiſtez par leurs devotes filles du tiers ordre de la Congregation : les noms de ces Ste ſont St Pie Pape V de ce nom, St Louis Bertrand, St Gonſale d'Amaranthe, St Albert le Grand, Ste Roſe, Ste Marguerite ducheſſe de Savoye, St Ambroiſe de Vienne & Ste Agnez du Montpolicien.

1673

Tabernacle de l'Egliſe N. Dame.

Le Tabernacle du Maître Autel de l'Egliſe Paroiſſiale N. D. des Tables fut fait & poſé

en ſa place, cette année 1673. Sous le Conſulat de M^r de Candillargues.

1674

Mariage de Mad^lle de Caſtries.

M^r & Madame de Caſtries ſe trouvant à Pezenas où les Etats ſe tenoient cette année 1674 y conclurent le mariage de Mad^lle de Caſtries leur fille avec M^r le Marquis de Villeneuve dite la Cremade proche Beziers, qui la recherchoit depuis plus d'un an, & même on trouva bon de les faire fiancer avant que cette grande aſſemblée ſe fût ſeparée, pluſieurs de ces M^rs étant bien aiſe de s'y trouver, & d'être temoins de cette belle union, ce qui fut ainſy executé. Dans le contract M^r & Mad^e de Caſtries conſtituerent en dot à Mad^lle leur fille la ſomme de quarante mille Ecus. Quelques jours après ils partirent pour Montp^er au commencement de cette année 1674. environ le 11. ou 12. de Jan^er ſous le Conſulat de M^r de Candillargues; le 28 du même mois M^r le Cardinal de Bonſi ſe diſpoſa pour aller dire la Meſſe au Couvent des Religieuſes de S^te Catherine de Vienne de l'Ordre de S^t Dominique; pour cet effet il partit ſur les neuf heures accompagné de cinq ou ſix Evêques, où M^r et Madame de Caſtries ſe rendirent avec les deux amans,

ceux cy accompagnez d'autant de Gentilhommes des plus qualifiez des Etats, de cinq ou ſix dames de la Ville, & de quelques amies de la fiancée, ſi bien qu'avant la celebration de la Meſſe ce Cardinal fit la benediction de la Bague que ſa niepce réçeut à ſon doigt, de la main de M^r le Marquis de Villeneuve, qui l'avoit priſe de celle de Son Eminence, la Meſſe (où la Muſique aſſiſta, compoſée des meilleures voix de celle des Etats) ne fut pas plûtôt achevée, que M^r Tremolet Lieutenant de Roy dans la Citadelle en temoigna ſa joye, par le bruit de tout le Canon de cette Place : après quoy l'on s'en retourna dans le même ordre qu'on étoit venu : M^rs les Conſuls au bruit de la décharge de l'Artillerie, partirent ſoudain de l'Hotel de Ville en robbes avec toute leur livrée conſulaire, & ſuivis de pluſieurs bourgeois, pour aller faire leur compliment de Felicitation par la bouche de leur Aſſeſſeur le S^r Bezombes; le tout fut fait avec magnificence. Il y eut diverſes aſſemblées des dames de Montp^er, les bals, les collations, les feſtins, les parties des courſes des bagues, la Compagnie des Archers qui tira un Perroquet, enfin on n'oublia rien pour rendre ce Mariage celebre. Cette réjouiſſance dura trois ſemaines, pendant leſquelles tout le monde a admiré la noble façon d'agir de M^r & de Madame de Caſtries.

1674

Milices levées à Montp^er par ordre du Roy.

Lors que M^r le Marechal de Schomberg fut arrivé dans le Rouſſillon pour y commander l'Armée du Roy en cette année 1674, et ayant appris que le Marquis de S^t Germain general de l'Armée d'Eſpagne y devoit entrer avec une aſſez grande armée, ce Marechal ſe voyant dépourveu de troupes en écrivit au Roy, qui envoya ordre à ſes Lieutenans Generaux dans le Lang^oc de faire lever les Milices avec toute diligence, & de les envoyer joindre les troupes de Rouſſillon. M^r le Marquis de Caſtries ne perdit point de tems pour mettre en execution les ordres de Sa Majeſté dans ſon departement. Il s'appliqua ſurtout à choiſir de bons officiers qui euſſent deja eu du Commandement dans les Armées. Montp^er fit dix Compagnies, dont M^r Delort en eut une & M^r Seguin fut choiſi pour Commandant d'Icelle, qui avoit autrefois commandé le Regiment d'Orleans. On partit de Montp^er le 13 de May & on entra dans le Rouſſillon le 18 du même mois, & on fut camper devant Salſe, & le lendemain devant Perpignan où on reſta trois Jours après quoy on fit marcher & on fut camper en Corps d'Armée à S^t Jean de Pages, qu'on aſſiegea & qui ſe rendit dans trois Jours: après ce ſiège on ſe rétrancha

contre l'ennemy, qui étoit campé & retranché à Maurilhas delà la Rivière & nous en deça ; pendant cette Campagne il n'y eut que trois petits Combats, & le reſte ſe paſſa à s'obſerver les uns & les autres ; Mr de Schomberg n'ayant point d'autre ordre que d'empêcher l'Ennemy d'avancer dans la plaine.

1674

Tribune des Orgues de N. Dame.

La Tribune des Orgues de l'Egliſe Paroiſſiale Nôtre Dame des Tables fut faite cette année 1674, ſous le Conſulat de Mr de Teyran.

1674

Mort de Mr le Marquis de Caſtries.

Mr René Gaſpard de la Croix Chevalier des Ordres du Roy Lieutenant Général dans le departement du Bas Langoc & Gouverneur de la Ville & Citadelle de Montper mourut dans ſon Chateau de Caſtries le 22. d'Aout de cette année 1674. environ les 10. heures de nuit ſous le Conſulat de Mr de Teyran.

1674

Gouvernement de Montp^er donné à M^r le Marquis de Caſtries, fils du defunct.

Le Gouvernement de la Ville & Citadelle de Montp^er venant à vacquer par la mort de M^r René Gaſpard de la Croix, marquis de Caſtries; le Roy le donna à M^r François Joſeph de la Croix fils ainé du defunct n'ayant encore qu'onze ans, grace particulière que Sa Majeſté luy fit en cet âge, en conſidération des ſervices que le feu Marquis de Caſtries luy avoit rendus & au feu Roy ſon Pere tant en ſes charges dans les Etats généraux de cette Province, qu'en pluſieurs autres actions importantes, qui luy ont été commiſes, que par l'inſtante ſupplication qui en fut faite à Sa Majeſté, par M^r le Cardinal de Bonſy oncle du S^r Marquis de Caſtries : & les Proviſions luy furent expediées le 30 d'Août en cette année 1674. & le 24^me jour de ſeptembre, il fit le ſerment de fidélité entre les mains de Meſſire Henry d'Agueſſeau Chevalier, Con^er du Roy en ſes Conſeils Maitre des Requêtes ordinaires de ſon hotel, Intendant de Juſtice, Police & finances de la Province de Languedoc, & le tout ſous le même Conſulat.

1674

Honneurs funèbres de Mr de Caſtries.

Quelques tems après la mort de Mr de Caſtries, gouverneur, qui fut le 22 d'août de cette année 1674. la ville luy fit un Service ſolennel dans l'Egliſe Parroiſſiale Nre Dame des Tables, tendüe de deuil avec un Laix de velours chargé des écuſſons aux Armes du defunct, les colomnes, friſes & pieds deſtals du rétable fûrent garnis de noir ſemé de larmes & de ſes Armes. Au fonds de l'Egliſe on avoit dreſſé un ſuperbe Mauſolée d'ordre Corinthien & de figure carrée, ſon fondement ſembloit être une montagne de feu par le grand nombre des Cierges qui y étoient rangez, parmi leſquels on découvroit ſes Armes en divers endroits; quatre colomnes qui ſembloient être de Jaſpe, ayant leurs Bazes & leurs Chapitaux dorez, s'élevoient ſur ce feu ſoûtenant un Architrave, la frize & Corniche qui regnoient d'une colonne à l'autre ſembloient faire une eſpèce de daix à la repreſentation du corps, qui étoit au deſſous révêtu du manteau de l'ordre de Chevalier. Pardeſſus la Corniche & en forme de frontiſpice, on y voyoit ſur un pied deſtail le portrait du défunct, qui ſembloit être de marbre blanc accoſté de deux Amours pleurans, de même matière que le portrait, qui étoient poſez contre une Pyramide, & qui s'élevoit derriere ce portrait juſqu'à la voute de l'Egliſe

garnie d'un grand nombre de Cierges & des Armes du defunct; le tout ſurmonté d'une Croix d'or. Tous les Parens & tous les officiers de ſa Maiſon ſe trouverent à ce ſervice, & encore pluſieurs perſonnes de qualité de cette ville: le deüil avoit la droite des Conſuls qui y aſſiſterent en robbes, l'offrande ſe fit en grande Ceremonie, la Meſſe fut célébrée par Mr Ranchin vicaire gnal & chanoine de la Cathedrale, & l'oraiſon funebre prononcée le 30me du même mois par le Pere Trinquere de la Greffe, Provincial des Religieux de l'Obſervance de S. François.

1674

Lieutenance générale donnée à Mr de Montpezat.

Jean-François Tremolet, de Bucelly, Chevalier, Marquis de Montpezat, Lieutenant gnal des Armées du Roy, Gouverneur de la Ville & Chateau de Sommières, fut pourveu de la charge de Lieutenant gnal du Roy pour le Bas Langoc, par Lettres du 27. decembre 1674. & prêté le ſerment le 28 du même mois; les Lettres Regiſtrées au Parlement de Toulouſe le 26 mars 1675., en la Chambre de l'Edit le 29., & en la Cour des Aydes de Montpr le 3 avril ſuivant : cette charge vaccante par le decés de Mr le Marquis de Caſtries. Il fut

réceu en Ville ſous le Conſulat de M^r de Villevert.

1674

Etats tenus à Montp^er.

Dans cette année 1674. les Etats furent aſſemblez dans Montp^er, & ce fut M^r le Duc de Verneuil qui en fit l'Ouverture aſſiſté de M^r Henry Dagueſſeau Con^er du Roy en ſes Conſeils, préſident au Grand Conſeil, M^re des Requêtes Ord^res de ſon Hôtel, Intendant de la Juſtice, Police & finances de cette Province de Lang^oc, & de M^rs Fleury & François de Donnant preſidents Treſoriers & Commiſſaires pour le Roy aux dits Etats. M^r le Cardinal de Bonſy préſident né dans cette Aſſemblée où il fut accordé à Sa Majeſté.

1675

Autres honneurs funèbres par les Etats ſous le même Conſulat.

Vers la fin de l'année 1674. les Etats generaux de cette Province aſſemblez à Montp^er firent de même que la Ville un ſervice ſolennel à M^r le Marquis de Caſtries comme l'un des Barons de cette Aſſemblée, & comme Lieutenant G^nal pour le Roy dans ce département; ce fut donc au commencement de cette

année 1675. qu'il fut fait, quelques jours après la fête de l'Epiphanie ditte des Roys, dans la même Egliſe N. Dame, qui fut tendüe de même que lorſque la Ville fit le ſien; le Mauſolée fut poſé au même endroit que le 1^er^, celuy-cy étoit d'ordre dorique, & de figure ronde à la forme d'un Temple antique, dans lequel etoit une repreſentation revetüe du Manteau de l'Ordre ainſy qu'il a été dit. Ce Mauſolée avoit dans l'abord un aſpect ſurprenant, par l'agréable mélange de huit colomnes de Jaſpe qui avoient leurs baſes & leurs Chapitaux dorez, & de quatre figures de ronde boſſe de la grandeur du naturel, qui ſembloient être de marbre blanc, repreſentant des pleureuſes, qui ſembloient exprimer la perte d'un ſi bon ſujet: la corniche & l'architrave avoient leurs ornemens dorez, & toute la frize entre les trigliſtes dorez; les metopes etoient ornez des pièces des Armes de ce Marquis defunct; tout le deſſus du Mauſolée étoit garni d'un grand nombre de cierges, du milieu deſquels ſortoit ou s'élevoit une pyramide, qui terminoit agréablement cette piece; la Meſſe fut célebrée par l'Evêque d'Uzès révétû de ſes habits Pontificaux, & dans cette action de triſteſſe, les oreilles ne laiſſerent pas de recevoir beaucoup de ſatiſfaction au deplaiſir en entendant chanter à leur excellente muſique le *Libera nos Domine,* quoy que d'un ton triſte & pitoyable.

1675

Mort de Mr Henry Ranchin.

Mr Henry Ranchin Prieur de Florac, fils de Mr François Ranchin Conr du Roy ſon Profeſſeur & Chancellier en l'univerſité de Medecine de Montpr, & de demlle Catherine de Carlincas, venant de la Ville, & étant arrivé à ſa maiſon, commanda à ſon valet, de luy apporter ſon Fuſil à ſa chambre, où il alla peu de tems après, & ferma la porte ſur luy. Dans moins d'un demi quart d'heure après, le valet entendant un coup de fuſil courut promptement à la chambre de ſon Maître, pour ſçavoir ce que c'étoit, & la trouvant fermée, il heurta, il l'appella; mais ne luy ayant point répondu ſoupçonna quelque malheur arrivé en ſa perſonne, ce qui l'effraya & l'obligea de courir promptement chez un ſerrurier, qu'il fit venir avec luy en diligence, luy fit ouvrir la porte, & lorſqu'il fut dans la chambre il le trouva étendu ſur le carreau avec le fuſil ſous luy. Cette porte fermée fit bien parler des gens; mais enfin comme c'étoit un homme d'eſprit & de bon ſens, & d'ailleurs perſonne n'ayant jamais reconnu aucune faibleſſe ni extravagance en luy, il faut croire pieuſement ce qu'en a dit ſon valet, qu'il avoit fait une partie de Chaſſe pour le lendemain, & que préparant ſon fuſil qui ſe trouva chargé ſans qu'il s'en fut aviſé, s'en alla du répos & le

tua : ce qui eſt arrivé aſſés ſouvent à pluſieurs autres perſonnes. Ce funeſte accident luy arriva le 22 Juillet 1675. à l'âge de 48. ans ſous le Conſulat de Mr de Villevert.

1675

Chaire de l'Egliſe N. Dame.

La Chaire du Prédicateur de l'Egliſe Parroiſſiale N. Dame des Tables qui eſt de fort belle Pierre avec la ſculpture de même fut faite cette année 1675. Sous le même Conſulat de Mr de Villevert.

1675

Mort de Mr de Thoyras.

Mr Louis de Vermont du Caylar Thoiras Comte d'Aubijoux, Senal en la Senechauſſée de Montper mourut le dimanche 13. octobre 1675. dans l'Abbaye du Vignogoul, ſon corps fut porté à Montper & enſevely dans la Chapelle & ſépulture de Mr de la Foreſt ſon oncle, ſans pompe ni ceremonie.

1675

Effort de la Cour des Comptes aydes & finances de Montp^er.

Le Roy par ſes Edits du mois de Janvier & de fevrier 1674. voulant plus continuer l'Annuel aux Officiers des Compagnies ſupérieures de ſon Royaume pour neuf années à commencer au premier du mois de Janvier 1675., qu'à la charge par eux de payer quatorze millions de livres, en conſideration de quoy le Roy leur donnoit une augmentation des gages au denier quatorze, qui montoit un million de Livres l'année pour en jouir en fonds héréditaire, ces Edits ne furent publiez qu'au commencement de l'année 1675., & d'abord M^rs de la Cour des Comptes aydes & finances de Montp^er députerent en Cour pour ſatisfaire à ce qui régardoit leur Compagnie : Et pour cet Effet M^rs les deputez entrerent en quelque traité avec M^rs les Miniſtres, & pour prendre un expedient promt & preſent offrirent de payer la ſomme de 450,000 livres, à quoy ſe montoit leur portion de la ſomme Totale des quatorze millions Suſd^s., en 3. ou 4. Payemens, dont ils remettroient des Lettres de Change bien acceptées. Cette propoſition fût réjettée, & il fut répondu à leurs deputez que le Roy ne négocioit point ſes déclarations, & que ces M^rs étoient libres de payer ou de ne pas payer. Cette negociation dura juſqu'au 8. de fevrier; & comme la volonté du Roy

étoit que les quatorze millions fûſſent payez entre le tems de la Publication des Edits, qui fut au commencement de Janvier & le 15. de février ſuivant, ces Mrs de la Cour des Comptes aydes & finances s'étant apperçûs que le Traité & Négociation de leurs deputez leur avoit bien dérobbé du tems, & qu'il ne leur reſtoit que ſept jours pour payer cette Somme de 450,000 livres, délaquelle le departement fut fait, à quoy pourtant les particuliers de la Compagnie ne s'attendoient point, chacun ayant crû juſqu'àlors que cette ſomme ſe payeroit en Corps, ce qui fut cauſe que leur ſurpriſe fut tout à fait extrême, & l'effort qu'ils firent fut extraordinaire : car enfin qu'une Compagnie departe ſur les particuliers qui la compoſent 450,000 livres & que cette groſſe ſomme ſoit payée dans ſept jours, dans un tems où le malheur du ſiecle repand la miſere partout, c'eſt une choſe qui paroit incroyable ou dumoins difficile. Elle fut pourtant executée dans ſept jours & payée avec l'étonnement de toute la Ville & de la Province.

1675

Première Pierre miſe à l'Ecluſe de Lattes.

Le 14 decembre 1675. Mr le Cardinal de Bonſi & Madame la Princeſſe de Verneuil ont poſé les 2. Pierres fondamentales de

l'Ecluſe du Canal de Lattes, & pour cet effet, Son Eminence tenant la main gauche de Mad^e la Princeſſe qui étoit ſoûtenüe par ſon écuyer ſur la droite, deſcendirent les degrez de l'Ecluſe à l'une deſquelles pierres on avoit mis une plaque de cuivre carrée avec cette Inſcription; *Die 14. Menſis decembris 1675. poſuit hunc lapidem Eminentiſſimus Cardinalis Petrus Bonzi, in Gratiam Marchioni Franciſci Solas,* & à l'autre Pierre, on y mit une ſemblable plaque, avec cette Inſcription; *Die 14. Menſis decembris 1675. Poſuit hunc lapidem D. Anna Seguier Duxia de Verneuil in favorem Franciſci Solas. Marchioni;* & cette Ceremonie fut faite ſous le Conſulat de M^r de Villevert.

1675

Etats tenus à Montp^er.

Les Etats Generaux de la Province ſe ſont aſſemblez dans cette ville de Montp^er au mois d'Octobre 1675., & ç'a été M^r le Duc de Verneuil qui en fit l'ouverture, aſſiſté de M^r le Marquis de Calviſſon Lieutenant-de-Roy dans la Province de Lang^oc, & de Meſſire Henry Dagueſſeau Intendant de Juſtice, police & finances de cette Province, & de M^r Jean Caſtel & Jacques Brandoin S^r de Balaguier, Chevaliers,

Conſ^ers preſidens & treſoriers de France Commiſſaires deputez pour le Roy aux dits Etats.

1676

Batême d'un Turc.

Un Turc nommé Amet âgé de 26. ans ou environ natif de la Ville de Conſtantine en Barbarie au Royaume de Tunis, s'étant fait Chrétien en cette Ville, il y fut baptiſé ſolennellement le 10^me du mois de fevrier 1676.; en voicy l'ordre; il étoit révêtu tout de blanc, ſon habit fut une robbe ou veſte de drap blanc, ſon chapeau, ſes bas & ſes ſouliers étoient de la même couleur, il partit de la maiſon de ſon parrain, qui fut M^gr Henry-Jean-Baptiſte de Bourbon fils naturel du Roy Henry 4. dit le Grand, Duc de Verneuil, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur & Lieutenant g^nal pour Sa Majeſté en cette Province de Lang^oc, & ſa Marraine dame Marie de Bethune femme de M^r le Marquis de Rouille : il étoit au milieu de ſon Parrain & de ſa Marraine, accompagné de Mad^e la ducheſſe de Verneuil, menée par ſon Ecuyer & de pluſieurs autres M^rs & dames; ils étoient tous devancez par des trompetes, des violons & des hautbois, dans cet ordre ils allerent ſe rendre à l'Egliſe S^t Pierre, où M^r François de Boſquet

Evêque de Montp^er le réceut à la porte de cette Cathedrale, révêtu de ſes habits Pontificaux, & là luy ayant fait récevoir les ceremonies ordinaires, on luy donna le nom de Jean-Baptiſte qui eſt celuy de ſon parrain : Ils s'approcherent enſuite des fonds pour y recevoir l'eau du baptême, & enſemble toutes les autres Ceremonies requiſes, après quoy on fut ſe mettre ſur les degrez devant le Maître Autel pour y dire le *Credo*, qu'on n'eut pas plûtôt achevé que la Muſique chanta le *Te Deum*, lequel fini on s'en retourna à la maiſon de M^r le Duc de Verneuil dans le même ordre qu'on en étoit parti. Cette ceremonie fut faite ſous le Conſulat de M^r de Villevert.

1676

Orgues de N. dame des Tables.

Les Orgues de l'Egliſe Parroiſſiale de Notre-dame des Tables furent commencées en l'année 1676, au mois de May ſous le Conſulat de M^r Boirargues Père, de même que tous les autres embelliſſemens de cette Egliſe.

1676

Mort de Mr François de Boſquet Eveq[e] de Montp[er].

Mr François de Boſquet Evêque de Montpr deceda à l'Eveché le 24 Juin fête de St Jean 1676. en ſa 71me année, le même jour qu'il avoit pris poſſeſſion de ſon Eveché, dont il avoit jouy 19 ans, après avoir été 10. ans Evêque de Lodeve, & avant cela Intendant en Guienne & en cette Province de Languedoc. Le Roy lui avoit accordé à ſes pleurs, l'année precedente la Coadjutorerie pour Mr de Pradel de Marne ſon neveu; cette mort arriva ſous le Conſulat de M. de Boirargues Père.

1676

Nomination de Mr de Combas à la Compagnie des Archers.

Mr Noble Charles de Combes, de Montagut Seigr de Combas, Valros & autres places, Capitaine au Regiment de Saut & du depuis dans celuy de Picardie, après le decés de Mr de Fabregues, fut nommé Capitaine des Archers le 28 d'octobre 1676. Sous le Conſulat de Mr Boirargues Père.

1676

Mort de Mr Foucard.

Mr Jean Foucard Coner du Roy & Receveur du Grenier à Sel de Pigean, fils de feu Mr Jean Foucard conr du Roy en ſa Chambre des Comptes de Montper fut aſſaſſiné dans ſon lit le 29e de Novembre 1676. environ les 9. à 10 heures de nuit, par quelques infames qui l'aſſommerent avec des ſacs pleins de ſable, dont partie étoient de ſes domeſtiques gagnez par ſa femme, pour faire cette horrible & déteſtable action, trois deſquels furent punis peu de tems après; il y en avoit un qui avoit été valet du Sieur Foucard, qui fut rompu vif au milieu de la grande rüe en allant à la porte du Peyrou, entre la maiſon de Mr le Correcteur Fages, & celle de Made de Moret, vis à vis l'entrée du Palais, & une nourrice avec une ſervante toutes deux ſervant dans la même maiſon du Sr Foucard, pendues tout d'un tems à une potence à deux bras appuyée contre l'échafaut où le valet fut roüé après leur execution. Il y en avoit encore un quatrième qui étoit maſqué & qu'on a toujours crû être le Valet de Chambre de Mr de Monticat Galant de cette vilaine femme; mais il ſe ſauva & du depuis cette tigreſſe eſt fugitive, ayant été condamnée & exécutée en effigie,

Sous le Conſulat de M^r de Boirargues; elle étoit fille de M^r Meſtre.

1676

Déſordre que fit la neige.

Le 14 décembre 1676. Sous le Conſulat de M^r Boirargues Père, il tomba à Montp^er une ſi grande quantité de neige, que la peſanteur enfonça ſeize couverts de maiſons. Chez Mad^e la Preſidente Portalés l'un des laquais avec une fille de ſervice furent aſſommez par le couvert qui s'enfonça & tomba ſur eux; & au Logis du Cygne à la grand'-rüe, l'hôte & l'hôteſſe y reſterent auſſy morts par un même accident. Ceux qui eurent la curioſité de meſurer la hauteur de la neige en trouvérent bien près de 4 pans.

1676

Etats tenus à Montp^er.

Les Etats ont été aſſemblez dans Montp^er cette année 1676. Sous le Conſulat de M^r de Boirargues Père, Et ce fut M^r Pierre Scipion Grimouard de Beauvoir Comte de Roure & de Griſac, Lieutenant Général pour ſa Majeſté en ſes Armées & Province de Lang^oc Gou-

verneur de la Ville & Citadelle du S^{t} Eſprit, aſſiſté de M^{r} Henry Dagueſſeau Intendant de Juſtice, Police & finance dans la d^{e} Province, & de M^{rs} Guillaume Caulet & Jacques Boudon Con^{ers}, Chevaliers, Préſidents, Treſoriers de France & Commiſſaires deputez pour Sa Majeſté dans lesd^{tes} Etats, qui en firent l'ouverture.

1677

Foudre tombée chez M^{r} le Preſident Solas.

Le premier dimanche d'août 8^{e} de ce mois 1677, la foudre tomba ſur la maiſon de M^{r} le Préſident Solas, qui luy abbatit entièrement le deſſus du torrillon, & luy fit beaucoup d'autres deſordres dans la maiſon, après y avoir tué un domeſtique, qui étoit l'un de ceux qui luy levoient le droit de Coupe; Cecy arriva ſous le Conſulat de M^{r} Henry Greffeuille.

1677

Lieutenance Generale donnée à M^{r} de Schomberg.

La Lieutenance Generalle du département du bas Languedoc vaccante par le deced de M^{r} le Marquis de Montpezat fut donnée par Sa Majeſté à M^{r} le Mareſchal de Schomberg

comme pour récompenſe des ſervices qu'il luy avoit rendus dans ſes Armées, qui ne la pouvant tenir à cauſe qu'il etoit de la Religion proteſtante, s'en defit en faveur de Mr Jean Baptiſte de Lurre de Paris marquis de Montanegues ſous le bon plaiſir du Roy, par lettres du 1er octobre 1677., & prêté ſerment de fidélité le 4e de ce mois, receu en parlement de Toulouſe & à la Cour des Aydes de Montpr ſous le Conſulat de Mr Henry Greffeuille.

1677

Lieutenance de la Citadelle donnée à Mr de Lunel-Vieil.

Mr Noble Louis Tremoulet, Seigr de Salagoſſe & Lunel-Vieil, Lieutenant de Roy de la Citadelle de Montpr étant dangereuſement malade environ le mois de ſeptembre 1677., fit ſupplier Sa Majeſté de vouloir accorder la charge qu'elle avoit plû de luy donner, à Mr René Gaſpard Tremoulet ſon fils, ce que le Roy lui accorda, tant en conſideration des longs & fideles ſervices qu'il luy avoit rendus dans ſes armées, & en quelques autres occaſions, que pour ceux que ſon fils luy avoit auſſy déja rendus pendant 4 ans, en qualité de Capitaine d'Infanterie dans le Regiment de Roure, & du depuis dans celuy de Champagne, comme il faiſoit encore en qualité de Capitaine de Chevaux-légers dans le Régi-

ment de Chevraud. Toutes ces conſiderations meurent Sa Majeſté, de luy accorder les Commiſſions en faveur de ſon Fils noble René Gaſpard Tremoulet, ſieur de Lunel-Vieil, qui furent expediées à Verſailles le 9e jour de novembre 1677., après les avoir réceûës, il prêta le ſerment de fidélité qu'il devoit au Roy entre les mains de Mr le Duc de Verneuil, Gouverneur de cette Province de Langoc le 11 decembre 1677., & du depuis Mr Louis Tremoulet étant revenu en convaleſcence, le Roy, pour une plus grande reconnoiſſance des ſervices que le Sr Tremoulet luy avoit rendus, luy octroya des Lettres, portant qu'il commanderoit toûjours en qualité de ſon Lieutenant dans cette place ſa vie durant, ſon fils preſent ou abſent; enjoignant à tous les Officiers & Soldats de la Garniſon quels qu'ils peuſſent être de le reconnoitre dans cette qualité, & de recevoir ſes Ordres, & en ſon abſence ceux de ſon fils.

1678

Abbattement de la Voute qui eſt devant a Porte de St Pierre.

Mrs les Chanoines de l'Egliſe Cathédrale St Pierre de Montpr ayant été fortement ſollicitez pendant pluſieurs années, par tout ce qu'il y avoit preſque de gens de qualité dans la Ville, de faire remettre la Voute qui

étoit anciennement devant leur Egliſe, comme l'un de ſes plus beaux ornemens, furent enfin gagnez, & en donnerent le prix fait à quelques maçons entrepreneurs, leſquels ſoit pour ne pas refaire un arceau qui regnoit tout autour de la muraille de l'Egliſe, ainſy qu'il paroit encore aujourd'huy par les naiſſances que l'on y voit, & ſur lequel la voute s'appuyoit, de même que ſur le côté oppoſé ſur les deux aiguilles qui y ont toûjours reſté devant l'entrée de l'Egliſe, ou ſoit pour y avoir épargné le mortier, & de ne l'avoir pas même aſſez chargée, elle s'abbatit un mardy 12e d'avril troiſiéme fête de Pâques 1678 pendant qu'on chantoit Matines en Chœur, & lorſque l'on commençoit le *Te Deum*, ſans qu'elle endommageat perſonne. Cecy arriva ſous le Conſulat de Mr Georges Deſandrieux.

1678

Mort de la femme de Coſme.

Le Sr Coſme Chirurgien s'étant marié avec Jeanne Nicol fille d'un maître Patiſſier, (c'étoit une grande femme, jeune, bien faite, & vertueuſe) cet inſenſé en devint ſi follement jaloux, par la forte raillerie que luy faiſoient quelques uns de ſes amis qui ne croyoient pas que cet homme fût ſi foible que de ne point diſcerner une raillerie d'avec une vérité,

& lad[e] Nicole s'eſtant accouchée d'une fille avant le tems, qui étoit pourtant de 7 mois, ce qui n'eſt pas extraordinaire ſelon les Médecins; ces imprudents amis continuant à le railler plus fortement qu'ils n'avoient fait cy devant, furent ſans doute cauſe qu'il ſe mit dans ſon eſprit, que la fille n'étoit point à luy ſuivant leur raillerie, de ſorte qu'un Jour ayant quitté la Compagnie de ces faux amis, il s'en alla à ſa Maiſon, donna de l'argent à ſa ſervante pour aller acheter de la viande, laquelle ne fut pas à trente pas de la Maiſon, que ce malheureux prit une chevrette du foyer avec laquelle il donna divers coups ſur la tête de ſa femme, dont le premier l'ayant étourdie & portée par terre, il acheva de la tuer avec la même cruauté qu'il avoit commencé de la maltraiter; après cette action ſi noire, il ſortit de la Maiſon, ferma la porte & emporta la clef; la ſervante étant revenüe de la place, hurta longtems à la porte de la Chambre, ne ſachant que s'imaginer de ſa maitreſſe, voyant qu'elle n'y repondoit point, & qu'elle n'avoit pas quitté la chambre depuis ſes couches, entendant crier la petite qui s'étoit apparemment éveillée au bruit qu'elle avoit fait en heurtant, deſcendit toute allarmée à la boutique demander des nouvelles de ſa maitreſſe & de ſa Clef de la chambre, on luy repondit que le maitre étoit ſorti & que puiſqu'elle n'étoit pas ſur la porte, il falloit qu'il l'eut emportée, & qu'aſſurement la Maitreſſe

y étoit; la ſervante remonte accompagnée de quelque monde, elle l'appelle & hurte plus fortement qu'elle n'avoit fait, & voyant qu'elle ne luy répondoit pas non plus que la premiere fois, & entendant crier encore cette petite creature, tous ceux qui étoient avec la ſervante furent d'avis de faire appeller promptement un ſerrurier, lequel étant venu & ayant ouvert, on trouva par terre cette pauvre malheureuſe, morte près de ſon lit, meurtrie de divers coups ſur la tête & ſur le viſage qui la defiguroient, & noyée dans un lac de ſang qu'elle avoit perdu, & ſon abominable & déteſtable mary avoit deja pris la fuite, & on n'a jamais bien ſçu ce qu'il étoit devenu. Cependant on fit faire les procédures en juſtice qu'un tel crime exigeoit, & en le pourſuivant le Pere & la Mere de cette femme leur fille qu'ils aimoient tendrement, moururent de régret. Cette deteſtable action arriva le 25. d'avril 1678. Sous le Conſulat de M^r George Deſandrieux.

1678

Entrée de M^r Euſtache en qualité de préſident & Juge mage.

Le 19^e de Juin 1678. M^r Euſtache fit ſon entrée à Montp^er en qualité de Preſident & Juge Mage; tous les ſixains ſortirent ſous les armes hors la porte de la Sonnerie, & comme Meſſ^rs les Juge-mages venant de ſe

faire recevoir de Thoulouſe ont accoutumé d'entrer par cette porte; Neantmoins Mr le Cardinal de Bonzi ſe trouvant en Ville, il entra par celle de St Guillien pour paſſer devant ſon Eminence, qui loge dans la rüe qui en porte le nom; il étoit précedé de toute la bourgeoiſie, qui étoit montée à cheval, ainſi qu'elle fait dans toutes les grandes ceremonies, Mr Bouſſonnel étoit à leur tête en qualité de premier Conſul de mer, il le haranga. Son Eminence ſe trouva dans la cour de ſa maiſon tout contre la porte, et lorſque Mr le Juge-mage y fut devant, mit pied à terre, pour la ſaluer, les complimens de part & d'autre étant faits, ce dernier remonta à cheval, & tourna ſur la droite paſſant devant Mr Fizes, le petit St Jean, devant Mr Remiſſe, & gagna la rüe de la Sonnerie pour faire le tour qu'il avoit réſolu, & lorſqu'il fut arrivé dans la grande rüe du Palais où eſt ſa maiſon, il paſſa deſſous un beau & grand dome garni de verdure, aux quatre coins duquel il y avoit de grandes figures & tout autour étoient appendus divers emblemes & poëſies à la louange de ce Juge-mage, le tout dans des cartouches. De ce dome il paſſa dans l'allée d'un Parterre fait avec du ſable où il y avoit divers compartimens, enrichi d'une agréable varieté de fleurs, qu'on avoit mêlées avec de la verdure & plantées dans le ſable; en traverſant ce Parterre il y fut ſalué par des petits & beaux

enfants, ajuſtez & vêtus en Cupidons qui l'attendoient en cet endroit, luy décochant des poudres de ſanteur au lieu de flêches, avec de petits arcs façonnez exprès pour cela; ſortant de ce parterre, il paſſa ſous un autre dome beaucoup plus élevé que le premier, au deſſus duquel étoit une figure de femme répreſentant l'Envie, & ſous ce dome l'on y avoit pratiqué un endroit fort commode, dans lequel on plaça une fontaine qui jailliſſoit du vin, où alloient boire tous ceux qui en vouloient, & de ce dome il entra dans ſa maiſon où il fut réceu au ſon des hautbois & de l'harmonie des violons, & enſuite de ſes plus proches parens & amis qui le ſaluerent ſous un arc de Triomphe qui étoit ſur la porte de ſa maiſon; mais il ne faut pas omettre que du 1^er^ au ſecond dome, entre les deux Parterres, régnoit une fort belle allée de verdure fort bien travaillée, à droit & à gauche, de la hauteur de 4 pans & d'où s'élevoient divers Globes avec d'autres figures dont la façon étoit fort agréable à voir. Cette entrée fut faite ſous le Conſulat de M^r^ George Deſandrieux.

1678

Nouvelle habitation de M^r^ le 1^er^ preſident dans le Palais.

Le Nouveau Palais ne fut pas plûtôt en

état de pouvoir tenir les Audiances & d'y placer les bureaux, que Mr Bon premier preſident, forma deſſein de faire ſon logement dans l'ancien bâtiment, ce qu'il propoſa à la Compagnie qui ayant beaucoup de conſidération pour luy, & pour les longs & importans ſervices, que pendant bien près de 40 ans il avoit rendus au Public, & à la Cour en particulier dans la fonction de ſa Charge de premier Preſident, outre qu'il avoit été pendant 12. ou 15. ans Conſeiller en la même Cour, & en l'une & l'autre Charge, il s'étoit acquis à juſte titre la réputation d'un homme très-ſage, très-pieux, très integre, très bon officier & d'un grand homme. Cette Compagnie donc animée de cet eſprit de veneration qu'elle avoit pour ſon mérite & pour ſon âge fort avancé accepta agreablement cette propoſition, & d'abord Mr Bon mit la main à l'œuvre pour faire ajuſter ſon logement dans ce quartier du Vieux Palais, où il eſt très-bien, & fort honnorablement logé, ayant ſuivi en cela l'intention du Roy, qui veut bien quand il ſe peut, que les 1ers Preſidents & Chefs de Compagnies ſuperieures ſe logent dans l'enceinte du Palais, ce qui a été executé en beaucoup de ces Compagnies du Royaume, ſingulièrement au Parlement de Paris. Il prit poſſeſſion de ſon logement le 6e Jour du mois de ſeptembre 1678. Etant conſul Mr George Deſandrieux.

1678

Proclamation de la Paix avec la Hollande.

Le 6e Jour d'octobre 1678. on proclama la paix à Montpeiller, & voicy l'ordre qui y fut tenu : les 6 ſergens des Conſuls marchoient d'abord à pied avec leurs pertuiſanes ſur l'épaule, ſuivis des Valets à pied, ayant ainſy qu'ils ont de coûtume leur grande plaque d'argent aux Armes de la Ville, ſur le rebord de leurs manteaux, la grande bande des violons les ſuivoient, après leſquels venoient les Eſcudiers à cheval portant leurs robbes & leur grande Maſſe d'argent, le Capitaine du Guet étoit enſuite à cheval avec ſon bâton de Commandement en main, après luy venoient 6 hautbois à pied precedant les huiſſiers de Mr le Senal, qui étoient à cheval en robbes & bonnets de même que ſes deux Greffiers & qui après le cri des Trompettes, publioient la Paix dans tous les coins & Carrefours de la Ville, où les Capitaines des Sizains qui ſont compoſez du tiers-Etat, eurent ſoin de luy faire rendre ſous les armes, & pendant toute la lecture, les Greffiers étoient têtes nües tenant leurs bonnets à la main, & ils n'avoient pas plûtôt achevé de lire que les Sixains faiſoient leur décharge ou ſalve, parmi leſquels on entendoit les cris de *Vive le Roy,* qui ſe faiſoient entendre de toutes parts, & pouſſez avec tant de force, qu'il

étoit bien aiſé de connoitre par là, la joye de tout le Peuple, & leur reconnoiſſance pour les bontés que le Roy temoignoit avoir pour luy. M^r le Juge Criminel en l'abſence du Juge mage venoit après à cheval en robbe de ceremonie, à la droite de M^r George Deſandrieux premier Conſul cette année, ſuivis des autres Conſuls, dans le même ordre, tous en robbes; ces M^rs étoient précedez par 4 trompettes & les Conſuls majeurs ayant paſſé, on vit paroître les Conſuls de Mer tous à cheval, portant leur chaperon de velours noir & rouge, ceux-cy étoient précedez par leur Ecudier à cheval en robbe minime, portant ſa maſſe d'argent, & par deux Trompettes, ſuivis de la Bourgeoiſie & marchands, dont ils ſont les Chefs, tous à cheval & fort propres : cette cavalcade étoit fermée par leur jeuneſſe en nombre de deux cens, tous parfaitement bien mis & très bien montez, ils portoient tous un tour de plume bleüe, dont le S^r Bonnier leur Guidon leur avoit fait préſent, & tous ceinturez d'une fort belle écharpe; il marchoit à leur tête ayant ſon Guidon de damas bleu attaché à ſon côté, dans lequel ſont les Armes du Roy & celles de la Ville toutes en broderie d'or ; il étoit monté fort avantageuſement ſur un Cheval dont les harnois étoient pareillement en broderie d'or, avec des grands chiffres ſur la houſſe & garnis d'une infinité de rubans, ainſi que le crin & la queue de

ce Cheval : il étoit devancé d'un Timbalier vêtu de bleu, & ſes timbales garnies de même couleur. Ils paſſerent dans toutes les rües, & dans l'ordre que je viens de marquer, faiſant partout grand feu avec leurs piſtolets. La nuit étant venüe les ſixains ſe rendirent à la place de l'Hôtel de Ville encore ſous les Armes, pour aſſiſter au feu de joye qui s'y fit, à la fanfare de tous les inſtrumens que j'ay nommez cy-deſſus. Ce fût Mr de la Baume Lieutenant de Roy dans Montpr qui (en l'abſence de Mr de Caſtries gouverneur) l'alluma avec les Conſuls, après quoy les Sixains firent leur décharge par le commandement qui leur fut fait par Mr Deſtros Major de la Ville, à laquelle tout le Canon de la Citadelle répondit auſſy bien que le Peuple par ſes acclamations en criant *Vive le Roy*, & d'abord parurent quelques artifices à feu avec une grande quantité de fuzées volantes, qui en rétombant faiſoient un effet fort agréable, par la diverſité des figures qu'elles repréſentoient. Chacque habitant fit un feu devant ſa maiſon, les feneſtres deſquelles étoient garnies de lumieres, & quelques-uns avoient fait faire des Lanternes de papier de diverſes couleurs, ce qui plaiſoit fort à la vüe ; & cette nuit fut ſi belle & ſi éclairée qu'on alloit à la Ville comme en plein midy, c'eſtoit encore avec tout le plaiſir qu'on peut imaginer, par les chanſons qu'on entendoit, & par les danſes qui ſe faiſoient dans toutes les rües.

1678

Etats tenus à Montp^er.

Les Etats ſe ſont aſſemblez dans Montp^er cette année 1678, au mois d'octobre. Ce fut M^r le Marquis de Calviſſon qui en fit l'ouverture, aſſiſté de M^r Dagueſſeau Intendant & de M^rs Philippe Boudon & François Daldiguier, Chevaliers, Treſoriers etc...

1679

Etabliſſement de la Confrérie de la Propagation de la foy.

La Congregation de l'Exaltation S^te Croix pour la Propagation de la foy, compoſée des perſonnes Eccleſiaſtiques & Laïques de divers Etats & conditions en nombre de 34, à l'honneur, dit-on, de pareil nombre d'années que Jéſus-Chriſt a converſé ſur la Terre, pour diſſiper les Tenebres de l'infidélité par la Lumiere de ſon Evangile, a commencé d'être erigée à Montp^er au mois de Jan^er 1679. Sous le Conſulat de M^r Deſandrieux, Et par le zéle de l'Evêque, on a loué deux maiſons l'une pour les hommes & l'autre pour les femmes.

1679

Publication de la Paix avec l'Eſpagne.

La Publication de la Paix de la France avec l'Eſpagne, fut faite le 30e Janver 1679. avec les mêmes ceremonies & les mêmes perſonnes que celles qu'on fit & qui aſſiſterent à celle de la Hollande, encore ſous le meme Conſulat de Mr George Deſandrieux.

1679

Mort de Mr Guillemin Champagne.

Mlle Marie Conte qui depuis 8. ou 9. mois étoit en divorce avec le Sr Philip ſon mary, ne mangeant ni ne couchant enſemble depuis ce tems-là, à cauſe de quelques Amours que cette femme avoit pour le Sr Daniel Clauſel dit Bretagnac, cadet de la maiſon de Mr Clauſel tréſorier de l'extraordinaire des Guivres, auquel, ſelon les apparences, cette jeune innocente (car elle n'avoit que 22 ans) fourniſſoit de l'argent, & l'ayant rendüe enceinte, ils reſolurent d'empoiſonner le Sr Philip, & pour cet effet afin de mieux joüer leur rolle, elle fit bonne mine à ſon mary, & le ſalua meme contre ſon ordinaire, depuis qu'ils n'étoient plus bien enſemble, le trouvant ſeul ſur la porte de leur maiſon, ce qui le

ſurprit un peu; étant montée enſuite à ſa Chambre, & y ayant demeuré quelque tems, paſſa à la Cuiſine, & comme elle ſçavoit que ſon mary avoit accoûtumé de ſe faire armer un petit Carrafon pour boire fraix avant de ſe coucher, demanda à la ſervante où il étoit, & ſi on ne donnoit point ordre qu'il fut armé pour M^r & qu'on ſe dépêchat; la ſervante qui ſçavoit la froideur qui étoit entre le mary & la femme, ne fut pas moins ſurpriſe de ce petit empreſſement de ſa maitreſſe pour ſon mary, que le mary l'avoit été de ſa femme; mais ce qui ſurprit beaucoup plus cette fille, & qui même la fit ſoupçonner de quelque mauvais deſſein, furent les commiſſions, après que le Carrafond fut armé, que cette femme donna à tous ſes domeſtiques, leur faiſant par ce moyen quitter la Cuiſine; toutes ces précautions firent plus fortement ſoupçonner la ſervante qui étoit ſon affidée à ſon maitre, ce qui l'obligea de ſe cacher derrière la porte le plus adroitement qu'elle peut, en obſervant de là cette jeune étourdie, & d'où elle s'apperceut qu'elle jetta quelque choſe dans le Carafond, qui n'y fut pas plûtôt dedans, que la fille qui l'obſervoit toûjours, vit qu'enſuite elle le rémua fortement, & le rémit à la place ordinaire. Cette femme s'étant rétirée & les domeſtiques révenus, la ſervante leur fit le récit de ce qu'elle avoit vû, & ayant conſulté enſemble de ce qu'ils avoient à faire, il fut réſolu de verſer un peu de ce vin dans un

verre qui fut bien net & bien rincé pour voir s'ils y connoitroient quelque altération, il n'y fut pas plûtôt que le verre devint tout violet & le vin fut trouble, ſi bien que ne doutant plus du malicieux deſſein de leur maitreſſe, ils réſolurent de caſſer le Carrafon, ce qui fut fait y ayant trouvé deux petites pièces de la drogue de la grandeur & de la groſſeur d'un pignon dans ſon os, qu'elles plierent dans un papier; & la ſervante fut la porter promptement à Mr Clauſel Saint-Seriez intime amy du Sr Philip ſon maitre, à qui elle raconta toute l'hiſtoire, dont il fut fort ſurpris & commanda à ſon Laquais de monter chez Mr Joly medecin (leurs maiſons ſe joignant l'une avec l'autre) pour le prier de ſe donner la peine de deſcendre, parce qu'il avoit à luy parler en particulier, & le Sr Joly étant deſcendu, Mr de Saint-Seriez entra dans ſa maiſon, où il luy fit voir ce que la ſervante du Sr Philip luy avoit apporté, & ayant bien averé que c'étoit du ſublimé corroſif, le Sr Joly luy dit qu'il y en avoit une quantité ſuffiſante pour empoiſonner 30. hommes, & que celuy qui auroit beu du vin où l'on avoit mis cette drogue n'auroit pas été en vie un demi quart d'heure après; Cependant cette Jeune inſenſée étant revenüe à la Cuiſine & ne voyant pas le Carrafon à ſa place, en demanda des nouvelles, à quoy on ne répondit rien, mais ayant rédoublé à le demander avec empreſſement la ſervante qui étoit de retour

de chez Mr de St Seriez, luy répondit qu'il s'étoit caſſé, elle en demanda les pieces, & qu'elle les vouloit avoir; la bruſquerie avec laquelle la ſervante luy répondit alors, luy fit aſſez connoitre qu'elle étoit découverte, ce qui l'obligea d'abord de quitter ſa maiſon; cecy arriva le 12me de May 1679. Sous le Conſulat de Mr de Montredon-Pavée. Cependant Mr de St Seriez avoit envoyé ſon Laquais avec diligence avertir Mr Philip de ne pas boire ni manger dans ſa maiſon; mais qu'il prit la peine de s'en venir à la ſienne, qu'il avoit à luy parler & qu'ils ſouperoient enſemble, ce qu'il fit, de ſorte que Mr de St Seriez luy ayant appris ce qui ſe paſſoit chez luy, le bonhomme en fut ſi fort ſurpris, qu'il demeura un aſſez long tems ſans pouvoir dire un mot; mais enfin revenant de ſa ſurpriſe les larmes aux yeux (car il aymoit tendrement ſa femme; auſſi eſtoit-elle bien faite) il demanda à ſon ami de la manière qu'il falloit ſe gouverner dans cette occaſion; il y fut conſeillé d'aller faire ſes plaintes au Juge Criminel, ce qui fut fait ainſy, & ſachant que depuis 3. jours elle étoit enfermée avec ſon Galant dans une maiſon de la Ville, les parents réſolurent de la luy faire demander pour la mettre en lieu de ſûreté, ce que Mr Guilleminet Champagne fit en qualité de proche parent de cette femme: ſi bien que le Galant ayant été inſtruit des raiſons pour leſquelles il la luy demandoit, il promit de la leur remettre; mais elle venant à

ſçavoir que Mr de Bretagnac la vouloit livrer à ſes parens, ſe jetta à ſes pieds toute éplorée, le ſuppliant avec larmes & gemiſſemens de ne la point abandonner; ſes pleurs, ſes ſanglots, & ſes ſoupirs joints à la tendreſſe avec laquelle elle luy demandoit ſon ſecours, firent un tel effet ſur l'eſprit de cet amant, & luy toucherent ſi fort le coeur, qu'il luy accorda tout ce qu'elle luy demandoit, de ſorte que Mr de Guilleminet Champagne venant pour la prendre, ſuivant ce que le Sr Bretagnac luy avoit promis, luy répondit alors qu'il étoit vray qu'il lui avoit donné parole de la luy remettre; mais que préſentement il avoit des raiſons pour ne pas la luy donner, ce qui ſurprit fort Mr Guilleminet, qui fut ſi outré de ce refus après la parole donnée, qu'il luy répondit bruſquement, que puiſqu'il la luy réfuſoit après la luy avoir promiſe, il fut aſſuré qu'il l'auroit d'une façon ou d'autre, & le Sr Bretagnac ayant ſçeu qu'on venoit pour la luy enlever la ſortit hors de la Ville accompagné de 3. amis & de ſon valet, ce que les parens de la femme ayant appris furent après avec quelques gens armez, leſquels ayant paſſé le Pont Juvenal marcherent droit a la metterie qu'on leur avoit indiqué qu'ils étoient, & en étant aſſez près, les Srs Guilleminet Champagne & Marcha dirent à leur eſcorte d'arrêter, qu'ils alloient découvrir s'ils y étoient encore, & ayant appris qu'ils ne faiſoient que d'en ſortir, & qu'ils n'avoient qu'à ſuivre

le ſentier qu'ils venoient de faire, en traverſant un grand ſeigle qu'on leur montra, qu'aſſûrement ils les attrapperoient, parce qu'ils étoient tous à pied. Ces deux Mrs qui devoient, s'ils euſſent été bien avisez, faire toûjours marcher leur eſcorte avec eux, auroient apparemment évité le malheur qui leur arriva; mais comme leur deſſein n'eſtoit que d'avoir la femme, ils crurent qu'en la luy demandant encore une fois avec civilité & les voyant ſeuls qu'il ne la réfuſeroit point, en quoy ils furent trompez; car après avoir traverſé le grand ſeigle dont j'ay parlé, ils ſe trouverent preſque d'abord contre une vieille maſure où ne trouvant plus de piſte, ils crurent qu'ils s'y pourroient être cachez dedans en attendant la nuit, ce qui ne fut que trop vray; car Bretagnac qui avoit été averti par Madᵉ Roux ſa ſœur, qui n'avoit été à cette metterie qu'à deſſein de le faire ſauver & luy demander la femme du Sʳ Philip, croyant qu'il ne la luy réfuſeroit pas, d'autant qu'il luy avoit toûjours temoigné avoir de la conſidération pour elle, & qui étoit aſſurée, qu'en la remettant entre les mains de ſes parens, c'étoit le vray moyen de les adoucir, de même que la colère de Mʳ l'Intendant, qui étoit déja beaucoup irrité contre luy à raiſon du poiſon, du rapt, & de l'adultère; mais cet aveuglé qui avoit été abſolument gagné par cette friponne la luy refuſa, quelqu'inſtante prière que lui ſçeut faire cette ſœur; ce

réfus qu'elle ne croyoit pas récevoir, le luy fit quitter en colère, l'avertiſſant toutefois de prendre garde à luy, que les parens de cette impudente (on dit que ce fut ſon terme) étoient déja en campagne, & que du moins il fit ſi bien que de ſe ſauver, pour qu'il ne deshonorat point ſa famille, de ſorte qu'après que ſa ſoeur ſe fut rétirée, faiſant réflexion ſur l'avis qu'elle venoit de luy donner, l'obligea de quitter cette metterie, & d'aller quelque part où on ne peut le ſoupçonner, & ce fut en ce lieu où nous avons laiſſé M^rs Guilleminet & Marcha, qui n'y voyant point d'yſſüe, dirent entre eux de prendre l'un à droite & l'autre à gauche, pour en faiſant le tour voir s'ils en trouveroient une: Bretagnac entendant des Cavaliers qui ſe mettoient en ce ſoing de le trouver, ayant ouï ce qu'ils venoient de dire, s'arma alors de ſes piſtolets, & s'approchant de l'ouverture qu'il avoit faite à cette maſure pour y entrer plus facilement, le S^r Guilleminet qui y fut plûtôt que le S^r Marcha, ayant voulu voir s'il y avoit quelqu'un, il y apperçût d'abord le S^r Bretagnac à qui ouvrant la bouche pour luy parler, il ne luy donna pas le loiſir de dire une parole, car il lacha d'abord ſon piſtolet & luy mit les bales au deſſus du coeur ne pouvant dire en ſe plaignant que ha! par deux fois & ayant chancellé ſur ſon Cheval il tomba à terre où il expira preſque dans le moment, & ce fut le 15^me du même mois. Le S^r Marcha luy ayant voulu dire

qu'eſt-ce qu'il avoit fait, qu'ils n'étoient venus que pour luy demander leur parente & la faire ſauver, d'autant que Mr l'Intendant dont les hoquetons étoient en campagne la vouloient faire prendre, & qu'il pouvoit bien juger que la choſe étoit véritable, puiſqu'ils étoient venus ſans eſcorte, l'ayant laiſſée au delà de la metterie qu'il venoit de quitter, tout ce diſcours qu'il n'écouta qu'en le ménaçant ne fut pas capable de le toucher; au contraire la fantaiſie l'ayant pris de luy en faire autant qu'au Sr Guilleminet, & le Sr Marcha l'ayant vû mettre en état pour cela, ne demanda pas ſon reſte, il tourna promptement la bride de ſon Cheval, & gaignant le derrière de la maſure pour ſe mettre à couvert, & mettant les éperons dans le ventre du cheval s'enfuit à toute courſe; de ſorte que ce fou qui étoit à pied de même que ſa maitreſſe ſe ſaizit du cheval du mort, monta deſſus, & fit mettre cette perdüe en trouſſe, & comme un étourdi au lieu d'avancer chemin gaignant la traverſe fût aux Recollets, mit cette femme ſur la muraille de leur Jardin, & luy étant deſcendu la prit entre ſes bras & la mit dedans, il n'eut pas fait quelques pas qu'il apperçût le frere Jardinier qui travailloit, il alla droit à luy le priant de luy ſauver la vie, qu'il venoit de tuer Guilleminet Champagne; ce bon frere le ména parler au Père Gardien, qui luy dit qu'il ne pouvoit pas le garder; mais qu'ils entraſſent dans l'Egliſe pour y reſter une heure

ſeulement. On a crû qu'il prit ce tems pour en pouvoir donner avis à ſes parens. En effet on aſſure que ſon frere y fut, & luy ayant répréſenté le danger dans lequel il s'eſtoit expoſé, le fit monter à cheval avec les 3 amis qui l'avoient ſuivi, & cette femme qu'il ne voulut jamais abandonner, quoy que ſon frere luy ſçeut répreſenter, & paſſant à Boutonnet, on a voulu aſſurer qu'il s'y arrêta quelque tems à fumer & à boire avec des amis, ſans que ſon frere l'en pût empêcher; mais enfin l'ayant gagné, le fit remonter à cheval & luy preſcrivit la route qu'il devoit tenir ſurtout pendant la nuit : car il étoit déja tard. Si bien qu'il s'eſt ſauvé, & du depuis le 5me de Juillet par Jugemt ſouverain de Mr l'Intendant avec le Préſidial, fut condamné à être rompu vif pour crime d'adultere & de meurtre, & les nommez Cazes, Iſnard, & Combes à être pendus pour avoir accompagné partout le Sr Bretagnac, & demoiſelle Marie Conte femme du Sr Philip à être bruſlée toute vive pour adultere & empoiſonnement, & le ſamedy 8me Juin ils furent effigiez ſous le même Conſulat.

1679

Anglois qui a un ſecret contre le feu.

Au mois de Juillet 1679. on vit à Montper un Anglois, logé à la deſcente de la Canour-

gue un peu plus bas que Mr Cambacerez, qui avoit un ſecret contre le feu pour ſe defendre d'en être brûlé dont il faiſoit divers eſſais, le 1er étoit qu'il faiſoit fondre la Cire d'Eſpagne ſur la langue, 2° il faiſoit fondre du ſouffre & de la Cire dans l'huile bouillante, laquelle il avalloit; 3° il mettoit un fer rougi au feu dans ſa bouche avec lequel il frottoit ſa langue & ſes lèvres, & le tenoit entre ſes dents; 4° il faiſoit mettre ſur ſa langue une tranche de chair de bœuf de l'épaiſſeur d'une pièce de 30ˢ & quelques charbons de feu deſſus, & par deſſus les charbons un autre tranche de la même chair; on ſouffloit ces charbons avec des ſoufflets, leſquels s'enflammant davantage cuiſoient la chair ſur la langue; & enfin marchoit nuds pieds ſur une barre de fer rougie au feu, ſur laquelle il paſſoit & repaſſoit par trois ou quatre fois. Il étoit en Ville ſous le Conſulat de Mr de Montredon Pavée.

1679

Foudre tombée ſur le Couvent des Dominicains.

Le Mardy 1er Jour d'août 1679. la foudre tomba chez les Peres Reformez de Sᵗ Dominique ayant commencé par abbattre quelques pierres de leur Tour, & de là prenant par deſſus la feneſtre de la Chambre de leur

Pere Prieur & continuant environ x ou xii pans ouvrit la muraille d'un demi pan; entra dans la ſacriſtie, endommagea le couronnement d'un Cabinet, brula une partie d'un voile qui étoit dedans & y noircit un calice avec ſa patenne, entra dans l'Egliſe, où étoit leur Sacriſtain, nommé frère Paul, qui luy ayant veu faire deux ou trois tours, il dit qu'il passa par la porte de l'Egliſe; de là il fut dans le Jardin du College en Medecine, n'ayant qu'une rüe entre deux & comme alors il ſe rencontra y avoir compagnie dans le Conclave qui répond au Jardin, tout ce monde voyant que les éclairs & les tonnerres ſe renforçoient, commanda au bedeau de fermer la Porte, le Bedeau y fut, mais plûtôt que de la fermer, il voulut, par un eſprit de curioſité, voir la diſpoſition du tems, il n'eût pas mis la tête dehors que ce fut dans cet inſtant que cette foudre entra dans le Jardin qui le renverſa contre la muraille, où lui faiſant faire quelques tours, il ſeroit tombé à terre, ſi on ne fût couru promptement à luy pour le ſoutenir; on le mit ſur une chaiſe où il demeura plus d'un demi quart d'heure ſans mouvement; mais luy ayant fait prendre du vin, il révint peu à peu, & il ſe trouva enfin qu'il en fut quitte ſans avoir eu autre mal que celuy de la peur. Cecy arriva ſous le Conſulat de Mr Montredon Pavée.

1679

Mort du Sr Roques.

Le 9me août 1679 le Sr Roques fils cadet de feu Mr Roques Capitaine dans le regiment de Breſé & neveu de Monſr Roques Conſer en la Cour des Comptes, Aydes & finances de Montper fut tué entre les deux Portes du Peyrou, le ſoir en révenant de la promenade, par le fils ayné de Mr Roux dit Jean vingt-deux, (on appelle ce fils aîné Roux la Maiſſe); & ce pour quelques legeres paroles qu'ils eurent entr'eux. Cecy arriva ſous le Conſulat de Mr Montredon Pavée.

1679

Précipitation de la femme de Manens.

Le Sr Manens ceinturier de profeſſion, maltraitant depuis longtems ſa femme nommée Jeanne Roche à raiſon de certaine jalouſie qu'il avoit conçeu, de ſorte que le 27 décembre 1679. l'ayant fortement batüe, & luy ayant même donné quelques coups ſur le viſage, cette femme qui étoit bien faite, s'étant preſentée au miroir, & ſe voyant toute meurtrie, la rage la prit ſi fort qu'elle ſe précipita de la fenêtre de ſa chambre dans la cour de la maiſon où elle logeoit rüe

de l'Argenterie, de ſorte qu'elle reſta morte ſur la place : cet accident arriva ſous le Conſulat de Mr Montredon Pavée.

1680

Première Pierre poſée à l'Hopital General.

Le 6me Janvier 1680, la 1ere Pierre de l'Hopital General fût poſée avec grande ceremonie : le Clergé avec toutes les Comtez Réligieuſes ſe rendirent à St Pierre, d'où ils partirent enſuite dans l'ordre ſuivant : les Communautez Religieuſes marcherent ainſy qu'elles ont de coûtume, chacune à ſon rang, après elles venoient Mrs les Chapîtres Collegiaux, de la Trinité, de Saint-Sauveur, & de Ste Anne, ſuivis de la bande de violons, après ceux-cy venoient les Prêtres du Chœur de la Cathedrale avec leur muſique, les Chanoines ſuivoient après précedez de leur Bedeau en ſurplis & bonnet, portant ſa maſſe d'argent, & l'Evêque après eux révêtu pontificalement, aſſiſté de deux dignitez, qui étoient Mrs Solas grand Archidiacre & Gervais Archidiacre de Caſtries. Enſuite venoient les deputez de la Cour des Comptes, aydes & finances, après eux Mrs du Preſidial, parce qu'on dit que Mrs les Treſoriers de France n'aſſiſtent pas là où Mrs de la Cour ne ſont que par deputez ; après le Preſidial venoient

les Conſuls qui ſeront nommez cy après dans l'inſcription de la Pierre fondamentale, tous en robbes, ſuivis d'un nombre preſque infini de peuple. Sur la porte de la ville en ſortant étoient les Armes de Mr le Marquis de Caſtries Gouverneur, ſur la porte de l'Enclos des Carmes, dans lequel ſera cet hopital, celles de la Ville; & lors qu'on fût arrivé au lieu deſtiné pour y dire la Meſſe, couvert d'un Ciel de Tapiſſerie & fermé de même, ſur l'entrée de cette eſpèce de Chapelle, l'on y vit le portrait du Roy avec ſes Armes. L'Evêque celebra la Meſſe ſur l'Autel qu'on y avoit dreſſé, laquelle fut chantée par la muſique, & après le Gloria in excelſis, elle chanta un motet qui commençoit par Benedicam Dominum in omni tempore, & à l'elévation elle chanta celui-cy : Quam dilecta Tabernacula tua Domine Virtutum &c. Et ce fut en ce tems que les Sixains qui s'y étoient rendus ſous les Armes, firent leur ſalve, par la décharge de leurs mouſquets; & les Maçons ſaluerent auſſy le St Sacrement par celle de quelques boëtes ou petards. La Meſſe finie, l'Evêque avec ſon Chapitre allerent en proceſſion dans un veſtibule couvert & fermé de même que le premier, où étoit la Pierre que l'on devoit poſer, ſur laquelle on avoit appliqué deux plaques de plomb, une de chacque côté, ſur l'une deſquelles il y avoit cette Inſcription : « Auſpiciis Ludovici Magni Glorioſiſſimi in Gallia regnantis Autore illuſtriſſimo viro

Carolo du Pradel, Montiſpeſſulani Epiſcopo, rem pauperum curantibus clariſſimis viris Hercule Boucaud, preſide Baroni de Teyran & aliis locis, Theophilo Antonio Ranchin de Fontmagne, Gabriel Graſſet de Farlet, & Jacobo Valat Senatoribus, eamque adminiſtrantibus optimis civilibus, Guilhelmo Colondfes, Claudio Mazade, Stephano Marie, Joanne Martin, Jacobo Touzard, Antonio Ranc, Petro Verduron, Petro Chauvet, Petro Barbe, Joanne Rey, Ludovico Loyſeau, & Petro Viguier, nec non Sindicis perpetuis Petro Guilleminet, Guilhelmo Sabatier, Petro Cuſtol, & Nobili Petro Rate, incohata eſt hæc Domus alendis univerſæ dioeceſis pauperibus deſtinata, — poſito fundamenti lapide primario die Sexta Januarii, Anno Milleſimo Sexcenteſimo octogeſimo. » Et de l'autre coté cette autre Inſcription : « Ludovico Magno Glorioſiſſimo in Gallia regnante magnifico viro Joſepho Franciſco de la Croix, marquioni de Caſtries, Urbis & Arcis Montiſpeſſulani Gubernatore, nec non venerabilibus hominibus nobili Abdias Pavée de Montredon, Stephano Vernies, Joanne Amier, Ludovico Dumas, Joanne Antonio Lapimpie, & Simone Peliſſon Conſulibus incohata eſt hæc domus fondamenti lapidis poſitus eſt die ſexta Januarii anno milleſimo ſexcenteſimo octogeſimo. » Et lorſque l'Evêque fut arrivé au lieu ſuſnommé, il commença par la benediction de l'encens, enſuite de l'Eau benite,

avec laquelle il alla benir la Croix qui étoit à 30. pas de là & qu'on arbora dabord, après quoy il révint dans le même lieu où étoit la Pierre fondamentale qu'il bénit auſſy; enſuite il y fut préſenté un baſſin d'argent, où il y avoit un ciſeau, une truelle & un marteau, premierement il prit le Ciſeau avec lequel il fit une Croix à chacque coin de la Pierre, après on luy mit en main la truelle, avec laquelle il prit du mortier qu'on y préſenta dans un autre baſſin d'argent, & en ayant pris par 3. diverſes fois, le mettant à terre, on y verſa après tout celuy qui reſtoit dans le baſſin, enſuite de quoy on y coucha la pierre deſſus, & enfin il prit le marteau avec lequel il donna quelque coup ſur la Pierre. Cette Ceremonie achevée, l'on s'en rétourna à S^{t} Pierre dans le même ordre qu'on étoit venu, & lors que tout le monde y fut arrivé l'Evêque y donna ſa benediction Epiſcopale, après laq^{lle} chacun ſe retira.

1680

Proceſſion Generale p^{r} la pluye.

Cette année 1680, la ſechereſſe & ſtérilité de pluye depuis environ ſix ou ſept mois, faiſant apprehender pour les bleds & autres fruits pendants qui étoient en trés-mauvais état, & en danger de perir entierement,

tant dans le dioceſe qu'en pluſieurs autres de la Province, les apparences faiſant craindre au public la ruine entiere de la récolte ſi Dieu n'avoit pitié de nous; puis que les ruiſſeaux & les fontaines qui étoient la plus part taries, de telle maniére que la Rivière du Lez avoit peine de fournir de mouture pour la ſubſiſtance des habitans de Montp^er; & pour prevenir encore de facheuſes maladies dont la plupart des perſonnes de pluſieurs lieux étoient déjà attaquez, tant à cauſe des méchantes eaux dont ils étoient néceſſitez de boire que par la chaleur de l'air cauſée par la trop grande ſéchereſſe de la terre, l'Evêque de Montp^er ordonna des prieres à toutes les Parroiſſes & Communautez Eccleſiaſtiques de ſon Dioceſe, & ordonna en outre une proceſſion generale le 31. de Mars, qui fut faite à 3. heures après midy où aſſiſterent les Confreries des Pelerins & des Penitens; lors que tous les ordres Seculiers & Religieux qui ont coûtume d'aſſiſter en pareilles proceſſions furent arrivez à S^t Pierre, on commanda de marcher en cet ordre : les Pelerins prirent le devant, les penitens enſuite qui furent ſuivis de tous les Couvents, chacun ſelon ſon rang, après ceux-cy marchoient les Curez des trois Parroiſſes, les Chapitres Collegiaux, de la Trinité, de S^t Sauveur, & de S^te Anne, le Chapitre Cathedral, & enfin l'Evêque révêtu pontificalement terminoit cette marche, ſuivi d'un grand nombre de Peuple de tout

ſexe, de tout âge & de toute condition. Le tour de cette proceſſion fut celui-cy : Partant de S^t^ Pierre elle tourna ſur la droite juſqu'à la maiſon de M^r^ Sarret, entra dans la grande rüe du Palais, au bout de laquelle on tourna encore à droite, & ſortit hors la Porte du Peyrou où l'on environna la Croix, & chacun s'eſtant mis à genoux, l'Evêque dit les Prieres & les Oraiſons accoutumées en pareil cas, & étant rentrée, elle paſſa derrière l'Egliſe des Carmes mitigez, devant le Collége du Droit, le long de la rüe S^t^ Firmin, au puids de fer, devant N^re^ Dame, à l'éguillerie, tourna au coin de M^r^ Guilleminet, devant M^rs^ Darenes, Patris, Solas, juſqu'à la maiſon de M^r^ Rate, où elle tourna à droit, deſcendit à la Blanquerie, juſqu'aux fleurs de Lys, & delà tournant à gauche paſſa toutes les rües de las Cadenes qui va fondre à S^t^ Pierre, où étant arrivez & entrez dans l'Egliſe, l'Evêque dit encore les Oraiſons à la même intention & donna ſa benediction Epiſcopale : après quoy chacun ſe rétira.

1680

Deleuze tué par la foudre.

Le dimanche 16. Juin jour de la Trinité 1680., le nommé Deleuze laboureur de profeſſion étant ſorti ſur le ſoir après Vêpres,

pour aller couper un bled qu'il avoit au Terroir appellé lous Arenaſſes, où il ne fut pas plûtôt arrivé, que le tems qui étoit un peu couvert commença de s'obſcurcir beaucoup, & emmena bientôt la pluye, dont il fut ſi mouillé pendant qu'il coupoit ſon bled, qu'il ſe vit obligé à ramaſſer les gerbes pour en former une eſpèce de Cabane où il ſe peut mettre à couvert; cela ne fut pas achevé d'être fait, que les éclairs & les tonnerres qu'il faiſoit ſe renforcerent de telle maniére & luy furent ſi funeſtes, que l'un d'eux venant à éclater, la foudre tomba ſur ce malheureux, luy ayant brûlé ſes mains qu'on trouva comme ſi on les y eut ſciées, & enſuite luy gâta tout le viſage, & mourut incontinent; ſa femme qui l'alloit joindre le trouva mort, le feu étant aux gerbes ſous leſquelles il s'étoit mis, qui les brûla toutes, épargnant le reſte du bled où il n'avoit pas touché.

1680

Accommodement entre Mr de Thoyras & Mr de Caſtries.

Le Roy, ainſy que je l'ay déja dit en 1667, ayant été pleinement informé du déſordre qui étoit arrivé entre feu Meſſrs les marquis de Thoyras & de Caſtries, & ſachant que les enfans du premier conſervoient du reſſentiment contre ceux du dernier de l'inſulte qui

avoit été faite à feu Mr leur Père, Sa Majeſté prévoyant les fâcheuſes ſuites qui pourroient arriver entre ces deux familles, ſi elle n'y remedioit à bonne heure, leur fit entendre qu'elle vouloit abſolument qu'ils ſe depouillaſſent de la haine qu'ils pouvoient avoir les uns contre les autres, & qu'ils vécuſſent bons amis. Que pour cet effet elle nommoit Mrs les Maréchaux de Crequy & de Schomberg pour les accommoder & terminer tous les differens, les aſſurant que ceux qui contreviendroient à ce qu'auroit été fait par ces deux Maréchaux, ſeroient punis ſuivant les rigueurs de ſes Ordces. Meſſrs les Maréchaux de France ſuivant l'ordre du Roy, s'aſſemblerent pour trouver des moyens & des expediens à pouvoir ajuſter ces deux familles; mais avant que de rien entreprendre, ils voulurent exiger un blanc ſigné des uns & des autres, & après les avoir réçeus, ils les remplirent des Articles ſuivans, après pourtant avoir bien examiné comment les choſes s'étoient paſſées entre les Pères & les Mères des Parties. Il eſt important de ſçavoir avant de parler des articles, que Mr Bornier lieutenant particulier au ſiege prél de Montpr, & Mr Corbinelli qui a été longtems à Montper avec Mr le marquis de Wardes, firent toutes les negociations neceſſaires, tantôt chez l'une des parties, & tantôt chez l'autre, pour ſçavoir ce qu'elles avoient à dire sur les propoſitions des Juges; & après avoir demeuré d'accord de tout, Mrs les Marechaux de France

prononcerent ſouverainement, où l'on doit obſerver les circonſtances & les meſures qui ont été gardées dans ces entrevües. Il fut donc convenu & arrêté, qu'avant de faire voir les dames Mr Bornier feroit compliment à madame de Thoyras de la part de madame de Caſtries, & Mr Corbinelli à Me de Caſtries de la part de Made de Thoyras ; après quoy Mr le Cardinal de Bonzi la viſiteroit, & dans cette viſite, pour tracer le chemin de la réconciliation, luy demanderoit dans la converſation de vouloir rénouveller cette grande union qui étoit autrefois entr'elles, & luy diroit qu'il beniſſoit Dieu de ce que Sa Majeſté s'étoit voulüe mêler de cette afaire, & que Made ſa ſœur en étoit dans une joye inconcevable ; que Made de Thoyras répondroit à ce compliment, en répliquant qu'elle remerçioit Son Eminence de la peine qu'elle s'étoit donnée, & l'aſſuroit tant pour obéir au Commandt du Roy que pour ſatisfaire à la priére qu'elle venoit de luy faire, & à la conſideration de Made de Caſtries qu'elle avoit toûjours beaucoup eſtimée, que c'étoit avec la plus grand'joye du monde qu'elle faiſoit cette réconciliation & qu'elle iroit luy témoigner chez elle. Il fut arrêté que Made de Caſtries iroit prendre Meſdes de Crequy & Schomberg, qui la meneroient chez Made de Thoyras pour luy faire ſon compliment, & lors qu'elles y ſeroient arrivées, Made de Crequy s'avanceroit, & diroit à Made de

Thoyras : Mad^e voicy Mad^e de Caſtries qui ſuivant le deſir de Sa Majeſté vient pour vous embraſſer & ſe réconcilier avec vous ; & Mad^e de Caſtries prenant la parole luy diroit, c'eſt pour vous faire connoître, Mad^e, que l'un de mes plus grands deſirs étoit d'avoir l'honneur & le plaiſir de vous embraſſer : Que Mad^e de Thoyras répondroit, qu'elle ſe trouvoit dans la derniere confuſion de ſe voir prévenüe par tant de generoſité : Elles vouloient dire quelqu'autre choſe ; mais ne pouvant ſe contenir, elles s'embraſſerent & ſe donnerent mille temoignages d'amitié ſans pouvoir ſe dire un mot, & par les larmes qui découlerent de leurs yeux, elles expliquerent beaucoup mieux qu'elles n'auroient fait par leurs paroles, les tendres ſentimens de leurs cœurs ; & après avoir laiſſé couler quelques larmes, M^r le Marquis de Caſtries avec M^r l'abbé & Mad^lle de Caſtries leur ſœur firent leur compliment à Mad^e de Thoyras. Que cette viſite ayant été faite, Mad^e de Thoyras iroit prendre les mêmes Marechales pour aller avec elles viſiter Mad^e de Caſtries, & ce fut dans cette viſite que les embraſſemens furent rénouvellez plus fortement qu'ils n'avoient été, & ſe donnerent des temoignages de la joye qu'elles récevoient de leur réconciliation. Que M^r le Cardinal de Bonzi étant arrivé à Montp^er, M^rs de Thoyras l'iroient voir chez luy (ils y furent avec M^r de Wardes, qui à ce qu'on dit fut prié par M^rs les Marechaux de ſe trouver à toutes les

entrevües), l'aîné qui prit toûjours la parole pour luy & pour ſon frére, fit compliment à Son Eminence & la remercia de la generoſité qu'elle avoit eüe avant de partir pour Paris d'avoir viſité Mad[e] leur mere, & qu'elle devoit être aſſûrée qu'en toute occaſion ils luy temoigneroient leur réconnoiſſance. M[r] le Cardinal qui eſt fort civil & parfaitement honnête, les réçût avec toutes les demonſtrations poſſibles d'amitié, & avec tant de proteſtations de leur rendre ſervice dans les rencontres, que tous ceux qui ſe trouverent alors chez cette Eminence ont demeuré d'accord qu'elle ne pouvoit pas en uſer plus honnêtement, & qu'ils avoient tout ſujet de s'en louer, & d'être ſatisfaits du bon accueil & des proteſtations qu'elle leur fit. L'après diné, entrant dans ſa chaiſe pour aller chez M[r] le Vicomte d'Aumelas où M[rs] de Thoyras étoient, commanda tout d'un tems qu'on luy fit atteler ſon Carroſſe, qu'il vouloit d'abord au rétour de cette viſite aller à la Campagne, de ſorte qu'il fut voir ces Meſſ[rs] où M[r] de Wardes ſe trouva, &, apres pluſieurs complimens d'amitié les uns envers les autres, M[r] le Cardinal ſe tournant vers M[r] de Wardes, luy dit que ce n'eſtoit pas tout d'avoir vû ces M[rs] qu'il vouloit encore aller au Vignogoul viſiter Mad[lle] de Thoyras; mais comme il ne la connoiſſoit pas, il l'obligeroit bien fort s'il vouloit ſe donner la peine de faire cette promenade avec luy, ce

qui luy fut accordé, & Son Eminence fut réçüe de Mad^lle^ de Thoyras, de Mad^e^ l'Abeſſe ſa tante, de la meilleure grace du monde. Pour ce qui régarde M^r^ de Caſtries, il étoit porté par l'ordonnance de M^rs^ les Marechaux, que lorſqu'il ſeroit de rétour à Montp^er^ il iroit voir le premier M^rs^ de Thoyras; en effet étant arrivé à la Citadelle où M^r^ de la Baume, Lieutenant du Roy de cette ville, nommé pour cet accommodement par M^rs^ les Marechaux de France, s'y trouveroit : ce qui fut executé dans la maiſon de M^r^ le Treſorier Colondres avec grandes démonſtrations d'une parfaite & ſincére réconciliation, & ce toûjours en préſence de M^r^ de Wardes, qui les fit embraſſer pour l'amour de luy une ſeconde fois; M^rs^ de Thoyras furent enſuite viſiter M^r^ de Caſtries à la Citadelle, ce qui ſe fit le ſamedy 26 octobre 1680. Sous le Conſulat de M^r^ Lunel Viel, & le même jour M^r^ de Caſtries fut au Vignogoul voir M^lle^ de Thoyras & Mad^me^ l'Abeſſe ſa tante, & quelq^s^ jours après M^rs^ de Thoyras furent à St Gyniez viſiter Meſdames de Caſtries, & leur temoignerent la joye qu'ils avoient de la réunion de leurs familles.

1680

Mort de Mr le Preſident Bon.

Mr François Bon, premier Préſident en la Cour des Comptes, Aydes & finances de Montpr, mourut le Jeudy 31. d'octobre 1680. D'abord ſa maiſon fut toute couverte & tendüe de deuil, à la réſerve de ſa Chambre, dont on ne détendit pas les meubles, pendant 3 jours qu'il demeura dans ſon lit de parade; leſquels étant expirez, ſes obſèques furent faites avec beaucoup d'éclat & de pompe, voicy comment : Premierem[t] tous les Corps Eccleſiaſtiques de la ville de Montpr avec les Communautez Religieuſes y aſſiſterent; la Compagnie des Penitens (quoy qu'ils ne ſortent pas dans ces occaſions, que pour ſes Confreres, & pour les Evêques qui en ſont Prieurs primitifs,) aſſiſta à ce Convoy : les Confréres du S[t] Sacrement de S[t] Pierre dont il étoit Parroiſſien, & de Notre-Dame, où il eſt enſevely, luy firent leurs honneurs de même que celle de S[te] Anne; la Confrérie des Morts y aſſiſta auſſy. Cent un Pauvres révêtus d'un drap gris portant chacun un flambeau de cire blanche peſant environ 4. liv. accompagnoient le Corps qui avoit le viſage découvert. Il étoit en Robbe rouge, avec les bottes blanches, les éperons dorez, l'Epée & le Baudrier; 4. préſidens marchoient devant portant le drap de velours

noir croiſé de moire d'argent avec les Armes du defunct à ſes 4 coins; après venoit cette Auguſte Compagnie, ſuivie de M^rs les Conſuls en robbes: ceux qui faiſoient deüil étoient menez par des avocats, l'Egliſe étoit tendüe de deüil avec un laix chargé des Ecuſſons aux Armes de ce Préſident, qui porte d'Azur à un griffon d'or tenant en ſes griffes un rainceau de Palme de même; on poſa le Corps au milieu de la nef de l'Egliſe ſur une Eſtrade de trois degrez couverte de noir ſous une Chapelle ardente, éclairée d'un grand nombre de cierges de cire blanche, ayant aux 4 coins un flambeau chargé des mêmes Armes; le grand Tableau du Maître-Autel avec ſon Tabernacle, étoit couvert d'un vélours noir croiſé de ſatin blanc avec pareilles Armes à ſes 4. coins, & tout le reſte de drap noir garni tant plein que vuide de larmes. La Meſſe fut celebrée Pontificalement par M^r Charles Pradel Evêque, & après l'Evangile, l'oraiſon funèbre y fut prononcée, par le Père Benoiſt prieur du Couvent des Freres Precheurs de Montp^er; après l'Oraiſon funèbre on acheva la Meſſe, & l'abſoute fut faite avec toutes les ceremonies qu'on a coûtume de faire aux perſonnes de cette qualité; ce même Père Prieur fit faire à ſes depans dans ſon Egliſe de S^t Mathieu un Service à la mémoire de ce Préſident, qui à la réſerve de la Chapelle ardente fut pareil à celuy qu'on avoit déja fait dans N. Dame, avec cette difference que

les Ceremonies de ces Peres furent beaucoup plus ſolemnelles. Tous ces honneurs funèbres furent faits ſous le Conſulat de Mr de Lunel-Vieil.

1680

Reception de Mr Philibert Bon à la charge de Premier Preſident.

Seize jours après la mort de Mr le Premier Preſident, Monsr Philibert Bon ſon fils aîné, qui depuis quelques années avoit été réçeu en ſurvivance en la charge de Mr ſon Pere, fit ſa première fonction publique en l'ouverture des Audiances de la St Martin, le vendredy 15 de novembre 1680. où ſe trouva Mr le Marquis de Montanegues, Lieutenant General pour le Roy dans ce departement du bas Langue, qui en cette qualité prit ſon rang à la place du doyen des Conrs : Mr le Cardinal de Bonzi s'y rendit incognito, accompagné de 5 ou 6 Evêques & d'autant de Barons des Etats qui ſe placerent à l'une des Lanternes, qui ſont à chacque extremité du Tribunal, & l'autre fut remplie par quelque Nobleſſe & par quelques Dames. Mrs de la Cathedrale & des Collegiales y furent par deputez; Mrs des Univerſitez s'y trouverent en Chapes rouges, ainſy qu'ils ont de coûtume de faire tous les ans de même que les Conſuls en robbes: la Salle de l'Audiance qui eſt fort grande fut pleine d'abord de la plupart de

tout ce que nous avons d'honnetes gens dans la ville & de tous les deputez des Etats. La harangue de Mr le Premier Préſident fut trouvée très-bonne & prononcée de bonne grace. Mr Courdurier Avocat général y fit pareillement un diſcours fort judicieux & fort bien débité. Les Etats qui ſe trouverent aſſemblez cette année dans Montper luy députerent un Evêque, un Baron & deux Conſuls, pour luy faire compliment de félicitation de la part de leur Aſſemblée, & tous les autres Corps & Compagnies en firent de même.

1680

Aſſemblée des Etats à Montper.

L'Ouverture des Etats aſſemblez cette année 1680. ſous le Conſulat de Mr de Lunel-Vieil, fut faite à Montper par Mr Jean-Baptiſte de Brontin, marquis de Montanegues & baron de Serviez, Lieutenant général pour le Roy dans cette Province du bas Langoc, aſſiſté de Mr Dagueſſeau Intendant en la de Province, & de Mrs Jacques de Manſe & François Caillon, commiſſaires pour Sa Majeſté, à laquelle il été accordé cette année la ſomme de.....

1680

Comete d'une prodigieuſe grandeur.

On vit paroître cette année 1680. ſous le Conſulat de M^r^ de Lunel-Vieil, une Comete beaucoup plus grande que celle qu'on vit en 1664. Elle commença à ſe faire voir à Montp^er^ environ le 22 ou 23 décembre ſous l'élévation du Pole de quarante trois degrez & demi environ, ſa tête regardoit l'Occident, & ſa queüe qui étoit d'une longueur prodigieuſe regardoit entre le Septentrion & l'Orient, ſa longueur & ſa largeur étoient (du moins demi-heure après qu'elle étoit levée ou qu'elle commençoit à paroître) en forme d'une poutre d'une couleur blanc ſale; elle étoit de la qualité de Mars & de Mercure, ſa queüe pouvoit avoir en longueur deux mille lieües ſuivant l'opinion des Aſtrologues; elle étoit diaphane, car on voyoit à travers diſtinctement les Etoiles qui étoient par deſſus. Elle commença à nous diſparoître environ le 28. ou 29 Janvier de l'année 1681. Elle ſe levoit tous les ſoirs une heure après le coucher du ſoleil, & depuis le jour qu'elle commença à paroître ſur l'horiſon, ſa queüe diminuoit.

1681

Assemblée de 5 Intendants convoquée par le Roy à Montp^er.

Le Roy convoqua cette année 1681. dans Montp^er (sous le Consulat de M^r Lunel-Vieil), une assemblée des Intendants du Languedoc, haute & basse Guienne, Provence & Dauphiné, pour faire un nouveau Code touchant les finances & Cours des Aydes de ces quatre provinces : Ils firent l'ouverture de leur Assemblée le 17 de fevrier dans la maison de M^r Daguesseau, Intend^t de cette Province de Lang^oc. M^r de Ris Intendant de la haute Guienne faisant son séjour ord^re à Bourdeaux, ména avec luy l'Avocat général de cette ville; M. Foucaud Intendant de la basse Guienne qui fait son séjour à Montauban, mena un Con^er de la Cour des Aydes de la même ville, M^r de Moran qui est celuy de Provence mena avec luy deux Conf^ers de la Cour des Aydes d'Aix, & M^r d'Albini mena pour le Dauphiné, un Treforier de France de la Generalité de Grenoble, & pour la Cour des Aydes de Montp^er il y eut dans cette Assemblée un President & M^rs Lauriol & Plantade Con^ers : on en avoit nommé un troisième qui étoit M^r Moulceau, mais il ne s'y trouva point, parce qu'il étoit allé en Cour. Les principaux motifs de leur Assemblée, selon la volonté du Roy, furent afin que la Justice

ſe trouvât uniforme dans ces 4 ou 5 Provinces, où les Tailles ſont réelles en tout ou en partie, que les Communautez fuſſent ſoulagées & pour faire en ſorte qu'elles ne ſe conſumaſſent pas en procés, leur defendant de faire aucunes impoſitions hors de celles qui ſont ordonnées par les Etats, ſans permiſſion des Intendants ou Commiſſaires nommez par Sa Majeſté. Ils finirent leur Aſſemblée le Jeudy 13. de Mars de cette année 1681. encore ſous le Conſulat de Mr de Lunel-Vieil. Mr de Ris intendant de Bourdeaux, ou de la haute Guienne, partit le dimanche 16me pour porter en Cour ce qu'ils avoient délibéré touchant ce Code.

1681

Mort de Mr Deſtros Major de la ville de Montper.

Mr Arnaud Deſtros Major de la ville de Montper depuis environ 40. ans & âgé de 80., mourut le 9e du mois d'Avril 1681. Tous les Sixains ſous les armes aſſiſterent à ſes obſèques, piques trainantes & les tambours en deüil, de même que tous les officiers; pluſieurs Pauvres révêtus d'un Drap gris portant chacun un flambeau de Cire blanche, ſur leſquels étoient des Ecuſſons chargez de ſes Armes, accompagnoient le Corps; ſur ſa Caiſſe étoit ſon épée nüe avec ſon bâton ou

Canne de Commandement poſez en ſautoir, les gans & les bottes blanches avec les éperons y étoient auſſy; deux Capitaines & deux Lieutenans marchoient devant portant le drap de velours noir, croiſé de moire d'argent avec les armes du defunct à ſes 4 coins, & les 4 bouts de celuy qui couvroit la Caiſſe où répoſoit ſon Corps étoient ſoûtenus par quatre autres officiers; après marchoient les Conſuls en robbe, & les deüils venoient enſuite menez par des Capitaines Enfans de la ville. Il fut enſeveli dans l'Egliſe S^{t} Paul ſur la droite marche des degrez du Chœur de cette Egliſe, & tout contre la Chapelle de N. Dame de bon Rémede; après la Meſſe & l'abſoute faite, les Sixains firent leur décharge, ainſy qu'on a coutume de faire en ſemblables occaſions, après quoy les Tambours batirent aux Champs comme à l'ordinaire, & les ſoldats rémirent leurs armes de même : cette mort arriva & cette ceremonie fut faite, ſous le Conſulat de M^{r} Duclerat.

1681

Autre proceſſion générale pour la pluye.

Pendant toute cette année, les vents regnerent ſi fortement & ſouvent avec tant d'impetuoſité qu'ils deſſecherent la Terre d'une telle maniére, que cela joint à la ſté-

rilité de la pluye, nous fit craindre pour cette année une plus mauvaiſe récolte que celle de la derniere année, ſi Dieu par ſa miſericorde ne faiſoit diſtiller les pluyes de ſes graces ſur la face de la Terre, & ſur ſes Peuples qui en avoient auſſy grand beſoin pour les diverſes maladies que la trop grande ſechereſſe cauſoit, dont pluſieurs perſonnes mouroient déja, même aſſez ſubitement. Ce qui obligea M^r Patris vicaire général d'ordonner, en l'abſence de l'Evêque, une proceſſion generale, toute telle que fut celle de la précédente Année pour implorer le ſecours de Dieu. Cette proceſſion fut faite le 20^me avril 1681. ſous le Conſulat de M^r Du Clerat, elle fit le même tour, excepté qu'à cauſe du grand nombre du peuple qui l'accompagnoit, n'ayant peu rentrer par la porte du Peyrou, ſans cauſer une trop grande confuſion, elle prit le long du foſſé, entra dans la ville par la porte S^t Guillen, & ayant monté juſque devant la maiſon de M^r Crouzet, elle tourna à gauche pour aller à S^te Anne où delà continua le tour precedant.

1681

La Porte de Lates refaite de neuf.

L'une des portes de Montp^er appellée la Porte de Lates menaçant ruine, ſurtout le

Corps de Garde qui étoit par deſſus ; les Conſuls en ayant été avertis ſe porterent ſur le lieu avec des Maîtres-Maçons & autres gens bien entendus pour vérifier la choſe, il leur fut dit que le tout étoit ſi fort en danger de s'abbattre, qu'aſſurement cela arriveroit lorſqu'on y penſeroit le moins, & pourroit bien attrapper quelques perſonnes ; que pour éviter ce malheur, il ſeroit fort à propos d'y remedier promptement, & que cependant ſans perdre de tems il falloit appuyer cette muraille avec des groſſes poutres, ce qui fut fait avec diligence, après quoy les Conſuls convoquerent le Conſeil de Ville, qui étant aſſemblé, les opinions furent, qu'il falloit deputer quelques-uns de l'Aſſemblée, pour aller encore mieux verifier ce que c'étoit, ſi bien que ces M^rs les députez étant de rétour, rapporterent à l'Aſſemblée que la réparation étoit du tout neceſſaire, & ne ſouffroit point de delay, & qu'il y falloit mettre la main inceſſamment. De ſorte qu'on delibera dans ce Conſeil de donner le prix fait à qui en feroit la condition meilleure, & que les Conſuls en auroient le ſoin. Si bien qu'ayant fait afficher ſur toutes les portes des Egliſes & ſur celle de l'Hotel de Ville, ce fut à M^r Armand Entrepreneur qu'on livra le prix fait. On commença par l'abbatement du vieux bâtiment & on ſongea à le réfaire ſous le Conſulat de M^r de Lunel-Vieil 1680, environ le 15^me de fevrier, & fut achevée ſous celuy

de Mr Du Clerat en 1681. au mois de Juillet, ainſy qu'il ſe verifie par l'Inſcription qu'on y a miſe gravée en Lettres d'or ſur du marbre noir; on a embelli cette Porte, refaite de neuf de tous les deux côtez, de la Deviſe du Roy, qui eſt un Soleil avec ces mots *Nec pluribus impar*, qu'on y a gravés en Lettres d'or, ſous lequel on a mis les Armes de Sa Majeſté, & ſous ſes Armes celles de Mr le Marquis de Caſtries gouverneur, le tout accompagné ſur les côtez de quelques Ornemens.

1681

Rencontre de Mrs de la Fourquette et Foucard.

Mr de la Fourquette Treſorier de France ayant quelquechoſe ſur le coeur contre le Sr Foucard fils du receveur & de demlle Clauſel, ſoit à cauſe de quelques paroles qu'il avoit dites à madlle de la Fourquette ſa ſoeur, que parce que par ſes viſites frequentes chez Madame Moulceau il l'empêchoit de voir Madlle ſa fille dont il étoit amoureux, ſelon le bruit commun de la ville, il arriva que le ſoir du 3me aout 1681 environ les huit à 9 heures, ayant rencontré le Sr Foucard heurtant à la porte de cette dame (dont le mary étoit pour lors à Paris) l'aborda, & luy ayant fait mettre l'Epée à la main, il le bleſſa de ſept ou 8. coups, dont il fut fort mal, & même eſtropié

des deux petits doigts de la main gauche. M^rs du Préſidial en ayant été avertis, firent faire des Informations contre tous les deux, & le 27 du même mois & de la même année, ils donnerent ſentence portant condamnation par defaut de cent Ecus d'amende au S^r de la Fourquette & au baniſſement pour neuf ans, & de 25 Ecus au S^r Foucard.

1681

Reception du S^r Arnal à la Charge de Major de la ville de Montp^er.

La Charge de Major de cette ville de Montp^er ayant vaqué par le deceds de M^r Deſtros, le Roy en a honnoré le S^r Arnal Brigadier des Gardes de ſon Corps, en reconnoiſſance des bons & fidèles ſervices qu'il luy a rendus, tant aupres de ſa perſonne que dans ſes armées, particulierement au Combat de Seneff dans lequel il reçeut ſept bleſſures conſiderables, & luy accorda les Lettres & proviſions pour cette Majorité; ſi bien qu'après les avoir réçües, il partit pour venir à Montp^er où il ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il ſe diſpoſa pour aller rendre ſes devoirs à M^r de Montanegues Lieutenant Général de la Province, qui étoit à Villeneuve d'Avignon où il fait ſon ſéjour ordinaire, à M^r le Marquis de Caſtries Gouverneur, qui étoit allé chez Mad^e ſa ſœur à Villeneuve la Cremade proche Beziers, & enſuite à M^r de

la Baume Lieutenant du Roy dans Montp^er, qui eut ordre de M^r le Gouverneur de le recevoir en ſon abſence, & de le faire réconnoître en cette Charge & qualité de Major à la Maiſon Conſulaire, en préſence de M^rs les Conſuls, qui ſe trouverent tous en Chaperon à la Grand'Sale, où M^r de la Baume étant venu aſſiſté du S^r Arnal, des hauts & bas officiers, des Sixains & de pluſieurs autres perſonnes, ces M^rs s'eſtant tous aſſis, M^r le Lieutenant du Roy prenant la parole, leur dit que le S^r Arnal ayant été pourveu par Sa Majeſté de la Charge de Major de Montp^er, vaccante par le deceds du S^r Deſtros, comme il appert des proviſions qu'il a plû au Roy de luy accorder, leſquelles furent à l'inſtant rémiſes entre les mains du S^r Bonnier Greffier et ſecretaire de la Maiſon Conſulaire de cette ville, qui en fit publiquement la lecture; après laq^lle le S^r de la Baume Lieutenant du Roy auroit exigé le ſerment en tel cas requis & accoutumé, la main miſe ſur les ſaints Evangiles; après quoy on luy en fit prendre poſſeſſion, par le Commandement qui fut fait à tous les habitans de Montp^er de le réconnoître dans cette qualité de Major: & ce même jour M^r de la Baume le réçût encore à la Tête de tous les Sixains ſous les Armes, aſſemblez pour cet effet à la Place de la Canourgue, ſur les 5 heures après midy, le dimanche dixième du mois d'août fête de S^t Laurens, de cette année 1681. ſous le Conſu-

lat de Mr du Clerat; le tout dans les formes ordinaires, & pour un plus grand éclairciſſement les voicy : Les officiers des Sixains étant tous à la Tête du Bataillon, les Enſeignes portant leurs drapeaux firent comme un cercle, où le Lieutenant du Roy ſe plaça avec le Sr Arnal, d'où il cria à haute voix : Mrs les Officiers, Je vous recommande de la part du Roy de Reconnoître le Sr Arnal icy preſent pour Major de la ville, de luy obéïr & faire obéïr à vos ſoldats en tout ce qu'il vous commandera pour le ſervice de ſa Majeſté. Après cela il le fit paſſer dans tous les rangs, ce Lieutenant ayant toûjours ſon chapeau ſur la tête comme répreſentant la perſonne du Roy, & ce Major le ſuivoit tête nüe ſon chapeau ſous le bras : & après qu'il l'eut fait voir & réconnoître à tous, ce Major nouvellement mis en poſſeſſion, commença la fonction de ſa charge en leur faiſant faire un demi-tour à droit : Il leur commanda de prendre garde à eux, de bien porter leurs armes, de ſe préparer, de coucher en joüe, de tirer, & de crier tout d'un tems, « Vive le Roy », ce qui fut bien exécuté ; après quoy Mr de la Baume le ſalua & le laiſſa, & après que Mr le Lieutenant du Roy ſe fut rétiré, ce Major ſe mit à la tête des Sixains, & en cet Etat fit quelques tours dans la ville & ſe rendit à ſa maiſon, où les officiers paſſant devant luy le ſaluerent de leurs piques, & les ſoldats en dechargeant leurs mouſquets ou fuzils.

1681

Reception de Mr le Marquis de Caſtries, en la Charge de Conſeiller honoraire en la Cour des Comptes, aydes & finances.

Le 13e Novembre 1681. Mr le Marquis de Caſtries fut reçeu Conſer honoraire en la Cour des Comptes, Aydes & finances de Montper, en vertu d'un Brevet que le Roy luy envoya en qualité de Gouverneur de Montper, & le lundy 17e du même mois, il partit de ſa maiſon accompagné de quantité de Nobleſſe, pour s'en aller au Palais aſſiſter à l'ouverture qui ſe fit le matin, où il prit ſa place à la tête de tous les Conſeillers; & ce jour-là Mr le Duc de Verneuil y aſſiſta auſſy en qualité de 1er Préſident nay, comme Gouverneur pour le Roy de la Province de Langoc & cecy ſous le Conſulat de Mr du Clerat.

1681

Cas arrivé entre Mrs de Montanegues & Calviſſon Lieutenans Generaux.

Mr de Montanegues venant à Montper pour ſe trouver à l'Aſſemblée des Etats qui s'y tenoient, vit en entrant ſur la Porte de la ville les Armes de Mr le Marquis de Calviſſon, qu'il fit ôter & à la place y fit mettre les ſiennes. Enſuite entrant dans la ville, il apprit que les Gardes de Mr de Calviſſon portoient les Caſaques : il luy fit

dire de les leur faire quitter d'autant qu'il n'y devoit avoir que les ſiennes qui dûſſent paroître, étant dans ſon département. La réponſe de Mr de Calviſſon fut que ſe trouvant de Tour pour être Commiſſaire du Roy, il prétendoit dans cette qualité avoir droit de faire paroître ſes Caſaques; cela fit un cas entre eux, qui les obligea d'envoyer en Cour pour avoir un Reglement là-deſſus. Le Roy ayant appris leur different, ordonna que lorſque les Etats ſeroient aſſemblez dans le departement de l'un de ſes Lieutenants Generaux, celuy-là ſeul auroit droit de faire porter les Caſaques à ſes Gardes, à la réſerve toutefois, que lorſque ſon Commiſſaire iroit à cette aſſemblée, pour y parler de ſes affaires, ce jour là ſeulement le Lieutenant de ce département s'abſenteroit pour laiſſer accompagner ſon Commiſſaire dans l'Aſſemblée par ſes Gardes : de ſorte que ç'a été un réglement pour toûjours.

1681

Députation des Etats à Mad[e] de Caſtries.

Les Etats étant aſſemblez cette année 1681. dans Montp[er] prirent déliberation, que lorſqu'une veuve d'un Lieutenant General pour le Roy dans cette Province de Lang[oc] ſe trouveroit dans le lieu de leur Aſſemblée, il luy ſeroit fait une députation de deux

Evêques, de deux Barons & de deux Conſuls. Le Cas étant arrivé dans cette ville en la perſonne de Made la Marquiſe de Caſtries, cette Aſſemblée luy deputa Mrs de Beziers & de Mirepoix, Mrs de Lanta & de St Sulpice, & deux Conſuls. Mr de Beziers qui portoit la parole luy fit compliment de la part de cette Aſſemblée : tout le plus fort de ſa harangue fut ſur la ſingulière vertu de cette dame, luy diſant qu'elle étoit honorée comme l'exemple & le modele de la vertu dans cette Province, ce qui fut ſuivi de quelques autres periodes fort ſpirituels & fort honnetes qui pleurent beaucoup, de même que la reponſe modeſte de cette dame qui s'attira l'admiration de tous ceux qui eurent l'avantage de l'entendre

---

1681 & 1682

Pierre angulaire poſée dans la maiſon des PP. Jeſuites.

Les Peres Jeſuites ayant eu deſſein de ſe loger, de s'agrandir, & de faire une maiſon ſpacieuſe & régulière, prévoyant qu'il leur étoit malaiſé d'executer leur deſſein s'ils n'avoient le ſiége royal du Juge du petit Scel & la rüe qui eſt entre cette maiſon & la leur, ils firent demander l'une & l'autre au Roy qui la leur octroya, ſi bien que le mardy trentieme de decembre 1681. ils commence-

rent de faire abbattre les murailles du Jardin du petit Sceau & creuſerent leurs fondemens, & le lundy 12e de Janvier 1682. ſous le Conſulat de Mr Du Clerat, on mit la 1re pierre environ les 4. heures du ſoir, au coin ou les deux murailles ſe joignent, l'une des quelles fait façade vers la Citadelle, & l'autre vers la maiſon de Mr le Preſident de Montceau, cette partie de rüe ou rüe entiere qu'ils ont priſe appellée St Denis etoit conſidérable, puis la proceſſion y paſſoit toutes les années, cette rüe, dis-je, de St Denis alloit fondre dans celle de Montpeillieret, qui prend ſon origine d'une ancienne porte de ce nom, qui étoit ſcituée audelà de la maiſon de Mr le Treſorier Girard dit la Treille, & à l'ouverture par laquelle on ſort pour aller dans l'Eſplanade, vis à vis la porte de la Citadelle : c'étoit la ſortie des gens de ce quartier de ville pour aller à la Parroiſſe St Denis, aux Moulins de Semalens, de Laveſques, & du Pont Juvenal. Outre le don cy-deſſus que le Roy leur a fait, la Ville en ſon particulier leur a accordé trente mille livres payables dans 6 ans, ſçavoir 5,000 livres tous les ans.

1682

Un ſecond beuveur d'eau.

Au commencement du mois de fevrier

1682. ſous le Conſulat de Mr Du Clerat, on vit en ville un Italien nommé Scoto qui faiſoit tous les mêmes eſſais qu'on vit à Montpr en l'année 1644.; mais celuy-ci encheriſſoit encore par deſſus le premier, en faiſant des choſes tout à fait ſurprenantes, nonſeulement en jailliſſant l'eau qu'il avoit déja avalée, mais en la convertiſſant en tout autant d'eſpèces de vin qu'on pouvoit ſouhaiter; deplus il faiſoit ſortir de ſa bouche des poiſſons tous en vie, toute ſorte d'herbes, de fleurs auſſy fraiches que ſi elles euſſent été ſur la plante, ſçavoir fleur d'orange, de Jaſmin, et de Thubereuſe, & d'eau de toutes ces fleurs qui ſentoient merveilleuſement bon, la repandant ſur les mouchoirs de ceux de la Compagnie qui les luy donnoient pour y en verſer. Il faiſoit encore pluſieurs autres ſubtilitez, ſur tout des jeux de Cartes : par exemple, il donnoit une carte à l'un de la Compagnie ſans la voir, il luy demandoit quelle Carte c'étoit; celuy qui l'avoit receüe après y avoir jetté les yeux répondoit c'eſt le Roy de Coeur: Scoto luy diſoit : pardonnez-moy, ce n'eſt pas le Roy de Coeur, c'eſt celuy de Trêfle: & on trouvoit en effet que c'étoit celuy de Trefle; il donnoit enſuite le Roy de Coeur à un des plus apparens de la Compagnie, & en le luy donnant il le luy faiſoit mettre ſous ſon pied, & luy diſoit de prendre garde qu'il ne s'enfuit, & à une autre perſonne fort éloignée de celle à qui il avoit donné le Roy de Coeur,

il luy donnoit le Roy de pique & luy recommandoit la même choſe, après quoy il crioit tout haut : Roy de pique prenez la place du Roy de Coeur, & vous Roy de Coeur prenez la place du Roy de pique; & il ſe trouvoit que celuy à qui il avoit donné le Roy de Coeur avoit celuy de pique, & celuy du Roy de pique avoit celuy de Coeur; & voicy ce qui eſt particulier : il donnoit une Carte à une autre perſonne, & luy demandoit quelle Carte c'eſtoit, & la voulant voir pour répondre, il trouva dans ſa main un oyſeau qui vola par tout le jeu-de-paume où on étoit. Après cela il mettoit ſur une table, une vingtaine de Cartes toutes renverſées, & préſentoit tout d'un tems un jeu de Cartes à un des M^rs de l'aſſemblée, & luy diſoit de prendre la Carte qu'il voudroit, & après l'avoir choiſie, alors Scoto luy mettoit une baguette à la main & luy diſoit : celle que vous toucherez avec cette baguette de celles qui ſont renverſées ſur le tapis fera la même que vous avez dans la main; il en toucha une, & il ſe trouva ainſy qu'il l'avoit dit, ſi bien que Scoto tournant toutes les Cartes fit voir qu'elles étoient toutes différentes; & quoy que ce ſoient des joueurs de Gobelets, il faut pourtant avoüer que tout cela eſt ſurprenant à ceux qui ne ſçavent point faire le jeu, & que ces ſortes de gens doivent avoir les mains fort adroites, & les doigts très-ſubtils pour bien réüſſir à toutes ces choſes.

1682

Accouchem^t de Mad^lle Fayet.

La demoiſelle Claire Aouſt, femme du S^r Fayet marchand droguiſte de Monp^er, s'accoucha de 3 filles le 28. de février 1682. ſous le Conſulat de M^r du Clerat : elles eurent toutes trois Batême, & ne vécûrent que 8 jours, l'ainée fut appellée Claire, la 2^e Jeanne & la 3^me Eſter; & 13 mois auparavant elle s'étoit accouchée de deux garçons; tant il eſt vray que les femmes de Montp^er ſont extrêmement foecondes, que s'il falloit rapporter icy celles qui tous les ans en font deux ou 3, un cayer entier ne ſuffiroit pas!

1682

Benediction & la 1^re Meſſe celebrée à l'Hopital General.

Le Samedy 21 Mars 1682. on proceda a la bénediction de la Maiſon de l'Hopital General, & le Mardy enſuite 24 du même mois, tous les pauvres tant ceux de la Charité que de l'Hopital G^ral (qui étoient par proviſion dans la maiſon du Cheval vert appartenant au ſieur Gautier bourgeois de Montp^er, ſcituée au faux-bourg de la Sonnerie arrentée pour cet effet) s'y changerent proceſſionnellement, accompagnez de M^rs les Intendans & Rec-

teurs, de leurs 4 ſcindics perpétuels, & d'une grande quantité de Peuple; lorſqu'ils y furent arrivez, Mr Gache Chapelain de cette maiſon y celebra la premiere Meſſe. Cecy ſe fit ſous le Conſulat de Mr Du Clerat.

1682

Couleurs de Mr le Gouverneur de la Ville priſes par la ſuite Conſulaire.

Mr du Clerat ayant pendant longtems pris ſoin de l'Education de Mr le Marquis de Caſtries, lequel en reconnoiſſance de ſes peines le fit premier Conſul de Montpr en l'année 1681. qui pour faire ſa cour à Mr de Caſtries & pour luy faire honneur, fit prendre à toute la ſuite Conſulaire les Couleurs de ce Marquis. Les premiers Conſuls des années précédentes luy feſoient porter celles de la Ville dont le fonds étoit rouge, mêlées avec les leurs dans les galons, & ce par deliberation du Conſeil de la dite Ville : car auparavant les premiers Conſuls faiſoient porter chacun ſes couleurs; Mr du Clerat contre la deliberation, ayant fait la planche pour faire porter celles du Gouverneur, a été ſuivi de Mr de la Greffe qui a été Conſul après luy cette année 1682.

1682

Mort de Mr le duc de Verneuil.

Henry de Bourbon fils avoué du Roy Henry le Grand, duc de Verneuil, Gouverneur de Langoc mourut en ſon Chateau de Verneuil le 28. May 1682., environ les 11 heures du matin, âgé de 81. ans, ſous le Conſulat de Mr de la Greffe. Le Roy donna le gouvernement vacquant à Mr le duc du Maine l'un de ſes fils avoüez; mais comme il eſt encore fort jeune, n'eſtant pas en état d'en venir prendre poſſeſſion, Sa Majeſté nomma pour tenir ſa place, Mr le duc de Noailles premier Capitaine des Gardes de Corps, pour Lieutenant Général, commandant dans la même Province.

1682

Le départ de la Compagnie des Cadets tous Gentilhommes pour aller à Mets.

Une des plus grandes choſes que le Roy ait fait, c'eſt de créer diverſes compagnies de jeunes Gentilhommes pour la Guerre, il prétend d'en faire comme une Pepinière pour en créer des officiers, & les mettre à la tête des Compagnies des Regimens qui compoſent ſes armées: celle qui fut levée dans le Bas Langoc eut ſon rendez-vous ou ſon Quar-

tier d'Aſſemblée à Montp^er d'où ils partirent le 16 de Juillet 1682., ſous le Conſulat de M^r de la Greffe. Cette jeune Nobleſſe fut conduite par M^r le Baron d'Airargues, Capitaine au Regiment de Navarre, à Mets, qui eſt le lieu deſtiné pour leur garniſon, & y fut remiſe entre les mains de M^r Camus de Morton Brigadier des Armées du Roy, Gouverneur de Biteche, Inſpecteur général d'Infanterie, & Capitaine de la d^e Compagnie des Gentilhommes entretenüe à la Citadelle de Mets, où il leur fait faire trois ou 4 fois la ſemaine l'exercice, & outre cela on leur fait apprendre à faire des armes, on leur enſeigne les mathématiques, & même à deſiner.

1682

Naiſſance de M^r le duc de Bourgogne.

La Naiſſance de M^r le duc de Bourgogne cauſe d'autant plus de joye à tout le Royaume, que depuis plus de 350 ans que les fils aînez des Roys de France portent le titre de Dauphins, en ſuite de la donnation que Humbert dernier Dauphin de Vienois fit en l'année 1349., il n'y a eu que deux qui ayent eu le bonheur d'avoir des fils pendant la vie de leurs Pères. Le premier fut le Roi Jean, qui, du vivant de Philippe de Valois ſon pere,

eut en l'année 1337. Charles V qui luy ſucceda; le ſecond fut Henry II. qui durant la vie de François premier eut en 1544. François II. Il y a même cette difference que ces deux Princes nâquirent dans un tems où le Royaume étoit troublé par les malheureuſes guerres contre les Anglois, & contre l'Empereur Charles V, au lieu que Mr le duc de Bourgogne, fils de Mr le Dauphin, eſt venu au monde lorſque la Monarchie Françoiſe jouït d'un trés profond répos, & qu'elle eſt elevée au plus haut point de gloire & de puiſſance qu'elle aye été depuis Charlemagne. Made la Dauphine ſentit les premières douleurs la nuit du 4e au 5e d'août. Elles continuerent durant tout le jour & le lendemain ſixième le ſoir du même jour, elle ſe délivra heureuſement d'un fils.

Ce Prince nâquit au Chateau de Verſailles ce ſuſdit jour ſixiéme Aout 1682. à dix heures 20 minutes du ſoir, & le Roy luy donna en même temps le Titre de Duc de Bourgogne. Il fut ondoyé dans la Chambre de Made la Dauphine par le Cardinal de Bouillon grand Aumonier de France, révêtu du Cammail & Rochet avec l'étole, en préſence du Curé de la Parroiſſe de Verſailles, le Roy, la Reine & Mr le Dauphin qui avoit été preſque toûjours dans la Chambre de Made la Dauphine pendant les douleurs, y étoit encore lorſque le Prince y fut ondoyé, leur Majeſtez étoient accompagnées de Monſieur & de

Madame, des Princes & des Princeſſes du ſang qui avoient été mandez à l'accouchement ſelon le droit qu'ils ont de ſe trouver en des ſemblables occaſions, les autres Princeſſes y étoient comme invitées de la part du Roy. Après cette Cérémonie la Marechale de la Mote Gouvernante des Enfants de France, porta le Prince en l'appartement qu'on luy avoit préparé, où le Roy luy envoya la Croix du S^t Eſprit par le Marquis de Segnelay Secretaire d'Etat Treſorier de l'Ordre. En même temps les Prêtres de la Parroiſſe de Verſailles chanterent le *Te Deum,* en action de graces dans la Chapelle du Château, & on alluma des feux de joye de tous cotez. Le Roy ordonna quelque ſomme pour la faire diſtribuer aux pauvres, & pour delivrer quelques priſonniers, afin que les plus malheureux pûſſent prendre part aux nouvelles proſperitez de la France. Les Conſuls de Montp^er réceurent la nouvelle de cette naiſſance le 18 du même mois, par une Lettre dont le Roy les voulut honorer telle qu'on la verra icy :

« Très Chers & bien amez, après les grands ſuccès dont il a plû à Dieu favoriſer la Juſtice de nos Armes, durant le tems de la Guerre, la paix qu'il a bien voulu que nous donnaſſions à l'Europe, & le choix qu'il a fait pour nôtre fils le Dauphin d'une Epouſe ſelon ſon cœur, nous ne pouvions rien déſirer de plus avantageux à notre Etat que la naiſſance

d'un petit fils dont nôtre fille la Dauphine vient d'être heureuſement délivrée, que nous avons nommé le Duc de Bourgogne; & comme cette derniere faveur eſt une nouvelle preuve de la protection viſible que nous avons reçeue de la bonté divine, & qu'il eſt juſte de luy en rendre publiquement des Actions de Graces, nous Ecrivons aux Archevêques & Evêques de nôtre Royaume de faire chanter le *Te Deum,* dans toutes les Egliſes de leurs dioceſes, & nous faiſons cette Lettre pour vous mander & ordonner d'aſſiſter en Corps à celuy qui ſera celebré dans l'Egliſe Cathédrale de nôtre Ville de Montp^er, & enſuite de faire faire des feux de joye & tirer le Canon ainſy qu'il eſt accoutumé en tel cas, pour marque de réjouiſſance, ſi ni faites faute, car tel eſt notre plaiſir. Donné à Verſailles le 6^e Août 1682. Signé LOUIS, & plus bas PHILYPEAUX. »

Les Conſuls n'eurent pas plûtôt achevé la lecture de cette Lettre, que M^r de la Greffe qui eſt le 1^er, donna ordre qu'on ſonnât la Cloche de l'Hôtel de Ville pour annoncer la nouvelle au Peuple. Le dimanche enſuite qui fut le 23^e du même mois, ils ſe rendirent en robbes & Chaperons à la Cathédrale où ſe trouva M^r Dagueſſeau Intend^t de la Province, en habit de Ceremonie, accompagné de quelques M^rs de qualité, précédé de deux hoquetons; tous les autres Corps de Juſtice y

furent auſſy en robbes de Ceremonie, Mr de la Baume Lieutenant du Roy dans la ville, & Mr Trémoulet dans la Citadelle, en l'abſence de Mr de Caſtries qui en eſt Gouverneur, s'y trouverent auſſy avec les Majors de la Ville & de la Citadlle, & ce pour aſſiſter au *Te Deum*, qui fut commencé par Mr de Ste Colombe de la maiſon d'Agel, prévoſt de cette Cathedrale, & continué par la muſique. Les dits Conſuls ayant fait préparer toutes choſes pour le feu de joye, le Dimanche 30e d'août de cette même année 1682, ils ſe rendirent ſur la nuit à l'hôtel de Ville, où Mr de la Baume Lieutenant du Roy ſe trouva, qui en l'abſence de Mr de Caſtries Gouverneur, y alluma le feu à 8 heures du ſoir, avec les Conſuls en robbes précedez du Cappne du Guet qui étoit devancé de tous les Eſtaffiers & ſuite conſulaire : cela ſe fit aux fanfares des trompettes, au ſon des hautbois, des violons, & au bruit des tambours des Sixains qui s'y trouverent ſous les Armes. Ce feu ne fut pas plûtôt allumé qu'ils firent leur décharge, par le Commandement qui leur en fut fait par Mr le Major, qui fut immediatement ſuivie de celle de tout le Canon de la Citadelle ; en ſuite on fit joüer celuy d'artifice qui fut trouvé fort beau & qui réuſſit avec tout le ſuccés qu'on en attendoit ; & quoyque Mr & Mad[e] de Caſtries fuſſent abſents de la ville, ils ne laiſſerent pas de faire éclater leur joye, en envoyant tous les ordres néceſſaires pour

ce ſujet. Devant leur maiſon il fut dreſſé un feu d'artifice le trentième d'août. Ce feu étoit compoſé de 3 Pyramides poſées sur un échafaut, élevé d'environ 3. toiſes ; ſur la Pyramide du milieu qui étoit plus elevée que les autres deux, étoient peintes les Armes du Roy ſoutenues par deux Dauphins, & à ſa pointe paroiſſoit un grand Soleil peint en or avec la deviſe de Sa Majeſté. A la Pyramide de la droite, étoient les Armes de Mr le Dauphin & à l'autre celles de Mr le duc de Bourgogne, toutes trois ſemées de fleurs de Lys, de laqs d'amour & de pluſieurs L.L. couronnez. Au deſſus des Pyramides, il y avoit des roües à feu poſées de plat remplies de feu d'artifice, & très bien imaginées ; l'échafaut étoit environné d'une baluſtrade ornée de pluſieurs peintures, & garnie ainſy que les pyramides de quantité de feux d'artifice répreſentant des figures differentes. Au deſſous de l'échafaut on voyoit un grand Portique, accompagné d'un petit de chacque côté ; ſur le plus grand il y avoit un Dauphin duquel ſortoit un Enfant couvert de fleurs de Lys, & produiſant pluſieurs petits Amours : comme pour faire connoitre que Mr le duc de Bourgogne ſeroit rempli de l'amour des Peuples. Ces trois Portiques avoient tout autour des Rameaux & des guirlandes de fleurs pour ornemens, & au bas des deux petits, il y avoit des Bacchus couronnez de laurier en Califourchon ſur des tonneaux, d'où couloit

du vin depuis midy juſqu'à unze heures du ſoir. Cette decoration fut plus belle à voir la nuit que le jour, à cauſe des illuminations, & de la lueur d'un grand Soleil qu'on voyoit en l'air par deſſus les Pyramides, & qui ſemblait ſe ſoutenir de luy-même, éclairant toute la rüe, & qui conſerva toûjours ſes rayons au milieu d'une épaiſſe fumée; tout le devant de la maiſon de Mr de Caſtries étoit rempli de lumieres juſqu'au toit, elles étoient enfermées dans des chaſſis, qui faiſoient paroître des fleurs de Lys, des Dauphins, des Couronnes & des LL. couronnez; parmi tout cela on voyoit un grand nombre de Soleils peints ſur or, qui brilloient de tous côtez. Pluſieurs Luſtres ſuſpendus en l'air éclairoient la rüe & l'ornoient en même tems. Sur les 9. heures du ſoir, Mr de la Baume après avoir aſſiſté au feu de la maiſon de Ville, ſe mit à la tête des Compagnies des Sixains avec le Major à la clarté de quantité de flambeaux, marcha en cet ordre pour ſe rendre au feu outre celuy d'artifice, devant la Maiſon de Mr le Marquis de Caſtries; il fut reçeu à 50. pas du feu par le Capitaine des Gardes de ce Gouverneur, ſuivi de pluſieurs Gardes avec leurs Caſaques & leurs mouſquetons, par les violons, hautbois & trompettes, qui à leur abord redoublerent leurs fanfares & l'accompagnerent juſqu'à ce feu; il l'alluma avec un flambeau de Cire blanche que l'Exempt des Gardes luy preſenta, en même temps on fit joüer

quantité de boëtes, qui avoient été placées entre l'eſpace des deux portes de S[t] Guilhen à cent pas de là ; ce grand bruit ayant ceſſé, on entendit celuy de pluſieurs décharges que firent les Gardes & la mouſqueterie des habitans au nombre de 1800. Après quoy on apperçût un dragon qui deſcendant d'une tour mit le feu à l'artifice, & s'en rétourna auſſi promptement qu'il étoit venu : l'effet en fut admirable, & ce ſpectacle dura environ deux heures; comme on ne s'attendoit pas à voir paroître le grand Soleil, qu'apparemment l'artifice devoit avoir emporté, on fut fort ſurpris lorſqu'on l'apperceut plus brillant qu'auparavant, & qu'on vit ſortir de la pointe de ſes rayons du feu de toutes maniéres : cela donna lieu de dire que le Grand Soleil étant la figure du Roy, le feu d'artifice qu'on avoit fait joüer au deſſous, répreſentoit les inutiles efforts qu'avoient faits ſes Ennemis pour arrêter ſes victoires; Monſieur Dagueſſeau Intend[t] dans cette Province, fit auſſy joüer un feu d'artifice dans la rüe, qu'on trouva fort joly & fort bien imaginé; il étoit accompagné d'une fontaine de vin qui ſortoit d'un lacq d'amour, qu'on avoit formé avec des fleurs de laurier & divers feuillages. M[r] de la Baume n'oublia pas de ſe diſtinguer : il y eut beaucoup des illuminations à ſa maiſon, & un feu fort propre avec une fontaine de vin, qui ſortoit d'entre pluſieurs fleurs de Tubereuſes. Si dans la ville les officiers qui

y commandent pour Sa Majeſté ont fait éclater leur joye par des feux & des réjouiſſances publiques, ceux de la Citadelle, qui ne prennent pas moins de part que les autres en tout ce qui régarde le Roy & la famille Royale, ſurtout Mr Tremoulet qui en eſt Lieutenant, fit faire un grand feu au milieu de la Place d'Armes, & à la tête de tous les Officiers de la garniſon qui avoient tous un flambeau à la main, y mirent le feu, qui ne fut pas plutôt allumé que la mouſqueterie fit une décharge, par le commandement de Mr de Villars major de cette place, qui fut accompagnée de pluſieurs canonades & de quantité de fuſées volantes.

Mr Bon premier Preſident en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de cette Province, fit en ſon particulier un très-beau feu d'artifice dans la Cour du Palais : elle étoit illuminée depuis le plus bas étage juſques au plus haut, rien n'étoit plus beau à voir que ce nombre preſque infini de Lanternes qui faiſoit paroître dans tout ce lieu les Armes & les Chifres de Sa Majeſté. Ce Magiſtrat ayant aſſemblé chez luy un grand nombre d'officiers de la Compagnie, les régala d'un magnifique répas : la ſanté du Roy, de Mr le Dauphin & de Mr le duc de Bourgogne n'y furent pas oubliées. Mr Daydé conr en cette cour, ſe montra auſſi des plus empreſſez à faire éclater ſon zéle, il fit faire un fort beau feu devant les deux façades de ſa maiſon, dont tous les

endroits étoient remplis de lumiéres posées ſur des boules de marbre, & entre les lumiéres des petites pyramides auſſy de marbre, ſur chacune deſquelles on y voyoit des guidons de trois couleurs du Roy aux Armes de France, & des deviſes qui ſe rapportoient à ces mêmes Armes & à la naiſſance de Mr le duc de Bourgogne : cela fut trouvé ſi beau & ſi bien imaginé qu'il n'y eut preſque perſonne de la ville qui ne voulut avoir la curioſité de le voir. La Compagnie des Archers qui eſt fort nombreuſe, voulut auſſi à ſon tour temoigner ſon zéle à la naiſſance de ce Prince nouvellement nay, & on ne peut douter qu'elle ne fut animée d'une véritable joye, puiſqu'on y vit des vieillards âgez de plus de 90. ans ſe promener avec les autres, & faire avec l'arc & la flêche les mêmes fonctions des plus jeunes, ſans que pas un d'eux eût voulu s'en diſpenſer : ils avoient tous une Echarpe bleue avec des dantelles or & argent, & la Jeuneſſe un Cordon de plume au Chapeau de la même couleur, qui leur fut donnée par le Sr Pierre Audoyer leur Enſeigne; voicy donc la maniére dont ils ſe promenerent dans la ville. Mr de Combas et le Sr Verchaut Capitaine & Lieutenant étoient à leur tête, avec le Roy de l'année precedente au milieu d'eux tres magnifiquement vêtu, qui eſtoit....

Ils étoient précedez de violons, de hautbois & de trompetes ; devant le Roy marchoient deux ſauvages, dont les habits étoient tous

garnis de feuillages depuis la tête juſqu'aux pieds; après le premier rang venoit le S^r Fayet Pére, un des Archers, habillé à la Turque repréſentant le Grand Soudan : ſa veſte qui trainoit à terre étoit de brocard or & argent à grandes fleurs enrichie de pierreries, portant à ſes oreilles des pendans de diamans d'un grand prix. Un Maure luy portoit la queüe de ſa veſte, ſon Turban étoit de même étoffe & enrichie auſſi de pierreries précieuſes, il fut accompagné par 12. Turcs très richement vêtus, tenant chacun un Sabre à la main; les tambours révêtus de Caſaques vertes doublées & chamarrées de gris-de-lin étoient devancez par quatre petits Cupidons mis fort proprement : ils portoient une culote de toile d'argent avec une veſte de même, doublée de tafetas bleu fermée ſur le devant avec des rubans blancs & bleus, chauſſez d'un bas de ſoye bleu attaché à la culote & à la jarretière de toille d'argent, leurs eſcarpins garnis de même toille nouez d'un petit noeud de même étoffe doublée de bleu, & ferrez ſur le milieu d'un ruban de même couleur; leurs aîles étoient peintes en argent & azur, leur chevelure étoit blonde & fort tapée, coëffez d'un petit caſque de toile d'argent tout entouré de bouquets de plumes blanches & bleues, accompagnant une aigrette qui étoit ſur le milieu du Caſque; Ces jeunes Enfans étoient ſi beaux, leurs yeux ſi brillants, & d'une douceur ſi charmante, & leur demarche ſi

agréable, qu'ils furent l'admiration de tous ceux qui les virent : ils avoient à leur côté un carquois d'argent, et portoient en leur main gauche un petit arc qui etoit percé par le milieu où paſſoit une flêche au bout de laquelle à la place du fer, il y avoit une boëte d'argent percée à petits trous remplie de poudre de ſenteur. Cette flêche étoit arrêtée par la corde qui paſſe par un trou à l'autre bout où ſont les pennes, & lors qu'ils paſſoient devant les perſonnes de leur connoiſſance, ſurtout devant les dames, ils tiroient leur flèche qui donnant fortement contre l'arc, à cauſe d'un rébord qu'elle avoit un peu plus haut que les pennes, faiſoient ſortir la poudre & par ce moyen les parfumoient. Ce même jour ils tirerent leur Perroquet qui fut abbattu le premier de ſeptembre, par le S^r Planque marchand droguiſte, & le dimanche 6^e on le promena par la ville, à la tête de la Compagnie, au milieu du Capitaine & du Lieutenant : il étoit fort proprement mis & ſon habit magnifique. La nuit du dimanche ſur les 8 heures, ils firent leur feu dans le foſſé, & ſe promenerent enſuite avec des flambeaux de Cire dans toutes les rües de la ville. Toutes les Communautez Religieuſes prirent part aux Réjouiſſances ; les Jeſuites, qui outre le feu qu'ils firent dans la cour de leur maiſon qui étoit éclairée de lumieres, de même que les fenetres qui répondent à la rüe, en firent encore un ſur la plate-forme de

leur tour decouverte, qu'ils firent avec des Goudrons, & des illuminations par deſſus leur clocher où ils mirent de grands flambeaux. Les Capucins en firent un devant une petite place qu'ils ont devant la porte de leur couvent: ils y furent proceſſionnellement portant chacun un Cierge de Cire blanche en chantant le *Te Deum*, & lors qu'ils furent au *Te ergo*, ils ſe mirent tous à genoux, & s'étant relevez, ils commencerent d'allumer le feu, où ils reſterent juſques qu'ils eurent achevé l'hymne qu'ils finirent par les Antiennes, verſets & l'oraiſon pour le Roy. Les P.P. de l'Oratoire firent preſque la même choſe: les Dominicains, les Carmes mitigez, les Déchauſſez, les Obſervantins, les Auguſtins, les Trinitaires, les Recollets & ceux de la Mercy en firent auſſy: les Religieuſes de la Viſitation S^te^ Marie, celles de l'ancien & nouveau Couvent de S^te^ Ursule, & celles de S^te^ Catherine de Sienne en firent auſſy.

1682

Entrée de M^r^ de Noailles dans Montp^er^.

Le Roy ayant fait connoître à toute la Province que ſa volonté étoit qu'on rendit à M^r^ le duc de Noailles tous les mêmes honneurs qu'on a de coûtume de rendre aux Gouverneurs de la Province; les Conſuls de

Montp^er pour n'être pas ſurpris, firent la Nomination de ceux qui devoient être députez de la ville, qui furent les 4 premiers Conſuls, M^rs Patris, Deſandrieux, Dumas Chirurgien, & Pech Imprimeur, deputez tous du Con^eil de 24 : ſi bien qu'ayant été informez du jour du depart de ce Seig^r de Paris pour la Province, ils partirent de Montp^er le dimanche 11^e d'octobre 1682. jour & fête de S^t Firmin, pour ſe trouver au S^t Eſprit le 12. où M^r le duc de Noailles devoit arriver le lendemain 13^e ou le 14^e, ainſy qu'il fit; & y étant ces M^rs les deputez après luy avoir fait la reverence, M^r de la Greffe 1^er Conſul luy fit compliment de la part de la ville de Montp^er. Le Vendredy 16^e, il y fit ſon entrée & voicy comment : M^r de Caſtries Gouverneur & Senechal de cette ville, avoit fait avertir & prier la Nobleſſe le jour auparavant de ſe tenir prêts pour aller au devant de M^r de Noailles; en effet ils monterent à cheval de même que toute la bourgeoiſie : les 1^ers furent le récevoir au Pont de Salezon à une lieue de Montp^er, où M^r de Caſtries (qui étoit parti grand matin, pour l'aller prendre à Lunel) les y vint joindre, & les ayant fait monter à Cheval, il ſe mit à leur tête pour le récevoir, de ſorte que l'ayant abordé en cet état, ce Seigneur deſcendit de ſon Carroſſe, & ces M^rs mirent pied à terre pour le ſaluer : cela étant fait, il ne voulut point remonter en Carroſſe; mais ayant commandé qu'on luy fit amener un

de ſes chevaux, il y monta deſſus, & ſe mit à la tête de ces Mrs avec Mr le Marquis de Caſtries; ils n'eurent pas fait une demi-lieüe qu'ils decouvrirent la bourgeoiſie à l'endroit nommé les Arenaſſes; les Conſuls de Mer avec leur Guidon accompagnez d'une douzaine des plus apparens mirent pied à terre, & les 4 Trompettes qu'ils avoient à leur tête commencerent à faire des fanfares; & l'ayant abordé, les Conſuls de Mer qui ſont Chefs de la bourgeoiſie, & le Guidon celuy de leur jeuneſſe, luy firent la réverence, & le Sr Germain en qualité de 1er luy fit compliment pour ſon Corps, auquel Mr de Noailles répondit avec honeteté, & remontant à Cheval, ils prirent le devant des Gardes & marcherent ainſy; lorſqu'il fut ſur le Pont de Caſtelnau, les Poudriez qui ont leur Moulin tout proche, luy firent une décharge de pluſieurs boëttes ou pétards, & tout de ſuite un Salvé par la décharge de leurs fuſils; après quoy ayant abordé le faux bourg du Pile St Gily, Mr le Duc trouva un bataillon ſur un Champ un peu élevé, qu'on avoit placé en ce lieu pour faire à ce Seigneur le 1er Salvé: mais le Sr Arnal major de la ville, fût avertir les Officiers qui le commandoient de ne pas faire tirer qu'après que ce duc ſerait paſſé, & cela à cauſe des Chevaux fougueux que Mr le duc & ceux de la ſuite montoient. Depuis ce Bataillon juſqu'à l'Egliſe St Pierre & de cette Cathédrale juſqu'à Sa Maiſon, les rües furent toutes bordées des ha-

bitans ſous les Armes, que le Major avoit fait ranger en haye, qui ne firent point de feu par la raiſon que j'ay dite, que lorſqu'ils paſſerent enſuite devant la maiſon de Mr le Préſident Deſplans, deſtinée pour loger le Gouverneur après qu'il y fut arrivé. Un peu plus avant que le Bataillon dont j'ay déja parlé, tout devant la Croix qui eſt entre le Pont des Auguſtins & la Maiſon autrefois de la Charité, hors la Porte du Pile St Gily, Mr le Duc y voyant Mr de la Baume Lieutenant de Roy de la ville, accompagné du Major & des Conſuls, mit pied à terre : le 1er luy preſenta les Clefs de la ville qu'il prit des mains du Major, qui étoient dans un ſac de velours bleu ; & après les luy avoir remiſes, les Conſuls l'haranguerent par la bouche du Sr Cauſſe leur aſſeſſeur, qui s'en acquita dignement : après quoy comme ils commençoient d'entrer dans la ville, la Citadelle le ſalua de tout le Canon de cette Place, les deux ou 3 premiers chargez à balle, & voicy l'ordre avec lequel il y entra : Premierement marchoient les 6 Pertuiſaniers, ou ſergens devancés du Trompette de la ville, portant la banderole de ſa Trompete deployée où ſont les Armes de la Ville en broderie ; après ceux-cy venoient les Eſcudiers révêtus de leurs robbes, portant chacun leur maſſe d'argent ſur l'Epaule ; enſuite marchoient les Valets ayant leur grande plaque d'argent aux Armes de la ville ſur le juſtaucorps du côté gauche ; & enfin leur

Capitaine du Guêt apres, avec ſon baton de Commandement à la main. Après que les Eſtafiers & toute la livrée Conſulaire eut paſſé, l'on vit paroître M^rs Maleſſagne grand Prevot & Durand ſon Lieutenant à la tête des Archers de la Mareſchauſſée; le 1^er portoit un habit fort riche, & le ſecond étoit propre & fort bien mis. Après les Archers venoient ſix Gardes de M^r de Noailles, portant les Couleurs de M^r le duc du Maine Gouverneur de la Province, ayant à leur tête l'un de leurs officiers; 4. pages de M^r de Noailles devancés de leur Ecuyer monté fort avantageuſement marchoient enſuite, après eux étoient placez devant le Poële porté par les Conſuls en robbes, deux gentilhommes de M^r de Noailles très-richement vêtus, fort propres & fort bien mis. Ce Seign^r venoit immediatement après le Poële, vêtu d'un habit magnifique en broderie d'or fort rélevée, la houſſe & la ſelle de ſon Cheval étoient de même, ce Seign^r ayant à ſa gauche M^r le Marquis de Caſtries, gouverneur pour le Roy de la ville & Citadelle & Senechal de Montp^er, qui en cette qualité étoit à la tête de la Nobleſſe. Après eux & au ſecond rang tout derriere M^r le Duc, ſon Capitaine des Gardes à la droite du Lieutenant, tous deux richement vêtus. La Nobleſſe marchoit enſuite, ſuivie des Gardes de M^r le Duc faiſant treize rangs de deux à deux, c'eſt à dire 26., leſquels avec les 6. placés où je l'ay déja dit faiſoient le nombre de 32.

Après les Gardes on fit ſuivre tout le reſte de la Maiſon en fort bel ordre, 4. Carroſſes, une Calèche, & une Chaiſe roullante en faiſoient la cloture : le 1^er^ qui étoit fort grand, beau & fort riche étoit traîné par 8 chevaux, & les autres trois dont le dernier appartenoit à M^r^ le Marquis de Caſtries étoient à 6 chevaux ; & la Caleche avec la Chaiſe roullante à deux. Enfin la bourgeoiſie qui fermoit cette marche, avoit à leur tête ainſy que je l'ay dit, les Conſuls de Mer, portant leurs Chaperons de velours noir doublé & bordé d'un velours rouge, devancés par 4. Trompettes, & la jeuneſſe qui en faiſoit entierement la Cloture avoit à leur tête le S^r^ Pierre Riviere leur Guidon, qui montoit un grand & fort beau Cheval trés-bien harnaché, ayant une houſſe de velours cramoiſy embelie & enrichie de chiffres en broderie d'or ; il étoit devancé par deux trompettes & un Timbalier vêtu à la dragonne de bleu, & ſes timbales garnies de même couleur ; ce Guidon portoit ſon étandard de moire bleüe aux Armes du Roy & de la Ville, il étoit fort propre & fort bien mis, ainſy que toute la Jeuneſſe qui le ſuivoit, ayant une partie d'iceux, un tour de plume bleüe dont il leur en avoit fait préſent, & l'autre partie blanche, tous avec une écharpe de la même couleur : ils entrerent dans la ville l'Epée à la main. M^r^ de Noailles alla premierement deſcendre à l'Egliſe Cathédrale S^t^ Pierre, ſur la porte de laquelle

il trouva Mr Solas grand Archidiacre, révêtu de Surplis & Pluvial, qui après luy avoir préſenté l'eau bénite & la Croix à baiſer, il luy donna la main pour l'ayder à deſcendre dans l'Egliſe, où il trouva le Chapitre en Corps avec la Croix à leur tête, devancez de leur Bedeau en robbe portant ſa maſſe d'argent ſur l'épaule. Et ce fut là avant que de paſſer outre que cet Archidiacre le haranga; la harangue finie la Croix marcha avec le Chapitre enſuite, toûjours devancé de ſon bedeau, & Mr Solas redonnant la main à Mr de Noailles, le mena dans le Choeur tout devant l'Autel, où l'on avoit préparé un Prie-Dieu du côté de l'Evangile, avec un daix par deſſus de velours cramoiſi galonné d'or & frangé de même; & lorſqu'il s'y fut mis à Genoux, cet officiant commença le *Te Deum*, qui fut continué par la Muſique que Mr de Noailles trouva fort bonne; & lorſqu'on l'eut achevé de chanter, le même officiant dit l'Oraiſon pour le Roy, après quoy il donna pour la 3e fois la main à Mr de Noailles, qui l'accompagna avec tout le Chapitre ſur la Porte de l'Egliſe : de ſorte que dès qu'il en fut ſorti, il rémonta à Cheval, & voicy une nouvelle marche, qui ſans doute à cauſe de la nuit fut changée en cet Ordre : Mr le Grand Prevôt accompagné de ſon Lieutenant, étoit ainſy que la premiere fois à la tête des Archers de la Marechauſſée, qui furent immediatement ſuivis de la moitié de la Compagnie des Gardes,

précedez par un de leurs officiers, après lesquels venoit l'Ecuyer de Mr le duc de Noailles à la tête des pages, les uns & les autres fort avantageuſement montez; on vit venir enſuite les 6 Pertuiſaniers ou Sergens des Conſuls, portant d'une main leur pertuiſane qu'ils faiſoient répoſer deſſus l'épaule, & de l'autre un flambeau de Cire blanche: les 6. Eſcudiers qui les ſuivoient ayant leurs maſſes d'argent ſur l'épaule en portoient auſſy, de même que 6. Valets de pied de Mr le Marquis de Caſtries qui venoient après, rangez ainſi que tous les autres deux à deux; enſuite de ces valets immediatement devant le Poële, en marchoient dix de Mr de Noailles qui en portoient un chacun auſſy: après ceux-cy on vit paroître le Poële, toûjours porté par les Conſuls devant Mr le duc de Noailles, qui montoit alors un fort beau cheval d'Eſpagne dont la robbe étoit iſabelle; Mr le Marquis de Caſtries tenoit encore la même place qu'il avoit auparavant, ſuivi de plus de Cent Gentilhommes où les Gentilhommes de Mr le Duc ſe rangerent avec ceux de la ville, ayant toûjours derriere luy ſon Capitaine des Gardes; les Gentilhommes de Mr le Duc dont je viens de parler étoient en aſſez grand nombre, tous richement vêtus, fort propres, & fort bien montez: le reſte de la Compagnie des Gardes venoient après au nombre de 16.; Enfin la bourgeoiſie à cheval faiſoit la cloture de cette marche, laquelle quoy qu'éloignée des flam-

beaux n'étoit pas moins éclairée que les 1ers, par une infinité de lumieres que les habitans des maiſons devant leſquelles ce Seigr paſſoit avoient mis à leurs feneſtres : ce qui rendit encore ſi vous voulez cette entrée plus magnifique. Mr de Noailles s'eſtant arreſté ſur la porte de ſa maiſon, voulut voir paſſer devant luy la bourgeoiſie, leſquels le ſaluerent en paſſant, par une petite inclination de leur corps, & en luy baiſant tout d'un tems la main avec laquelle ils tenoient leur Epée & en baiſſant la pointe ; & enfin les Sixains paſſant devant ſa porte le ſaluerent par la décharge de leurs fuſils.

1682

Reception de Mr de Noailles en la Charge de 1er Préſident nay en la Cour des Comptes Aydes & Finances de Montper.

Comme le Gouverneur de la Province eſt premier Preſident né en Cour des Comptes Aydes & Finances, Mr de Noailles en cette qualité voulut ſe faire recevoir en lade charge, le 20e d'octobre jour de la délivrance de la ville des mains & pouvoir de ceux de la Religion Reformée (comme parlent les Catholiques Romains) 1682. La Cour députa deux Coners qui furent Mrs Ranchin de Fontmagne & Grefeuille, qui l'allerent prendre chez luy, & l'accompagnerent au Palais; où étant arrivé, il y fut réceu au bas

de l'eſcalier, par M^rs Bouillacho & Graſſet de Farlet auſſy Con^ers deputez ; & tous 4. l'accompagnerent dans la Salle de l'Audiance où la Cour étoit en robbe noire ; non pas ſur le Tribunal, mais ſur les bas bancs du Parquet où ſe mettent ordinairement les parties, où ce Seig^r en y entrant ſalua toute la Compagnie : M^r Bon 1^er Préſident ſe mit debout, & en avançant deux pas luy preſenta la premiere place où l'on avoit mis un Carreau : il s'y aſſit un moment, après quoy ayant tiré ſon Chapeau, & ſalué encore cette Aſſemblée par une inclination du corps, il dit à peu près ces paroles : Que le Roy luy ayant fait l'honneur de le placer à la tête de leur celebre Compagnie, il récevoit avec beaucoup de reſpect ce temoignage de la bonté de Sa Majeſté & qu'il ne prétendoit y être que pour luy faire connoître leur affection & leur zéle pour ſon ſervice, leur exactitude à l'éxecution de tous ſes ordres, comme à l'acquit de leurs fonctions dans l'adminiſtration de la Juſtice ; & dans un mot, pour s'attacher dans les occaſions aux Interêts du particulier & du general de la Compagnie avec beaucoup d'affection. Après quoy M^r Bon 1^er Préſid^t ayant ſalué l'aſſemblée, dit que c'eſtoit avec une ſenſible joye qu'ils avoient l'honneur de le voir à leur tête, que c'eſtoit un grand avantage pour eux, d'avoir pour Chef un Seig^r d'un mérite diſtingué, que toute la France honoroit particuliere-ment pour ſa vertu & ſes rares qualitez qui

luy ont acquis l'eſtime & l'affection de nôtre Auguſte Monarque; qu'on ne pouvoit ni donner, ni déſirer une preuve plus ſignalée d'une vertu conſommée & d'un mérite achevé, que l'eſtime & l'affection du plus grand & du plus ſage Roy de la Terre. Qu'ils feroient toûjours tout ce qui leur ſeroit poſſible pour temoigner combien ils cheriſſoient le Choix de Sa Majeſté, & pour mériter l'attachement & l'affection qu'il temoignoit pour les Interêts de la Compagnie: Enſuite de quoy, une partie de Mrs de la Cour après avoir ſalué ce Seigneur & l'Aſſemblée, entrerent dans la Chambre du Conſeil, d'où ils revinrent dans un moment en robbes rouges, & ceux qui avoient reſté avec Mr le Duc s'en allerent faire de même, & lorſqu'ils furent revenus & répris leurs places, après quelque peu de seance ils ſe leverent tous & allerent à la chapelle ouïr Meſſe, après laquelle ils partirent pour aller à St Pierre, en corps & pour aſſiſter à la Proceſſion générale qui ſe fait tous les ans pour cette délivrance.

1682

Mort de Mr Robert.

Mr Robert ſecretaire de Mr le Cardinal de Bonſi, entrant aux Etats cette année 1682. comme Conſul Dioceſain d'Alet, mourut le

29. octobre 1682. à 3 heures du matin, & on le porta le ſoir même du 29. à l'Egliſe N. Dame dans la Chapelle de S^t Roch, qui fut tendüe de noir avec un laix chargé des Armes du defunt, qui ſont de gueules à la face d'or accompagnée de 3. Roſes d'argent, deux en chef & une en pointe; le lendemain 30. octobre on le porta à l'Obſervance, où il eſt enſeveli, ainſy qu'il l'avoit ordonné par ſon Teſtament : le Corps des Etâts y aſſiſta, & le 16. de novembre ce même Corps y fit ſes honneurs funebres dans l'Egliſe N. Dame, où aſſiſta M^r le duc de Noailles à la tête des Barons, & M^r le Cardinal de Bonſi à celle des Prélats; la Biere qui étoit au fond de l'Egliſe ſur une Eſtrade de deux degrez, couverte d'un drap de velours noir croiſé de toile d'argent, ayant les Armes de la Province aux 4. coins, fut entourée de cent chandelles, de demi livre; & le jour de l'enterrement il y avoit 50. Pauvres révêtus de drap, portant chacun un Cierge de 3. ou 4 liv. peſant. Pendant la tenüe de ces mêmes Etats, moururent encore M^re de Laur S^r de la Trivale & Negrier, le 1^er envoyé d'Alet qui portoit pour Armes d'or à un arbre de Sinople à deux Lions rampans ſur le trône d'iceluy, au Chef de gueules chargé de 3. étoiles d'or; & le ſecond portoit d'argent à une tête de More de Sable; on fit à ces deux M^re les mêmes honneurs qu'au premier.

1682

Un jeune enfant qui fut engendré, ſa mère penſant à un gros poiſſon qu'elle avoit veu.

Au commencement du mois de novembre 1682. on vit à Montpeiller un jeune Enfant de l'âge de 8. à 9. ans, qui avoit le viſage aſſez beau, & les cheveux blonds : ſon corps étoit d'une couleur fort obſcure & fort approchante de la noire, tout ridé, moucheté en divers endroits de bleu & de jaune pâles, ainſi qu'un poiſſon à écailles. Lorſqu'on paſſoit la main deſſus ſon Cuir, on le trouvoit rude comme du Chagrin. Il avoit les pieds & les mains de forme humaine, mais mouchetez de diverſes couleurs, comme une tortüe marine : quand ces écailles tombent, il en rénaît d'autres, ce qui luy eſt déja arrivé pluſieurs fois à ce qu'il dit, & que ſon inclination étoit portée de s'aller jetter dans la mer, ce qu'il auroit déja fait, ſi ceux qui prennent ſoin de luy ne le rétenoient. Son Père étoit habitant de la ville de *Biſaglia* dans la Pouille, & ſans doute Juif, parce que cet Enfant étoit circoncis.

1682

Demolition du Grand Temple des Reformez à Montp^er.

Il ne reſtoit qu'à faire un pareil procès

aux Reformez de la ville de Montp^er qu'on avoit déja fait à ceux de l'Egliſe de Niſmes, pour emporter les 3 principales Egliſes du Bas Languedoc, qui ſont les 3. Chefs de Colloque de cette Province Synodale. Comme les Zelateurs de la Religion Romaine ſavent diriger leur Intention, *& pour une plus grande gloire de Dieu,* employer les fauſſetez & les autres mauvais moyens pour aller à leur fin, ils ne furent pas en peine dans cette occaſion. Un miniſtre nommé Paulet qui aymoit le préſent ſiecle comme Démas, avoit embraſſé la Réligion Catholique Romaine pour un Office de Con^er au Preſ^al de Montp^er; mais ni ſa femme dem^lle Marthe Daniel, ni une de ſes filles dam^lle Iſabeau Paulet, n'avoient jamais voulu ſuivre ſon exemple. Cette fille à l'âge de dix à onze ans fut enlevée par un Prévôt & par des Archers, & enfermée dans un Couvent de Religieuſes, que la dem^lle Marquiſe de Portes, ennemie mortelle des Réformez, a fondé dans ſon chateau de Teyrargues. Cette fille fut détenüe dans ce Couvent depuis le 20. Avril 1674. juſqu'à pareil jour 20. Avril 1675. qu'elle fut miſe en liberté, après avoir ſouffert beaucoup de mauvais traitemens, & avoir neanmoins perſiſté dans ſa Réligion. Depuis elle continua de profeſſer ouvertement la Religion Réformée. 5. ans après elle fut enlevée de nouveau; & enfermée le 10. Janv^er 1680. dans le Couvent

des filles de S[t] Charles de Montp[er]; mais ayant demeuré ferme, elle fut encore miſe en liberté un mois après ce ſecond enlevement. Elle croyoit que deſormais on la laiſſeroit en répos, & continuoit la profeſſion publique qu'elle avoit toûjours fait de la Réligion Réformée. Mais un Prêtre nommé Charles Marſan, qui après avoir été Moine Récolet, avoit embraſſé la Réligion Réformée le 27. Novembre 1643. & s'étoit marié au Vigan où il avoit profeſſé la même Religion juſqu'en 1663., & puis étoit devenu Prêtre, directeur & confeſſeur des Religieuſes de Teyrargues, ſe fit un mérite de faire une fauſſeté pour opprimer cette fille & pour faire démolir le Temple de Montp[er]. Il dreſſa donc, ou fit dreſſer deux faux Actes; ſçavoir un prétendu Procès Verbal, ſigné par un Juge du S[t] Eſprit & par quelques témoins affidez, & datté du 2. Janv[er] 1675. auquel tems cette fille étoit dans le Couvent de Teyrargues, dans lequel Procès Verbal on fit mettre que cette fille avoit déclaré qu'elle vouloit embraſſer la Religion Catholique Romaine; & une prétendüe abjuration de cette fille, dattée du 10 Mars ſuivant.

On prétend que cette fauſſe abjuration fut ſigniffiée à M[r] Iſaac du Bordieu Pere qui étoit un des Miniſtres de Montp[er], mais ſoit que la fermeté de cette fille étant connüe de tout le monde, on mépriſât cette fauſſeté, ſoit que les femmes & les filles ayant le

voile abbatu quand elles communioient à Montp^er^, le Miniſtre qui leur donnoit le ſacrement ne peût pas les réconnoître, ſoit enfin que l'on crût qu'on ne pouvoit ſans bleſſer ſa conſcience, chaſſer du Temple des perſonnes qui y cherchoient leur ſalut, on prétend que depuis la ſignification de ce faux acte, cette fille avoit réceu dans le Temple la S^te^ Cène de la main de M^r^ du Bordieu. M^rs^ du Clergé ayant fait informer, obtinrent au Parlement de Toulouſe un décret de priſe de Corps contre le Paſteur & contre la fille.

Cette affaire fit un grand éclat. M^rs^ les Prélats crurent qu'après avoir fait démolir le Temple de Montp^er^, & enſuite ceux de Niſmes & d'Uzès, le reſte ne leur feroit plus de peine, & qu'ils pourroient faire abbatre tous à la fois les autres Temples qui reſteroient dans la Province. Mais comme l'entrepriſe étoit importante, ils jugerent que ces 3 grands coups devoient être frappez pendant la tenüe des Etats, afin que l'autorité de toutes les Puiſſances de la Province aſſemblées dans le Bas Lang^oc^ empechât qu'il n'arrivât aucun deſordre. L'ouverture des Etats ne fut pas plûtôt faite à Montp^er^, que cette terrible réſolution fut divulguée; & on prit même le ſoin de publier que le Roy devoit envoyer dix mille hommes, pour faciliter l'exécution de ce deſſein & pour châtier les rebelles : c'eſt ainſy que l'on appelle

ceux qui veulent continuer de prier Dieu, ſelon la liberté que leur en accordent les Edits & traitez de Pacification, dont l'obſervation a été ſi ſolennellement jurée dans tout le Royaume.

Il eſt aiſé de juger quel effet cette nouvelle produiſit. Les Réformez du Bas Lang^oc & des Sévennes voyant que leur perte étoit réſolüe, & qu'il ne leur reſtoit déſormais que la priére & la fermeté au milieu de tous les maux qu'on leur préparoit, dreſſerent un Acte pour être ſigniffié à M^r le Procureur General au Parlement de Toulouſe. Dans cet Acte ils répreſenterent en des termes reſpectueux, qu'ils voyoient bien que l'on avoit formé le deſſein de les détruire; que les divers Arrêts que le Parlement avoit déja donnez contr'eux, leur faiſoient comprendre qu'ils ne pouvoient y eſperer aucune Juſtice ſur les Affaires de Réligion; que d'ailleurs la connoiſſance des matieres concernant leurs Temples & leurs Exercices, avoit été attribuée aux Commiſſaires Executeurs de l'Edit par l'arrêt du Conſ^eil d'Etât du 24. d'Avril 1665, lequel n'avoit jamais été révoqué; que M^rs les Prélats & les Con^ers Clercs qui ſont en grand nombre dans le Corps du Parlement, étoient même leurs véritables Parties; & qu'ainſy il leur ſeroit inutile de ſe défendre devant eux. C'eſt pourquoy ils ſupplioient très-humblement le Parlement de vouloir s'abſtenir de connoître des affaires qui régardoient leurs Temples &

leurs Exercices. Enfin ils declaroient qu'au cas qu'ils fuſſent ſi malheureux que de ne pouvoir obtenir cette Juſtice, ils étoient contraints de proteſter avec reſpect, de la nullité des Arrêts qui ſeroient ſurpris contr'eux; & qu'en perſiſtant dans leur fidélité pour leur Auguſte Monarque, ils étoient en état de ſouffrir toutes les rigueurs aux quelles leurs Péres avoient été expoſés pour le même ſujet, & dont il avoit plû aux Roys, prédeceſſeurs de Sa Majeſté, d'arrêter le cours par les Edits de Pacification qui étoient deſormais inutiles aux Réformez, ſi Sa Majeſté n'avoit la bonté d'y pourvoir par ſa Juſtice & par ſa Prudence.

Le Dimanche 15. de novembre 1682. les deputez de Montpeiller qui avoient ordre de ſignifier cet Acte à Mr le Procureur Général, le mirent entre les mains d'un huiſſier pour en faire la ſignification. Mais cette ſignification fut éludée juſqu'à ſix heures du ſoir du lundy; & par ce moyen on eut le tems de faire donner par defaut un Arrêt du 16. du même mois, lequel ordonna la démolition du Temple dans quinzaine, & cependant l'interdiction de l'exercice. Ce terrible Arrêt fut incontinent ſigniffié le vendredy matin 20. novembre au Conſiſtoire de Monper, qui dans l'exploit même proteſta de la nullité & de l'Injuſtice de cet Arrêt, & déclara que les habitans auxquels le Temple & l'Exercice appartenoient, & qui pourtant n'avoient été ni ouïs ni appellez dans une affaire de cette

importance, étoient oppoſans à ſon exécution; ſelon l'uſage & le droit de tous ceux qui ſouffrent du préjudice par des Arrêts ſurpris ſans les ouïr ni les appeller. Neanmoins leur Temple fut d'abord fermé.

Cette Procedure faiſant encore mieux comprendre aux Réformez que l'on ne gardoit plus de meſures, & qu'on vouloit les perdre à quelque prix que ce fût; & d'autre part la liberté de ſe jetter aux pieds du Roy, pour luy porter leurs très humbles Plaintes, ne leur étant plus accordée, ils préſenterent dans le même mois de novembre 1682. une requête générale à M^r le Duc de Noailles, Lieutenant General en la Province de Lang^oc. Dans cette Req^te ils firent voir en détail que les nouveaux Edits, declarations & Arrêts qui avoient été ſurpris contre les termes de l'Edit de Nantes, les dépouilloient de toutes leurs charges, de tous les Emplois qui leur étoient néceſſaires pour gagner leur vie, des droits les plus naturels & les plus ſacrez, de toutes les libertez dans leſquelles l'Edit les laiſſoit, & dont ils avoient joüi depuis près d'un ſiécle, des Juges non ſuſpects, & de la liberté de conſcience; toutes leſquelles pertes les plongeoient dans un abyme de maux & de Deſolation. Ils répreſenterent encore fort humblement la Juſtice de l'Edit de Nantes, les puiſſans motifs qui avoient porté Henry le Grand à le donner comme une loy perpetuelle & irrévocable, ce Grand Prince ayant jugé

que cet Edit étoit abſolument néceſſaire pour l'union de ſes ſujets, pour la tranquillité publique, & pour la proſperité de l'Etât; et les diverſes déclarations par leſquelles il avoit plû à Sa Majeſté de le confirmer en tant que de beſoin. Ils répreſenterent auſſy l'inviolable fidélité qu'ils avoient fait paroître pour leur Auguſte Monarque, & le zéle qu'ils témoignoient tous les jours pour ſon ſervice. Ils ajoûterent à tout cela un abregé de leur Réligion, pour en faire voir l'innocence & la ſainteté. Après quoy ils proteſterent à la face du Ciel & de la Terre, qu'ils étoient en état de ſouffrir les ſupplices les plus crüels, plûtot que de l'abandonner; & que moyennant la grâce de Dieu, ils en feroient toute leur vie une ouverte & conſtante profeſſion. C'eſt pourquoy ils ſupplierent très-humblement M^r le Duc de Noailles, de vouloir informer Sa Majeſté du contenu en cette Requête, afin qu'il fut ſon bon plaiſir de les rétablir dans tous les droits dont ils avoient été dépouillez, & d'ordonner que l'Edit de Nantes ſeroit obſervé de point en point & de bonne foy. Mais cette Requête demeura ſans réponſe.

D'autre part les Réformez de Montp^er deputerent à la Cour le S^r Planchut, pour préſenter à Sa Majeſté leurs très-humbles Rémonſtrances & ſupplications particulières; mais le député fut arrêté & mis dans une baſſe foſſe. Peu de Jours après M^r de Noailles prétendant avoir receu de la Cour

des Ordres que les Réformez n'ont jamais vûs, les habitans de Montp^er luy repreſenterent de nouveau, que leur oppoſition n'eſtant pas jugée, l'Arrêt du Parlement ne pouvoit être exécuté dans l'ordre de la Juſtice; & que d'ailleurs cet Arrêt avoit été donné par contumace en matiere criminelle, auquel cas les condamnez ont cinq années pour ſe juſtifier, pendant lequel tems la réelle exécution de l'arrêt eſt ſuſpendüe. Enfin ils luy mirent entre les mains le certificat de la remiſe de la dem^lle de Paulet dans les Priſons du Parlement, ce qui avoit entierement emporté & aboli l'Arrêt de Condamnation, ſuivant l'expreſſe diſpoſition de l'article 8. Tit. 17. de l'ordonnance de 1670. Mais comme rien n'étoit capable d'arrêter le torrent, M^r de Noailles ayant fait mettre ſous les Armes quelques Troupes qui paſſoient par Montp^er, fit demolir le Temple dans le delay même de quinzaine porté par cet Arrêt aneanti. On laiſſe à toute la Terre la liberté de former ſon jugement ſur tout ce procédé. M^r de Noailles avoit auparavant fait faire defences de precher, & pour cet effet, le vendredy matin 20^e novembre 1682. il envoya le S^r Donné Cappitaine de ſes Gardes avec une partie de la Compagnie de la Citadelle, pour faire ſortir tous les Reformez, qui étoient ſur les 2. heures après midy à la prière que M^r René Bertheau miniſtre ne faiſoit que de commencer: on l'empecha de la finir & ayant

fait ſortir tout le monde, on ferma en même tems toutes les portes ; après quoy il y fut envoyé une Compagnie de la Garniſon de la Citadelle pour l'inveſtir. On deputa à Mr de Noailles 4. miniſtres avec une partie du Conſiſtoire accompagnez de Mr du Cailar & de M. de St Felix, pour le prier de vouloir permettre qu'ils continuaſſent leurs Exercices, & de leur faire rouvrir le Temple juſqu'à ce qu'ils euſſent receu des nouvelles du Conſeil où ils s'étoient rétirez : ce que Mr de Noailles leur refuſa ; & il commanda à l'un des officiers de ſes Gardes de conduire les cinq miniſtres à la Citadelle. Mr de Noailles dit, le 1er du mois de decembre 1682. que ſon Courrier étoit arrivé de Paris & envoya querir Mrs du Conſiſtoire, qui étant venus, il leur demanda ſi leur courrier étoit arrivé ; & luy ayant répondu que non, il leur demanda s'ils vouloient eux-mêmes faire demolir leur Temple ; & ayant répondu de les en vouloir diſpenſer, & ſur l'heure même il envoya venir les Conſuls, auxquels il ordonna d'aller prendre 50. à 60. maçons & les faire marcher avec eux droit au Temple pour le leur faire demolir ; ſi bien que d'abord qu'ils les eurent aſſemblez, ils firent avertir Mr de Noailles Gouverneur qui s'y en alla à pied, accompagné de ſes Gardes & de toute ſa maiſon, criant : Au Temple ! au Temple ! où étant arrivé il entra dedans, monta ſur la Chaire, donna les premiers coups de marteau, & cria

hautement aux maçons : haut le bras ! Courage mes amis, Vive le Roy ! n'apprehendez rien, travaillez fortement, & commençons à mettre la main à l'œuvre ; & après avoir mis la Chaire à bas ſelon le ſignal de Mr de Noailles, ce qui fut promptement exécuté, il ne ſe fut pas plûtôt retiré que tous les maçons monterent ſur le toict & qu'ils abbatirent en fort peu de Tems. L'après dinée environ les 3. ou 4. heures Mr de Noailles y revint à cheval, ayant fait mettre des ſentinelles par toutes les avenües, car il trembloit de peur, quoy que tous les proteſtans fuſſent enfermez chez eux à gemir & pleurer. Le lendemain mardy deuxieme decembre 1682., un bataillon du regiment de Sault qu'on fit venir exprès étant arrivé en ville, il le fut viſiter à l'Eſplanade, où le commandant l'avoit fait aller pour le mettre en Bataille, de ſorte que dès que Mr de Noailles parût, leur Major leur fit commandement de ſe mettre ſous les armes, & lors qu'il les eut abordez ils les préſenterent, & comme il faiſoit le tour du Bataillon, on leur commanda de faire à droit, afin qu'ils fuſſent toujours en preſence ; ſi bien que dès qu'il eût achevé de le faire, il pria le commandant de le faire défiler & d'avoir la bonté de l'accompagner au Temple, pour voir ſi on avoit avancé la démolition : ce qu'ils firent. Ce Gouverneur ſe mit à leur tête dévance Mr le Marquis de Caſtries Gouverneur de la ville & Citadelle, de Mr le

Marquis de Villeneuve Colonel d'un Régiment de Cavalerie, beau-frère dud. Marquis de Caſtries & de deux Gentilhommes de Mr de Noailles, ayant à ſa gauche Mr le comte de Roure, l'un des Lieutenants généraux de la Province, ſuivi de tous les Barons des Etats & du Bataillon de Sault, pour donner de la terreur aux Reformez. Enfin le Jeudy matin 4e du même mois de décembre, il fut achevé d'être démoli : il avoit été bâti l'an 1583. en Janvier, ainſy qu'on l'a veriffié par la milléſime qui étoit au plus haut de la grande & belle Arcade qui traverſoit en long le temple, (& que tous les maçons étrangers venoient admirer par curioſité, faite de grandes pierres de St Ginieis) avec cette Inſcription, *Ex cinere vires colligo,* au deſſus d'un Phoenix; on dit que c'étoit la deviſe de Mr de Chatillon, mais on croit qu'on l'avoit miſe par rapport à tous les Maſſacres qui s'eſtoient faits des Réformez en pluſieurs tems, & ſurtout de celuy de la St Barthelemy; les Armes de Mr de Chatillon étoient au côté, qui ſont de gueules à l'aigle d'argent, couronnée, bequée, languée & membrée d'azur, & marquetée de Sable. Il avoit été Gouverneur de la ville du tems que les Réformez en étoient les Maîtres, & qui fit faire les belles tribunes de ce Temple. Cependant (pour revenir à la damlle Iſabeau de Paulet) comme elle étoit déja dans les priſons du Parlement de Toulouſe, il falut après la demolition du Temple, examiner ſi

cette fille étoit dans le cas des nouvelles declarations du Roy, & par conſequent ſi le Temple avoit dû être demoli; ce qui s'appelle faire le procès aux gens après qu'ils ont été ſuppliciez. On ſe perſuadera bien qu'après avoir frappé un auſſi grand coup, des Juges extremement prévenus, et parmi leſquels il y a un grand nombre de Prélats & de Con^ers Clercs, ne pouvoient pas ſe réſoudre facilement à ſe rétracter; auſſi ne l'ont-ils pas fait, & nous allons voir ſur ce ſujet des choſes bien extraordinaires. On procéda à l'interrogatoire de cette fille, & on luy preſenta la prétendüe abjuration, & le prétendu Procès verbal, qui avoient ſervi de fondement à l'arrêt, & que l'on diſoit qu'elle avoit ſignez; mais elle jura & proteſta devant Dieu, que les ſeings qu'on luy attribuoit étoient faux; & prenant en même tems la plume, elle écrivit au pied de chacun de ces Actes : *Je ſoûtiens que ce ſeing n'eſt pas écrit de ma main*, & ſigna. Il ſeroit mal aiſé d'exprimer l'embarras où l'action & la fermeté de cette fille âgée de 20 à 21 ans jetta ſes Parties & ſes Juges. On n'avoit qu'à conférer ce qu'elle avoit écrit, & les ſeings qu'elle y avoit appoſez, avec les ſeings des prétendus Actes dont il s'agiſſoit, pour être convaincu que ces Actes étoient faux. Il falut donc récourir aux expédiens, & voicy l'étrange conduite que l'on tint contre cette pauvre fille.

On avoit déja commencé de l'interroger

ſans Ajoint de la Réligion Réformée, afin de pouvoir diſpoſer de la Procedure, luy donner le Jour que l'on voudroit, & ménager les témoins qui ſeroient employez contre cette fille; ce qui eſt contraire aux Articles 66 & 67 de l'Edit de Nantes. Elle fit une Procuration pour s'inſcrire en faux contre les deux Actes dont il s'agit : pour cet effet elle conſigna la ſomme de 100 livres ſuivant le déſir de l'ordonnance criminelle de 1670, & elle préſenta une requête par laquelle elle demanda d'être réçûe à faire cette inſcription en faux; l'Article 7. Titre du crime de faux de la même Ordonnance veut que *le Juge ordonne au pied de la Réquête que l'inſcription ſera faite;* mais au lieu de répondre à ſa réquête, on la retint. Il falut faire ſigniffier à M^r le Procureur Général, la Procuration dans laquelle elle déclaroit qu'elle juroit ces Actes de faux. Tout le Procès roulloit ſur ces deux Actes; car ſi elle n'avoit point abjuré la Religion Réformée, on l'inquiétoit mal à propos, & le Temple devoit être rébati aux termes mêmes des Déclarations que l'on avoit ſurpris contre la foy des Edits de Pacification. L'article 11. du même Titre de l'Ordonnance criminelle veut que *les moyens de faux ſoient mis au Greffe dans trois jours au plus tard;* c'eſt à dire que celuy qui ſoûtient que l'Acte eſt faux, explique les moyens par leſquels il prétend prouver la fauſſeté, & qu'il les remette au Greffe. Et l'article 13 ordonne que *ſi les moyens ſont*

pertinents & admiſſibles, la preuve en ſoit ordonnée par titres, par témoins & par comparaiſon d'écritures & Signatures. Mais comme les Lois ceſſent d'être en uſage quand il s'agît d'opprimer les Réformez, on ſe ſervit de deux moyens pour éluder la conviction de la fauſſeté. Le 1^er^ fut que l'on fit ouïr quelques têmoins, pour leur faire dire que le contenu en ces deux Actes étoit véritable; & le ſecond fut que M^r^ le Procureur General fit procéder par deux Procureurs Catholiques Romains à la vérification des ſeings que l'on diſoit que cette fille avoit appoſez à ces mêmes Actes.

Il eſt inouï que lors qu'un Acte eſt juré de faux, on laiſſe l'inſtruction ou la preuve de la fauſſeté, & que l'on permette à celuy qui a produit l'Acte, de faire ouïr des témoins pour prouver que ce qu'il contient eſt véritable. Car ſi l'Acte eſt faux, on préſume que ceux qui ont fait la fauſſeté, ne feront pas ſcrupule d'employer de faux témoins pour la ſoûtenir : C'eſt pourquoy * lorſqu'un Acte ſe trouve faux, celuy qui s'en eſt ſervi n'eſt pas réçû à prouver par témoins ce qu'il avoit voulu établir par cette fauſſeté. Il y a même cecy de particulier en matiére d'abjuration, que la déclaration du Roy du 10 octobre 1679 veut que le Changement de Réligion ſoit prouvé par *des Actes d'abjura-*

* Maynard, liv. 6, chap. 78.

tion en bonne forme, leſquels doivent être ſignifiez aux Miniſtres & aux Conſiſtoires, & en conſéquence il leur eſt fait défenſes de récevoir ceux qui ont abjuré la Réligion P. R. En effet ſi la Religion & les Exercices des Réformez dépendoient de la dépoſition de deux témoins, le faux zèle & les mauvaiſes maximes du Peuple Catholique Romain & de ſes Directeurs de Conſcience, auroient bientôt fait périr les Réformez & la Réformation. Il s'agiſſoit donc uniquement de ſavoir ſi les Actes qui étoient produits, étoient faux ou véritables, puis que s'ils étoient faux, la prétention du Clergé ſe trouvoit ſans fondement, & il ne pouvoit être reçû à faire aucune preuve par témoins. Cependant le Parlement ne ſouffrit point que la demoiſelle Paulet qui juroit ces Actes de faux, en fit voir la fauſſeté, & l'on permit au contraire à ceux qui ſe ſervoient de ces faux Actes, de fair ouïr des témoins pour ſoûtenir la fauſſeté, ce qui eſt un monſtre dans la juſtice.

Mais encore quels témoins employa-t-on pour perſuader que les Actes n'étoient pas faux? Ces prétendus témoins ſont de trois ordres : dans le 1^er^ ſont ceux qui avoient ſigné les faux Actes, & qui par là ſe trouvoient engagez à les ſoûtenir; & ceux-là ſont ce même Marſan Prêtre, Directeur & confeſſeur des Religieuſes du Couvent de Teyrargues, qui a joué tant de perſonnages dans le monde; un autre Prêtre dépendant auſſi de

la dem^lle de Portes, fameuſe Perſécutrice des Réformez; & quatre ou cinq domeſtiques ou fermiers de la même dem^elle qui faiſoit mouvoir tous ces reſſorts. Dans le 2^e ſont deux Réligieuſes du même Couvent de Teyrargues, ſur l'eſprit deſquelles Marſan leur Directeur & Confeſſeur, & la dem^lle Marquiſe de Portes avoient tout pouvoir, & qui croyoient expier tous leurs péchez & mériter le Ciel, en faiſant démolir un Temple auſſi conſidérable que celui de Montpeiller. Et dans le 3^e ſont un ſcélérat nommé Granier, qui fut tiré des priſons d'Uzès où il étoit détenu pour crimes, & qui n'eut pas plûtôt porté faux témoignage & été confronté avec ſa femme, qu'il fut mis en liberté: un autre ſcélérat nommé Caſtagner, condamné par défaut aux Galéres, & décreté pour un autre Crime, lequel ayant auſſy été confronté avec ſa femme, obtint l'impunité de ſes mauvaiſes actions: et enfin un miſérable faiſeur d'allumettes, dont l'honneur & la conſcience n'étoient pas à l'épreuve d'un Ecu.

Il faut encore remarquer que cinq de ces faux témoins qui avoient ſigné les Actes faux, diſoient qu'ils ne réconnoiſſoient pas bien ſi la dem^elle de Paulet étoit celle qui les avoit ſignez; l'un d'entr'eux diſant-même que celle qui les avoit ſignez, avoit le viſage plus plein. D'ailleurs ils ſe contrediſoient tous: Et enfin la plupart de leurs témoignages étoient convaincus de faux, par des Actes dont la foy ne pouvoit être conteſtée.

Pour la prétendüe vérification des Seings, elle fut faite comme nous l'avons dit, par deux Procureurs Catholiques Romains qui n'étoient pas en état de réſiſter aux puiſſantes ſollicitations qu'on leur fit juſqu'à ce qu'ils furent diſpoſez à dire tout ce qu'on voulut. Mais auſſy ils ne dirent que des abſurditez, car de l'entier Seing, *Iſabeau de Paulet*, que l'on prétendoit que cette fille avoit écrit au pied des Actes jurez de faux, ils ſe contenterent de dire qu'il y avoit cinq Lettres, dans leſquelles ils trouvoient quelque rapport avec de ſemblables lettres des véritables Seings de cette fille. Mais il ne dirent rien ſur l'extreme différence qui ſe trouve entre toutes les autres lettres des faux Seings & le ſurplus des lettres des Seings véritables; comme s'il étoit difficile que dans les faux Seings la perſonne qui avoit tâché d'imiter le caractère de la dem^lle^ de Paulet, eut approché de l'air de quelqu'une des lettres de ſes véritables Seings; & comme ſi ces prétendus experts n'étoient commis que pour examiner les lettres qui pouvoient avoir quelque rapport avec celles des véritables Seings, & non toutes les autres qui étoient entiérement diſſemblables, & qui faiſoient voir clairement la fauſſeté. Mais parce qu'il ne faut que jetter les yeux ſur les uns & les autres de ces Seings, pour être convaincu dans un moment qu'une même perſonne ne les a pas faits, on fit dire à ces Experts qu'il

falloit que cette fille eut déguiſé ſon Ecriture en ſignant les Actes dont il s'agit; quoy qu'ils n'euſſent aucune preuve que cette fille eut fait les uns & les autres de ces Seings, ce qui pourtant auroit été néceſſaire pour pouvoir dire que puis que ces Seings ſe trouvoient neanmoins diſſemblables, il falloit qu'elle eut déguiſé ſon caractère.

Voilà la maniére dont on ſait agir pour ſoûtenir les fauſſetez, pour violer les Edits de Pacification ſolennellement jurez dans tout le Royaume, & pour empêcher des Chrétiens de rendre à Dieu un Culte dont la pureté fait de la peine à M^rs les Prélats & aux Jéſuites. Mais enfin puiſque nous avons vû que l'article 13 du Titre du Crime de faux de l'ordonnance Criminelle veut que *ſi les moyens* par leſquels on prétend fair voir la fauſſeté, *ſont pertinents & admiſſibles, la preuve en ſoit ordonnée par titres & par témoins*, il étoit bien juſte de permettre à cette fille de prouver à ſon tour un fait de la dernière importance. C'eſt que le 15 Juin 1675. elle avoit été miſe en penſion à Montpeiller chez la dem^elle Pouſſel, pour commencer d'apprendre à écrire, ce qu'elle offrit de prouver par vingt témoins dignes de foy; au lieu que le prétendu procès verbal & la prétendüe abjuration que l'on dit avoir été ſignez par elle, ſont dattez des 2 Janvier & 10 Mars précédents, auquel tems n'ayant pas encore commencé d'apprendre à écrire, il eſt impoſſi-

ble qu'elle ait fait les Prétendus Seings de ces deux Actes; d'autant plus que ces deux Seings ſe trouvent mieux écrits qu'aucun qu'elle ait jamais faits depuis qu'elle ſait ſigner. Ce n'eſt pas tout, l'article 39 de la déclaration de 1669. qui étoit alors en uſage, *faiſoit défenſes à toutes perſonnes d'enlever les Enfants de la R. P. R. ni les induire, ou leur faire faire aucune déclaration de changement de Réligion avant l'âge de 14 ans accomplis pour les mâles & de 12 ans accomplis pour les femelles.* Or il étoit juſtifié par le Livre de raiſon du Pére de cette fille, dans lequel il avoit écrit le jour de la naiſſance & du Batême de tous ſes Enfans, que cette fille étoit née le 25 Avril 1663 & qu'elle avoit été baptiſée le 8 May ſuivant. De ſorte qu'elle n'eut *douze ans accomplis* que le 25 Avril 1675. & ainſi aux termes de la déclaration de Sa Majeſté, cette prétendüe Abjuration qui eſt dattée du 10 Mars précedent, auroit été nulle & inutile, quand elle n'auroit pas été fauſſe comme elle étoit. Pour éluder cette vérité on fit ouïr ſur le tems de la naiſſance de cette fille, quelques autres faux témoins, qui depuis 20 ans ne pouvoient pas avoir conſervé le ſouvenir d'une choſe où ils n'avoient pas un grand intérêt; & auxquels on fit pourtant dire que cette fille étoit née en 1662. Mais il eſt inouï que l'on prouve l'âge d'une perſonne par des témoins, lorſque le jour de ſa naiſſance ſe trouve écrit dans le

Livre de raiſon du Pére *; car dans tous les Tribunaux de Juſtice ces ſortes de Livres font une pleine foy ſur ce ſujet. D'ailleurs un de ces prétendus témoins avoit dit dans ſa dépoſition que cette fille étoit née en 1663. comme il étoit vray, mais on le fit rétracter avant les confrontemens; & le même témoin diſoit encore que le Pére avoit écrit le Batême de ſa fille ſur un Régître qu'il ténoit à ſa maiſon, ce qui fortifioit la foy de ſon Livre. Enfin l'âge d'une perſonne étant un fait purement civil, ſi ce fait ne ſe fût pas trouvé prouvé par le livre du Père & qu'il eut été néceſſaire d'en faire la preuve par des témoins, il eut fallu permettre à la dem^lle de Paulet de faire ouïr à ſon tour des témoins pour ſa contraire preuve, ſelon la juſtice & l'uſage inviolable du Palais; mais comme on violoit tout ordre & toute juſtice pour aller au but que l'on ſe propoſoit, on ne luy permit point de faire cette contraire enquête.

Il y a plus encore, c'eſt que cette fille avoit été enlevée par un Prévôt & par des Archers, & miſe par force dans le Couvent de Tayrargues, où elle fut en captivité depuis le 20 Avril 1674 juſqu'au 20 Avril 1675. & où l'on luy fit ſouffrir divers mauvais traitemens pour la porter à changer de Réligion. De ſorte que tout ce qu'elle auroit pû faire en cet état auroit été nul,

* Doctor. in Legib. 13 & 14 ff. de probat.

puiſque pour faire quelque acte valable & légitime, la volonté doit être libre, & principalement lorſqu'il s'agît d'une jeune fille d'onze à 12 ans; car naturellement on n'eſt pas capable à cet âge-là d'une grande fermeté. Elle voulut donc prouver cet enlèvement & cette violente détention; elle obtint pour cet effet une Commiſſion du Préſidial de Niſmes par voye de récours, ne pouvant l'obtenir du Parlement; mais lors que le Commiſſaire eût ouï la deſſus 8 témoins, le S^r de Chabaud, un des Magiſtrats au même Préſidial, lequel ſans doute n'agiſſoit pas de ſon propre mouvement, donna une Ord^ce portant que le Commiſſaire ſeroit contraint par Corps à luy remettre ſa Commiſſion & ſa procédure; ce que le Commiſſaire ayant été forcé de faire, cette Procedure n'a jamais plus été vûe. Elle obtint une pareille Commiſſion du Préſidial de Montpeiller; mais lors que le Commiſſaire eut ouï quatre témoins, la Commiſſion & la Procédure luy furent encore enlevées, & n'ont jamais plus parû. Aſſurement de pareilles choſes n'avoient jamais été vûës dans un Etat, où l'on fait profeſſion d'adminiſtrer la Juſtice.

Cependant la fille étoit gardée ſi étroitement dans l'hôtel de ville de Toulouſe, qu'il n'étoit permis à aucune perſonne de la Réligion Réformée de la voir. Cette liberté étoit réſervée à M^r l'Archevêque de Toulouſe & aux autres Prélats Eccléſiaſtiques, & per-

ſonnes Catholiques Romaines de la première qualité, qui la viſitoient tous les jours, & qui n'épargnoient ni les promeſſes, ni les ménaces pour l'obliger de ſe rétracter, & de declarer véritables les Actes qui étoient conſtamment faux. Mais cette fille ayant toûjours demeuré ferme, & ayant fait paroître la même fermeté ſur la Sellette, le Parlement par un Arrêt du 5e du mois de May 1683, la declara néanmoins convaincüe du prétendu crime de rélaps, la condamna au baniſſement perpétuel, & confirma la démolition du Temple, & ſes biens confiſquez.

Il étoit du moins bien juſte après cela, que cet étrange Arrêt fût executé à l'égard de cette pauvre fille, & qu'elle fut miſe en liberté pour aller dans les Pays étrangers ſe conſoler des maux qu'elle avoit ſoufferts en France. Mais comme l'injuſtice étoit atroce, & que cette fille pouvoit faire connoître la vérité partout où elle paſſeroit, on eut récours à un nouvel expédient qui doit donner de l'horreur à toutes les perſonnes qui ont de l'équité & de la pudeur. Cette fille qui le lendemain de l'Arrêt avoit eu la liberté de voir dans la priſon des perſonnes de la Réligion Réformée, fût renfermée plus étroitement qu'avant l'Arrêt. Il ne fût plus permis de la voir que par un ordre exprès des Puiſſances, qui n'en donnoient la permiſſion qu'à des perſonnes affidées; & cependant on fit entendre à cette fille que par un ordre du Roy, elle étoit

condamnée à une priſon perpétuelle, ce qui la jetta dans une mortelle affliction. La penſée de ne jamais récouvrer ſa liberté, & de paſſer toute ſa vie entre 4 murailles, la troubla d'avantage que ſi on luy eût prononcé un Arrêt de mort. Pendant que cette malheureuſe fille étoit dans ce trouble, on luy envoya pour Conſolateur & pour Convertiſſeur un Jeune avocat Catholique Romain, nommé Bailot, auquel on fit eſpérer la Charge de Syndic de Toulouſe, & d'autres avantages conſidérables, s'il pouvoit porter cette fille à ce que l'on ſouhaitoit. Ce jeune homme de Caſtelnaudarry avoit la liberté d'être tous les jours dans la chambre de cette jeune fille, qui eſt une perſonne bien faite. Il prénoit tous les ſoins imaginables pour luy plaire, & pour luy perſuader de ſe marier avec luy en changeant de Réligion : Et il luy mettoit inceſſamment devant les yeux, d'un côté l'horreur d'une captivité perpétuelle, & de l'autre un mariage avantageux, & accompagné de grandes récompenſes pour ſa prétendüe converſion. De ſorte qu'enfin cette infortunée fille ſuccomba ſous ces nouvelles tentations, & fut contrainte de ſigner un Placet, par lequel on luy fit implorer la grace du Roy, pour une prétendüe faute qu'elle n'avoit jamais commiſe. Mais comme ſon changement n'étoit pas libre, elle ne fit que paſſer de l'hôtel de ville dans la maiſon de M^r^ le premier Préſident, en attendant qu'elle fut affermie dans la Réligion Catholique

Romaine. Il y aura peu de perſonnes qui ſe perſuadent que de pareilles converſions, & toutes les autres choſes que l'on remarque dans cette étrange hiſtoire, conviennent à l'Eſprit de Dieu, qui n'a pas accoûtumé d'employer des voyes auſſy contraires à ſa juſtice & à ſa ſainteté.

Les nouvelles déclarations que l'on a ſurpriſes, renverſent entièrement des Edits de Pacification, qui ſont des gages & des monumens perpétuels de la foy publique & de la Parole Royale, qui ont été pluſieurs fois ſolennellement jurez; & qui ſont d'ailleurs très-juſtes en eux-mêmes & très-importans pour le bien de l'Etat. Elles impoſent en même tems un joug mortel à la conſcience des Réformez. Cependant dans l'exécution de ces mêmes déclarations, on employe des moyens diaboliques, pour violer plus hautement la foy publique & la Réligion du Serment, & pour forcer une infinité de Chrétiens de vivre comme des impies, & des Athées, ſans pouvoir s'aſſembler pour rendre à Dieu l'adoration & les hommages qui luy ſont dûs, pour méditer ſa Parole & ſes merveilles, pour implorer ſa grâce & ſes bénédictions, & pour célébrer ſa Gloire par le Chant de ſes loüanges. A-t-on jamais vû dans le Monde d'oppreſſion plus crüelle & plus déteſtable!

1682

Assemblée des Etats à Montpeiller.

L'Ouverture des Etats fut faite dans Montpeiller cette année 1682. par Mr le Duc de Noailles, Pair de France, Premier Cappitaine des Gardes du Corps du Roy, commandant en Chef pour Sa Majesté, & son Lieutenant General en la Province de Languedoc, Gouverneur & Lieutenant General des Comtez de Roussillon, Conflans, & Sardaigne, & Capitaine General des dits Païs, Gouverneur particulier de la ville & Citadelle de Perpignan, & Lieutenant general des armées de Sa Majesté; assisté de Mr le Comte de Roure, de Mr Dagueſſeau, & de Mr Jacques Demanse, & Hyacinte de Commignian.

1682

Honneurs funebres de Mr le duc de Verneuil Gouverneur pour le Roy en cette Province.

Les Etats de Languedoc assemblez à Montpeiller cette année 1682 avant que de se seperer firent un service solennel pour Mr le duc de Verneuil gouverneur pour Sa Majesté dans cette Province, & pour cela ils firent préparer toutes choses pour le septième du mois de décembre, & donnèrent ordre afin que la nuit du sixième toutes les

cloches ſonnaſſent ainſy qu'il fut fait. Le lendemain l'Egliſe Parroiſſiale N. Dame des Tables fut toute tendüe de noir avec deux laix de velours chargez d'Ecuſſons aux Armes du défunt, l'autel fut orné d'un parement de velours aux armes en broderie de la Province, & de pluſieurs chandeliers d'argent. Les colomnes, friſes, & pieds d'eſtal du rétable furent garnis de noir ſemé de larmes blanches aux Armoiries de ce Prince, le grand Tableau fut voilé d'un grand drap de Velours noir croiſé de moire d'argent avec 4 grandes Armoiries aux quatre coins, le devant & le doſſier de la Chaire du Prédicateur avoit auſſy un fort riche ornement de velours noir à crépine d'argent avec des Armes de broderie, dans le haut autour du Ciel de la Chaire, il y avoit une pente avec les mêmes Armes garnie d'une frange d'argent. Un grand & ſuperbe mauſolée fut porté au fond de l'Egliſe, il étoit octogone, d'ordre Corinthien ſoûtenu par 8 colomnes dont les chapitaux étoient dorez, il y avoit 6 degrez & un repos d'une toiſe de large pour y faire les Ceremonies; enſuite on montoit par 6 autres dégrez, pour aller où étoit la répréſentation, où il y avoit 4 vertus autour, & les autres 4 étoient debout au bas de l'eſcalier ſur un pied d'eſtal chacune; mais comme il n'y a que 7 vertus, on fit une figure répréſentant l'Egliſe, pour remplir le 8e octogone aux pieds d'eſtaux où étoient

les figures au tour de la répréſentation de même qu'aux autres, il y avoit de bas réliefs, & ſur le day de chaque colomne une Urne par deſſus & le reſte étoit le dome de la Chapelle ardente ſur le milieu duquel on y voyoit en triomphe une Mort ſortant de ſon ſuaire ; cette Chapelle qui étoit de la hauteur de 6 canes et demi, étoit ornée de même que tout le reſte, du Mauſolée qui avoit cinq toiſes & demi de longueur en carré, de ſculpture, de figures, d'emblemes, de pluſieurs inſcriptions & d'une infinité de Cierges, ainſy que tout le tour de tous les degrés. La Meſſe fut celebrée par Mr le Cardinal de Bonzi révêtu de ſes habits Pontificaux. Dans le tems de l'Oraiſon funèbre qui fut prononcée par Mr Fléchier Evêque de Niſmes, Mrs les Evêques & Barons quitterent leurs places pour s'approcher de la Chaire, & ſe placèrent dans les bancs des Cours. La Meſſe finie Mr le Cardinal de Bonzi aſſiſté de 4 évêques, qui furent Mrs d'Uzès, d'Alet, de St Papoul, & Mirepoix, tous révêtus pontificalement allerent au Mauſolée faire les cérémonies réquiſes à un Prince. Les 4 évêques ſe placerent aux 4 coins, & ſur le ſuſd. répos, aſſis chacun ſur un tabouret qu'on leur avoit déja préparé garni de velours noir, & Mr l'Officiant ſur un fauteuil vis à vis de la répréſentation, qui avoit à ſes pieds une Couronne dorée, & cependant que la muſique chantoit le *Libera nos Domine*, Mrs les

Evêques firent chacun en leur rang le tour de la répréſentation, en l'aſpergeant de l'eau bénite, en l'encenſant enſuite; & réprenant les places, ils diſoient debout les Oraiſons propres pour les défunts; & en ſe rétirant du mauſolée, ils furent devant le Maitre Autel, où après avoir dit encore quelques prières & quitté leurs habits pontificaux, ils ſe retirerent tous à l'hôtel de ville dans le même ordre qu'ils en étoient partis; toutes ces ceremonies furent faites ſous le Conſulat de M^r de la Greffe.

1683

La première Ouverture de la Théologie.

La même année 1683, le Roy créa deux Chaires de Profeſſeur en Théologie en faveur des Jéſuites, qui ayant été aggregez en l'Univerſité, les Péres Nicolas & Artaud qui en furent pourveus, firent l'ouverture l'un après l'autre tout de ſuite dans leur Egliſe, le 25 Janvier 1683. ſous le Conſulat de M^r de la Greffe en préſence de l'Evêque à la tête de ſon Chapitre, de tous les Corps qui compoſent les autres facultés, & des Conſuls en robbes; & le lendemain 26 on ouvrit la Claſſe, & on fit les premières leçons.

1683

La première ouverture de la Chaire de Mathematiques.

Dans la même année 1683. le Roy exigea une Régence de Profeſſeur en Mathematiques & d'hydrographie, qu'il annexa à la faculté du droit par Lettres patentes données à Verſailles le 3 novembre 1682. Et comme Sa Majeſté voulut dignement remplir cette Charge; il envoya à Mr Daguesseau ſon Intendant en cette Province de Languedoc, de jetter les yeux ſur quelques perſonnes capables de la pouvoir remplir avec mérite: Monr Dagueſſeau fit choix de trois ou 4; & il envoya leurs Noms au Roy, qui choiſit ſur tous le ſieur Nicolas Fizes de Frontignan docteur & adt de Montpeiller; auquel il envoya des Proviſions pour cette charge dattées du 3e décembre 1682 : Il fut enſuite inſtallé dans le Corps de la faculté du droit le 9 Janvier 1683. Il prêta ſerment de fidélité entre les mains de Mr Dagueſſeau le 12e du même mois. Et enfin il fit l'ouverture de ſon Ecole le 3e de février 1683. en préſence du Vicaire general & des Profeſſeurs, des Docteurs agregez & de pluſieurs autres perſonnes; ſous le Conſulat de Mr de la Greffe.

1683

Proceſſion génerale avec Expoſition du S^t Sacrement.

Il y eut une grande ſéchereſſe en 1683. ce qui obligea l'Evêque d'ordonner une Proceſſion générale le 21 de Mars, & la ſechéreſſe continuant, il fit tout à fait expoſer le S. Sacrement avec 3. Parroiſſes, & a fait une ſeconde ord^ce qui porte que chacun en particulier, fairoit une Proceſſion qui iroit viſiter toutes les trois dites Egliſes, diſant à chacune des prières propres pour le ſujet, ayant leurs chapelets à la main, & qu'après eux chaque Communauté Religieuſe feroit la même choſe partout, & enſuite la Confrerie de Pénitens et celle des Pelerins, & enfin les pauvres de l'hopital general feroient ainſy qu'ils firent la clôture de toutes ces proceſſions, mais il ne pleut que ſur la fin du mois de May ſuivant.

1683

Inſtallation de M^r Deſandrieux en la Charge de Juge du petit ſceau.

M. Deſandrieux qui avoit exercé l'office de Lieutenant du petit ſceau & tout enſemble celuy des Ordinaires de Montpeiller pendant 32 ans, ayant acquis l'office de Juge du petit ſceau Royal, des héritiers de feu M^r le Juge Planque, qui avoit été dans ſa maiſon bien

près de 83 ans, le S^r^ Deſandrieux envoya querir ſes Proviſions qu'il obtint, avec le Choix de ſe faire récevoir au Parlement de Toulouſe, au Préſidial de Niſmes, ou à celuy de Montpeiller; de ſorte qu'ayant choiſi ce dernier, on luy donna jour & y fut receu dans ſon Office le vendredy matin 30^e^ du mois d'Avril, & ce même jour environ les 2 heures après midy il fut inſtallé en ſon Siége, par M^r^ Montagne Lieutenant Principal, qui fit un beau diſcours, après que le S^r^ Siere docteur agregé en l'Univerſité des Lois de Montpeiller & ad^t^ en la Cour des Aydes eût parlé, occupant la Place du Procureur du Roy. Il fit voir dans ſon diſcours que la Cour du petit-ſcel avoit été créée par S^t^ Louis à ſon rétour de Terre S^te^ qui fut en 1254: — qu'elle fût d'abord établie à Montredon chef-lieu de Baronie de ce nom; de ce lieu elle fut tranſportée ou transferée en la ville de Sommières, à Aiguemortes, & enfin d'Aigueſmortes à Montpeiller, vers le commencement du 14^e^ ſiècle où elle a été toûjours depuis. Il nous apprit que la garde des rigueurs du petit ſceau avoit ſeize Lieutenans en 16 villes de France, — Pezenas, Carcaſſonne, Clermont en Auvergne, Toulouſe, Alby, Villefranche, Mande, Villeneuve d'Avignon, le Pont-S^t^ Eſprit, le Puy, Lyon, S^t^ Flour, Paris, Uzès, Gignac & Tulle; ce nombre augmenta de telle ſorte avec le tems, qu'il y eut très peu de villes conſiderables où il n'y eut

un Lieutenant de Garde du petit ſceau de Montpeiller, ce qui fut cauſe que Charles 8me les ſupprima tous, excepté ceux qui étoient établis dans les Villes que je viens de nommer. Il dit encore que ces Lieutenants étoient obligez de ſe rendre toutes les années à Montpeiller le jour & feſte de St Louis pour faire leur dévotion dans la Chapelle de ce ſaint & pour rendre compte de leurs actions, & de celles de leurs officiers : que s'ils manquoient à ce dévoir, ils étoient ſujets à de groſſes amendes, & pouvoient même être privez de leurs offices, ſuivant l'article 89 de l'Ordonnance déjà citée. Il continua de dire que les choſes ont demeuré très-longtems en cet état; mais qu'enfin la plûpart de ces Lieutenants ont été entiérement ſupprimez, que les autres ſont devenus Juges de rigueurs ſimplement, & il y en a même deux d'entr'eux, ſçavoir le Chaſtelet de Paris, & le Conſervateur des foires de Brie en Champagne, qui ont eu comme le Juge de Montpeiller un ſceau attributif de Juriſdiction. Les charges du garde du ſceau & du Juge du petit ſçeau étoient ſéparées, & n'ont été unies qu'en la perſonne de feu Mr Planque, il y a environ ſoixante ans. Il dit encore une choſe fort rémarquable, que le Juge du petit ſceau avoit anciennement 110 huiſſiers, ou ſergens, qui exécutoient Mandemens dans tout le Royaume. Enfin Mr Siere conclud ſon diſcours en faiſant les réquiſitions qu'on a coûtumé de faire en

telles rencontres. Cette réception ſe fit dans l'année du Conſulat de Mr de Juvignac.

1683

Le rappel de Mr de Wardes à la Cour.

Mr le Marquis de Wardes, qui depuis le commencement de l'année 1665. avoit reçu ordre du Roy, de ſe rétirer de la Cour, a été enfin rappellé par Sa Majeſté, après plus de 18 ans d'abſence. Il partit de cette ville de Montpeiller le dimanche 16e de May 1683 pour Lyon, ſur une Lettre de Mr de Chateauneuf, où il ne fut pas plûtôt arrivé qu'il trouva un Courrier de Mr le Duc de Rohan ſon beau-fils, qui luy rendit un Paquet dans lequel il trouva une Lettre du Roy écrite de ſa main propre; par laquelle Sa Majeſté luy marquoit de venir avec toute diligence à Verſailles, parce qu'il vouloit ſurprendre toute la Cour par ſon rapel. Cette nouvelle qui le ſurprit fort agréablement, luy fit faire cette courſe, non ſeulement avec toute la diligence poſſible, mais encore avec beaucoup de joye & de plaiſir. Ce fut le ſamedi 22 du même mois qu'il arriva à Verſailles; il entra dans la Chambre du Roy où il n'y avoit perſonne que Mr de Chateauneuf, il n'y fût pas plûtôt dedans, qu'il ſe jetta d'abord aux pieds de Sa Majeſté, qui luy dit de ſe rélever; mais ce ſeigneur le

ſupplia de permettre qu'il ne ſe rélevât point, que Sa Majeſté ne l'eût pardonné, hé bien luy dit le Roy, rélevez-vous, je vous pardonne & de bon cœur : vous ne devez avoir obligation à perſonne qu'à moy ; car je vous ay rappellé de moy même, & quand je l'ay jugé à propos : enſuite il luy parla aſſez longtems en particulier. Après quoy il le fit voir à Mgr le Dauphin, & à Made la Dauphine, qui luy dit qu'on étoit bien aiſe de le voir à la Cour, & que quoy qu'elle ne le connut pas, elle avoit fort entendu parler de luy ; j'oubliois de dire que Mr le Marquis de Wardes ſalua Mgr le Dauphin & le Roy luy dit : quoy Wardes, eſt-ce qu'on ſalue quelqu'un en ma préſence, Mr le Marquis de Wardes luy répondit, Sire, on fait bien des manquements lorſqu'on a demeuré ſi longtemps éloigné de votre Majeſté (ce qu'il avoit fait pour avoir occaſion de dire ce bon mot). Il a receu les mêmes honneurs, & a les mêmes entrées qu'il avoit lors qu'il étoit en charge. Enfin le Roy voulut qu'il fut de ſon voyage, & on dit qu'il eſt à préſent très-bien auprès de luy.

1683

Elévation de la Croix à la Place du Grand Temple.

Vous avez vû toutes les chicanes & tout ce qu'on fit ſouffrir à la demlle Iſabeau de

Paulet, qui ſe juſtiffia très bien de tout ce qu'on l'accuſoit fauſſement. Cette affaire (qui a fait tant de bruit, non ſeulement dans le Royaume, mais encore dans une bonne partie de l'Europe à cauſe de toutes les Injuſtices qu'on avoit fait à cette pauvre fille innocente de ce qu'on l'accuſoit) a été enfin jugée à Toulouſe le 5e de May 1683; l'Arrêt porte qu'elle ſera bannie hors du Royaume, déclare tous ſes biens acquis & confiſquez à qui de droit appartiendra, diſtrait la ſomme de 600 livres d'amande envers le Roy, ordonne que l'exercice de la R. P. R. demeurera interdit à jamais dans cette ville de Montpeiller, & Juridiction d'icelle, & le temple de ceux de la R. P. R. démoli, à la place duquel ſera élevé une Croix ſur un pied-d'eſtal & qu'en tout le ſurplus l'arrêt du 16 de novembre dernier ſera exécuté ſuivant ſa forme & teneur, condamne la dite de Paulet aux depans la taxe réſervée envers qui il appartiendra; mais comme Mr de Pradel Evêque de Montpeiller étoit allé exprès à Toulouſe pourſuivre & ſolliciter puiſſament cette affaire, il envoya de ne point dreſſer la Croix qu'à ſon rétour, parce qu'il vouloit avoir le plaiſir de la bénir luy même. Ce fut donc le 10e de Juin que cette ceremonie fut faite, par une Proceſſion generale, la plus ſolennelle qu'on eut jamais vû, d'autant que non ſeulement tous les Corps de Juſtice & de Police y aſſiſtérent; mais encore outre les Communautez

des familles Réligieuſes, & tous les Chapitres & Compagnies ſéculiéres des Penitens & Pelerins, generalement tous les Prêtres du Diocèſe s'y trouverent, parce qu'en ce jour là l'Evêque avoit convoqué ſon Synode, pour rendre cette Proceſſion plus nombreuſe, & augmenter la Pompe & la Cérémonie, elle fut ſuivie de preſque tous les Catholiques Romains de tout ſexe & de tout âge & condition. Cette proceſſion partit de l'Egliſe Cathedrale S[t] Pierre où tout le monde s'eſtoit rendu, & faiſant un tour de ville on s'alla ranger à la Place du Temple, ſous des Tentes qu'on y avoit fait dreſſer pour éviter l'ardeur du ſoleil, de ſorte que l'Evêque y étant arrivé révêtu de ſes habits Pontificaux, il ſe mit à genoux ſur un Prie-Dieu qu'on luy avoit préparé, & la muſique commença à chanter un Motet fait exprès pour le ſujet, le voicy : « Ecce crucem Domini, fugite partes adverſæ alleluya, Dum crux eregitur, hæreſis confunditur alleluya, Advolate fideles ad crucis triumphum alleluya, Ecce crucem Domini &c. » Après quoy il ſe mit debout & dit les Oraiſons propres qui ſont dans le Pontifical, & lorſqu'il fut au *Benedic*, il y fit le ſigne de la Croix ; enſuite on luy preſenta l'encenſoir, & l'encenſa. L'oraiſon finie il s'aſſit ſur un fauteuil qu'on luy avoit préparé pour y recevoir le S[t] Lazarre Gauteron avocat qui y vint en robbe, des qu'il fut en préſence de l'Evêque il ſe mit à

génoux comme pour faire réparation à la Croix de tant d'irrevérences qu'il avoit commis contre elle, & demanda publiquement pardon à Dieu d'avoir croupi ſi longtems dans l'hereſie, & ayant enſuite fait abjuration avec 5 de ſes Enfans, pour 4 deſquels il ſigna, eux ne le ſachant faire pour être trop jeunes, & l'aîné ſe ſigna luy-même; après quoy l'Evêque luy dit, que l'ordre de l'Egliſe étoit d'impoſer une pénitence après l'abjuration faite, mais qu'à ſon égard il n'étoit pas neceſſaire, que l'humilité avec laquelle il avoit fait cette réparation à génoux, luy tenoit lieu de la pénitence qu'il auroit pû lui impoſer; il avoit écrit en Cour pour lui faire donner une penſion à luy & à toute ſa famille, laquelle il eut auſſitôt. On acheva la proceſſion par le tour Royal & étant tous arrivez à S^t^ Pierre, tout le monde ſe rétira après avoir reçu la Benediction de l'Evêque. Cependant la Compagnie des Penitens, voulant temoigner par un zèle tout à fait fervent la joye qu'elle avoit de voir triompher la Croix, dans un lieu où l'impiété & l'héréſie avoit regné avec tant d'empire, (c'eſt ainſy que s'expriment les Catholiques Romains) fut prier l'Evêque de leur permettre qu'à ſon retour de S^t^ Pierre, elle allât chanter au pied de la Croix un *O crux ave ſpes unica in hac triumphi gloria*, &c., ce qu'il luy permit, & les loüa même d'avoir eu une ſi ſainte penſée. Le Pere Dupont Jéſuite fit les vers

latins ſuivans qu'on grava ſur lad. Croix.

Monſpelii quondam gens huguenotica Templum
Struxerat, inſani grande furoris opus
Et ſtetit, heu nimium! moles inviſa tonanti
Fulmineæ naſcens digna perire manu;
Diruit hanc tandem Ludovicus Numinis ultor,
Et demolitis mœnibus æquat humum,
Quæ poſuere Patres, miſeri diſperſa nepotes
Saxa legunt tumulis injiciuntque Patrum;
Sic ſuper authores, Domus impia corruit ima :
Et ſub humo ſequitur debita pœna reos.

Critique de cette ſatyre par le ſieur.....

Le mot *huguenotica* eſt un mot barbare & fabriqué de nouveau, ces mots latiniſez n'ont point de grace : ils ſont bas, & on ne ſauroit les tirer de leur baſſeſſe pour les faire entrer dans un vers héroïque.

Le mot *moles* groſſit trop l'idée du Temple de Montpeiller, il ſeroit plus juſte pour répréſenter le Louvre, ou la Tour de Babel, ou enfin quelque autre bâtiment plus vaſte que n'étoit pas celuy-là.

Ce *fulminea manu* ſemble un petit galimatias, qui ne ſigniffie rien, ou qui du moins ne ſigniffie pas ce que le Pere Dupont veut dire; car ſans doute il veut dire par là, *Ictu fulmineo*. Or *fulminea manus* ne ſigniffie pas cela, c'eſt une diction métaphorique qu'on n'employe que pour décrire la fureur & la promptitude avec laquelle on fait quelque choſe; ainſy Ovide parlant d'un

ſanglier a dit *Fulmineo celeres diſſipat ore canes.*

Et demolitis mœnibus æquat humum eſt un vers inſuportable. *Moenia*, ne ſe dit que des murailles d'une ville; *Æquat humum mœnibus demolitis,* au lieu de *æquat humo mœnia demolita,* eſt une Hypallage dure & peu uſitée, ſurtout dans une Epigramme dont la principale beauté conſiſte à être clair & net, & coulant. On a de la peine à ſouffrir cette figure dans un grand Poëme, & ſi Virgile n'étoit pas Virgile, on l'auroit blâmé d'avoir dit, *panes onerare caniſtris,* pour *onerare caniſtra panibus;* & *dare claſſibus auſtros,* pour *dare* ou *committere claſſem ventis.*

Ce Jéſuite ment quand il dit que *ſuper authores domus corruit;* car elle n'eſt pas tombée deſſus, puiſqu'on l'y a portée. Le mot *domus* ne répond pas à *moles,* celuy-cy en donne une idée grande & vaſte, & *domus* ne le fait regarder que comme une maiſon ſemblable aux autres; il y a la même faute de jugement dans le mot *corruit;* car *corruire,* ſigniffie tomber de ſoy-même, & non pas être démoli comme il a dit précédemment, *Et demolitis mœnibus æquat humum. Corruit* & *demolitis* ſe contrediſent.

Ima, eſt abſurde : c'eſt le haut d'un édifice qui tombe & non pas le bas, ſinon que le Pere Dupont prenne *ima,* pour *intima,* & alors on le pourroit un peu mieux ſouffrir,

comme quand Virgile a dit, *At domus interior regali ſplendida luxu inſtruitur.*

Réponſe à la Satyre du Pére Dupont Jéſuite, faite par le S^r..... ad^t de Montpeiller.

Monſpelii quondam gens devotiſſima Templum
Condiderat, veræ Religionis opus.
Et ſtetit, heu paulum! hæc ædes inviſa Draconi
Chriſticolis longa digna manere die;
Diruit hanc tandem noſtri manus impia ſæcli
Et rabie ruptis mœnibus æquat humo
Quæ poſuere Patres, miſeri diſperſa Nepotes
Saxa legunt tumulis, adjiciuntque Patrum
Sic in ruptores cum ſurgent inde Parentes
Ante Deum teſtes ſaxa furoris erunt.

La Maiſon de M^lle Gevaudane fut batie ſur les ruines du Grand Temple de Montpeiller; & pour en aggrandir la Cour de l'entrée on fut obligé de réculer la Croix de Pierre qui avoit été poſée le 10^e de Juin 1683 ſur les mazures de ce Temple; cette maiſon donna lieu aux vers ſuivans par leſquels on diſoit en apoſtrophant cette croix.

Cede loco crux alma, Deæ palatia ſurgunt,
Non benè conveniunt Cruxque Venuſque loco.

Venus, ô triſte Croix, n'a rien qui vous reſſemble,
Cependant près de vous on bâtit ſon Palais:
Partez donc de ces lieux, quittez-les pour jamais;
Car Venus & la Croix ne ſauroient être enſemble.

« Ce n'eſt pas icy votre place retirez-vous grande croix, on y a dreſſé le Palais d'une Déeſſe, auſſy bien la Croix & Venus ne

conviennent pas bien dans un même lieu. »

MADRIGAL

Il faut vous retirer de ce lieu, Grande Croix,
Un Cardinal en a fait choix
Pour y faire ériger un Temple à ſa Déeſſe :
Votre préſence icy le bleſſe,
Et puis qu'enfin l'Amour eſt ſon unique Dieu
Il ne veut adorer que luy ſeul en ce lieu.

1683

Etabliſſement des Religieuſes de S^t Bernard dites du Vignogoul.

Les religieuſes de S^t Bernard du Monaſtere du Vignogoul ont quitté cette ſolitude pour venir demeurer dans Montpeiller, où elles ſe changerent au commencement du mois de Juin 1683 dans la maiſon du Sacrifice, de M^r de Rignac près la Monnoye, dès qu'elles l'eurent miſe en état pour leur uſage & y pouvoir faire l'office, elles prierent l'Evêque de vouloir bénir leur Egliſe, ce qu'il fit le mecredy 30^e dud. mois de Juin 1683. ſous le Conſulat de M^r de Juvignac; & pendant tout le reſte de la ſemaine, on eut permiſſion de leur aller rendre viſite & de voir toute la maiſon.

1683

Mort de la Reyne.

Le Jeudy 5e Août 1683. ſous le Conſulat de Mr de Juvignac, on eût à Montpeiller la nouvelle de la mort de la Reyne Marie Thereſe d'Autriche, Epouſe de Louis XIV, morte le 30 Juillet 1683, fille aînée de Philippe IV Roy d'Eſpagne & d'Elizabeth de France ſa première femme; elle avoit épouſé Louis XIV le 9 Juin 1660. & étoit née le 30e ſeptembre 1638.

1683

Honneurs funebres de la Reyne.

Après la mort de la Reyne, le Roy envoya un ordre à tous les Evêques du Royaume de faire faire dans toutes les Egliſes de leurs Diocéſes, un ſervice ſolennel pour le répos de l'ame de la Reyne. Mr Pradel Evêque ayant réceu cet ordre fit publier une Ordonnance, par laquelle il enjoignoit à tous les Curez & vicaires de ſon Dioceſe, qu'ils fiſſent ſonner toutes les cloches la nuit du 9 ſeptembre depuis les 7 heures juſqu'à dix, & que le lendemain matin elles ſonneroient encore à 5 heures; ayant marqué le jour dixième ſeptembre pour executer la volonté du Roy,

dans toutes les Parroiſſes de ſon Dioceſe & dans tous les Couvens des Réligieux. Ce même jour à 8 heures tous les officiers de Juſtice & de Police, même la faculté de médecine, ſe rendirent en Robbes de Ceremonie à l'Egliſe S[t] Pierre qui eſt la Cathédrale : elle fut toute tendüe de noir, & le haut de la Tapiſſerie du Chœur fut chargé des Ecuſſons aux Armes de la Reyne avec les Chiffres entre deux : l'Evêque celebra la Meſſe pontificalement qui fut chantée par la Muſique, après laquelle le Pere Viguier Jéſuite, prononça l'oraiſon funebre, ayant pris ſon texte ſur ces Paroles : *Date ei de fructu manuum ſuarum, & laudent eam in portis opera ejus.* Il fit voir que la Reyne avoit donné ſon Eſprit à Dieu, ſon Cœur au Roy, & dans la 3[e] partie il demontra qu'elle avoit ſervi d'exemple au peuple. Après la Prédication, l'Evêque accompagné des 4 dignitez, fut dire les prières ordinaires autour de la biére ou la Muſique chanta le *De Profundis :* elle étoit ſous une Eſtrade au-deſſous de la Chapelle ardente, après quoy il fit les aſperſions & les encenſemens ordinaires.

1683

Mort du nommé Venel.

La même nuit du 10[e] ſeptembre environ les 10 heures & demi 1683, la Patrouille paſſant

dans la rüe de la Verrerie, quelques Eſprits malins luy jetterent des pierres de leurs fenêtres, & ayant ouï rire dans la maiſon où logeoit le nommé Venel, ceux de la Patrouille croyant que c'eſtoit eux qui avoient jetté les pierres, heurterent fortement à la porte criant qu'on vint ouvrir : ces jeunes hommes qui étoient 3., ne penſant à rien qu'à cela, deſcendant du plus haut de la maiſon où ils étoient montez pour quelque néceſſité, ſe raillant les uns les autres, furent ſurpris d'entendre qu'on parloit d'enfoncer la porte, ce qui obligea Venel, qui ſe rencontra être le 1^er^ de tous, de ſe mettre à la fenêtre pour ſavoir ce qu'ils demandoient, & qu'ils n'enfonçaſſent pas la porte qu'on y venoit ouvrir; un imprudent de ſergent, ſans qu'on luy en eut donné ſujet, commanda qu'on y tirât, ce qui ne fut que trop-tôt exécuté par un jeune étourdi, pour ce pauvre malheureux, qui les prioit d'avoir patience & qu'il alloit deſcendre pour leur ouvrir : dans ce tems il réceut un coup de fuſil dont les balles qui luy percerent le cou luy ayant coupé la veine jugulaire, tomba mort ſur les degrez, que ces malheureuſes gens trouverent mort, noyé dans un lac de ſang, & ſes camarades à demi-morts; qu'on ne laiſſa pourtant pas de les conduire à la maiſon conſulaire; les parents du mort en firent informer contre le ſergent & quelques autres de la ſuite, qui furent pendant quelque tems abſens de la ville, mais enfin on accomoda cette affaire.

1683

Etabliſſement d'une Compagnie de Cadets pour la Marine.

Le Roy ayant établi il y a environ 14 mois des Compagnies de Cadets en 1682, pour les faire inſtruire pour ſervir ſur terre, Il s'eſt aviſé auſſy d'en faire pour ſervir ſur mer, les faiſant inſtruire dans les Ports pour les rendre habiles en tout ce qui régarde la marine, & pouvoir devenir un jour officiers très-utiles lors que Sa Majeſté ordonnera des armements : le Roy leur donnera 12 s. par jour pendant qu'ils ſeront dans les Ports, & ils ſeront nourris outre leur paye lors qu'ils ſeront en mer.

1683

Pompe funebre de la Reyne.

Les Etats de cette Province ne furent pas plûtôt aſſemblez cette année 1683 dans la ville de Montpeiller, qu'ils réſolurent ſur la propoſition qui en fut faite par M^r^ le Cardinal de Bonzy, de faire un ſervice ſolennel à l'honneur de la Reyne dans l'Egliſe de Notre Dame des Tables. De maniere que d'abord la délibération priſe, on fit travailler ſi fortement que les choſes furent diſpoſées & miſes en place le 24 d'octobre 1683, par

les ſoins de Mr Pujol, ſecrétaire & greffier du Roy & agent de la Province; ſi bien que le lendemain ſamedy 25e la ceremonie en fut faite dans l'Egliſe ſuſnommée. Mr le Cardinal de Bonſi y celebra la Meſſe & l'Evêque de St Papoul prononça l'Oraiſon funebre.

1683

Miſſion du Père Honoré.

Après que tout fut fini le Pere Honoré Capucin de Canes monta en Chaire, ce jour même 25 octobre 1683, & y fit ſa première Prédication pour l'ouverture de ſa miſſion & donna enſuite la benediction; ſa miſſion finit le vendredy 4e de fevrier 1684.

1684

Sacre de l'Egliſe N. Dame des Tables.

Le ſamedy 13e may 1684, on prépara toutes les choſes néceſſaires pour le ſacre de l'Egliſe Parroiſſiale Notre Dame des Tables, & ce même jour les Armes de Mr Pradel Evêque furent miſes & poſées au pilier du milieu de l'Egliſe, ſur la droite en entrant par la grande Porte, avec cette Inſcription gravée ſur une ardoiſe en lettres

d'or : *Mgr Charles de Pradel Evèque de Montpeiller a ſacré cette Egliſe le dimanche 14 may 1684. à la requiſition de Mrs les Conſuls, des Marguilliers & ouvriers de l'Egliſe.* On y apporta ce même jour les reliques deſtinées pour être enchaſſées ſur le Maître Autel, que l'Evêque y enferma en diſant quelques Pſaumes, qui etant achevez il quitta la Mitre & y dit quelques oraiſons, & les ayant achevées, il réprit la Mitre & fit un ſigne de Croix avec du Creme dans les 4 Angles de l'endroit où il devoit mettre les reliques, en diſant quelques oraiſons, leſquelles étant finies il quitta ſa mitre & mit les reliques dans le lieu ſuſd. après les avoir cachetées ; dans la boëte où ſont les reliques il y a un grand rouleau de Parchemin où il eſt écrit ce qui ſuit, & que le Sr Challon a écrit luy-même : « Anno Domini milleſimo ſexenteſimo octogeſimo quarto die decima quarta Menſis Maij, ego Carolus de Pradel Epiſcopus Monſpelienſis conſecravi Eccleſiam & altare hoc in honorem Beatæ Mariæ de Tabulis, & Reliquias Sanctorum Martyrum Victoris & Celeſtini in eo incluſi, & ſingulis Chriſti fidelibus hodie unum annum & in die anniverſario conſecrationis huius modi ipſam viſitantibus quadraginta dies de vera Indulgentia in forma Eccleſiæ conſueta conceſſi. »

1684

Aventure d'un Galant avec ſa maîtreſſe ſous un filet dans un Seigle au Macarelet.

Voici une avanture ou petite hiſtoriéte très-véritable. Un Palemardier de cette ville demeurant hors la Porte de S[t] Guilhen au fauxbourg nommé le Courrau s'étant marié depuis peu avec une jeune éveillée cette femme un jour qu'il faiſoit fort beau & propre à prendre la promenade, dit une après diné à ſon mary s'il vouloit venir ſe promener avec elle, il luy répondit qu'il n'y pouvoit aller, parce que le talon de ſon ſoulier s'eſtoit rompu, & qu'il l'avoit envoyé accomoder : hé bien, luy dit-elle, puiſque tu ne peux pas venir, je m'y en vay donc, & je prendray le 1[er] que je trouveray pour me tenir compagnie. Un certain de ſes voiſins la voyant partir ſeule la ſuivit en l'obſervant de loin, ſoupçonnant de quelque rendevous avec un certain . . . qu'il avoit vû paſſer quelque peu de tems avant elle, & le ſoupçon étoit d'autant mieux fondé que celuy-là avoit été ſon galant avant qu'elle ſe mariât ; & même du tems de ſon mariage il luy fit un preſent d'une garniture de cheminée de fort belle poterie de fayance, qu'il avoit travaillée luy-même, car il étoit du mètier, de ſorte que cette jeune mariée ne fut pas à deux cens pas de ſa maiſon que ſondit voiſin vît

qu'elle ſe joignit avec ſon ancien Galant, ce qui l'obligea encore à les mieux obſerver, les ayant vû prendre un chemin enfoncé nommé en nôtre patois *lou Maquarelet,* & gaigner un ſeigle joignant ce chemin, où ils s'aſſirent au pied d'un olivier, ledit voiſin qui leur voulut faire la pièce, porté à ce qu'on a crû par un mouvement de jalouſie, va promptement trouver le mary de cette femme, qui ayme fort la chaſſe de même que luy, il entre dans ſa boutique, & luy dit faiſant l'empreſſé, qu'il venoit de voir poſer une Caille dans le ſeigle de Mad^lle^ Reynes, qu'il prit ſon appeau qu'il alloit quérir ſon filet, & le venoit joindre, ce qu'il fit bientôt, ils s'en furent donc enſemble, & ſon voiſin lui fit prendre du côté oppoſé où la Caille prétendüe étoit, & traverſant le ſeigle, après que led. mary, eut fait deux ou 3 appeaux, n'entendant point répondre la Caille dit à ſon voiſin qu'il ſe moquoit de luy : donne toy patience, luy répondit ſon voiſin, avançons toujours, elle doit avoir couru : les amans qui entendirent parler & des gens venir à eux ſe remuerent & firent branler quelques plantes de ſeigle : hà, la voici dit le voiſin, appelle, appelle, je vais jetter le filet, ce qu'il fit tout d'un tems, de ſorte que de ce coup ils furent pris & attrappez ſous le filet, ils ſe levèrent & le Palemardier voyant ſa femme, je vous laiſſe à juger de ſa ſurpriſe, il rebrouſſa chemin, s'en revint chez luy fort en colère

ſe plaignant contre ſon voiſin de luy avoir joüé la piece, la femme y fut preſque auſſitôt que le mary criant & injuriant ſon voiſin, mais le mary outré de douleur, de chagrin & de jalouſie s'en prenant fortement contre ſa femme, elle détourna l'orage en luy diſant que c'étoit une malice de leur voiſin qui ayant voulu luy témoigner quelques ſentimens d'inclination de tendreſſe & d'attachement elle le renvoya bruſquement à cauſe de quoy led. voiſin, faiſoit courir des bruits qu'elle étoit amoureuſe dud. . . qu'on avoit trouvé avec elle, lequel ayant été véritablement amoureux d'elle avant ſon mariage, le voiſin n'avoit pas peine à faire croire à bien des gens qu'il y avoit quelque intrigue entr'elle & cet ancien galant, & qu'elle avoit pris ce moment que le hazard luy avoit fourni pour le prier de ne point parler d'elle & de ne la plus regarder, ce qu'elle avoit fait en cet endroit en cachete pour ſe garentir des yeux jaloux & de la langue mediſante de leur voiſin, le mari infatué de ſa jeune femme crût ou fit ſemblant de croire ce qu'elle luy dit & ainſy la paix domeſtique ſe fit, auſſy avoit il donné dans le chemin de la paix quand trouvant ſa femme ſous un olivier dont les rameaux en ſont le ſymbole, il avoit laiſſé doucement aller le Galant à l'imitation de Vulcain qui ayant pris dans un filet imperceptible ſa femme Venus avec le Dieu Mars dans ſon lit parmi leurs embraſſements, laiſſa

échapper le Dieu Mars de ſon filet, & réprit ſa femme à la prière des autres Dieux, comme ſi rien n'eut été; mais le Palemardier auroit bien mieux fait laiſſant l'éxemple de Vulcain, de ſuivre celuy d'un homme qui ne voulut point en ſemblable occaſion être ſi curieux, crainte d'être ingenieux à ſe tourmenter alleguant un ami qui ſous prétexte d'étroite amitié luy vint dire que ſa femme luy faiſoit tort, & qu'il la luy feroit voir dans le crime flagrant avec ſon Galant, il luy répondit,

Je ne ſuis point induſtrieux
Comme ce Meſſager des Dieux
Dont les ſubtilitez nuiſibles
Par un chef d'œuvre de ſon art
Deſſous des filets inviſibles
Firent voir qu'il étoit cornard

La choſe éclata trop pour n'être pas ſceüe, ce qui obligea quelques jeunes éveillez à leur faire une chanſon, qu'on chantoit dans toutes les rues de Montpeiller; ce qui irrita ſi fort les jeunes mariez qu'ils en firent informer contre leur voiſin, qui luy en coûta 4. Ecus, mais il ſe conſola de cette perte, diſant que pour ſon argent, il récevroit cette ſatisfaction de la chanter avec les autres : De manière que ce fut une hiſtoire qui ſe débitoit preſque dans toutes les viſites & aſſemblées de la ville & qui ſervoit de divertiſſement & de riſée à tous ceux qui l'entendoient faire.

1684

Mort de Mr Arnal major de Montpeiller.

Mr Jean Arnal Major de la ville de Montpeiller depuis le 20 Août 1681. deceda le lundi 25 ſeptembre 1684. dans ſa 63e année & il fut enſeveli le lendemain mardy 26e du même mois, dans l'Egliſe Parroiſſiale N. Dame des Tables, ſur la gauche un peu plus bas que le milieu de la Nef aſſez proche du Banc de la Cour Preſidiale, & on y fit tous les honneurs & toutes les Ceremonies de ſon prédeceſſeur; il portoit pour Armes d'argent à un arbre de ſynople, au Chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.

1684

Aſſemblée des Etats à Montpeiller.

L'Aſſemblée des trois Etats étant convoquée par ordre du Roy dans Montpeiller, au 25 octobre 1684 ſous le Conſulat de Mr de Villars, ce fut Mr le Marquis de Calviſſon Lieutenant du Roy en Languedoc qui en fit l'ouverture, en l'abſence de Mr de Noailles commandant pour le Roy en cette Province. Mr Dagueſſeau Intendant parla ſur le ſujet, & Mr l'Archevêque de Toulouſe, repondit aux noms des 3 Etats de la Province;

Mr l'Evêque de Carcaſſonne celebra la Meſſe, & Mr l'Evêque de Mirepoix précha; le 3e novembre les Commiſſres du Roy demanderent 2. millions deux cens mille livres, & Mr le Cardinal de Bonzi préſident né des Etats en qualité d'Archevêque de Narbonne ayant fait la propoſition, l'Aſſemblée accorda tout d'une voix la ſomme que le Roy luy avoit fait demander. Si bien que le lendemain Monſr Rouzel, Capitaine des Gardes de Mr de Calviſſon, prit la poſte pour l'aller faire ſçavoir à Sa Majeſté, de ſorte qu'étant de retour en cette ville, il apprit le lendemain à l'Aſſemblée que le Roy ſe contentoit de deux millions cens mille livres.

1684

Députation des Etats.

Made de Calviére étant en cour, ſollicita le Roy, pour qu'il luy plût de remettre l'entrée des Etats à ſa Terre de Couffoulens, qu'on lui avoit ôtée, diſant que ſon fils n'étoit pas de la qualité réquiſe pour y pouvoir entrer, & qu'on avoit donnée à Mr le Marquis de Ceiſſac frere de Mr le Comte de Clermont, & que celuy-cy avoit vendüe à Mr Dalzau. Elle ſupplioit très-humblement Sa Majeſté de conſiderer que ce dernier n'étoit pas plus noble que ſon fils, attendu que c'étoit l'Enfant

d'une Payſane, que ſon Pére avoit épouſée, au lieu que le ſien étoit d'une fille d'un Préſident en une Cour Superieure. Le Roy ſur ces remonſtrances, ordonna que l'entrée des Etats ſeroit remiſe à la Terre de Couſſoulens, moyennant que la dame de Calviére rendroit au S^r Dalzau 33,000 liv. qu'il en avoit donné au S^r Marquis de Ceiſſac; & Sa Majeſté ordonna enſuite, qu'à l'avenir perſonne ne jouïroit de l'entrée des Etats qu'il ne fut noble de 4 generations, tant du côté Paternel que Maternel. De ſorte que cette affaire étant arrivée cette année 1684. pendant la tenüe des Etats dans Montpeiller, ſous le Conſulat de M^r de Villars, ils firent une ſeance ſur le ſujet de cette Ordonnance, où il fut dit qu'il falloit deputer en Cour pour répreſenter à Sa Majeſté, que ſon ordonnance ſeroit trop préjudiciable aux Barons des Etats, attendu qu'il y en avoit quelques-uns qui ne trouvant pas des dem^lles aſſez riches pour remettre leurs maiſons qui s'étoient appauvries, avoient épouſé des filles de Marchands ou gens d'affaires : de ſorte que dans cette Aſſemblée on deputa M^r le Marquis de Villeneuve, pour ſupplier trés-humblement Sa Majeſté, de vouloir, s'il luy plaiſoit, laiſſer la Province dans ſon ancienne Liberté & privileges; qui ſont que pourvu qu'on ſoit noble de 4 générations paternelles cela ſuffiſoit, & que les fils, freres des deſçendans deſdits Barons ſeront exempts des preuves, mais ſeulement ceux

qui viendront à acquerir ces Baronnies; ſi bien que Mr le Marquis de Villeneuve obtint de Sa Majeſté l'effet de ſa députation. Mais il ne faut pas oublier d'obſerver que la dame de Calviére fit échange avec Mr le Marquis de Merviel de la Baronie de Couffoulens pour la Seigneurie d'Aſſas, & 33,000 liv. de rétour qui furent pour payer le Sr D'Alzau.

1685

Réception du ſieur de la Plagne en la Charge de Major de la ville.

La Majorité de cette ville ayant vacqué par la mort du Sr Arnal, qui fut le 25. ſeptembre 1684., cette charge a reſté ſans être remplie bien près de 7 mois & demi; mais enfin le Roy en a pourveu le Sr de la Plaigne de l'Eſtrade ſous-brigadier des Gardes de ſon Corps, qui a été receu & inſtallé dans lad. Charge le dimanche 8me d'Avril 1685. avec les mêmes Cérémonies qu'on avoit rendu à ſon prédeceſſeur.

1685

Allemande ſans bras arrivée à Montpeiller.

J'ay déja dit qu'en 1633. on vit à Montpeiller un Allemand ſans bras, qui s'ay-

doit de ſes pieds comme nous de nos mains, & qu'environ 1657. ou 1658. on vit en cette ville une Allemande qui comme celle-cy qui eſt après arrivée à Montpeiller, faiſoit avec ſes pieds tout ce que je vay marquer. Elle faiſoit des Tapiſſeries de pluſieurs façons; elle faiſoit auſſi des broderies, des bourſes de grain de Veniſe, & des bracelets, auſſy bien qu'une autre femme; elle travailloit en pluſieurs points; elle filoit au roüet parfaitement bien, elle travailloit en bas de ſoye, & de pluſieurs ſortes de filets, elle joüoit de pluſieurs ſortes d'inſtrumens avec différens accords, elle écrivoit du pied gauche en pluſieurs langues comme un homme avec la main, elle chargeoit & tiroit un piſtolet avec ſes pieds auſſy adroitement qu'une autre perſonne, & enfin elle mangeoit et beuvoit avec ſes pieds comme nous faiſons avec nos mains. La Choſe eſt ſi curieuſe que dans les Royaumes où elle eſt paſſée les Roys & les Princes l'ont voulu voir.

1685

Arrivée à Montpeiller de Mr de Lamoignon, Intendant.

Mr Nicolas de Lamoignon de Baſville, Chevalier, Comte de Launay, Courſon, Seigr de Bris, Vaugrineuſe, Chavagne, La Mothe, Chaudevrier, Beux, & autres lieux,

conſ^er du Roy en ſes Conſeils d'Etat, Intendant en la Province de Languedoc, arriva à Montpeiller le vingt ſixieme ſeptembre en mille ſix cent huitante cinq.

1685

Arrivée à Montpeiller de M^r de la Trouſſe.

M^r le Marquis de la Trouſſe, Lieutenant Général des armées du Roy, arriva à Montpeiller le 23 décembre 1685 pour tenir la Place de M^r le duc de Noailles, & commander les Troupes qui ſont en quartier d'hyver dans cette Province. Les Conſuls le reçeurent avec les mêmes Céremonies qu'on réçoit les Gouverneurs de lad. Province : il fut ſalué par le Canon de la Citadelle, & M^r de la Baume Lieutenant du Roy de la ville, luy preſenta les Clefs, ſes Armes furent miſes ſur la porte du Pila S^t Gilly par où il entra, & ſur celle de la maiſon où il logea.

1686

Cas arrivé entre le 1^er Conſul & le Major de la ville.

La Coutume de Montpeiller eſt, que la ville donne tous les ans un Prix à chacque Sixain où tous les artiſans tirent avec le

fuzil dans un grand Rondeau, où il y a un petit rond peint en blanc, avec un clou doré ou de leton au milieu; & chacun tire 3. coups, & celuy qui fait le meilleur coup emporte le prix, qui eſt d'ordinaire une Epée avec ſon beaudrier & un fuzil, & tout enſemble la cottiſation d'un chacun, qu'on appelle ordinairement la miſe, qui eſt d'ordinaire arbitraire, ou d'une pièce de 30 s. ou d'un Eſcu, avec quoy il paye les fraix qui s'y font, & donne la collation à tout le Sixain qui l'accompagne chez luy, étant entre le Capitaine & le Lieutenant; & ceux qui font les 4 premiers coups après celuy-cy, gagnent chacun ou un fuſil, ou une Gondole d'argent, ou une Cueillier, & ceux-cy marchent au premier rang; ſi bien que le Dimanche ſeizieme du mois de Juin 1686. le ſixain S^t Firmin qui eſt le premier de tous, s'étant mis ſous les armes devant la maiſon de ſon Capitaine, en partit pour aller prendre le Rondeau à l'hôtel de ville & l'apporter avec la Cerémonie accoûtumée au foſſé du Pila S^t Gily, lieu deſtiné pour cet effet: il arriva que M^r Fontanon, premier Conſul, voulant tirer le 1^er coup ainſi que ſes prédeceſſeurs avoient toûjours fait, M^r de la Plagne, major de la ville, s'y étant rencontré, s'y oppoſa, diſant que c'eſtoit à luy à tirer le premier; mais le Conſul ne reſtant pas de coucher en joüe pour tirer, le Major luy ſaiſit le Canon du fuſil: ſur cela le Conſul qui ſe

rencontre être cette année un homme hardi & de réſolution, luy parla un peu bruſquement, & ils en ſeroient venus aux priſes, ſi les Officiers du Sixain ne les en euſſent empêchez. On porta cette affaire devant Mr le Marquis de la Trouſſe, commandant les Troupes qui ſont dans la Province, & Mr de Lamoignon Intendant de lade Province qui déciderent l'affaire en faveur de Mr Fontanon Conſul. Et puiſque j'ay parlé des Cérémonies, il me ſemble que je ne dois pas oublier de dire, que lorſque le ſixain a placé le rondeau où l'on a de coûtume de le mettre, quelques Officiers vont à l'hôtel de ville prendre les Conſuls pour venir tirer les premiers coups; ils y vont en Chaperon accompagnez deſd. Officiers, tous dévancez de Tambours, fifres & hautbois.

1686

Madlle de Carquet veuve fut trainée ſur une Claye par le Bourreau.

Madlle Courtaud fille de feu Mr Courtaud & femme de feu Mr Samuel Carquet, médecin dit l'emplâtre, étant dans ſon lit malade, & les Curés ayant été avertis de ſa maladie furent chez elle, & luy ayant voulu parler de ſe preparer à recevoir les Sacremens, elle leur répondit que quoy qu'on l'eût forcée de faire abjuration, elle ne reſtoit pas d'être

Calviniſte & qu'elle vouloit mourir proteſtante & dans la Religion qu'elle avoit toûjours exercée, de maniére que les Curez la voyant dans cette ferme réſolution furent en avertir l'Evêque, qui ſe tranſporta chez elle & luy ayant dit que ſi elle perſiſtoit dans ſa réſolution, il luy déclaroit, pour ne la point flatter, qu'elle ſeroit trainée ſur une Claye dans les rües de Montpeiller, par le Bourreau qui conduiroit ſon Corps à la voyrie parmi les bêtes, & qu'elle devroit éviter une infamie qui ne rejailliroit pas ſeulement ſur elle, mais encore ſur tous ſes parens, outre qu'il n'y alloit pas moins que de la confiſcation de tous ſes biens; l'Evêque voyant que tout ce qu'il luy diſoit n'avançoit rien & qu'elle perſiſtoit toûjours dans ſes premiers ſentiments, la quitta; enfin étant morte dans ſa Religion (l'ayant ouvertement déclaré) le 19 ſeptembre 1686, ſon Corps fut porté au Palais après avoir été embaumé, & le 21 ſuivant le procès ayant été fait au Cadavre, on le condamna à être traîné ſur une Claye par le Bourreau & enſuite jetté à la voirie; ce qui fut exécuté le même jour ſamedi vingt unième ſeptembre mille ſix cens huitante ſix.

1686

Te Deum chanté pour la Naiſſance de Mr le Duc de Berry.

Madame la Dauphine s'eſtant accouchée de Mr le duc de Berry à Verſailles le 31 Août 1686., le Roy incontinent après ſa naiſſance envoya ordre à Mr le Marquis de la Trouſſe, commandant pour Sa Majeſté dans la Province en l'abſence de Mr le duc de Noailles, & en même tems à Mr Lamoignon Intendant de la même Province, de faire chanter le *Te Deum* & allumer des feux de joye. Ces Mrs n'eurent pas plûtôt reçeu cet Ordre qu'ils ordonnerent au Sr Leſellier, ſecrétaire de Mr l'Intendant, de prendre ſoin de faire faire un beau feu d'artifice & de l'accompagner des Ornemens les plus convenables au ſujet de cette fête. En même tems ce ſecretre fit venir chez luy de la part de ſon Maître, les Artiſans de Montpeiller les plus propres à l'ayder, & tout l'appareil ſe fit avec une très-grande diligence; & cependant qu'on travailloit aux fuſées & aux autres Artifices, on fit travailler auſſi à dreſſer un échafaud tout au fond de la Canourgue du côté de la maiſon de Mr de la Clote : cet Echafaud étoit élevé d'environ 5 toiſes ſoutenu par 4 grands portiques; & tout cela fut garni de branches de lauriers arrêtées par des bandes de papier en forme de large ruban rayé des couleurs de la Maiſon royale; par

deſſus il étoit entouré d'une baluſtrade ornée de peinture & de quelques feſtons & garnie de petards & fauciſſons & lances à feu ; ſur le milieu de l'échafaud on voyoit la répreſentation d'une femme élevée ſur un pied d'eſtal, révêtüe d'un manteau Royal, & qui tenant un jeune Enfant entre ſes bras en tenoit encore deux autres à ſes pieds, aſſis ſur un carreau de velours cramoiſy, & ſur le devant du pied d'eſtal on liſoit ces deux mots en gros caracteres : *Auguſtæ fœcum ditati*. Cette repreſentation étoit accompagnée à droit & à gauche de pluſieurs deviſes, dans des cartouches enfermées chacune dans un chapeau ou cordon de Laurier, arrêté de même que la verdure des portiques & autres ornemens. Ce fut le Dimanche 22 ſeptembre 1686, que ces M^rs ſe rendirent à l'Egliſe Cathedrale S^t Pierre, de même que tous les Officiers de Juſtice, de finance & de Police, en Robbes de Cérémonie : M^r de la Trouſſe y fut precedé de ſes Gardes & d'une Compagnie de Dragons, ceux-cy juſques à la Porte de l'Egliſe où ils s'arrêterent, accompagné de M^r de la Baume Lieutenant du Roy de Montp^er, du Major, & de la plus grande partie de la nobleſſe & de pluſieurs officiers de Guerre qui s'y trouverent. Il ſe plaça au milieu du chœur, à genoux ſur un prie-Dieu garni d'un tapis de damas cramoiſi, & M^r l'Intendant y vint en robbe de Cérémonie, dévancé de ſes deux hoquetons & de toute

ſa maiſon, accompagné d'un grand nombre de M^rs de la ville : & celuy-cy fut auſſi placé dans le Chœur à la Chaiſe de M^r le Sacriſtain. Vêpres finies & le *Te Deum* chanté ils ſortirent dans le même ordre qu'ils y étoient venus. Quelques heures après, ce qui fut ſur les 7 à 8 heures du ſoir, M^r de la Trouſſe au milieu de M^r de la Baume & M^r le Premier Conſul, les autres marchant 3 à 3 y compris le Greffier, éclairez par ſix valets de pied de M^r de la Trouſſe & de deux de la ville portant chacun un flambeau de cire blanche ; & cette marche fut fermée par un grand nombre de Nobleſſe qui ſuivoient ce Lieutenant général : mais ce qui fut de plus beau & de plus remarquable dans cette marche, ce fut celle des dames & des dem^lles invitées, toutes fort bien miſes. Les femmes ayant Mad^e l'Intendante à leur tête, fort richement parée, portant un habit en broderie d'argent ſur un fond bleu : elle étoit menée par M^r le 1^er préſident, & les dem^lles eurent mad^lle Gevaudane à la leur; celle-cy fut auſſy parfaitement bien parée quoy qu'en habit de deuil : l'étoffe étoit garnie d'une broderie de jayet, ce qui faiſoit un merveilleux effet ſurtout parmi les flambeaux : elle étoit menée par M^r le Préſident Beaulac; les dames furent éclairées par 4 valets de pied de M^r le 1^er Préſident, & les dem^lles par ceux de Mad^e l'Intendante ; toutes ces belles Amazones s'arrêterent devant la porte de la maiſon de M^r Bouilhaco, ayant voulu voir

faire deux tours de feu à Mr de la Trouſſe & aux Conſuls; & lorſqu'ils commencerent le 3me, elles entrerent promptement dans la maiſon pour aller prendre place aux fenêtres qu'on leur avoit deſtinées, pour de la voir plus facilement & à leur aiſe joüer le feu d'artifice, qui fut l'un des plus beaux qui ſe ſoit fait de longtems dans Montper. On fit des feux devant les portes de chacque maiſon & toutes les feneſtres furent illuminées. Après le feu Mr de la Trouſſe & toute la nobleſſe furent prendre les dames qu'il mena chez luy, il donna la main à Made l'Intendante qui ſe trouva au milieu de luy & de Mr le 1er Préſident : ce Commandant leur donna à ſouper, on avoit fait un Ciel de Tentes dans le Jardin pour éviter le ſerein, où l'on croyoit que les dames ſouperoient, mais elles aymerent mieux être dans une Chambre en particulier, & la plûpart des Mrs reſterent dans le Jardin, & pendant le ſouper les uns & les autres furent regalez des fanfares des trompettes, du ſon des hautbois, & de l'harmonie des violons. Il y avoit devant la maiſon de Mr de la Trouſſe une fontaine de vin qui jailliſſoit de 5 ou 6 tuyaux, qui fut depuis le matin juſques bien avant dans la nuit.

1686

Ordre du Roy à 5 Chanoines de la Cathedrale pour aller dans des Séminaires.

Mr de Lamoignon Baſville Intendant pour le Roy dans cette Province, receut 5 Lettres de cachet pour 5 Chanoines de l'Egliſe Cathedrale St Pierre, qui portoient que ces 5 chanoines iroient inceſſamment aux Seminaires marquez dans leſd. Lettres de Cachet; ſçavoir Monſr Mas chanoine archidiacre de Caſtries, dans le Séminaire de Beziers, Mr Guilleminet Chantre & Chanoine, dans celuy de Viviers, Mr Crouzet Ouvrier & Chanoine, dans celuy de Montper, Mrs Nicolay & Porteſans Chanoines, dans celuy d'Alby, où ils doivent demeurer juſqu'à nouvel Ordre, ainſy qu'il eſt porté par leſd. Lettres de cachet qui furent baillées auxd. Chanoines par led. Sr Intendant, le mardy 17 ſeptembre 1686. Mr Fontanon étant Conſul de lad. ville. Ces Lettres chagrinerent Mgr l'Evêque, croyant que la correction de ſes Chanoines luy appartenoit plus legitimement qu'à Mr l'Intendant.

1686

Reparation faite devt la Porte de l'Egliſe de St Pierre.

Suivant l'accord fait le 26 fevrier 1685. entre la ville & le Chapitre de toutes les

affaires qu'ils avoient eu enſemble, la ville s'engagea entre autres choſes de fournir deux Cimetiéres hors les murs d'Icelle, & qu'elle fairoit tirer la terre qui eſt devant S^t Pierre aux depans de la Communauté. Le 1^er article a été exécuté en partie ayant fourni un Cimetiere, & on a commencé à ſatisfaire au dernier le 2 décembre 1686, & on a achevé d'emporter la grande motte de Terre qui étoit devant la grande Porte de lad. Egliſe, & qui occupoit une bonne partie des eguilles: la place applanie, la muraille de pierre de taille pour ſoûtenir la terre du chemin du College de S^t Ruf, l'eſcalier à deux montées pour y aller & pour la commodité de ceux qui viennent & qui s'en rétournent du côté de la rüe baſſe, de celuy du Palais, & de celuy du Peyrou, le tout a été achevé le 17 may 1687. ſous le Conſulat de M^r Duvidal.

1687

Te Deum chantez en actions de graces de la Guériſon du Roy.

Le Vendredy 7^e fevrier 1687 le *Te Deum* fut chanté dans l'Egliſe Cathedrale S^t Pierre de Montpeiller en actions de graces de la Gueriſon du Roy. L'Evêque révêtu de ſes habits pontificaux le commença, & la muſique acheva de le chanter; M^r le Cardinal de Bonzi y aſſiſta en rochet & camail, & ſe

plaça à la chaiſe de Mr le Prévôt : Mr le Marquis de la Trouſſe fut placé au milieu du Chœur ſur un Prie-Dieu, Mr de Lamoignon Intendant, au fond du Chœur à la chaiſe de Mr le Sacriſtain, & Mr le Marquis de Wardes qui ſe trouva en ville y voulut aſſiſter & ſe mit au côté de Mr l'Intendant : Tous les Officiers pour le Roy de la ville & de la Citadelle s'y trouverent auſſy, de même que tous les Officiers de juſtice & de Police. A l'entrée de la nuit tout le Canon de la Citadelle tira pour marquer la joye qu'on prenoit à la convaleſcence de Sa Majeſté. Le Lendemain ſabmedy 8. février, les Trompetes furent dès le point du Jour dans toutes les rües de la ville, pour inviter les habitans de ſe trouver à la grande fête de Mrs de la Cour des Comptes aydes & finances, qui avec tous leurs bureaux aſſemblez aſſiſterent en robbes rouges à une grande Meſſe qu'ils firent dire dans la Chapelle du Palais, où Mr le Marquis de Caſtries s'y trouva & prit ſa place ordinaire ; le Pere la Greſſe y celebra la Meſſe, la muſique y chanta divers motets, les fanfares des Trompetes s'y firent ouïr. Il y eut auſſy un concert de violons & de hautbois, & à la fin du *Te Deum* les Mrs de cette Cour pouſſerent des cris de Vive le Roy, & firent diſtribuer du pain, du vin & de l'argent aux pauvres de la ville. Le Lendemain Dimanche 9 du même mois, Mrs les Tréſoriers

de France ne témoignerent pas moins d'empreſſement que M^rs de la Cour des Aydes, par les grands preparatifs qu'ils firent dans leur bureau : ils le firent parer proprement & la meſſe y fut celebrée par M^r de Boirargues, le *Te Deum* y fut chanté en muſique & on y fit des largeſſes aux Pauvres. Le Jour ſuivant les Meſſ^rs du Preſidial avec le Corps des Avocats & Procureurs ſe rendirent dans leur Chapelle, y firent dire la meſſe, par M^r Patris chanoine & vicaire général, où étoit la muſique, les trompetes & violons & hautbois : le *Te Deum* y fut chanté & crierent Vive le Roy, enſuite ces M^rs firent leurs largeſſes aux Pauvres.

1687

Couderc ſurprend ſa femme couchée avec le S^r Rat.

Le 29^e Juin 1687 jour de fête de S^t Pierre, le S^r Rat autrefois Capitaine dans le Regiment de Rouergue, homme d'amourettes & dont ſa principale intrigue étoit avec la dem^lle Couderc, dont le mary ſe rencontroit être cette année Conſul ; celuy-cy qui avoit appris quelque choſe des mauvais déportemens de ſa femme, & qui même l'avoit avertie ſouvent de prendre garde à elle, luy diſant qu'il la feroit guetter & la guetteroit luy-même ; & pour être encore plus aſſuré

des rapports qu'on luy avoit fait, pour la mieux ſurprendre, il feignit d'avoir quelque choſe à faire pour les Intérêts de la ville du côté de Sommières, d'autant que c'eſt au 3^me^ Conſul d'en avoir la direction : il monta à cheval en préſence de ſa femme & de ſes voiſins, & pour mieux colorer ſon voyage & y confirmer plus fortement ſa femme, ayant rencontré un de ſes voiſins près de Caſtelnau, il le pria de la voir & de luy dire qu'il l'avoit trouvé fort gaillard & qu'il luy récommandoit de ſe bien porter. Cette friponne au lieu de profiter des avis ou des menaces que ſon mary luy avoit fait, au contraire ne manqua pas de faire avertir ſon galant du depart de ſon mary, & s'étant parlez, ils convinrent enſemble qu'il viendroit la nuit ſuivante chez elle, que la porte de la rüe ne ſeroit que pouſſée, que dès qu'il ſeroit entré, il la fermeroit doucement au verrouil : ce qui fut fait ainſy. Cependant le mary qui étoit révenu fort tard s'alla poſter tout affublé de ſon manteau, en un endroit d'où il pouvoit voir, ſans être vû qu'avec peine, qui entroit & ſortoit de ſa maiſon. Il vit révenir ſa femme ſeule que le S^r^ Rat avoit laiſſé avant approcher de ſa maiſon ; car du depuis on a ſçeu qu'ils étoient tous deux à la promenade, par des gens qui les y avoient vûs, & que même ils furent boire de la limonade enſemble. Ce Galand après avoir laiſſé ſa maitreſſe alla chez luy & y changea d'habit, car pendant ce jour il

étoit fort bien mis & fort propre. Ce fut environ les onze heures de nuit qu'il en ſortit pour aller chez la belle; & le mari qui rodoit autour de ſa maiſon le luy ayant vû entrer, il eut encore quelque patience juſqu'à ce qu'il crût que ces amans pouvoient être dans le lit, & comme il avoit bien préveu les difficultez à pouvoir entrer en ſa maiſon, il y avoit pourveu en faiſant un trou avec un virebrequin à la petite Porte de la Boutique du S^r Madières, Notaire qui loge dans lad. maiſon, & par le moyen d'un fer dont il s'étoit muni avec lequel il tira le verrouil, il y entra; dès qu'il y fut dedans il entendit marcher ſur ſa tête à la Chambre de ſa femme, ce qui l'obligea de croire qu'ils n'étoient pas encore au lit, & de reſter dans la boutique : quelque tems après il monta les dégrez, & comme devant la porte de la Chambre de ſa femme il y a un écran qui ſe ferme, il l'ouvrit & ſe poſta entre deux pour écouter ce qui ſe paſſoit, mais pour ſi doucement qu'il fit, il ne le peut ſans faire quelque bruit, ce qui obligea ſa femme de dire au S^r Rat qu'elle entendoit du bruit; & comme le S^r Madieres devoit s'en aller à la Mer, il devoit ſe lever, de crainte que quelqu'un de la Maiſon ne le vit; & ce fut en ce tems-là particulierement que le S^r Couderc ayant régardé par le trou de la ſerrure, & voyant que le S^r Rat mettoit ſa caſaque & ſon Epée ſous le bras, par le moyen d'une

chandelle allumée qu'ils avoient laiſſé ſur le bord de la Cheminée, le S^r Couderc ſe mit en état de luy lâcher un Piſtolet dès qu'il ouvriroit la porte : en effet elle ne fut pas à demi ouverte qu'il le luy lâcha, & de ce coup luy mit trois balles dans le Corps, & voyant qu'il n'étoit pas mort, il luy en lâcha un autre; mais le S^r Rat ayant eſquivé le Corps de ce ſecond coup, ne fit que l'efflurer, après quoy le S^r Rat qui étoit vigoureux & homme de Cœur, mit l'épée à la main, & bleſſa Couderc en deux endroits à ſa main gauche & encore au bras de même côté. A ce bruit le monde qui loge dans lad. Maiſon y accourut, pendant que le S^r Couderc gagnoit les dégrez pour en ſortir; dans ce tems-là le S^r Rat eut quelque foibleſſe par le ſang qui ſortoit de ſa playe, de maniére qu'on le fit entrer dans une autre Chambre, & la femme de Couderc auſſi ; & l'ayant rémis on ſe mit en état de le faire conduire promptement chez luy, & lorſqu'il eût deſcendu les dégrez une défaillance de cœur le prit, ce qui obligea ceux qui le ſoûtenoient de le faire entrer dans la Boutique du ſieur Madieres, & l'ayant aſſis ſur une chaiſe, on luy fit prendre du vin, de maniére qu'étant révenu de ſon évanoüiſſement, on le conduiſit chez luy, où il ne fut pas plûtôt arrivé qu'il demanda un Confeſſeur & ſon Chirurgien, leſquels étant venus, le premier qui fut M^r Rédon, ſelon ſon déſir, curé de la Parroiſſe le confeſſa, & le S^r La Croix luy

mît le 1er appareil à ſa playe. Couderc étant ſorty de ſa maiſon alla d'abord chez un de ſes plus intimes Amis luy raconter ſon malheur, qui fut fort ſurpris de le voir dans ſa Chambre ſi matin, & en la poſture qu'il étoit chargé de Piſtolets. Cet amy (de qui on a appris toute cette hiſtoire bien au vray) ſe leva en diligence, & après avoir mis le ſieur Couderc en lieu de ſeureté, alla avertir les Juge Criminel & Adt du Roy, qui tous enſemble furent chez la demlle Couderc pour y faire les Procedures ordinaires.

1687

Mort du Sr Gauſſenc.

Le ſoir du même jour de l'affaire précedente entre 9 & 10 heures, le Sr Ramel fils du Sr Ramel Capitaine ayant eu quelque procès avec le nommé Gauſſenc praticien, qui vexoit & inquietoit led. Ramel, il fut enfin laſſé & deſeſperé de voir tant de chicanes, ſe voir tourmenter en ſa perſonne & en ſon bien, l'ayant trouvé dans la rüelle de la maiſon de Mr Joubert, après quelques paroles qu'il dit à Gauſſenc & auxquelles le ſieur Gauſſenc répondit injurieuſement, Ramel mit la main à l'épée & luy en donna divers coups, deſquels il tomba mort dans la rüe.

1687

Arrivée de Mr Moran à Montpeiller.

Mr de Moran Mtre des Reqtes & Intendant en Provence, ayant été nommé par le Roy, pour remplir la charge de 1er Préſident du Parlement de Thouloufe, vaccante par le deceds de Mr de Fieubet, qui l'avoit exercée pendant longtems avec tout l'éclat & toute la dignité poſſible, arriva à Montper le vendredy 4e Juillet 1687 à 9 ou 10 heures du ſoir, dans un Carroſſe à 6 Chevaux, que Mr de Baſville Intendant de cette Province luy avoit envoyé au Pont de Lunel. L'après-midy de ce meme jour les Procureurs du Préſidial monterent a Cheval & furent l'attendre au lieu de Colombiers à deux lieues de cette ville où ils l'haranguerent, & s'étant rangez après ſon Carroſſe, l'accompagnerent juſques chez Mr de Baſville où il fut loger. Les Conſuls en robbes rouges l'haranguerent à la Porte de la ville & le furent révoir le ſoir même en Chaperon. Le lendemain au matin Meſſrs du Préſidial en Corps, Mr le Jugemage portant la parole, furent le complimenter; Mrs du Chapitre Cathedral y députerent dix Chanoines, & ce fut Mr l'abbé Crouzet qui porta la parole pour ces Mrs; Mrs de l'Univerſité du droit furent auſſy le voir, & Mr Verduron leur Recteur le harangua en Latin, & Mrs de la faculté de Medecine le haranguerent en

françois par la bouche du S^r Durranc leur doyen. Il ſoupa le ſoir de ſon arrivée chez M^r de Baſville, il y dina le lendemain, & le ſoir il fut régalé par M^r le Premier Préſident de la Cour des Aydes, & partit le lendemain matin, ſans s'être vûs avec M^r le Marquis de la Trouſſe Commandant pour le Roy dans cette Province, chacun d'eux prétendant la 1^ere viſite. Les Procureurs en Corps furent l'accompagner jusqu'au lieu de Loupian à 5 Lieües de Montpeiller.

1687

Mort de M^r Patris fils aîné.

Le dimanche 31^me & dernier jour du mois d'août 1687. le fils aîné de M^r Patris Con^er au Préſidial, qui étoit un jeune homme fort bien fait, ayant ſoupé au Cabaret en compagnie de 6 ou 7 de ſes camarades, ils furent tous enſemble après le ſouper à la promenade, & enſuite boire de la Limonade, de ſorte que lorſqu'ils ſortirent de chez le Limonadier, il étoit environ dix heures de nuit, ce qui fut cauſe que deux ou 3 des plus ſages ſe rétirerent chez eux; il en reſta encore 4. qui ſe promenant ſur la Loge devant la Grande Porte de l'Egliſe N. Dame, où ils n'eurent pas fait deux ou trois tours que Patris prenant la parole, leur dit qu'il ſe falloit

battre, & que ce ſeroit luy avec Gautier, & avec qui il avoit eu quelque démêlé enſemble: ſi bien qu'ayant mis l'Epée à la main, les autres deux croyant qu'ils ne vouloient que badiner, ne ſe mirent pas d'abord fort en peine; mais ayant ouï que Gautier diſoit à Patris ha! tu m'as bleſſé, il faut que je te tüe, pour lors ces deux amis voyant que c'eſtoit tout de bon qu'ils ſe battoient, chacun d'eux en ſaizirent un pour les ſéparer; mais trop tard, car Patris avoit déja réceu un grand coup d'Epée dans le Corps, & le voyant tout en ſang le firent promptement entrer dans la Boutique du S^r Chamontin, n'ayant que la rüe à traverſer, qui luy mit fort diligemment le premier appareil, & tous enſemble le conduiſirent chez luy, où il ne fut pas plûtôt arrivé que ſentant que le cœur luy defailloit, il commença à ſe plaindre, en diſant qu'il ſe ſentoit mourir : ce qui donna lieu à un Domeſtique d'aller promptement à S^t Mathieu dont le Couvent eſt au voiſinage, & emmena un Réligieux Dominicain, qui ayant diſpoſé le bleſſé à ſe confeſſer après pourtant quelque réſiſtance, diſant qu'il n'étoit pas encore tems; mais enfin le luy ayant réſolu, il ſe confeſſa; le Lendemain matin environ les 8 heures, il ſe trouva plus mal, ce qui obligea ſes Parens d'envoyer querir M^r Pignon, curé de la Parroiſſe N. Dame, d'où ils ſont; lequel étant venu, & l'ayant exhorté quelque tems, il prit

l'occaſion pour le faire réconfeſſer à quoy il n'eut point de répugnance, & alors il ſe confeſſa fort bien : on vouloit luy faire récevoir tous les ſacremens ; mais il n'en eut pas le tems, parce qu'il fut à l'agonie bientôt après la Confeſſion, & mourut quaſi dans le moment : c'étoit environ les dix heures, à la même dont il avoit été bleſſé la nuit auparavant ; il pria ſes parens de ne faire point de pourſuite à Gautier, les aſſûrant qu'il étoit luy ſeul la cauſe de ſa mort, mais ſon Pére ne laiſſa pas d'en faire donner une ſentence, & en a démeuré là ; & depuis ce tems-là le S^r Gautier n'a plus parû dans Montpeiller.

1688

Mort de M^r Tremoulet.

M^r Tremoulet Lieutenant pour le Roy dans la Citadelle de Montpeiller, eſt decedé le mardy 27 Janvier 1688. Son Corps fut porté dans la Chapelle de la place de la Citadelle, où il répoſa toute la nuit ; & lorſque toutes choſes furent prêtes pour l'emporter à Lunel-Vieil dont il eſt Seigneur, & où il voulut être enſevely, M^r le Marquis de Caſtries Gouverneur de lad. ville & Citadelle ayant fait prendre les Armes à la Garniſon, ſe mit à la tête pique trainante, les tambours batant en deuil. Le Corps porté par 6 ſoldats,

& les bouts du drap par 4 officiers, luy firent faire le tour de la Place d'armes : après quoy il fut mis ſur un brancard couvert de deüil, les ſoldats d'abord luy firent un ſalvé, & lorſqu'il fut devant la Porte de Friſe qui eſt celle de Campagne par où on le ſortit, ils en firent un ſecond, & toute la Garniſon monta ſur les rempars, de ſorte que des qu'ils virent ſortir le Corps hors de la Place, on le ſalua pour la 3ème & derniére fois : après quoy les Tambours battant aux Champs les Soldats deſcendirent deſd. remparts pour aller poſer leurs Armes.

1689

Vent extraordinaire & impetueux.

Le Samedy 22e Janvier 1689. il fit un vent ſi impetueux, ſurtout environ la minuit, qu'on dit n'en avoir jamais ouï ni ſenti de cette force ; il abbatit pluſieurs cheminées des maiſons de Montpeiller, qui enfoncerent des couverts, il emportoit des tuiles entiers du milieu deſd. couverts, en ſi grande quantité que les rües en furent toutes couvertes ; il abbatit encore quelques terraſſes du moins en partie, & fit pluſieurs autres deſordres ; & aux environs de la ville il fit un ſi grand ravage, qu'il abbatit & déracina une très-grande quantité de gros arbres, ce qui fut

d'un grand dommage pour quelques particuliers. Il abbatit l'Egliſe Champêtre du lieu de Cauſſe de la Figaréde, & une cheminée tua à Narbonne dans la rüe le nommé Coutillac m^e vitrier.

1689

Mort du S^r Charles Greffeuille.

Le Dimanche 13^e fevrier 1689. le S^r Charles Greffeuille fils cadet de M^r Greffeuille conſ^er en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpeiller, fut tué par. . . . . près la Place du petit Temple, entre les 6 & 7 heures du ſoir; & c'eſt diſoit-on pour quelque jalouſie qu'ils avoient eu pour Mad^lle. . . . . de cette ville; c'eſtoit un jeune homme âgé ſeulement de 22 ans, & docteur en droit depuis 15 Jours, très-joly homme, & bien fait, doux, affable, civil, honnête, ſpirituel, & tout à fait bienfaiſant; agréable railleur, mais d'une raillerie ſi honnête, que perſonne ne s'en eſt jamais plaint; de maniére qu'il fut généralement régretté.

1689

Arrivée de Mr de Broglio à Montpeiller.

Le 11 Janvier 1689. Mr le Comte de Broglio Lieutenant General des Armées du Roy, arriva à Montper pour tenir la Place de Mr de la Trouſſe & Commander dans cette Province, le Roy ayant rappellé Mr de la Trouſſe, pour aller commander dans ſes Armées.

1689

Promenade du Peyrou.

Mr le Marquis de la Trouſſe Lieutenant General des Armées du Roy, & Commandant pour Sa Majeſté dans cette Province, voyant qu'il n'y avoit point de Promenades commodes à Montper, il réſolût d'en faire faire une, & pour cet effet il viſita conjointement avec Mr l'Intendant Baſville, tous les dehors de la Ville, pour choiſir le Lieu & l'endroit le plus propre; ils n'en trouverent point qui fit mieux à leur Sujet que le dehors du Peyrou juſqu'au Jardin du Roy, de ſorte que toutes choſes furent arrêtées pour cela; mais parce qu'en même tems le Roy appella Mr de la Trouſſe, pour aller commander dans ſes Armées, la Choſe en demeura là. Sa Majeſté avoit envoyé Mr le Comte de Broglio Lieutenant General

de ſes Armées pour tenir ſa place : de maniére que fort peu de tems après ſon arrivée, M^r l'Intendant ſon beau frère luy parla du deſſein qu'on avoit eu de faire une Promenade, & que même le tout avoit été réſolu avant le depart de M^r de la Trouſſe, ce qui obligea M^r de Broglio d'aller viſiter cet endroit; & l'ayant trouvé fort beau & fort propre, ils réſolurent d'achever cet ouvrage qui fut commencé le 17^me Janvier 1689. Mais parce que ces deux M^rs ne furent pas d'accord entr'eux de la maniére qu'elle devoit être, M^r de Broglio voulant qu'il n'y eut qu'une ſeule Terraſſe, & M^r l'Intendant au contraire vouloit qu'il y en eut deux, l'une plus élevée que l'autre; la raiſon du 1^er étoit que ſortant de la Ville, il falloit qu'il n'y eut rien qui peut empêcher de voir tout à coup ſur la droite la beauté de la Montagne, & la forêt des Oliviers, & ſur la gauche de voir en même tems une aſſez grande étendüe de mer, & ſurtout cette ancienne & tant rénommée Iſle de Maguelone : de maniére qu'on ſurfit le travail, ce qui a fait croire à quelques uns qu'on avoit envoyé le Plan à Paris, pour conſulter des habiles gens entendus en ces ſortes de choſes; & il fut répris le 23^e May ſuivant, ayant été réſolu qu'on ne feroit qu'une ſeule terraſſe & qu'on abbatroit le Corps de Garde, pour unir, applanir, & hauſſer le tout juſqu'à l'entrée de la Ville, & même la rüe, & qu'on abbatroit 3. ou 4 pans

de l'ouverture des deux Portes, pour les rémettre comme elles étoient auparavant pour la régularité, & qu'on placeroit le Corps de Garde entre les deux portes : & le tout a été executé ainſy qu'il a été trouvé bon à Paris. Cette Promenade a 140 cannes de longueur, ſur quarante-une ſept pans de largeur; on l'a révêtüe aux endroits néceſſaires d'une forte muraille, qui ſert non ſeulement pour ſoûtenir la Terre, mais encore de Siège pour ceux qui voudront ſe répoſer : au bout de laquelle & ſur le milieu, on y a fait un fort grand demi-rond qui a environ 22 canes de Circonférence & qui ſert pour le même uſage; ce qui eſt d'un grand Ornement & d'une grande beauté à la vûe; le Tout a été exécuté ſous le Conſulat de M^r^ Montarnaud, & par les ordres de ces deux M^rs^ cy-deſſus nommez, à qui on a cette obligation; car la Ville n'avoit pas une Promenade, du moins qui fut ſi belle & ſi commode.

1689

Mort du S^r^ Rat Capitaine.

Le S^r^ Rat Capitaine dans le Regiment du Rouergue dont on a cy-devant parlé en l'année 1687, étoit un homme d'amourettes, bien fait de ſa perſonne, de fort bonne mine, & d'un grand cœur, mais qui avoit beaucoup de

ſuffiſance & de vanité, & c'eſt ce qui luy a attiré des Ennemis, en traittant avec hauteur dans diverſes rencontres des gens qui étoient d'auſſy bonne naiſſance que luy, qui n'étoit pas né de parents fort conſiderables, juſqu'à les maltraiter, ce qui obligea, dit-on, à le menacer de le tuer; en effet on le manqua l'été paſſé; mais enfin le ſabmedy 19me novembre 1689 il y en eût un, ſoit celuy qui l'avoit manqué ou quelqu'autre, qui ſe réſolut de l'attendre lorſqu'il iroit ou ſortiroit de ſa maiſon; ayant ſans doute obſervé par où il paſſoit le plus ordinairement, il ſe poſta au coin de la maiſon du nommé Bourly tout devant la maiſon de la demlle Charenton, & vis à vis la porte qui eſt à la rüe de la Valfere; & comme le ſieur Rat fut en cet endroit environ les 7 heures du ſoir, celuy qui l'attendoit l'enviſagea fortement ainſy qu'il l'a dit luy-même, ſans doute crainte de ſe méprendre, & lorſqu'il l'eut bien réconnû, il luy lâcha un Coup de porte reſpect, & de ce coup luy mit 6 balles dans le Corps dont deux luy perçoient les boyaux, ce qui fut un Coup mortel: en effet il mourût le lundy 21e dud. mois de novembre, ſans qu'on eût pû ſçavoir qui c'eſtoit, ayant avoué luy-même ne l'avoir pas connu. La fin tragique de cet homme a été cauſée par ſon inſuportable vanité qui luy faiſoit conduire ſes intrigues & amourettes avec imprudence & inconſideration, ne gardant aucunes méſures; & il paroit à tout cela une

juſte punition du Ciel qui l'avoit longtems attendu & ſouvent appellé à répentance, & à quitter cette vie déreglée, qui mettoit la diviſion & le deſordre dans les familles; car il avoit diverſes intrigues de la même eſpece: il avoit pour le même ſujet riſqué ſa vie, il n'y avoit pas longtems, ayant été dangereuſement bleſſé, Dieu luy avoit fait la grace de le tirer de ce pas dangereux, voulant l'obliger pour ſon propre interêt, la conſervation de ſon honneur d'abandonner ce deſordre, duquel la crainte du Ciel ne pouvoit l'arracher; mais tout cela n'ayant rien operé ſur ſon Cœur endurci, il a fini ſa vie miſerablement & d'une maniére tragique, luy qui l'avoit riſquée mille fois en de belles & honorables occaſions: d'ailleurs fort galant homme & homme de cœur il ſembloit qu'il deut mourir dans le Champ d'honneur au ſervice de ſon Prince, ou du moins d'une mort non violente & tranquille dans ſon lict. *Fœlix quem faciunt aliena pericula cautum.* Dieu ne laiſſe rien impuni.

1689

Femme qui derobbe un Enfant.

Une pauvre femme mandiane qui avoit un Enfant qu'elle alletoit & qui luy mourut, voyant que depuis la mort de ſon fils on ne luy faiſoit pas volontiers la Charité comme

on avoit accoûtumé de luy faire, elle réſolut d'en dérobber un, à quoy elle réüſſit : car ayant trouvé hors la ville & devant la Porte de l'Egliſe de la Mercy une jeune fille âgée de 7 à 8 ans qui tenoit une ſienne petite ſœur que ſa Mére luy avoit dit d'aller promener, cette femme qui s'aviſa que cette fille badinoit avec une de ſes camarades qui étoient toutes deux aſſiſes, qu'elle pourroit réüſſir dans ſon deſſein, & pour cet effet s'étant approchée d'elles, fit ſemblant de la connoître en l'appelant par ſon Nom, car elle l'avoit ouï nommer ; ſi bien qu'elle la prit d'entre les bras de cette jeune fille qui fut bien aiſe de s'en décharger pour badiner & rire avec ſon amie ; cette mandianne eut moyen en faiſant ſauter la petite pour amuſer les autres de s'évader d'elles. La ſœur de la petite qui ne connoiſſoit pas cette femme, voyant qu'elle l'emportoit, & que même elle étoit déja aſſez loin, commença de l'appeller ; mais elle s'écarta de telle maniére qu'elle la perdit entierement de vûë, ce qui fut cauſe que cette fille courut après pour la trouver ; mais ne ſachant point ce qu'elle étoit dévenuë, elle commença à plurer & à ſe tourmenter, n'oſant pas rétourner à ſa maiſon ; la Mére appellée Marguerite Gaye femme du nommé Ambroiſe Albert demeurant à la ruë de la Valſère, ayant appris qu'on luy avoit dérobbé ſa petite Annette, s'en alla hors la Porte du Peyrou toute éplorée, pour tâcher de trouver

celle qui la luy avoit priſe, mais alors en vain; car cette femme avoit fait chemin. Ce larrécin fit quelque bruit dans la Ville ſi bien que quelques jours après un habitant du lieu de Milguel s'en rétournant chez luy, fit rencontre du Conſul dud. lieu, & luy ayant demandé d'où il venoit, je viens, luy répondit le Conſul, de faire conduire une pauvre femme avec un petit Enfant juſqu'à Lunel: cet homme qui avoit ouy parler d'un Enfant dérobbé, dit au Conſul ce qui étoit arrivé à Montpeiller; & que cette femme pourroit bien être celle dont il étoit queſtion; le Conſul qui fut aſſez aviſé dit à cet autre que la femme ne pouvoit pas être encore fort loin, & qu'il falloit aller après pour ſçavoir ſi ce ſeroit la larronneſſe, ils trouverent cette femme proche le lieu de Lanſargues qui n'eſt pas loin de Melguel, où ils la menerent & la firent interroger par le Curé & le Conſul du lieu, qui trouverent que cette femme chancelloit, de ſorte qu'ils réſolurent de la faire révenir & la conduire à Montpeiller pour la faire voir à lad. Marguerite Gaye mére de la petite Anne, ce qui fut fait, ainſy qu'on l'avoit réſolu: la Mére n'eût pas plûtôt vû ſa fille qu'elle l'enleva d'entre les bras de la larronneſſe & luy préſenta ſon teton, que cette petite prit avec tant d'avidité qu'elle ne pouvoit ſe fouler, n'ayant pris la mammelle de la mandiane qu'avec rébut & par force; & après que cette bonne & véritable mére eut

rémercié le Conſul de Melguel & cet autre qui avoit pris la peine de venir avec luy & qui fut cauſe qu'elle avoit récouvert ſa fille, elle fit conduire cette Coquine de femme dans les priſons du Préſidial, qui dans huit jours après y fut condamnée à être fouëttée, ce qui fut executé le mardy 29e novembre 1689. ſous le Conſulat de Mr de Montarnaud.

1690

Mort de Monſr de La Baume.

Mr Noble Joſeph Olivier de la Baume Lieutenant pour le Roy dans la ville de Montpeiller, ſous Mr le Marquis de Caſtries Gouverneur de cette ville & de la Citadelle, eſt decedé le ſamedy 29me Avril 1690, âgé de plus de 80 ans; ſon Corps répoſe dans l'Egliſe St Paul des Péres de la Trinité, au deſſous du Presbytére ſur la droite, proche le Pilier, près de la Chapelle de N. Dame de bon remede. Ses obſeques ont été faites avec toutes les Cérémonies, & on y a rendu tous les honneurs qu'on a coûtume de rendre à ceux qui poſſedent de telles charges; il avoit jouy de la ſienne pendant 38 ans. Il portoit pour Armes d'argent à la face de Gueules accompagnées de 3 Gantelets de ſable, deux en Chef, & un en pointe.

1690

Réception de Mr Du Maine à la Charge de Lieutenant du Roy.

La Charge de Lieutenant du Roy dans la ville de Montpeiller ayant vaqué par la mort de Mr de la Baume, le Roy en pourvût Mr Du Maine cy-devant Major de la Citadelle de Perpignan, qui étant arrivé en ville environ la fin du mois de Juin 1690., n'a pas voulu être receu publiquement dans lad. Charge, s'étant contenté d'être viſité & réconnû pour tel par les Conſuls & Officiers des Sixains.

Les Etats ayant été convoquez par ordre du Roy dans Montpeiller cette année 1690., l'ouverture en fût faite le mecredy 25 novembre par Mr le duc de Noailles Pair de France, premier Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté & Chevalier de ſes Ordres, Commandant en Chef pour le Roy, & ſon Lieutenant Général en la Province de Languedoc; Gouverneur & Lieutenant general des Comtés de Rouſſillon, Conflans & Sardaigne, & Capitaine general deſd. Pays, Gouverneur particulier de la ville & Citadelle de Perpignan, & Lieutenant general des Armées de Sa Majeſté; aſſiſté de Mr Louis Nogaret de Louet Chevalier, marquis de Calviſſon, Lieutenant General dans le département du haut Languedoc; de Mr Nicolas de Lamoignon de Baſville Intendant, & de Mrs de Caſſagnol & d'Autrivay Chevaliers

Conſ^rs du Roy, Treſoriers & Grands Voyers de France, Generaux des finances & Généralitez de Toulouſe & de Montpeiller; qui accorderent au Roy pour le don gratuit trois millions cent cinquante mille livres.

1691

Etabliſſement par le Roy d'une bourſe commune pour connoitre en 1^ere inſtance des différens entre marchands.

L'an 1691. le Roy a creé & établi dans la ville de Montpeiller une Bourſe Commune pour les Marchands, avec la même Juriſdiction & Privilege que la bourſe commune des Marchands établie à Toulouſe, pour connoitre & décider en 1^re inſtance de tous les procès & différens meus & à mouvoir entre Marchands & Négotians de la Généralité de Montpeiller, Niſmes, Uzés, Viviers, le Puy, Mende, Lodeve, Agde, Beziers, Narbonne & S^t Pons, & de tous billets de change & autres à eux attribuez par l'ordonnance & Arrêts, qui a été donné à Toulouſe le 1^er Juin 1691; de maniére que le 29^me jour de Juin les Marchands s'aſſemblerent ſuivant l'Edit du Roy, dans la Maiſon commune deſd. Marchands appellée la Grande Loge, au haut de laquelle eſt leur ſalle d'audiance, où il fut dit & propoſé par le S^r Michel Salas march^t droguiſte & premier Conſul de Mer cette année, qu'il falloit proceder à la Nomination des Officiers;

ſçavoir d'un Prieur & deux Conſuls Juges, d'un Scindic qui doit être pris du nombre des avocats Poſtulans à la Cour des Comptes & des Aydes, & d'un Greffier; mais qu'auparavant il falloit faire celebrer une grande Meſſe du S^t Eſprit dans l'Egliſe Parroiſſiale N. D. des Tables, où tous les bourgeois & marchands ſont priez d'aſſiſter demain matin, pour rendre graces à Dieu de l'heureux rétabliſſement delad. Juriſdiction Conſulaire, & pour demander à Dieu les lumiéres néceſſaires pour l'élection des Officiers qui ſeront nommez par pluralité des voix : ce qui fut réſolu & déliberé pour le lendemain 1^er Jour de Juillet à 9 heures du matin. En effet ces M^rs ne manquerent pas d'être ponctuels à la réſolution qui fut priſe du jour d'hier, & de s'aſſembler comme ils firent; de ſorte qu'étant tous aſſemblez ils ſortirent de lad. Loge, M^rs les Conſuls de Mer à la tête de tous ayant leur Chaperon de velours mipartie de rouge & de noir, dévancés de leur Bedeau en robbe minime portant ſa maſſe d'argent ſur l'épaule; & à la ſortie de la Meſſe, ils s'en revinrent en même ordre dans leur Sale d'audiance, où M^rs les Conſuls de Mer avec tous leurs Officiers monterent ſur le Tribunal & y prirent leurs places. Et après que tous les autres bourgeois & Marchands ſe furent placés, ledit S^r Salas prit la parole, & fit un joly diſcours à la Compagnie, dans lequel il l'exhorta de penſer meurement ſur

l'importance de lad. Election & nomination, afin d'y proceder en conſcience, en jettant un jetton dans le baſſin où ſera le Nom de celuy qu'il voudra nommer, & le Greffier le marquant ſur le Papier avec la plume, pour empêcher tous ſoupçons & ſupercheries; led. S^r Salas fit voir enſuite à la Compagnie une liſte de trois echelles de ceux qu'il avoit choiſis, pour être l'un des trois nommé à la Charge de Prieur, les noms deſquels il nomma tout haut, & ce fut le S^r Guillaume Colondres qui fut choiſi pour être Prieur; il nomma enſuite encore, touchant les trois qui étoient dans la Liſte afin d'en choiſir un pour être premier Conſul & Juge, & ce fut le S^r Antoine Claris; il nomma enſuite tout haut, les 3. qui étoient dans la liſte pour l'un des 3. eſtre nommé ſecond Conſul & Juge, & ce fut Antoine Réboul qui fut nommé. Après quoy il fut réſolu d'aller voir M^r l'Intendant, pour le prier de faire prêter le Serment aux Officiers nouvellement élûs par ſon ordre, ce qui fut exécuté ſuivant leur réſolution; marchant en cet Ordre, le S^r Colondres à la Gauche du S^r Salas, le S^r Claris à celle du ſieur . . . . . accompagnez de leur Greffier & des autres bourgeois & marchans de lad. ville, & en cet ordre ils ſe rendirent dans la maiſon de M^r de Baſville Intend^t, où ſe trouva en même tems M^r Euſtache Scindic en Robbe; & un moment après M^r l'Intendant ayant été averti, vint à eux,

auquel les S^rs Conſuls, de Mer préſenterent les S^rs Colondres, Claris, Reboul, Euſtache, & des Figuieres, auxquels M^r l'Intendant fit une petite exhortation, leur rémontrant le devoir de leur Charge afin de bien & fidèlement adminiſtrer la Juſtice & de garder & obſerver les Ordonnances : enſuite de quoy il leur fit prêter le ſerment, ce qui fut fait la main levée à Dieu, & M^r l'Intendant s'étant rétiré M^rs les Conſuls de Mer rémirent leurs Chaperons au Prieur & auxd. Juges Conſuls, qui prirent les mêmes rangs que leſd. Conſuls de Mer avoient occupés, & leſd. Conſuls de Mer, ceux du Prieur & des Juges Conſuls ; & dans cet ordre ils révinrent à lad. loge, le Scindic s'étant déja rétiré.

Les Etats ont été encore convoquez cette année 1691. dans Montpeiller, ſous le Conſulat de M^r de Boirargues fils, & l'ouverture en fut faite le Jeudy 25 octobre par M^r le duc de Noailles, aſſiſté de M^r Pierre Scipion de Grimoard de Beauvoir de Montlor Chevalier, Comte du Roure, Marquis de Griſac, Baron de Barjac, Florac, les Vans, S^t Privat, Bellegarde, & Verfueil, Seig^r de Banc, Malboſc, S^t André, Coury, S^t Brés, Caſtillon, Beſſas, ville Chauſſy, le Viala, S^t Florents & autres places, Lieutenant General pour le Roy en ſes armées & Province de Languedoc, Gouverneur de la Ville & Citadelle du S^t Eſprit, de M^r Nicolas de Lamoignon Intendant, & de M^rs de Caſſan

& Rouch Chevaliers, Con^ers du Roy, Tréſoriers & Grand Voyers de France, Généraux des finances ez Generalités de Toulouſe & Montpeiller, qui accorderent au Roy trois millions & ſoixante quinze mille livres pour les Travaux du port de Cette & celuy du Canal Royal.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE MÉMOIRE

A

Pages.

Aſſemblée des Etats dans Montp^er : L'ouverture en fut faite par M^r de Schomberg duc d'Aluin dans ladite Ville en 1633..... 53
— en 1643..... 77
Par M^r César de Choiſeul comte du Pleſſy-Pralin, maréchal de France, en 1647..... 98
Par M^r Charles de Maton maître des Requêtes faiſant pour M^r de Bioules, en 1653..... 119
Par M^r le Prince de Conti, en 1654..... 122
Par M^r le duc de Verneuil, en 1667..... 207
— en 1674..... 236
— en 1675..... 242
Par M^r le comte du Roure, en 1676..... 247
Par M^r le marquis de Calviſſon, en 1678..... 260
Par M^r le marquis de Montanegues, en 1680.... 288
Par M^r le marquis de Calviſſon, en 1681..... 299
Par M^r le duc de Noailles, en 1682..... 357
— en 1683..... 377
Par M^r le marquis de Calviſſon, en 1684..... 384
Par M^r le duc de Noailles, en 1690..... 419
— en 1691..... 423

Anciennes Armes de la Ville rétablies en 1627. .. 13
Allemand ſans bras, arrivé à Montp^er en 1633 54
Accouchement de la femme de Pierre Pioch, en 1634 ... 56
Accouchement de Mad^lle Fayet, en 1682..... 305
Arrivée de Louis XIII à Montp^er, en 1642..... 71
Arrêt & empriſonnement de M^r de Cinq Mars, en 1642 ... 75
M^r le C^te d'Aubijoux ſe déclare pour M^rs les Princes mécontents, en 1652 ... 115
Accident arrivé à Ferrand, en 1657..... 133
Arrivée de Louis XIV à Montp^er, en 1660..... 141
M^r d'Arpajoux ſe défait de ſa charge, en 1644..... 81
— — en 1663..... 154
Anglois, ſon ſecret contre le feu pour ne pas ſe brûler, 1679 ... 269
Apparition d'une comete, en 1664 164
Arrêt & empriſonnement de M^r le Marquis de Wardes, en 1665 ... 167
Son rappel, en 1683 365
Arrivée d'une Géante à Montpellier, en 1672..... 221
Abbattement ou chûte d'une partie de la voute qui eſt devant la Grande Porte de l'Egliſe S^t Pierre, en 1678 ... 250
Accomodement entre M^rs de Thoyras & de Caſtries, en 1680 ... 279
Action abominable du S^r Rignac, en 1672..... 221
Avanture d'un Galant avec ſa Maîtreſſe, en 1684... 380
Aſſemblée de cinq Intendans à Montp^er, en 1681... 290
Allemande ſans bras arrivée à Montpeiller, en 1685. 387
Arrivée de M^r de Lamoignon à Montp^er, en 1685.... 388
Arrivée à Montpeiller de M^r de la Trouſſe, en 1685. 389
Abolition pour la ſédition, en 1646..... 96
Arrivée de M^r de Moran à Montp^er, en 1687 405
Aveuglement de Boiſſière, en 1656..... 128
Arrivée de M^r le comte de Broglio à Montp^er, en 1689 ... 411
M^r d'Aubijoux fait Lieutenant Général, en 1645 . 89
Abjuration de Rudavel Miniſtre, en 1627..... 10

B

M^r le comte de Bioules fait Lieutenant General, en 1644 ... 81

Un Beuveur d'eau, arrivé à Montp^er en 1644..... 79
Autre Beuveur d'eau, arrivé à Montpeiller en 1682. 302
Bâtiſſe ou refaction de l'hotel de Ville à Montp^er, en 1647..... 97
Brouillerie entre le Parlement & la Cour des Aydes, en 1650..... 107
M^r Bon pourveu de la Charge de 1^er Préſident en 1642..... 77
Comment Boiſſière perdit la vue, en 1656..... 128
Bâtiſſe de l'Evêché de Montp^er en 1658..... 136
Batême d'un Turc à Montp^er en 1676..... 243
Batême d'un enfant de M^r de Caſtries, en 1666.... 173
Bénédiction & la 1^re Meſſe à l'Hopital Général, en 1682..... 305
Bénédiction de l'Egliſe N. Dame des Tables, en 1655. 123
Brueys et Gauteron fermiers de la Monnoye, en 1642. 76

C

Citadelle commencée à Montp^er, en 1624..... 4
Croix de la Canourgue, en 1626..... 7
Le ſecond Conſul ôté aux Proteſtans, en 1628..... 22
Croix de marbre devant l'Hôtel de Ville, en 1627.. 14
Surpriſe du Chateau de Corconne & ſa réduction, en 1627..... 12-13
Premiere Cérémonie faite à l'Egliſe S^t Pierre, en 1634..... 55
Chaires vaccantes en l'Univerſité de Medecine, en 1639..... 64
Cheute du ſieur Porchette, en 1641..... 70
Cauſſe tombe de l'échafaud au feu de joye pour la priſe de Maſtrik & ſe tue, en 1673..... 226
Cambacerez creé lieutenant des Archers à Montp^er, en 1659..... 106
Clapoin ſe remet Catholique Romain, en 1652.. 116
Cheute de M^r de la Forêt, en 1654..... 121
Chaires en médecine à la diſpute en 1655..... 123
— en 1658..... 137
Croix de la Place des Sevenols, en 1657..... 129
Le Cours hors la Porte de la Sonnerie, fait en 1659. 138
Collier de l'Ordre envoyé à M^r de Caſtries, en 1662. 150
Ceremonie de la béatification de S^t François de Sales, en 1662..... 151
Converſion d'un Juif, de ſa femme & de leur en-

fant, en 1663..... 152
Chaires en Médecine rendues venales, en 1664. ... 157
Cérémonies de la Canoniſation de S^t François de Sales, en 1667..... 184
M^r de Calviſſon pourvû de la Charge de Lieutenant général, en 1669..... 211
Canoniſation de S^t Pierre d'Alcantara par les PP. de l'Obſervance, en 1670..... 212
Cérémonie de la canoniſation de S^te Marie Magdelaine de Pazzi, en 1670..... 215
Cérémonie de la canoniſation de S^t Pierre d'Alcantara, en 1670..... 216
Chœur & Baluſtre de N.-Dame des Tables, en 1671. 219
Paſſage du duc de Cardonne à Montp^er, en 1672... 220
Croix du Petit Temple poſée en 1673..... 223
Chaire de l'Egliſe N. Dame des Tables, en 1675.... 239
Cérémonies de la Canoniſation de 8 S^te de Saint Dominique, en 1673..... 228
M^r de Combas nommé Cappitaine des Archers, en 1676..... 245
Congrégation de la Confrerie de la Propagation, en 1679..... 260
Cométe d'une prodigieuſe grandeur, en 1680..... 289
Cas arrivé à M^re de Montanegues & de Calviſſon, en 1681..... 299
Couleurs de M^r le marquis de Caſtries priſes par la ſuite conſulaire, en 1682..... 306
Croix élevée à la Place du Grand Temple, en 1683. 366
Accord entre le Chapitre & la ville de Montp^er, en 1685..... 397
Cas arrivé entre le 1^er Conſul & le Major, 1686... 389
Couderc ſurprend ſa femme couchée avec le S^r Rat, en 1687..... 400

D

Diſpute ſurvenuë entre les Conſuls mi-partis pour la nomination d'un Aſſeſſeur & d'un Greffier, en 1626..... 7
Déſordre arrivé à Montpeiller à cauſe du logement des Soldats chez les Officiers des Cours, en 1627. 8
Départ de M^r de Valançay Gouverneur de Montp^er, en 1627..... 6
Dupont Caporal paſſé par les Armes, en 1627..... 12

Déclaration de Guerre contre l'Eſpagne, en 1635.. 57
Défaite des Eſpagnols devant Leucatte, en 1637.... 59
Defunion des Cours des Comptes, Aydes & Finances, en 1646..... 94
Janetin Doria conduit à la Citadelle, en 1642..... 74
Diviſion de la Cure N. Dame des Tables, en 1665.. 165
Démolition du Petit Temple de Montp^er, en 1671 217
Démolition du Grand Temple de Montp^r, en 1682. 332
Déclaration de Guerre contre les Hollandois, en 1672..... 220
Deſordre que fit la neige à Montp^er, en 1676..... 247
Deleuze tué par la foudre, en 1680..... 278
Députation des Etats à Mad^e de Caſtries, en 1681. 300
Députation des Etats en Cour pour la Terre de Coufoulens, en 1684..... 385
Different arrivé entre M^rs de la Foreſt & Crouzet, en 1651..... 111
Différent entre le Parlement & la Cour des Aydes de Montpeiller, en 1650..... 107

E

Etats de la Province de Languedoc ſupprimez, en 1630..... 28
Etabliſſement des Péres de l'Obſervance, en 1631... 32
Etabliſſement des Réligieuſes S^te Catherine, en 1635. 57
Etabliſſement des Péres Carmes à Montp^er, en 1639. 67
Etabliſſement des Péres de la Mercy, en 1663..... 155
Enfans jumeaux arrivez à Montpeiller, en 1625.... 6
Entrée de M^r de Foſſez à Montp^er en qualité de Gouverneur, en 1627..... 11
Entrée du Régiment de Normandie dans Montp^er, en 1622..... 1
Entrepriſe ſur la Citadelle de Montp^er par M^r de Rohan, en 1628..... 15
Etabliſſement des Péres Jéſuites à Montp^er, en 1629. 26
Entrée de M^r de Schomberg duc d'Aluin dans ſon Gouvernement à Montp^er, en 1633..... 41
Elephant dans Montpellier, en 1633..... 48
Etabliſſement de la Maiſon de la Charité, en 1646. 90
Etabliſſement d'une nouvelle Chambre des Comptes, en 1646..... 96
Enfant du lieu d'Aramon ayant une mémoire prodigieuſe, en 1651..... 114

Enlevement volontaire d'une dame de Montp^er, 1655. 126
Evêché de Montp^er donné à M^r de Boſquet, en 1657. 130
Etabliſſement des Réligieuſes S^te Urſule, en 1657.. 133
Entrée du Roy Louis 14 à Montpeiller, en 1660.... 141
Etabliſſement de la Confrérie de S^t Roch en l'Egliſe N. Dame des Tables à Montp^er, en 1661..... 149
Entrée de M^r le Prince de Conti à Montp^er, en 1663..... 153
Etabliſſement des Péres Carmes déchauſſez, en 1664..... 156
Enlévement des Armes de M^r de Thoyras, en 1667. 202
Etabliſſement des Péres Récollets, en 1666..... 175
Effort de la Cour des Comptes, Aydes & Finances, en 1675..... 240
Entrée de M^r Euſtache en qualité de Juge-mage, en 1678..... 253
Etabliſſement de la Confrérie *de Propaganda fide*, en 1679..... 260
Entrée de M^r de Noailles à Montp^er, en 1682..... 320
Enfant engendré, ſa Mère penſant à un poiſſon, en 1682..... 332
Etabliſſement d'une Compagnie de Cadets gentilhommes & leur départ de Montp^er, en 1682..... 307
Autre Compagnie établie pour la marine deſdits Cadets, en 1683..... 377
Etabliſſement des Réligieuſes S^te Bernard dites du Vignogoul dans Montp^er, en 1683..... 373
Etabliſſement d'une chaire en Mathematiques unie à l'Univerſité de droit, en 1683 361
Exécution du nommé Jacques Roure, en 1670..... 213
Etabliſſement de théologie à Montp^er, en 1683.... 360
Etabliſſement par le Roy d'une bourſe commune pour connoitre en 1^re inſtance des differens entre marchans, en 1691..... 420

F

Fondation du Collége des Chanoines Reguliers de S^t Ruf & leur établiſſement, en 1627..... 8
Fontaine de la Porte des Carmes à Montp^er, en 1650. 106
M^r de Fabregues nommé Capitaine des Archers, en 1654..... 120
Fontaine de la Sonnerie, en 1659..... ... 140
Foudre tombée chez M^r de Solas, en 1677..... 248

Feu de joye pour la Paix générale, en 1660..... 144
Faux Nobles, leur recherche en 1668 207
Feu de joye pour la prise de Maſtrick, à Montpr, en 1673 225
Foudre tombée ſur le couvent des Dominicains, en 1679.. 270
Mrs la Fourquette & Foucard, leur rencontre, en 1681..... 295
Feu de joye fait en faveur de la naiſſance de Mr le Duc de Berry, en 1686..... 393
Femme mandiane qui derrobe un Enfant, en 1689. 415

G

Mr Girard créé Capitaine des Archers, en 1631.... 29
Gouvernement de la Province donné à Mr le duc de Schomberg duc d'Aluin, en 1633..... 41
Gouvernement de la Province donné à Mr le Duc d'Orléans, frere unique du Roy, en 1644..... 79
Gouvernement de la Ville & de la Citadelle de Montpr donné à Mr le Marquis de Caſtries, en 1660..... 142
Gouvernement de la Province donné à Mr le Prince de Conti, en 1661..... 150
Gouvernement de la Province donné à Mr le duc de Verneuil, en 1666.. 181
Gouvernement de la Ville & de la Citadelle de Montpr donné à Mr François Joſeph de Lacroix, marquis de Caſtries fils du defunt, en 1674.... . 233

H

Honneurs funebres de Mr le Marquis de Caſtries, en 1674..... 234
Autres honneurs funebres du même par les Etats, en 1675..... 236
Habitation de Mr le Préſident Bon dans le Palais, en 1678..... 255
Honneurs funebres de Mr le duc de Verneuil, en 1682..... 357
Honneurs funebres de la Reine par Meſſrs de la Cathédrale, en 1683..... 374
Honneurs ou Pompe funebre de la Reine par les

Etats, en 1683..... 377

J

Jardin du Roy commencé en 1604 & rébati ou réparé en 1623.....
Inſtallation de Mr de la Jaille à la charge de Senechal, en 1634..... 55
Inſtallation des Réligieuſes de la Viſitation Ste Marie, en 1636..... 58
Inſtallation de Mr de Schomberg à la Charge de Senechal, en 1644..... 81
Inſtallation de Mr Antoine Crouzet à la Charge de Préſident & Juge-mage, en 1645..... 81
Inſtallation de Mr de la Forêt en la Charge de Senechal, en 1650..... 106
Inſtallation de Mr Pierre Crouzet en la Charge de Préſident & Juge-mage, en 1663..... 151
Inſtallation de Mr de Mirmand en la Charge de Préſident & Juge-mage, en 1664..... 163
Inſtallation de Mr de Thoyras en la Charge de Sénechal, en 1667..... 184
Inſtallation de Mr Deſandrieux en la Charge de Juge du Petit Sceau, en 1683..... 362
Inſtallation de Mr Euſtache en la Charge de Préſident & Juge-mage, en 1678..... 253

L

Louis XIII fait vœu de ſon Royaume & le met ſous la Protection de la Vierge, en 1638..... 62
Leucate, la défaite des Eſpagnols devant cette place, en 1637..... 59
Lieutenance générale donnée à Mr le comte de Roure, en 1649..... 102
Lieutenance générale donnée à Mr de Caſtries, en 1668..... 209
Lieutenance générale donnée à Mr de Calviſſon, en 1669..... 211
Lieutenance générale donnée à Mr de Roure fils, en 1670..... 212
Lieutenance de la Ville de Montpr donnée à Mr de la Baume, en 1651..... 114

Lieutenance générale donnée à Mr de Montpézat, en 1674..... 235
Lieutenance générale donnée à Mr de Schomberg, en 1677..... 248
Lieutenance generale donnée à Mr Daubijoux, en 1645..... 89
Lieutenance de la Citadelle à Mr de Tremolet, en 1660.....
Et la Survivance à Mr Trémolet fils, en 1677..... 249
Lieutenance de la Ville de Montpr donnée à Mr Dumaine, en 1690..... 419

M

Mort de Mr Gout 1er Conſul de Montpr, en 1628 .. 23
Mort de Mr de Montmorency, en 1632..... 32
Monnoye fabriquée en ville, en 1636..... 58
Monnoye fabriquée à Montpr par Brueys & Gauteron, en 1642..... 76
Monnoye fabriquée par Regie, en 1666..... 184
Mort de Mr de la Jaille, en 1639..... 65
Mort de Mr François Ranchin, en 1640..... 69
Mort du Cardinal de Richelieu, en 1642..... 78
Mort de Madlle Jeanne Graſſet, en 1648..... 100
Mort de Mr le Préſident Montlaur, en 1650..... 110
Mort de Mr de Sengla 1er Conſul de Montpr, en 1653..... 117
Mort de Mr Damboiſe, en 1656..... 127
Mort de Mr de Fenouillet Evêque de Montpr, en 1653..... 118
Mort de Mr D'Aubijoux, en 1656..... 127
Miſſion pendant le Jubilé, en 1658..... 135
Mort funeſte de Mr le Préſident de Grille, en 1660. 143
Mort du Cardinal Mazarin, en 1661..... 150
Mort tragique de Mr le Cadet Beauxhoſtes, en 1660..... 144
Mort de Mr Salomon Baſcou, en 1666..... 177
Mort déplorable de Madame de Ganges, en 1667... 185
Mort de Mr de la Foreſt Thoyras, en 1669..... 210
Mort de Mr François Antonin Beaulac, en 1671 ... 218
Mort de Mr Charles Rozel, dit Galoche, en 1673 . 224
Mariage de Madlle de Caſtries avec Mr le Marquis de Villeneuve, en 1674..... 229
Mort de Mr Henry Ranchin, dit Velous, en 1675.. 238

Milices levées à Montp^er, en 1674..... 231
Mort de M^r le Marquis de Caſtries, en 1674..... 232
Mort de M^r de Thoyras, en 1675..... 239
Mort de M^r François Boſquet, Evêque de Montp^er, en 1676..... 245
Mort de la femme de Coſme M^rs Chirurgien, en 1678..... 251
Mort de M^r de Guilleminet, dit Champagne, en 1679..... 261
Mort de M^r Roques, en 1679..... 272
Mort de M^r le 1^er Préſident Bon, en 1680..... 285
Mort de M^r Foucard, en 1676..... 246
Mort de M^r Deſtros Major de la Ville de Montp^er, en 1681..... 291
Mort de M^r le duc de Verneuil, en 1682..... 307
Mort de M^e Robert Secretaire de M^r le Cardinal de Bonzi, en 1682..... 330
Mort de la Reyne, Epouſe de Louis XIV, en 1683.. 374
Mort du nommé Venel, en 1683..... 375
Miſſion du Pére Honoré Capucin, en 1683..... 378
Mort de M^r Arnal Major de la Ville de Montp^er, en 1684..... 384
Chaire de Mathématique établie en l'Univerſité de droit de Montp^er, en 1683..... 361
Mort de Mad^lle de Carquet trainée ſur une Claye pour Réligion, en 1686..... 391
Mort du S^r Gauſſenc, en 1687..... 404
Mort du fils de M^r Patris, en 1687..... 406
Mort de M^r Tremolet Lieutenant de Roy de la Citadelle de Montp^er, en 1688..... 408
Mort de M^r de la Clauſe Charles Greffeuille, en 1689..... 410
Mort de M^r Rat Capitaine, en 1689..... 413
Mort de M^r de la Baume Lieutenant de Roy de la Ville de Montp^er, en 1690..... 418

N

Nomination de M^r de Fabregues à la Charge de Capitaine des Archers de Montp^er, en 1654..... 120
Naiſſance de M^r le Dauphin, à préſent Louis 14, en 1638..... 63
Nomination du S^r Daniel Verchant à la Charge de Lieutenant des Archers au lieu & Place du

S^r Cambacerez qui s'en demit, voulant s'aller établir à Paris, en 1656..... 127
Naiſſance de M^r le Dauphin Fils de Louis 14, en 1661..... .....
Nomination de M^r de Combas à la Charge de Capitaine des Archers, en 1676..... 245
Naiſſance de M^r le duc de Bourgogne, en 1682.... 308
Naiſſance de M^r le duc de Berry, en 1686. 393

O

Ordonnance de M^r le Sénechal, touchant le Chef de la Jeuneſſe de Montp^er, en 1651.. 111
Orgues de N. D. des Tables de Montp^er, en 1676,... 244
Ouverture de la Porte de Montpelieiret, en 1627... 13
La Première Ouverture de la Théologie, en 1683... 360
Ordre du Roy à Cinq Chanoines de la Cathédrale d'aller dans des Séminaires, en 1686..... 397

P

M^r Peyrol n'abjura pas ſa Réligion, en 1627..... 11
Priſonniers de Galargues pendus à l'aire de la Sonnerie, en 1628..... 23
La Grande Peſte, en 1629..... 26
Petite Peſte, en 1640. 68
Parti contre les Rogneurs, en 1640..... 69
Le marquis de Pouar, priſonnier, conduit à Montpeiller, en 1642..... 72
Publication de l'abolition pour la ſédition, en 1646. 96
Précipitation de Mad^lle Dortaman, en 1663..... 151
Piſtole volante, en 1664.... 160
Papier Timbré, en 1673..... 227
Prémière Pierre miſe à l'Ecluſe de Lates, en 1675.. 241
Proclamation à Montp^er de la Paix avec la Hollande, en 1678. 257
Publication de la Paix avec l'Eſpagne, en 1679.... 261
Precipitation de la Femme de Manens, en 1679.... 272
Première Pierre poſée à l'Hopital General, en 1680. 273
Proceſſions générales pour la pluye à Montp^er, en 1680..... 276
en 1681..... 292
en 1683 362

La Porte de Lates refaite de neuf, en 1681..... 293
Pierre Angulaire posée dans le Couvent des Jesuites à Montp^er, en 1681..... 301
Affaire d'Yzabeau Paulet, en 1682..... 332
Promenade du Peyrou, en 1689..... 411

R

M^r de Raſtenclieres creé par le Roy premier Senechal de Montp^er, en 1624..... 3
Réjouiſſances publiques pour le Mariage de M^r Frére unique du Roy, en 1626.....
Réjouiſſances générales en faveur de M^r le duc d'Aluin, en 1633..... 49
Réunion des Cours des Comptes, Aydes & Finances, en 1648..... 99
Réidification de l'Egliſe N. D. des Tables, en 1650. 103
Recherche des faux Nobles, en 1668..... 207
Rétable de l'Egliſe N. D. des Tables, en 1670..... 216
Réception de M^r Philibert Bon en la charge de 1^er Préſident, en 1680..... 287
Rencontre de M^rs La Fourquette & Foucard, en 1681. 295
Réception de M^r Arnal à la Charge de Major de la Ville de Montp^er, en 1681..... 296
Réception de M^r le marquis de Caſtries en la Charge de Con^er honoraire en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montp^er, en 1681..... 299
Réception de M^r le duc de Noailles en la Charge de 1^er Préſident né en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montp^er, en 1682..... 328
Rapel de M^r le Marquis de Wardes, en 1683..... 365
Réception de M^r de la Plaigne en la Charge de Major de la Ville de Montp^er, en 1685..... 387
Réparation faite devant la Grande Porte de l'Egliſe de S^t Pierre, en 1686..... 397
Réception de M^r Dumaine en la Charge de Lieutenant de Roy de la Ville, en 1690..... 419

S

Siege de Montp^er, en 1622..... 1
Surpriſe du Chateau de Corconne, en 1627..... 12
Sedition du Peuple contre les Partiſans, en 1645.. 82

La Subvention ou le dégagement de la Ville, en 1668 208
Sacre de l'Eglise N. Dame, en 1684. 378

T

Translation du S^t Sacrement de la Grand'Loge dans la Chapelle des Pénitens, en 1650 105
Translation de quelques Réliques, en 1659 139
Tremblemens de Terre, en 1660 142
— en 1665 165
Tabernacle de l'Eglise N. D. des Tables, en 1674.. 228
Tribune des Orgues de N. Dame, en 1674... 232
Te Deum chanté pour le récouvrement de la santé du Roy Louis XIV, en 1687 398
Te Deum pour la naissance de M^r le duc de Berry, en 1686..... 396

V

Union de la Chambre des Comptes avec la Cour des Aydes de Montp^er, en 1629 25
Vœu fait par Louis XIII de son Royaume sous la Protection de la Vierge, en 1638... 62
Comment Vernet perdit la vue, en 1655..... 124
Union des trois Chapitres Collegiaux pour faire le service divin dans l'Eglise S^te Anne, en 1664... . 156
Une chaire de Mathématique établie & unie dans l'Ecole du droit à Montp^er, en 1683..... 361
Vent extraordinaire et impetueux, en 1689..... 409

ACHEVÉ D'IMPRIMER

Le quatorze janvier mil huit cent soixante-seize

PAR MARCHESSOU, AU PUY

POUR C. COULET, LIBRAIRE A MONTPELLIER

LE PUY, TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE M.-P. MARCHESSOU.

JAN 1 3 1930